

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE MAI 2013



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE MAISESSION 2013

58^e législature / 58. Legislaturperiode
(2013 – 2017)
VOLUME 117

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, motion d'ordre (16.05.2013)

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Amoos Emmanuel, AdG/LA

Développement et traitement résolution urgente 1.0001 Philippe Nantermod, MAI 2013 (16.05.2013)

Bagnoud Aristide (suppl.), PDCC

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen, MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Beytrison Anne-Marie (suppl.), PDCB

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, débat final (16.05.2013)

Borgeat Raymond, AdG/LA

Traitement postulat 3.165, MAI 2013 (13.05.2013)

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Traitement motion 4.158 Beat Rieder, MAI 2013 (17.05.2013)

Bourgeois Gaël, AdG/LA

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud, MAI 2013 (16.05.2013)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Traitement postulat 3.164 (Behandlung des Postulats 3.164), MAI 2013 (13.05.2013)

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), (Kantonales Gewässerschutzgesetz (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / discussion de détail (16.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Interpellation 5.231 Felix Ruppen (Interpellation 5.231 Felix Ruppen), MAI 2013, réponse du Conseil d'Etat (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 4.0003 Edmond Perruchoud), MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 2.0003 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.0003), MAI 2013 (16.05.2013)

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données (Jahresbericht 2012 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission), MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Traitement motion 4.158 Beat Rieder (Behandlung der Motion 4.158 Beat Rieder), MAI 2013 (17.05.2013)

Bressoud François, PDCB

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Buttet Jérôme, PDCB

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Centelleghé Moreno, PLR

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Claivaz Christophe, PLR

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements, MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Clausen Diego, CSPO

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), (Kantonales Gewässerschutzgesetz (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 4.0003 Edmond Perruchoud), MAI 2013 (16.05.2013)

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2012), MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Traitement postulat 4.220 (Behandlung des Postulats 4.220), MAI 2013 (17.05.2013)

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements (Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente), MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Clerc Charles, UDC

Traitement postulat 4.156 Guillaume Vanay (suppl.), MAI 2013 (17.05.2013)

Clivaz Bruno, PDCC

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Clivaz Christophe, Les Verts

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud, MAI 2013 (16.05.2013)

Coppey Véronique, PDCB

Elections des magistrats de l'ordre judiciaire, MAI 2013 (16.05.2013)

Crettenand Narcisse, PLR

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Traitement postulat 4.220 Diego Clausen, MAI 2013 (17.05.2013)

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements, MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Delasoie Marcel, PLR

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Dubosson Pascal (suppl.), PDCB

Traitement postulat 2.248 Philippe Nantermod, MAI 2013 (16.05.2013)

Dumont Jean-Henri, AdG/LA

Traitement motion 1.232 Michael Kreuzer (suppl.), MAI 2013 (13.05.2013)

Traitement postulat 2.248 Philippe Nantermod, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement postulat urgent 2.0004, MAI 2013 (16.05.2013)

Traitement postulat 4.156 Guillaume Vanay (suppl.), MAI 2013 (17.05.2013)

Eggel Dominic, CVPO

Développement et traitement postulat urgent 4.0001 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.0001), MAI 2013 (16.05.2013)

Furrer Urban, CSPO

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Eyer German, AdG/LA

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen (Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, ajournement des débats (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 5.0001 Romy Biner-Hauser (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 5.0001 Romy Biner-Hauser), MAI 2013 (16.05.2013)

Favre Stéphanie, PLR

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Fournier Yves, PLR

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Rapport annuel 2012 du ministère public, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Traitement postulat 4.191, MAI 2013 (17.05.2013)

Furrer Egon, CVPO

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), (Kantonales Gewässerschutzgesetz (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Furrer Urban, CSPO

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), (Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2013-2016 (Verlängerung des Rahmenkredits des Bundes 2011-2012 zugunsten der regionalen Transportunternehmen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Traitement postulat 4.206 (Behandlung des Postulats 4.206), MAI 2013 (17.05.2013)

Fux Sandro (Suppl.), SVPO

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Ganzer Stéphane, PLR

Traitement postulat 3.163, MAI 2013 (13.05.2013)

Gaspoz Marcel, PDCC

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Giroud Willy, PLR

Assermentation, MAI 2013 (13.05.2013)

Golob Christoph (Suppl.), CSPO

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen (Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Gualino Pierre (suppl.), PDCB

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Hildbrand Patrick, SVPO

Développement et traitement interpellation urgente 2.0001 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.0001), MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 2.0002 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.0002), MAI 2013 (16.05.2013)

Jacquod Eric, UDC

Traitement motion 1.232 Michael Kreuzer (suppl.), MAI 2013 (13.05.2013)

Kamerzin Sidney, PDCC

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud, MAI 2013 (16.05.2013)

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Kuonen Urs, CVPO

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), (Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die dritte Rhonekorrektur (Bericht der externen Expertengruppe zu den Alternativprojekten der Gemeinden für den Abschnitt Chippis – Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Léger Laurent, PDCB

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 4.0002, MAI 2013 (16.05.2013)

Mabillard Fabienne (suppl.), Les Verts

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Maret Marianne, PDCB

Traitement postulat 4.156 Guillaume Vanay (suppl.), MAI 2013 (17.05.2013)

Martin Gilles, PCCC

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Massy Laetitia, PLR

Développement et traitement interpellation urgente 3.0001 Chantal Voeffray Barras (suppl.), MAI 2013 (16.05.2013)

Métraiiller Serge, PDCC

Elections des magistrats de l'ordre judiciaire, MAI 2013 (16.05.2013)

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Rapport annuel 2012 du ministère public, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Monnet-Terrettaz Marcelle, présidente, AdG/LA

Allocution inaugurale, MAI 2013 (13.05.2013)

Divers, séance du lundi 13 mai 2013 / séance du jeudi 16 mai 2013 / séance du vendredi 17 mai 2013

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du lundi 13 mai 2013 / séance du jeudi 16 mai 2013 / séance du vendredi 17 mai 2013

Motion d'ordre (loi sur l'enseignement primaire), MAI 2013 (16.05.2013)
Elections des magistrats de l'ordre judiciaire, MAI 2013 (16.05.2013)
Motion d'ordre (élection juges, président et vice-président TC), MAI 2013 (16.05.2013)
Assermentation de magistrats de l'ordre judiciaire, MAI 2013 (17.05.2013)
Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)
Intervention finale, MAI 2013 (17.05.2013)

Moos Marylène (suppl.), UDC

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Mooser Theler Helena, AdG/LA

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Moret Xavier, PLR

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen, MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / débat final (16.05.2013) p.

Mottet Xavier, PLR

Traitement motion 5.226 Brigitte Diserens, MAI 2013 (16.05.2013)

Nantermod Philippe, PLR

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Traitement postulat 2.248, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 1.0001, MAI 2013 (16.05.2013)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen, MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Traitement motion 1.232 Michael Kreuzer (suppl.), MAI 2013 (13.05.2013)

Pellouchoud François, UDC

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Perruchoud Edmond, UDC

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Traitement postulat 5.228, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 1.0001 Philippe Nantermod, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 4.0003, MAI 2013 (16.05.2013)

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements, MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Pfammatter Aron, CVPO

Développement et traitement interpellation urgente 4.0004 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.0004), MAI 2013 (16.05.2013)

Pitteloud Albert, UDC

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Pralong Jérémie, AdG/LA

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, discussion de détail (16.05.2013)

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Rausis Joachim, PDCB

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Traitement postulat 5.206 Reinhold Schnyder, MAI 2013 (16.05.2013)

Traitement postulat 2.236, MAI 2013 (16.05.2013)

Rieder Beat, CVPO

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 5.0001 Romy Biner-Hauser (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 5.0001 Romy Biner-Hauser), MAI 2013 (16.05.2013)

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements (Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente), MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Roh Sébastien, PDCC

Rapport annuel 2012 du ministère public, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Salamin Olivier, AdG/LA

Traitement motion 1.232 Michael Kreuzer (suppl.), MAI 2013 (13.05.2013)

Savoy Jean-Claude, PDCC

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements, MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Schmid Manfred, CVPO

Traitement postulat 5.225 (Behandlung des Postulats 5.225), MAI 2013 (16.05.2013)

Schnyder Reinhold, AdG/LA

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), (Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2013-2016 (Verlängerung des Rahmenkredits des Bundes 2011-2012 zugunsten der regionalen Transportunternehmen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen (Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Théoduloz David, PDCC

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud, MAI 2013 (16.05.2013)

Traitement motion 4.158 Beat Rieder, MAI 2013 (17.05.2013)

Truffer Gilbert (Suppl.), AdG/LA

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données (Jahresbericht 2012 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission), MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Turin Olivier, AdG/LA

Traitement postulat 4.204 Jérémie Pralong, MAI 2013 (17.05.2013)

Vernay André, PLR

Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Voeffray Barras Chantal (suppl.), PDCC

Développement et traitement interpellation urgente 3.0001, MAI 2013 (16.05.2013)

Volpi Fournier Marylène, Les Verts

Loi sur l'enseignement primaire (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / discussion de détail (16.05.2013)

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012, MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Walker Guido, CVPO

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen (Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Walter Francesco, CVPO

Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2012), MAI 2013, discussion générale (17.05.2013)

Zenklusen Andreas, CVPO

Traitement postulat 4.162 Claude-Alain Schmidhalter (Behandlung des Postulats 4.162 Claude-Alain Schmidhalter), MAI 2013 (17.05.2013)

Z'graggen Sonia, AdG/LA

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements, MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Zurbriggen Hans, SVPO

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen (Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Développement et traitement résolution urgente 5.0001 Romy Biner-Hauser (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 5.0001 Romy Biner-Hauser), MAI 2013 (16.05.2013)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et vice-président du Gouvernement:

Développement et traitement résolution urgente 1.0001 Philippe Nantermod, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement postulat urgent 4.0001 Dominic Eggel (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 4.0001 Dominic Eggel), MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 4.0002 Laurent Léger, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 4.0003 Edmond Perruchoud, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 4.0004 Aron Pfammatter (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 4.0004 Aron Pfammatter), MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 4.0005 Frédéric Delessert, MAI 2013 (16.05.2013)

Traitement postulat 4.156 Guillaume Vanay (suppl.), MAI 2013 (17.05.2013)

Traitement motion 4.158 Beat Rieder (Behandlung der Motion 4.158 Beat Rieder), MAI 2013 (17.05.2013)

Traitement postulat 4.220 Diego Clausen (Behandlung des Postulats 4.220 Diego Clausen), MAI 2013 (17.05.2013)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2013 (17.05.2013)

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements, MAI 2013, entrée en matière (17.05.2013)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Loi cantonale sur la protection des eaux (II), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / discussion de détail (16.05.2013) / débat final (16.05.2013)

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013)

Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône (Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis-Martigny), MAI 2013, discussion générale (13.05.2013)

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flügen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen, MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / / débat final (16.05.2013)

Traitement postulat 5.206 Reinhold Schnyder, MAI 2013 (16.05.2013)

Traitement postulat 5.228 Edmond Perruchoud, MAI 2013 (16.05.2013)

Interpellation 5.231 Felix Ruppen (Interpellation 5.231 Felix Ruppen), MAI 2013, réponse du Conseil d'Etat (16.05.2013)

Développement et traitement résolution urgente 5.0001 Romy Biner-Hauser (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 5.0001 Romy Biner-Hauser), MAI 2013 (16.05.2013)

Informations, MAI 2013 (17.05.2013)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2013 (17.05.2013)

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Loi sur l'enseignement primaire (I), (Gesetz über die Primarschule (I), MAI 2013, entrée en matière (13.05.2013) / ajournement des débats (16.05.2013)

Traitement postulat 3.162 Gaël Bourgeois, MAI 2013 (13.05.2013)

Traitement postulat 3.163 Stéphane Ganzer, MAI 2013 (13.05.2013)

Traitement postulat 3.164 Philipp Matthias Bregy (Behandlung des Postulats 3.164 Philipp Matthias Bregy), MAI 2013 (13.05.2013)

Traitement postulat 3.165 Raymond Borgeat, MAI 2013 (13.05.2013)

Traitement postulat 2.236 Nadine Reichen (suppl.), MAI 2013 (16.05.2013)

Traitement postulat 2.248 Philippe Nantermod, MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 3.0001 Chantal Voeffray Barras (suppl.), MAI 2013 (16.05.2013)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2013 (17.05.2013)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

Développement et traitement interpellation urgente 2.0001 Patrick Hildbrand et interpellation urgente 2.0003 Philipp Matthias Bregy (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.0001 Patrick Hildbrand und der dringlichen Interpellation 2.0003 Philipp Matthias Bregy), MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement interpellation urgente 2.0002 Patrick Hildbrand (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.0002 Patrick Hildbrand), MAI 2013 (16.05.2013)

Développement et traitement postulat urgent 2.0004 Jean-Henri Dumont, MAI 2013 (16.05.2013)

Heure des questions (Fragestunde), MAI 2013 (17.05.2013)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mai 2013

Séances des 13, 16 et 17 mai 2013

Séance du lundi 13 mai 2013

Présidence: Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le lundi 13 mai 2013, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Monnet-Terrettaz Marcelle, présidente, AdG/LA, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députées et députés,

Mesdames et Messieurs les suppléantes et suppléants,

Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du Service parlementaire et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs qui nous suivez sur Canal 9 et par Internet,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais en tout premier lieu, avant de commencer cette séance, corriger un malentendu qui a eu lieu à la session constitutive. Si j'ai demandé une interruption de séance de 10 minutes à 14 h 50, c'est que nous avons de l'avance avec l'ordre du jour et non pas à cause d'un retard éventuel de M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger.

Aujourd'hui, M. Thomas Andenmatten fera des photos pour actualiser le «Petit guide du Grand Conseil valaisan». Faites-lui bon accueil et votre plus beau sourire pour les photos! Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina est absent ce matin occupé par une séance intercantonale.

La session de mai débute la nouvelle législature et elle se déroulera aujourd'hui lundi, jeudi et vendredi.

Durant cette semaine, l'ECAV se présentera à vous dans la salle des pas perdus et vous offrira le café. Petite par sa taille, grande par ses compétences, l'Ecole cantonale d'art du Valais propose une formation artistique au niveau tertiaire (bachelor et master en arts visuels) et une formation professionnelle en arts appliqués permettant l'obtention d'un CFC de graphiste et d'une maturité professionnelle artistique. Elle offre de plus une formation propédeutique qui prépare à l'admission dans une haute école d'art, ainsi que plusieurs programmes de formation continue.

Fondée en 1948 et connue sous le nom d'ECAV depuis 1997, l'Ecole cantonale d'art du Valais est affiliée depuis 2008 à la HES-SO. Sa situation au cœur des Alpes valaisannes, sur les hauts de la ville de Sierre, lui a forgé une identité forte. Les diversités linguistiques et culturelles suisses y sont largement représentées tant chez les étudiantes et étudiants que chez les enseignantes et enseignants. L'hospitalité du Valais a fortement influencé son fonctionnement puisque de nombreux étudiants de l'étranger y viennent régulièrement faire leurs études. Un programme d'artistes en résidence, existant depuis 1997, a d'ailleurs été renouvelé en 2010.

L'ECAV propose à chaque étudiante et étudiant une formation adaptée à ses besoins, selon un axe de formation qu'il ou elle a préalablement choisi. La formation master approfondit les approches de l'art environnemental, de l'art dans la sphère publique, de l'art engagé. Les étudiantes et étudiants sont encadrés par des cours théoriques et pratiques, par des enseignantes et enseignants spécialisés, des intervenantes et intervenants du monde entier ainsi que par des assistantes et assistants.

Pouvant accueillir environ 200 étudiantes et étudiants, le centre de formation de Sierre comprend des ateliers permettant de travailler toutes les techniques et tous les médias importants de l'art d'aujourd'hui.

L'école offre de nombreuses facilités de logement et, de par sa situation, un cadre de vie convenant idéalement aux études, à la recherche et à la création.

Je vous convie à faire la connaissance des jeunes, de leurs professeurs et de leur travail durant cette semaine.

Jeudi, ce sera l'Association Alzheimer suisse, qui fête cette année ses 25 ans d'existence, qui nous offrira l'apéritif pour se présenter à nous.

Vendredi, la matinée de travail se terminera par un apéritif servi devant notre Parlement et, l'après-midi, vous êtes cordialement invités à la réception donnée par la commune de Riddes pour célébrer mon accession à la présidence du Grand Conseil.

Après ces quelques informations, c'est avec plaisir que j'ouvre la première session de cette législature.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**

Loi sur l'enseignement primaire (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Primarschule (*erste Lesung*)

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la collusion de dates entre formation et poste d'enseignant (13.09.2012) (3.162)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Datenkollision bei der Weiterbildung der Lehrpersonen (13.09.2012) (3.162)

3. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant les gestes qui sauvent (14.09.2012) (3.163)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend lebensrettende Massnahmen (14.09.2012) (3.163)

4. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, concernant des connaissances linguistiques de base au lieu d'une dispense de notes (14.09.2012) (3.164)

Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, betreffend sprachliche Grundkenntnisse statt Notendispens (14.09.2012) (3.164)

5. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian **CHAPPOT** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la validation des acquis: également pour les enseignants (14.09.2012) (3.165)
 Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian **CHAPPOT** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Validierung der erworbenen Fähigkeiten – auch für die Lehrpersonen (14.09.2012) (3.165)
6. **Entrée en matière**
 Loi cantonale sur la protection des eaux (*deuxième lecture*)
Eintretensdebatte
 Kantonales Gewässerschutzgesetz (*zweite Lesung*)
7. **Entrée en matière**
 Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)
Eintretensdebatte
 Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2013-2016 (Verlängerung des Rahmenkredits des Bundes 2011-2012 zugunsten der regionalen Transportunternehmen)
8. Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône
 Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die dritte Rhonekorrektur
9. **Entrée en matière**
 Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen
Eintretensdebatte
 Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen
Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
10. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, et cosignataires concernant la définition du contenu du dossier médical (09.05.2012) (1.230)
 Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Definition des Inhalts des Patientendossiers (09.05.2012) (1.230)
11. Motion des députés Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal **NIGRO**, PDCB, et Eric **JACQUOD**, UDC, concernant une protection contre l'homicide d'enfants et l'abandon (09.05.2012) (1.232) (*en collaboration avec le DECS*)
 Motion der Grossräte Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal **NIGRO**, PDCB, und Eric **JACQUOD**, UDC, betreffend Schutz vor Kindstötung und Aussetzung (09.05.2012) (1.232) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)

12. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'examen des normes de sécurité dans les établissements psychiatriques (09.05.2012) (1.233)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Überprüfung der Sicherheitsstandards in psychiatrischen Abteilungen (09.05.2012) (1.233)
13. Postulat de la commission SAI, par les députés Didier **CACHAT**, PLR, Gilbert **MONNEY** (suppl.), PLR, et Aldo **RESENTERRA**, PLR, concernant: pour le développement des transports entre le futur hôpital de Rennaz et le Chablais valaisan (10.05.2012) (1.235) (*en collaboration avec le DTEE*)
 Postulat der Kommission GSI, durch die Grossräte Didier **CACHAT**, PLR, Gilbert **MONNEY** (Suppl.), PLR, und Aldo **RESENTERRA**, PLR, betreffend Ausbau des öffentlichen Verkehrs zwischen dem künftigen Spital von Rennaz und dem Walliser Chablais (10.05.2012) (1.235) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
14. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant maintenir une large palette de soins médicaux remboursés en périphérie (10.05.2012) (1.236)
 Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Beibehaltung einer breiten Palette an kassenpflichtigen Pflegeleistungen in den Randgebieten (10.05.2012) (1.236)
15. Postulat de la commission de gestion, par les députés Laurent **LEGER**, PDCB, et Pascal **BRIDY**, PDCC, concernant le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la santé (15.06.2012) (1.239)
 Postulat der Geschäftsprüfungskommission, durch die Grossräte Laurent **LEGER**, PDCB, und Pascal **BRIDY**, PDCC, betreffend Aufgabenentflechtung im Gesundheitsbereich (15.06.2012) (1.239)
16. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), PDCC, et Pascal **LUISIER**, PDCB, concernant des statuts fiscaux spéciaux (12.09.2012) (1.245)
 Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), PDCC, und Pascal **LUISIER**, PDCB, betreffend Steuerausnahmen (12.09.2012) (1.245)
17. Postulat du député Markus **TRUFFER**, CVPO, et cosignataires concernant: choisir un remède pire que le mal? (13.09.2012) (1.246) (*en collaboration avec le DTEE*)
 Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Teufel mit Beelzebub austreiben? (13.09.2012) (1.246) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
18. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant: pour un taux de survie supérieur en cas d'arrêt cardiaque (14.09.2012) (1.249)
 Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend höhere Überlebensrate bei Herzstillstand (14.09.2012) (1.249)
19. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la réforme fiscale 2012 écologique: oui, mais! (14.09.2012) (1.251)
 Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend ökologische Steuerreform 2012: ja, aber! (14.09.2012) (1.251)
20. Naturalisations
 Einbürgerungen

La présidente:

Nous passons au premier point de l'ordre du jour.

1. **Entrée en matière**

Loi sur l'enseignement primaire (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Primarschule (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

La présidente:

Cette loi a été étudiée par la commission EFCS de l'ancienne législature, reprise et présentée par la nouvelle commission, dont le président actuel est le député Joachim Rausis.

Discussion sur l'entrée en matière:

Buttet Jérôme, député, PDCB:

Cette première intervention au nom de notre groupe me permet d'adresser nos félicitations et l'assurance de notre appui et de saine collaboration aux nouveaux président et vice-président du Gouvernement, les conseillers d'Etat Maurice Tornay et Jean-Michel Cina. Nous souhaitons aussi beaucoup de satisfactions dans l'accomplissement de son mandat au conseiller d'Etat Oskar Freysinger en charge du dossier qui ouvre cette session.

Ce projet de loi sur l'enseignement primaire (LEP) s'inscrit dans une démarche de réforme globale du système de la formation qui nous a déjà permis, ces dernières années, de promulguer la loi sur la formation professionnelle, la loi sur le cycle d'orientation, l'adhésion au concordat HarmoS, la loi sur le personnel enseignant, puis la loi sur le traitement du personnel enseignant.

Si la logique de cette démarche est reconnue, force est de constater que certaines options prises dans les étapes antérieures, sans en connaître précisément les applications concrètes, entreront en force simultanément à l'entrée en vigueur de cette LEP, sans que nous soyons plus informés sur leur réalité. Ce que l'on connaît mieux, ce sont leurs incidences financières annuelles, non négligeables puisqu'estimées à hauteur de 10,9 millions.

Parmi ces options, les équipes pédagogiques.

Alors qu'il est affirmé que l'on tient encore, dans l'école primaire, à des enseignants généralistes et non à des enseignants spécialisés par branche, la notion d'équipe pédagogique – encore très nébuleuse – proposée dans cette loi, sans alternative, laisse à penser que le modèle d'un enseignant présent auprès de ses élèves dans la majorité du temps de classe, avec d'autres intervenants spécifiques pour des branches secondaires, sera progressivement abandonné.

Actuellement, bien des classes sont déjà tenues par 2 enseignants. Des collaborations spontanées fonctionnent à satisfaction. Si notre école valaisanne est régulièrement dans le haut du classement dans les études comparatives, nous le devons en priorité aux compétences professionnelles de nos enseignants et à leur engagement. Il n'y a pas nécessité de leur imposer un mode de fonctionnement encore mal défini si celui qu'ils choisissent et appliquent actuellement donne pleine satisfaction.

On nous dit aussi qu'il n'y a plus assez d'enseignants désirant travailler à un pourcentage qui permettrait d'exiger un taux minimum de 50% ou plus pour le titulaire. Nous restons sur notre faim. A cet effet, nous demandons qu'avant d'entreprendre ses travaux, la deuxième commission puisse disposer de statistiques complètes concernant les taux d'EPT de tous les postes du degré infantine et primaire et des pour-cent d'EPT occupés par chacun des enseignants. En effet, un enseignant occupant un 50% d'EPT dans une classe et un 50% dans une autre occupera 2 postes partiels mais travaillera en réalité à 100%. La commission devrait aussi pouvoir discerner si tous les enseignants sont occupés à un taux qui correspond à leur souhait. Il est arrivé qu'un enseignant sortant de la HEP et désirant travailler à 100% ait dû se contenter d'un poste partiel, sans pouvoir immédiatement le compléter par un autre mandat partiel. Selon les données extraites de ces statistiques, il s'avérera peut-être utile de réfléchir à l'exigence pour tous les engagements d'un pour-cent d'EPT minimum et aux mesures à prendre, lorsque des postes partiels deviennent vacants, pour offrir des postes à 100%.

Ces renseignements nous manquant actuellement, nous proposons la suppression de l'article 18 relatif à l'équipe pédagogique et, à l'article 19, l'exigence, pour le titulaire, d'un temps d'enseignement dans sa classe de 50% au minimum.

Nous déposerons aussi d'autres amendements:

- certains pour respecter le droit des communes et l'autonomie communale, entre autres pour les lieux de scolarisation et pour la décision du maintien ou non du mi-temps après Noël en première année;
- d'autres donnant clairement à l'autorité scolaire, après avoir entendu les parents, le pouvoir de décision dans tout ce qui concerne le parcours scolaire de l'enfant.

Chers collègues, avec les coûts du logement et la fiscalité et la parafiscalité, la qualité de notre système scolaire actuel figure parmi les 3 premiers critères de choix cités par les familles s'établissant dans notre canton. Certes, nous devons appliquer HarmoS avant le 1^{er} août 2015, mais cette qualité reconnue de notre école doit nous inciter à ne montrer ni précipitation ni excès de zèle.

Deux questions pour terminer:

L'article 69, Violations des obligations scolaires, annonce que les mesures possibles en cas de violations seront définies dans un règlement du Conseil d'Etat. Peut-on déjà nous dire quelles sont ces mesures et sur quelles bases légales elles s'appuieront?

Le chapitre 8, Voies de droit, prévoit que les recours contre les décisions de la direction, du directeur ou de la commission scolaire sont à adresser à l'inspecteur. Les recours contre les décisions de l'inspecteur sont à adresser au département et ceux contre les décisions du département au Conseil d'Etat, soit 3 niveaux de recours. Nous avons entendu que certaines dispositions limitent à 2 niveaux les voies de recours. Ne sont-elles pas applicables en l'espèce?

Ce projet de loi n'a pas convaincu le groupe PDCB de façon unanime. Toutefois, dans sa majorité, il accepte d'entrer en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Eine Vorbemerkung

Das neue Primarschulgesetz ist ein weiterer Puzzlestein in der Umgestaltung der Walliser Schulen. Nach der für das Departement desaströsen Abstimmung E2000, hat sich dieses zum Ziel gesetzt, die Schule häppchenweise umzusetzen. Die CSPO hat sich immer für eine grundlegende Schulreformierung, die das gesamte Schulsystem im Auge behalten sollte, eingesetzt. So hat sie es u.a. nicht geschätzt, dass das OS-Gesetz vorgezogen wurde. Für die CSPO ist auch klar, dass die Schulen nach den Reformen im Jahrestakt nun langsam zu Ruhe kommen sollten, um sich ihrer Kernaufgabe dem «Schule-Geben» widmen zu können.

Nun zum Gesetz

Im Mai 2008 hat der Grosse Rat dem Schulkonkordat HarmoS zugestimmt, welches das Schweizer Volk im Mai 2006 annahm. Mit dieser Annahme hat sich der Kanton verpflichtet, Ziele und Strukturen der obligatorischen Schulzeit schweizweit anzugleichen. So wird durch HarmoS vorgegeben:

1. Die Dauer der obligatorischen Schulzeit von 11 Jahren.
2. Die Einteilung der Primarstufe in zwei Zyklen, wobei im ersten Zyklus der zweijährige Kindergarten integriert wird. Zudem wird in diesem Zyklus nur formativ bewertet. Festzuhalten bleibt: der Begriff Kindergarten wird aus dem Schulalltag verschwinden.
3. Das Einschulungsalter mit 4 Jahren. Zu diesem Einschulungsalter ist festzuhalten, dass im Kanton Wallis 37 verschiedene Modelle vorliegen, so dass sich ein einheitliches Modell aufdrängt. Die hier nun vorgeschlagene Idee, das Kind schrittweise in die Schule einzuführen, indem es im ersten Jahr des ersten Zyklus bis Weihnachten halbtägig eingeschult wird und dann erst ganztägig die Schule besucht, findet die CSPO vernünftig. Zudem kommt die progressive Steigerung der Stundenzahl während der obligatorischen Schulzeit dem Kind entgegen. Auch sollen laut Gesetzesvorschlag die ersten zwei Jahre in heterogenen Klassen durchgeführt werden. Dies wird Gemeinden mit geringer Kinderzahl aber vor allem auch den Kindern und ihren Familien zu Gute kommen, da diese länger in den eigenen Gemeinden bleiben können.
4. Die Kantone werden durch HarmoS verpflichtet, die Unterrichtszeit auf Primarstufe vorzugsweise in Blockzeiten zu organisieren. Für die Tagestrukturen (z. B. Mittagstisch, Betreuung während der Mittagspause) sind übrigens die Gemeinden verantwortlich.

Zwei Punkte möchte die CSPO noch aus diesem vorliegenden Gesetz hervorheben:

1. Zu der Einführung von Lehrerteams. Die Reduktion der Stundenzahl für Lehrpersonen von 33 auf 30 führt dazu, dass pro Klasse mehr als ein Lehrer benötigt wird. Zudem sind für gewisse Stunden spezialisierte Lehrpersonen zuständig. Lehrerteams sind also keine neue Erfindung. Nun wird diese Arbeit, die die Lehrpersonen in diesem Zusammenhang schon heute ausüben, durch eine Stundenentlastung um 3 Stunden endlich honoriert.
2. Die Klassenlehrperson muss nach Vorschlag mindestens zu 50% in ihrer Klasse unterrichten. Es ist uns hier allen klar, dass die Klassenlehrperson möglichst lange in ihrer Klasse unterrichten sollte, damit ein gutes Verhältnis zwischen Lehrern und Kindern aufgebaut werden kann. Heute ist es aber so, dass viele Lehrpersonen Teilzeitangestellte sind – hier liegt übrigens noch ein sehr wichtiges Untersuchungsfeld brach, dem sich das Departement anzunehmen hat. Auch arbeiten mehrere Lehrpersonen in derselben Klasse, so dass das vorliegende Gesetz den heutigen Gegebenheiten Rechnung trägt und sich an die Realitäten hält. Einen 100-prozentigen Klassenlehrer zu verlangen, ist illusorisch. Die CSPO möchte aber die Aufgaben der Klassenlehrperson höher gewichten, indem sie in einer Eingabe verlangen wird, dass ihre Mehrarbeit entschädigt wird.

Werte Kolleginnen und Kollegen, die CSPO ist für Eintreten, da dieses Gesetz vor allem den Kindern und ihren Familien zu Gute kommt. Zudem hat die CSPO bei der Beratung die Einflussnahme aber auch Verantwortung der Familien gestärkt, so zum Beispiel unter Artikel 61 Absatz 2 oder Artikel 66 Absatz 3, wo die Eltern laut Vorschlag der CSPO bei wichtigen Entscheiden, die ihre Kinder betreffen nicht nur angehört, sondern mit einbezogen werden.

Über die Kosten von jährlich 10,9 Millionen brauchen wir hier nicht gross zu diskutieren, da 3/4 dieser Kosten aus dem Gesetz vom 14. September 2011 resultieren, was dieses Parlament ja angenommen hat. Auffällig ist bei der Kostenaufstellung nur der Punkt

der Mediation, der laut Botschaft mit 300'000 Franken eingesetzt wird. Dieser Betrag für die Konfliktbewältigung in den gesamten Walliser Schulen durch Spezialisten scheint bei den heutigen Gegebenheiten eher homöopathischer Natur zu sein. Auch hier wird die CSPO Abänderungsanträge einbringen. Danke.

Favre Stéphanie, députée, PLR:

«L'éducation est la dette du présent envers les générations futures.» C'est dans l'esprit de cette citation du banquier et philanthrope américain Georges Peabody que le groupe PLR a examiné le projet de loi sur l'enseignement primaire.

Ce projet est une adaptation technique de l'école primaire valaisanne selon les accords HarmoS.

Le groupe PLR proposera plusieurs amendements:

- en particulier concernant le renforcement de la position du titulaire, en exigeant un minimum de 60% de temps d'enseignement dans sa classe et en précisant que les enseignants qui interviennent dans une classe collaborent sous sa responsabilité;
- un autre amendement sera déposé concernant la réintroduction de l'offre appropriée et facultative de prise en charge des élèves en dehors du temps d'enseignement dans l'horaire bloc;
- finalement, les députés PLR estiment, au vu des modèles d'organisation et de scolarisation très différents que les communes ont développés durant ces dernières années pour l'école enfantine, que la première enfantine doit être organisée à mi-temps au minimum dans chaque commune et que les communes en règlent les modalités.

Le groupe PLR tient encore à formuler deux remarques:

S'agissant des frais à la charge des parents, l'ordonnance prévue à l'article 28 du projet devra prendre en compte également les frais supplémentaires découlant de la scolarisation d'enfants issus de communes n'offrant pas d'enseignement bilingue admis dans les communes proposant un tel enseignement.

Concernant l'enseignement religieux, il regrette qu'on n'ait pas saisi l'occasion, lors de l'élaboration de ce projet de loi, de moderniser la terminologie de la loi sur l'instruction publique au sujet des missions générales de l'école en matière d'enseignement religieux.

Le groupe PLR se pose également quelques questions:

Le statut des écoles privées sera-t-il différent avec cette nouvelle loi?

Le message précise que l'unité cantonale doit être recherchée tout en respectant les différences culturelles de chaque région linguistique avec des dispositions spécifiques, notamment au sujet des promotions, des échecs et des redoublements. Y a-t-il une différence de sensibilité à la promotion, aux échecs et aux redoublements entre le Haut et le Bas-Valais?

Est-il vraiment judicieux de prévoir des délais différents entre le Haut et le Bas-Valais pour l'avancement de l'âge d'entrée à l'école enfantine (3 ans pour la mise en place dans le Bas et 5 ans pour le Haut) alors qu'on recherche l'unité cantonale?

Enfin, une enveloppe supplémentaire de plus de 2 millions pour le titulariat est-elle nécessaire dès lors qu'il y aura 3 heures par semaine d'enseignement en moins?

En attendant les réponses à ces questions, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Mooser Theler Helena, Grossrätin, AdG/LA:

Die Fraktion AdG/LA hat sich eingehend mit dem vorliegenden Gesetz über die Primarschule befasst.

Der Kanton Wallis zählt zu den 15 Kantonen, welche HarmoS zugestimmt haben.

Damit gehören wir zu den 76,2% der Bevölkerung, die eine Harmonisierung der Schule auf schweizerischer Ebene anstreben und damit einen Beitrag zur Qualitätssicherung und -entwicklung leisten möchten. Das beinhaltet als Konsequenz eine Anpassung und Modernisierung des Primarschulgesetzes.

Wesentliche Veränderungen beim vorliegenden Gesetz sind der Schuleintritt ab 4 Jahren und das Kindergartenobligatorium. Im Unterwallis erfolgt die Korrektur in zwei Etappen, im Oberwallis wird sie einen Zeitraum von vier Jahren in Anspruch nehmen.

Die gesamtschweizerisch festgelegten Bildungsziele in den Bereichen Schulsprache, Fremdsprache, Mathematik und Naturwissenschaften wurden im neuen Gesetz formuliert. Im Rahmen des Westschweizer Lehrplans kann der Kanton 15% der Unterrichtszeit frei gestalten. Er kann dadurch einen Teil der Zeit für Ethik, Religionen und Gemeinschaft verwenden.

Im vorliegenden Gesetzesentwurf gibt es positive und weniger positive Aspekte. Vorweg die positiven: Das Gesetz lässt sowohl Blockzeiten wie auch Tagesschulen zu. Den Blockzeiten wird der Vortritt gelassen. Damit tritt das Gesetz teilweise auf veränderte Familienbedürfnisse und -strukturen ein und respektiert die Vereinbarkeit von Beruf und Familie und anerkennt den Bedarf nach Tagesschulen und Tagesschulstrukturen. Nach dem Entscheid des Grossen Rats 2011 wird die Stundentafel für die Lehrer von 33 auf 30 Wochenlektionen reduziert. Die Lehrpersonen der unteren Stufen arbeiten neu 30 Wochenlektionen. Mit diesem Modell können die Kindergärtnerinnen zukünftig Vollzeit arbeiten. Die Anpassung der Stundentafel wurde bereits sehr lange gefordert und stellt eine Attraktivitätssteigerung des Lehrerberufs für Frauen und für Männer dar. Neu wird auch das begleitete Studium für die höheren Klassen eingeführt. Es ist vor allem für eine verbesserte Integration und Betreuung von Schüler und Schülerinnen gedacht und bietet spezifische Kurse an. Dies kann Schüler und Schülerinnen bildungsfremder Familien den Zugang zur Bildung erleichtern. Neu gibt es einen Lektionspool pro Schule zur Entlastung von Klassenlehrern; dieser war bisher nur für Klassenlehrer der 6. Klasse vorgesehen. In den Schulzentren wird die Arbeit in Lehrerteams aufgewertet und bekommt einen höheren Stellenwert. Im Weiteren werden im Gesetz unter Berücksichtigung der kantonalen Einheit die lokalen, regionalen und sprachlichen Besonderheiten weitgehend anerkannt. Alle diese Aspekte sind im neuen Primarschulgesetz als positiv zu werten.

Das Gesetz ist aber noch verbesserungswürdig. Blockzeiten und Tagesschulen sollten als gleichwertige Modelle im Gesetz aufgenommen werden. Vor allem der erste Zyklus ist sorgfältig anzugehen. Die Einschulung mit 4 Jahren verlangt von den Unterrichtenden viel Aufwand und Energie. So sollte die Klassengrösse in den ersten zwei Schuljahren auf 20 Schüler und Schülerinnen begrenzt werden, damit der Einstieg in die Schule für alle Beteiligten gut gelingt. Die sozialen und gesellschaftlichen Herausforderungen sowie die fehlenden Fachkräfte werden im neuen Gesetz zu wenig berücksichtigt. Die Schulsozialarbeit, ein wichtiges Instrument zur Entlastung der Lehrer, das in der deutschsprachigen Schweiz nicht mehr wegzudenken ist, findet im neuen Primarschulgesetz keinen Einzug. Die Aufgabenteilung der Schuldirektionen im Spannungsfeld zwischen Kanton und Gemeinden bedarf noch einer vermehrten Präzisierung. Die Zuständigkeit bei Nichteinhalten der gesetzlichen Vorgaben muss klar geregelt sein. Bei Annahme des neuen Gesetzes werden 74 Vollzeitlehrpersonen benötigt. Bereits jetzt wird ein Fachkräftemangel festgestellt. Wie gedenkt der Staatsrat darauf zu reagieren? Die Umsetzung des neuen Primarschulgesetzes ist mit einem Mehraufwand von 10,9 Millionen verbunden. Bereits heute spricht man von notwendigen zukünftigen Einsparungen. Wie will man das verwirklichen?

Mit diesen Bemerkungen ist die Linke Allianz für Eintreten, wird jedoch verschiedene Abänderungsanträge hinterlegen.

Besten Dank.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO:

Das vorliegende Gesetz über die Primarschule ist ein lotterhaftes Gesetz, ein Gesetz mit Schönheitsfehlern und organischen Mängeln. Schon vor dem Beitritt zum HarmoS-Konkordat waren Ihnen die Risiken bekannt. Dass Sie sich diesen nun halbherzig angenommen haben, zeigen diverse Gesetzespassagen, die für die Qualität einer guten Primarschule eminent wichtig wären. Durch die Implementierung unausgeglichener Ideen vernachlässigen Sie die ursprüngliche Zielsetzung aufs Sträflichste und verurteilen das Gesetz bereits im Vorherein zum Scheitern.

Unging pädagogische Teams: Neu soll nicht mehr die Klassenlehrperson die Hauptverantwortung tragen, sondern ein Lehrerkonglomerat, ein sogenanntes pädagogisches Team. Damit bezwecken Sie eine unsägliche Zersplitterung der Verantwortlichkeiten. Zudem beschneiden Sie den Führungsanspruch der Klassenlehrperson. Dies wird unweigerlich dazu führen, dass sich keine der Lehrpersonen direkt in die Pflicht genommen sieht. Weil sich niemand hauptverantwortlich fühlt, unterbleibt initiatives und konsequentes Handeln. Die pädagogischen Teams verkommen so zu einem endlos drehenden Kreisel der Verantwortungslosigkeit und damit zur Farce. Wir sind deshalb gegen die Positionsschwächung der Klassenlehrperson!

Weiter fördern Sie die Schaffung von Kleinstpensen, die sich in Bezug auf die Beziehungsbildung zur Klasse nur negativ auswirken kann. Wenn zu viele Lehrpersonen partizipieren, leidet die Qualität des Unterrichts unter dieser Voraussetzung. Bekanntlich verderben zu viele Köche den Brei. Deshalb sagen wir dezidiert Nein zu viel zu vielen Lehrpersonen für eine Primarklasse.

Auch sehen wir das Mitspracherecht der Eltern bezüglich der Einschulung ihrer Schützlinge vernachlässigt. Niemand hat eine bessere Beziehung zu den Kindern und damit eine bessere Bewertungsgrundlage als die Eltern. Sie alleine sollten entscheiden dürfen, ob ihr Kind reif ist für den Unterricht oder nicht. Und bei einem Einschulungsalter von gerade mal 4 Jahren, darf es keinen Einschulungszwang geben!

Als strittig angesehen werden ebenfalls die Weisungen betreffend Lehrplan und Lehrmittel. Hier soll alles von oben herab diktiert werden ohne Miteinbezug der realitätsnahen Lehrerschaft. Ein verbindliches Ziel vordefinieren: Ja! Aber der Weg zum Ziel muss den Lehrpersonen uneingeschränkt offen bleiben.

An den Bestimmungen zur Unterrichtssprache stossen wir uns besonders. In der Kommission wurde versichert, dass auf die Mundart Rücksicht genommen werden würde. Im Bericht hiess es nun, Unterrichtssprache sei ausschliesslich Französisch bzw. Hochdeutsch. Wo bleibt da die Zusicherung an die Mundart? Aufgrund der Heuchelei der Kommission sehen wir es für nötig an, dass der Beibehaltung der Mundart gebührend Rechnung getragen wird, indem ein Vermerk im Gesetzestext angebracht wird. Die Mundart darf der Unterrichtssprache nicht von Anfang an gänzlich weichen. Sie schafft Identifikation und ist der Persönlichkeitsentwicklung des Kindes mehr als förderlich.

Die Liste der Ungereimtheiten ginge noch weiter, doch genügen die bereits genannten Punkte dazu, das neue Gesetz als unzulänglich zu taxieren. In weiser Vorausahnung haben wir vorsorglich einen Änderungsantrag eingebracht, der das Gesetz zufriedenstellend bereinigen soll.

Trotzdem, und angesichts der Mängel im Gesetz über die Primarschule, spricht sich die Fraktion der SVP Oberwallis für Nichteintreten aus.

Moos Marylène, députée (suppl.), UDC:

A titre préliminaire, je rappelle que, en son temps, l'UDC avait été seule, ici, à s'opposer à HarmoS. Nous en voyons ici les premiers effets. En effet, sur trop de points, nous ne sommes déjà plus qu'une chambre d'enregistrement. Nous retranscrivons en droit cantonal (qui, sur ces points, en réalité, n'existe plus) des dispositions sur lesquelles nous n'avons plus aucune prise.

J'aimerais dire aussi que, sous l'angle de la technique législative, il est tout de même aberrant, alors que la loi sur l'instruction publique va subsister, qu'on introduise dans une loi sur l'enseignement primaire des dispositions qui devraient s'appliquer à l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ce n'est qu'un des symptômes d'une loi mal ficelée.

Cela dit, sur le fond, cette loi bâtie sur 6 idées-forces laisse l'UDC dubitative quant à ses finalités, extrêmement floues du reste. En effet, force est de constater que les buts, les missions que fixe cette loi sont vagues, empreints essentiellement de concepts psychopédagogiques ouatés, de termes éducationnels séduisants qui laisseront aux ordonnances futures et aux programmes des libertés dont nous craignons qu'elles ne conduisent à une nouvelle baisse de la qualité de l'école valaisanne. C'est pourquoi l'UDC souhaite que ces objectifs soient parfaitement clarifiés et que l'école respecte sa mission propre, c'est-à-dire qu'elle instruit, qu'elle transmette par son enseignement des connaissances à l'enfant en lui donnant évidemment les moyens d'acquérir au mieux ces savoirs. C'est en cela et en cela principalement que, au final, elle réalise sa mission éducative.

L'instruction au service de l'éducation. Dans ce projet, en dépit d'une disposition qui rappelle que l'instruction est la tâche première de l'école primaire, l'instruction s'efface trop souvent au profit de l'éducation. Là encore, nous voulons que la loi soit précisée en vue d'éviter la confusion entre les missions respectives des parents et de l'école.

Il y a entre la loi de 1962 et la LEP un tel écart, une telle modification des fondamentaux, que l'on ne peut pas s'empêcher de voir une volonté d'imposer une fois de plus en catimini les réformes de «E2000» qui furent (l'UDC le rappelle) rejetées par 72% des Valaisans.

De plus, à la lecture de ce projet, le flou initial dans les objectifs devient chronique: flou quant à la formation pratique des enseignants, flou quant au rôle des équipes pédagogiques, flou encore quant aux références chrétiennes.

En outre, la mention de processus de développement des écoles, d'indicateurs (non objectifs et non vérifiables) d'évaluation du fonctionnement des écoles augmente la lourdeur du système. Nous craignons que l'on ne transforme ainsi l'enseignant en un administrateur de classe sous contrôle, privé de liberté créative, qu'on l'empêche de faire ce qui est sa tâche première: enseigner.

En ce qui concerne l'équipe des enseignants, là aussi le rôle du titulaire est déconsidéré. Cette fonction autrefois prioritaire est dévalorisée. On insiste bien plus sur l'importance de l'équipe pédagogique. Pour l'UDC, il faut, au contraire, valoriser le poste du titulaire et éviter de submerger les enseignants de «réunionites» aiguës, dont le seul but est de justifier l'existence même de ces équipes.

L'UDC déplore encore un accroissement du processus de centralisation des pouvoirs en matière scolaire: les communes paient, mais que décideront-elles encore?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC ne peut pas accepter une loi aussi mal ficelée. Comme, toutefois, nous ne remettons pas en cause le principe même d'une loi sur l'enseignement primaire, nous ne refuserons pas d'entrer en matière mais nous demandons le renvoi de ce projet au Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Die CVPO-Fraktion hat dieses Gesetz analysiert, aber nicht mit Emotionen wie unser junger Kollege von der SVPO, sondern hat mit Fakten und Zahlen gearbeitet und kommt zum Schluss, dass dieses Gesetz zurückzuweisen ist und zwar an den Staatsrat.

Eine Kommission der Heuchelei zu bezichtigen, ist schon ein starkes Stück, Herr Kollege, auch wenn Sie jetzt mit anderen Leuten beschäftigt sind. Wir halten die Kommissionsarbeit für grundsätzlich gut und ihre Zielrichtung für optimal.

Das Gesetz hat aber einen grossen Pferdefuss und das sind die Finanzen. Und die Finanzen müssen hier im Grossen Rat zu diskutieren geben. Grundsätze wie kantonale Einheit, Vereinbarkeit von Familie und Schule, Wohnort als zwingender Schulort, Zunahme der Lerneinheiten im Verlaufe der Schulzeit sind alles hehre Grundsätze hinter die sich auch die CVPO-Fraktion stellt und stellen kann. Bei genauerer Sicht ist dieses Gesetz aber in einem Punkt sehr schwach – nämlich es bringt eine teure Veradministrierung unserer Primarschule mit unausgegorenen Änderungen, die nicht im Interesse der Ausbildung stehen, sondern im Interesse der Schulleitung.

Drei Hauptschwächen haben sich hier herauskristallisiert:

1. Es werden dem Kanton Wallis 10,9 Millionen Mehrkosten entstehen, ohne entsprechenden Mehrwert für die Erziehung unserer Kinder. Und dies obwohl wir nun wiederholt und letztmals in der letzten Legislatur das Budget des DEKS auf 370 Millionen Franken aufgestockt haben. Meine Damen und Herren, der Staatsrat hat die Verpflichtung, angesichts dieser Kostenexplosion im DEKS mittels Kompensations- und Sparmassnahmen innerhalb des Departements eine kostenneutrale Vorlage vorzulegen. Eine weitere Kostenexplosion kann unsererseits nicht akzeptiert werden, da das DEKS bereits jetzt mit Abstand der grösste Ausgabenposten ist. Aus Sicht der CVPO-Fraktion ist es zwingend, angesichts der in der Vergangenheit dem DEKS grosszügig zugemessenen Mittel diese 3 Prozent Mehrkosten mittels Einsparungen andererseits zu kompensieren und eine kostenneutrale Vorlage zu erstellen. Falls dies nicht möglich ist, weisen wir dieses Gesetz zurück.
2. Es ist unübersehbar, dass diesem Gesetz ein grosser und kostspieliger Verwaltungsapparat rund um die Primarschule aufgebaut wird. Schuldirektionen für alle Klassenlehrer, Mediation, Tagesstrukturen usw. sind enorme Kostenfaktoren und haben ein grosses Potenzial, sich zukünftig noch ausbauen zu lassen. Hier muss Gewicht auf Kostenneutralität gestellt werden. Wer diese Dienste in Anspruch nimmt, muss dafür bezahlen.
3. Auf die Gemeinden kommen unübersehbare Mehrkosten zu. Insbesondere die kleinen Gemeinden mit eigenen Schulen werden durch dieses Gesetz in der jetzigen Form an den Rand ihrer finanziellen Leistungsfähigkeit gebracht. Meine Damen und Herren, daher braucht es bei diesem Gesetz Wahlfreiheiten für die Gemeinden, insbesondere Wahlfreiheiten bei der Errichtung der Schuldirektionen als wichtigster Kostenpunkt.

Die CVPO-Fraktion ist der Meinung, dass dieses Gesetz insbesondere in der Finanzierungsfrage eine komplette Neuüberprüfung braucht und beantragt daher die Rückweisung an den Staatsrat.

Die guten Ansätze können uns nicht darüber hinwegtäuschen, dass hier des Guten zu viel getan wurde. Es liegt uns ein Wunschkonzert vor mit gravierenden und unkontrollierbaren Folgekosten für alle. Viele der vorgeschlagenen Änderungen tragen die Keime neuer Kosten bereits in sich. Machen wir uns nichts vor, meine Damen und Herren, auch das Bildungswesen im Kanton Wallis muss sich nun einmal an den finanziellen Rahmenbedingungen des Kantons orientieren. Wir haben in der Vergangenheit sehr viel für die Bildung gemacht, wir haben viel investiert in allen Bereichen und stehen auf hohem Ausgabeniveau. Es ist Zeit für einen Marschhalt und es ist Zeit, diesen Marschhalt heute zu beschliessen.

Daher beantragen wir Ihnen die Rückweisung an den Staatsrat, um die Finanzierungsfrage neu zu klären und uns eine kostenneutrale Vorlage zu präsentieren, mit den gleichen Zielen wie bisher.

Ich danke Ihnen.

Théoduloz David, député, PDCC:

Le groupe PDCC a analysé avec toute l'attention requise ce projet de loi et généré un débat très très ouvert sur ce projet de loi: beaucoup de discussions, de questions soulevées et d'amendements qui seront déposés.

Le sentiment tout de même d'avoir affaire à un projet non abouti, bien que travaillé, mais encore largement non abouti.

Pour le groupe PDCC, l'enfant n'est pas du tout systématiquement resté au cœur des questions qui se sont posées. Nous nous sommes à nouveau, un peu comme en 2011, pour les députés qui étaient déjà ici présents, un tout petit peu, voire certainement beaucoup égarés en nous éloignant de l'enfant.

Différents constats et questions, je vous le disais.

Tout d'abord, la mise en application du passage de 33 à 30 périodes pour un équivalent plein temps (EPT). Cela génère naturellement, et on pouvait déjà s'y attendre en 2011, une augmentation du nombre d'enseignants en maintenant, et c'est heureux, 32 périodes d'enseignement pour les enfants.

Incidences financières évaluées de l'ordre de 15 millions ramenées à 7,5 millions par des temps d'accueil et des activités complémentaires plus efficaces. Pour le groupe PDCC, cela n'est aujourd'hui absolument pas clair. Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que cette efficacité n'était pas possible avant? Nous nous posons ces questions et demandons, dans le cadre de la première lecture, d'y répondre.

Il faut rappeler que le passage de 33 à 30 périodes – nous l'avons dit en 2011 mais ceci n'est pas souligné dans le rapport – constitue une revalorisation supplémentaire du statut de l'enseignant primaire. Nous avons déjà parlé des 200 francs par mois mais il faut ici rappeler cet état de fait: il s'agit d'une revalorisation, ni plus ni moins.

Pour ce qui est du premier cycle d'enseignement, avec le passage de 27,7 à 30 périodes pour un EPT, le groupe PDCC se pose la question: quelles sont les activités supplémentaires – c'est décrit en 2 lignes dans le rapport – qui font que l'on peut justifier un plein temps, passant de 27,7 à 30 périodes pour un EPT? Les explications ne sont pas suffisamment claires pour nous non plus.

Des chiffres maintenant, et nous en demandons.

Tout d'abord, l'évolution du nombre d'élèves sur les 5 à 10 ans à venir. Ces chiffres, nous les avons demandés en 2011; nous n'en disposons toujours pas. Le groupe PDCC ne souhaite pas potentiellement compenser une diminution du nombre d'élèves par une diminution de périodes d'enseignement. Un point de situation relatif au taux d'activité de l'enseignant primaire, en d'autres termes une statistique des effectifs par taux. Si nous ne voulons pas que de l'EPT, il est clair que, tant pour les communes que pour le canton, il apparaît difficile à gérer d'avoir des taux de 5%, 10%, 15% d'activité.

Compte tenu de ces éléments, nous déposerons différents amendements. Vous l'avez compris, cela signifie que nous entrons en matière, pourquoi? Parce que nous considérons que le débat doit être mené ici, qu'il n'y a pas d'obligation de terminer ce débat en deux lectures, que ce débat pourrait même avoir lieu en trois lectures, mais il doit exister et les députés doivent le faire.

Nous proposerons la suppression des équipes pédagogiques. Nous pensons que celles-ci ne sont pas nécessaires dans la loi. Cela doit rester une compétence au niveau des centres scolaires selon les besoins. Nous estimons même que cette proposition est en lien avec la forte recrudescence du temps partiel à très partiel dans ce domaine. N'y aurait-il pas, dans certains cas, trop d'enseignants par classe?

La question du titulariat a suscité un véritable débat également, discussion sur la nécessité de l'institution de titulaires. Nous demandons, dans le cadre de la commission, que ce débat soit également mené. S'il doit y avoir l'existence d'un titulaire, eh bien!, nous proposerons de renforcer son rôle et sa place par un taux d'activité minimum de 60%.

Au niveau de la médiation, le groupe PDCC arrive à la conclusion que celle-ci ne serait pas nécessaire dans le cadre de l'école primaire et en tout cas pas nécessaire dans la loi.

J'en arrive maintenant et pour terminer aux coûts supplémentaires.

Nous avons de la difficulté à comprendre ce que signifie «coûts supplémentaires issus des études dirigées du titulariat ou de la médiation». Ces coûts supplémentaires sont-ils dus à des décharges que l'on attribue aux enseignants? Sont-ils dus à un effectif supplémentaire nécessaire? Ou sont-ils dus à un montant complémentaire versé aux enseignants concernés? Pour notre part, nous considérons que ces missions-là intègrent le rôle de l'enseignant primaire et le revenu qui avait été discuté en 2011, à savoir les 200 francs supplémentaires plus le passage de 33 à 30 périodes.

Comme je vous l'ai dit, nous entrons en matière dans un débat que nous voulons constructif et nous souhaitons que ce débat puisse se tenir.

Nous sommes majoritairement, au sein du groupe PDCC, convaincus que le projet tel que présenté n'a pas une véritable cohérence.

Merci de votre attention.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Après l'acceptation, en 2006, du concordat HarmoS et pour suivre la stratégie voulue par M. Roch de saucissonner la loi sur l'instruction publique en plusieurs tranches afin d'éviter l'indigestion parlementaire et populaire de feu «Education 2000», nous voici devant le copieux repas de la loi sur l'école primaire. Cette loi est la quatrième étape d'un parcours qui n'est pas du tout terminé et qui mettra encore pas mal de pain sur la planche du nouveau DFS. Ce parcours se terminera avec la réalisation et la révision complète de la loi sur l'instruction publique, et la fixation des valeurs qui la coiffent. Enfin, cela, c'est de la musique d'avenir.

Pour l'instant, concentrons-nous sur une loi qui est en préparation depuis deux à trois ans, Messieurs et Mesdames, 7 qualités que nous partageons font la force de cette loi et elle a l'heur de plaire aux Verts.

Pragmatique: oui, la première qualité est le pragmatisme. Ce n'est pas une loi qui impose, c'est une loi qui fait avec le terrain. On peine à trouver des enseignants qui veulent travailler à 100% et qui sont responsables d'une classe. Eh bien!, on fait avec. On invente l'équipe pédagogique et on propose d'optimiser ce qui peut paraître un déficit. En fait, on légalise ce qui est dans la pratique et qui se fait très largement. Dans les familles aussi, un père et une mère sont géniteurs à 50% chacun et pourtant, eh oui!, chacun se sent responsable à 100% de son enfant. Cela ne changerait absolument rien d'avoir plusieurs personnes responsables d'une classe.

Deuxième adjectif: lisible. La deuxième qualité de cette loi est qu'elle ne change pas grand-chose à la structure de l'école, telle qu'on la connaît aujourd'hui. Elle est donc lisible pour les parents... et même pour les grands-parents. Seul véritable changement visible de l'extérieur: les 2 premières années d'école qui deviennent obligatoires dans tout le canton, de Gletsch à St-Gingolph, en respectant au mieux le rythme des enfants, soit d'août à Noël, mi-temps et, ensuite, plein-temps.

Actuelle: la troisième qualité de cette loi est qu'elle n'inscrit plus l'école comme un milieu en dehors de la société mais elle s'harmonise à la nouvelle vie des familles. Les horaires blocs et la possibilité des horaires continus sont autant d'adaptations que l'école fait en direction des familles et de leur nouveau rythme de vie.

Généreuse: la quatrième qualité de cette loi est la générosité avec l'instauration du titulariat en encadrement pédagogique et le soutien pour les élèves qui en auraient besoin. Généreuse aussi dans la mesure où elle institue des études dirigées pour seconder les familles et aider les enfants dans l'accomplissement de leurs tâches à la maison. Mais, elle est aussi généreuse dans sa volonté d'intégration de tous les élèves différents.

Respectueuse: c'est la cinquième qualité de cette loi qui respecte le travail accompli par les enseignants primaires qui verront les différentes composantes de leur horaire hebdomadaire changer. Le temps de présence aux élèves sera diminué pour basculer sur la très grande partie de travail invisible qui se fait sous forme de collaboration et de préparation de cours.

Décentralisée: la sixième qualité de cette loi est le respect de la décentralisation du pouvoir avec l'instauration des directions d'école partout sur le territoire. L'Etat ne peut plus tout faire et ne doit pas tout diriger et réglementer. Il doit contrôler et veiller à la qualité uniforme sur le territoire; ce sera le rôle des inspecteurs. Toutes les autres décisions peuvent respecter le génie propre à chaque région et à chaque sensibilité.

Raisonnée: c'est la septième qualité de cette loi dans les coûts qu'elle représente pour l'ensemble des enfants valaisans: 11 millions pour 25'000 à 28'000 enfants, soit environ 400 francs par enfant valaisan. Une réforme de cet ordre n'a plus été faite depuis 50 ans, les 50 ans de la loi sur l'instruction publique. Le Parlement doit également bien ça à l'ensemble des enfants valaisans, et le Parlement doit bien ça aussi aux enseignants depuis la loi sur le statut et le traitement de 2011. Non, on ne rase pas gratis, même pas en Valais, ça coûtera 11 millions.

Voilà, en 7 mots, les qualités que Les Verts concèdent à cette loi, une pour chaque jour de la semaine, une pour chacune des vertus cardinales et théologiques ou peut-être une pour chacun des groupes politiques... ou presque.

Comme vous l'aurez compris, Les Verts entrent en matière.

Par contre, Les Verts feront leur travail pour informer et donner leur avis sur la myriade d'amendements qui ont été déposés pour la lecture de détail, et tout cela avec un œil critique..., mais on n'abandonnera pas les qualités relevées ci-avant. D'ailleurs, une des premières actions que Les Verts feront lors de cette session sera le dépôt d'une motion demandant la création d'un observatoire de l'école afin de donner les outils de pilotage nécessaires au département et de donner l'ensemble des statistiques demandées à bon droit d'ailleurs par les différents groupes politiques.

Je vous remercie.

La discussion est close.

La présidente:

Je passe la parole au député Urs Kuonen, président de l'ancienne commission thématique.

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO, ehem. Präsident der Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Im Namen der Kommission und als ehemaliger Kommissionspräsident möchte ich gerne zum Vorwurf der SVPO, dargelegt durch Herrn Grossratssuppleant Sandro Fux Stellung nehmen.

Die Kommission als heuchlerisch zu bezeichnen, ist nicht gerade ein Akt des Respekts gegenüber den Kolleginnen und Kollegen des Parlaments, die in dieser Kommission mitgearbeitet haben. Ich möchte gerne – und hoffe es aber auch –, dass dieses Gesetz und dabei vor allem die Kinder der Primarschule nicht zum politischen Spielball der Politik wird, dass inskünftig sachliche Zusammenarbeit im Parlament und in den Kommissionen gross geschrieben wird und der Respekt gelebt wird.

In diesem Sinne danke ich für Ihre Aufmerksamkeit.

La présidente:

Le groupe UDC et le groupe CVPO demandent le renvoi du texte de loi au Conseil d'Etat, et le groupe SVPO refuse l'entrée en matière.

J'oppose donc ces deux propositions, puis nous voterons la proposition restante avec le texte de loi proposé par la commission.

Je rappelle aux nouveaux députés et suppléants qu'il faut appuyer en même temps sur les deux touches pour voter, le bouton vert dans la table et votre position en choisissant un bouton sur la table.

(...)

Excusez-moi, je n'ai pas vu la demande de parole du député Joachim Rausis!

Rausis Joachim, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Merci Madame la présidente du Grand Conseil.

Il est pour le moins spécial d'inaugurer devant le plenum un mandat de président de commission en défendant un rapport que l'on n'a pas signé. Les circonstances du traitement de cette loi sur l'enseignement primaire le veulent ainsi. Cela me permet, en passant, de saluer l'ancien conseiller d'Etat Claude Roch et l'ancien président de la commission Urs Kuonen pour l'important travail qui a été effectué jusqu'à ce jour dans ce dossier.

La commission, dans sa nouvelle composition, a pu bénéficier d'une présentation du projet de loi par les personnes qui l'ont préparé, de manière à ce que chaque membre puisse être informé sur ce sujet de manière aussi large et complète que possible.

Voulue par ce Parlement et attendue par le personnel enseignant concerné, la LEP s'appuie sur 4 grands objectifs qu'il n'est pas inutile de rappeler ici, soit :

- améliorer la qualité de l'enseignement primaire
- appliquer les règles fixées dans le concordat HarmoS
- intégrer l'école enfantine dans l'école obligatoire
- adopter les règles relationnelles de l'école avec les communes.

A noter que la question des valeurs de l'école n'est pas abordée dans cette loi, ces dernières restant définies dans la loi sur l'instruction publique de 1962 qui, elle, n'est pas touchée par ce projet.

Les principales nouveautés introduites par la LEP, telles que travaillées en commission, sont les suivantes:

- suppression de l'appellation «école enfantine»
- scolarisation dès 4 ans révolus, avec modification de la date de référence qui deviendra le 31 juillet
- caractère obligatoire de l'actuelle première année enfantine (ce qui est déjà pratiquement le cas dans le Valais romand mais pas forcément dans le Haut-Valais – remarquons, au passage, que le rapport de la commission découpe le canton entre Haut et Bas-Valais, malheureux lapsus, peut-être révélateur) avec une organisation cantonale unique qui verrait les enfants débiter leur scolarité à mi-temps dans des classes hétérogènes, puis passer au plein-temps après la pause de Noël
- création de 3 cycles dans la scolarité obligatoire: 2 de 4 ans pour le degré primaire et 1 de 3 ans déjà existant pour le degré secondaire
- l'horaire bloc (à ne pas confondre avec l'horaire continu) qui, à terme, doit permettre d'être plus en phase avec la vie familiale et les activités professionnelles des parents. Cela dit, la compétence d'organiser la journée scolaire reste l'apanage des autorités communales afin de coller au mieux aux besoins locaux

- révision du temps passé en classe par les élèves avec une augmentation progressive calquée sur leur faculté d'apprentissage, le total sur la scolarité obligatoire n'étant pas inférieur au nombre actuel de périodes d'un cursus normal
- organisation interne des établissements et des classes en équipes pédagogiques. Je remarque, au passage, que ce qui est dénoncé comme une incohérence par certains est une réalité du terrain et que 2 millions sont prévus pour renforcer le titulariat..., une incohérence à 2 millions, il faut en avoir les moyens.

Quant à l'hypocrisie de la commission, je préfère ne pas m'y étendre car mon prédécesseur, le député Urs Kuonen, a été clair, mais je vous promets d'apprendre à dire en dialecte haut-valaisan la phrase suivante: nous ne sommes pas des hypocrites mais des politiciens de milice qui mettons beaucoup de notre temps à disposition pour le bien commun!

Au chapitre des incidences financières, le coût de cette réforme se monte à 10,9 millions, soit dans le détail:

- modification des grilles horaires: +7,5 millions
 - modèle d'organisation de l'école enfantine: +1,5 million
 - intégration des études dirigées à l'horaire: +2 millions
 - titulariat généralisé: +2 millions
 - introduction de la médiation scolaire: +300'000 francs
 - suppression des décharges L2, L3: -2,4 millions
- soit, au total, 10,9 millions.

Il est à relever que ces mesures peuvent être mises en œuvre de façon échelonnée dans le temps, en fonction des disponibilités financières votées par ce Parlement, lors des budgets annuels.

Je tiens quand même à rappeler que la majorité des montants attribués a déjà été votée par ce Parlement, montants acceptés notamment dans les lois sur le statut et le traitement du personnel enseignant.

L'argument financier n'est donc pas pertinent pour renvoyer ce projet au Conseil d'Etat.

Au final, la commission EFCS a accepté ce projet de loi par 12 voix contre une.

Compte tenu des avis exprimés par les différents groupes politiques et pour autant que nous décidions d'entrer en matière – ce que je ne peux que vous encourager à faire –, je crois comprendre que cette loi ne sera pas traitée en une seule lecture.

Je laisse peut-être le soin au chef du DFS de répondre aux questions et remarques qui n'auraient pas trouvé réponse dans mes propos.

Je vous remercie par avance de soutenir l'entrée en matière sur ce projet de loi et je confirme à la commission que, cas échéant, nous nous verrons cet après-midi dès 14 heures dans la salle de conférence 6 de la Porte de Conthey pour traiter les amendements déposés.

Merci de votre attention.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

La première chose qui me frappe dans cette salle, c'est l'incroyable discipline qui y règne..., je ne suis plus du tout habitué à voir des gens qui écoutent et qui sont silencieux. A Berne, ça se passe de manière beaucoup plus chaotique. Cela fait presque peur. Merci en tout cas de cette discipline. Vous pouvez être un exemple en tout cas pour le Parlement fédéral.

J'aimerais aussi tous vous féliciter pour votre élection. Cela témoigne de la confiance que les citoyens ont mise en vous. C'est aussi une grande responsabilité face aux temps difficiles qui nous attendent.

C'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous en ce jour parce que j'ai passé 3 ans dans cette salle entre 2001 et 2003, à la place occupée aujourd'hui par Albert Pitteloud, là au fond. A gauche, il y avait Jacky Dubuis, député libéral en son temps. Depuis, il y a son fils Julien qui a rejoint les rangs de ce Parlement. A ma droite, il y avait Jean-Daniel Bruchez, qui a eu la gentillesse de m'attendre..., il était un peu plus en avant, mais il est toujours là.

Sinon, beaucoup de nouvelles têtes devant moi, plus ou moins connues, dont 6 anciens élèves, ce qui me permettra de me sentir moins dépaysé dans ce Parlement, d'autant plus que 2 d'entre eux ont été mes collègues enseignants au collège de La Planta que j'ai quitté il y a 10 jours.

Je me réjouis de notre collaboration qui commence en ce jour et j'attends des débats constructifs et dignes; ça commence directement sur les chapeaux de roues en ce qui me concerne.

Ein Wort für Beat Rieder, der vorhin vom DEKS geredet hat. Das DEKS gibt es nicht mehr, ça s'appelle maintenant le Département de la formation et de la sécurité. Formation, je pensais que c'était un terme plus global qu'éducation et qu'instruction. Instruction, ça faisait un peu militaire et éducation, ça limitait un peu trop à ce qui, finalement, est la tâche principale de la famille. Formation me semblait donc idéale pour le Valais, d'autant plus qu'ici aussi si vous voulez des récoltes conséquentes sur la vigne, vous formez le gobelet, la formation du gobelet de la vigne. Si vous n'avez pas bien formé le gobelet, eh bien!, ça se passera très mal plus tard.

Alors, revenons à la loi sur l'enseignement primaire. J'ai constaté qu'il y a une sorte de vrai tsunami d'amendements en prévision. Je crois que personne ici n'est dupe à ce sujet. Pourquoi autant d'amendements? Tout d'abord, parce que c'est un sujet émotionnel. Tout le monde a passé une part importante de sa vie sur les bancs d'école, y a vécu des angoisses, ressenti des espoirs, a connu l'évasion dans des mondes imaginaires..., surtout quand le prof était ennuyeux, ou a connu parfois l'ennui. Mais, c'est aussi peut-être en raison de l'inversion de la procédure. Un groupe de travail a été constitué par l'ancien DECS, il y a quelques années, pour plancher sur les fondements d'une loi scolaire, qui aurait été le socle. Ce travail a été même accepté par le Conseil d'Etat, en tout cas présenté au Conseil d'Etat, d'après ce que je sais, mais n'est pas allé plus loin. Donc, la loi scolaire de 1962 est restée et reste en vigueur, et on lui greffe dessus des lois particulières (c'est ce que nous sommes en train de faire): celle sur le CO, c'est fait, on a fait d'abord la loi sur le CO..., la logique m'échappe un peu, mais bon on a commencé par-là, celle sur le secondaire II est en attente et celle sur l'école primaire nous préoccupe en ce jour. Donc, on a là 3 lois partielles qu'on est en train de formuler, mais la loi scolaire de 1962 reste en vigueur... et il aurait peut-être fallu commencer par-là. On construit un peu la maison en commençant par le toit..., peut-être en espérant que cela forcera les fondements à aller dans un certain sens. Il y a peut-être une intention là-dedans, mais je ne veux pas m'avancer trop là-dessus. Pour ma part, j'eus préféré une procédure allant de la base vers la pointe de la pyramide..., mais bon le processus étant trop engagé actuellement, il est impossible de revenir en arrière. Donc, il faut procéder dans cette logique qui a été déterminée auparavant.

La demande quant à une loi sur l'enseignement primaire émane du Parlement; elle a été formulée dans vos rangs. Et puisque plus de 10 cantons (une quinzaine), c'était la limite, ont accepté le concordat HarmoS, ses exigences peuvent être introduites dans les cantons. Le Valais ayant signé le concordat est contraint de le faire dans les 6 ans à partir du 1^{er} août 2009. Donc, dans les 6 ans à partir de 2009, il nous faudra boucler cette loi.

Qu'est-ce qui est absolument contraignant dans cette loi, contraignant de par le concordat HarmoS?

C'est d'abord l'harmonisation des plans d'études par région linguistique (le PER pour la partie romande et le Lehrplan 21 pour la partie allemande), avec un 15% d'autonomie cantonale. Cela est contraignant.

Ensuite, c'est l'école enfantine obligatoire dès 4 ans. Il faut savoir que 95% des élèves en Valais sont déjà dans ce cas-là. Dans le Bas-Valais, c'est à 4 ans pour la plupart et, dans le Haut-Valais, on en est à 5 ans. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il y a une introduction échelonnée parce que les Haut-Valaisans, pour la plupart, sont scolarisés à 5 ans, donc il y a un léger décalage puisqu'on commence le 31 juillet.

L'introduction d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire: c'est aussi une obligation. Donc, pour nous, c'est l'allemand à partir de la troisième primaire et l'anglais dès la cinquième.

Pour le reste, nous sommes quand même assez libres pour l'élaboration de la loi. Ce que je viens d'énumérer est absolument contraignant mais le reste nous laisse une certaine marge de manœuvre.

Was kommt hinzu? Die grosse Vielzahl der Einschulungsmodelle soll auf eins reduziert werden, um den heutigen Wildwuchs einzustellen, denn in der Einschulung existiert wirklich eine grosse Disparität und die soll eingeschränkt werden. Die elf obligatorischen Schuljahre – fortan sind es elf – werden in drei Zyklen aufgeteilt: vier Jahre Grundzyklus, dann vier Jahre zweiter Zyklus der Primarschule und dann die drei Jahre Orientierungsschule. Global ist die gleiche Unterrichtszeit vorgesehen wie bisher: am Anfang etwas weniger und am Ende etwas mehr, also in der Orientierungsschule etwas mehr Stunden, um der Entwicklung der Kinder und ihrem Alter zu entsprechen.

Ein wichtiger Aspekt «der Schulort» wird durch den Wohnort bestimmt. Das ist ein politisch gravierender Entscheid in diesem Gesetz, den ich befürworte. Das bedeutet, dass man verhindern will, dass in den Seitentälern die Dörfer sich entvölkern. Wohnort ist gleich Einschulungsort. Sonst ist die Tendenz, dass die Leute die Kinder unten im Tal einschulen und die Dörfer entvölkern sich noch viel schneller. Aber das müssen Sie dann entscheiden, ob Sie diesen politischen Entscheid dann auch befürworten.

Die Einführung pädagogischer Teams wird noch zu reden geben. Man hat hier eine Abkehr vom Generalisten. Bisher war das dieser Lehrer, der alle Fächer unterrichtet hat – so haben wir das alle erlebt in der Primarschule, jene meines Alters. Vorgesehen ist, dass der Klassenlehrer mindestens ein 50% Pensum unterrichtet. Ich sehe, dass hier gewisse Fraktionen 60% verlangen. Nun, das einzige Problem ist die Machbarkeit. Wie sieht es im Terrain aus und was kann man dann in der Realität auch verwirklichen?

Dann ist die schulische Mediation vorgesehen. Pädagogische Schülerhilfe, Blockzeiten, Förderung von Tagesschulen, Schuldirektionen in jedem Schulzentrum oder mehrere Schulzentren umfassend (nicht eine Generalisierung des Prinzips der Schuldirektoren) und die Notenproblematik in den kleinen Klassen sind alles Elemente in diesem Gesetz. Die Schwerpunkte des Stundenplans im Wallis – und das ist auch zu begrüssen – sind für diese 15% Prozent, die wir haben, besonders ein Augenmerk gerichtet auf Muttersprache und Mathematik und das ist wirklich zu begrüssen, denn das sind die Pfeiler einer gelungenen Ausbildung. Wer seine Muttersprache nicht beherrscht, der hat Mühe Fremdsprachen zu lernen und der kann auch in den anderen Fächern die Sachen nicht gut verstehen. Und Mathematik, wenn wir wollen, dass die Leute mehr zu den technischen Berufen übergehen, dann müssen wir die unbedingt verstärken.

Comme je l'ai dit, de nombreux amendements sont à prévoir. Certains des sujets énoncés sont controversés et vont nourrir des débats acharnés, en particulier les équipes pédagogiques, les directions généralisées, le concept d'intégration des élèves à difficulté, les horaires blocs, le modèle de scolarisation à l'école enfantine; tout cela suscite déjà des débats nourris.

Pour ma part, je voudrais faire remarquer au Parlement l'aspect financier (aussi pour répondre aux soucis du groupe CVPO) qui m'inspire une certaine crainte, je le reconnais. La loi est budgétisée à 10,9 millions, mais elle contient plusieurs articles dont les coûts sont difficiles à estimer et pourraient prendre l'ascenseur: la médiation (franchement, ces 300'000 francs..., je reconnais que, là, on peut avoir des doutes), les appuis

pédagogiques, les directions, les problèmes de transports, les structures d'accueil, etc. et, ensuite, la grande question du report de charges sur les communes. Donc, il faudra se pencher très fortement sur ce sujet parce que l'argent, c'est quand même le nerf de la guerre.

La loi était censée définir une école qui coûterait moins cher puisqu'elle engloberait moins d'élèves. Or, je dois dire très honnêtement que ça risque d'être plus cher. Ce que nous allons investir dans cette loi doit être totalement compensé dans le DFS, donc pris ailleurs dans mes services, je n'ai pas d'autres choix. Actuellement, le Conseil d'Etat prévoit une nette diminution des rentrées fiscales, quand même assez sensible. On me demande de diminuer les coûts dans mon département, qui inclut justice et police, d'environ 25 millions plus ou moins, c'est un peu le chiffre qu'on m'a avancé. Il faudra tenter de le faire sans modifications structurelles, mais ce sera assez difficile.

Pour toutes ces raisons, en raison des multiples amendements et des coûts, il vaut mieux se donner le temps et ne pas hâter les choses à cheval sur deux législatures parce que, en plus, il y a cette situation un peu particulière: nous sommes à cheval sur deux législatures. Je dois actuellement reprendre une loi élaborée sans mon concours et la défendre ici devant vous. Cette loi contient certains aspects positifs à mes yeux, mais pose quand même certains problèmes dont ce Parlement se rend très bien compte au vu des nombreux amendements qui se profilent à l'horizon.

Je rappelle que les enseignants, au contraire de ce qui est toujours affirmé, ne sont pas d'abord fixés sur l'argent, le salaire ou les heures passées à l'école. Ce qu'ils veulent avant tout (j'ai été enseignant assez longtemps), ce sont des conditions de travail optimales. Cela signifie un minimum de bureaucratie. Ils sont surtout faits pour être enseignants, pour être face à leur classe et pas pour remplir des formulaires à n'en pas finir, pas non plus de réunions stériles à démultiplier. Ils doivent préparer les cours, ils doivent être bons dans leurs cours, ils doivent être bons face à leurs élèves. Il ne sert à rien de se perdre dans une «réunionite» aiguë et pas de fonctionnarisation, c'est une vocation. Si vous en faites des fonctionnaires, ils vont commencer à calculer chaque minute qu'ils vont donner à l'Etat, et puis ce n'est pas vraiment l'esprit de la chose.

Face à cette situation, le Parlement a trois solutions qui s'offrent à lui:

- première solution qu'un groupe a esquissée: il n'entre pas en matière. Dans ce cas, le Parlement indique qu'il ne veut pas de nouvelle loi. Le message semble clair. Donc, on pratiquerait à ce moment-là un minimalisme, on se limite à ajouter à la loi scolaire existante les quelques exigences obligatoires du concordat HarmoS, car on ne peut pas les éviter, c'est sûr. Mais, cela me semble très problématique au vu du travail déjà effectué et de l'attente des gens. Cela détruirait la logique aussi des 3 lois partielles. On serait tout à coup dans quelque chose de totalement différent. Cela me semblerait quand même assez difficile;
- deuxième solution préconisée par 2 groupes: renvoyer le texte au Conseil d'Etat en spécifiant clairement dans quel sens ils désirent le voir modifier. Si j'ai bien compris, il y a surtout un souci financier. Alors, là, il faudrait donner quelques indications (ce qui a été partiellement fait) quant aux éléments de la loi, en particulier où il faudrait diminuer les frais;
- ou alors, et je pense qu'une majorité de la salle va aller dans ce sens, le Grand Conseil entre en matière et nous nous donnons le temps qu'il faudra, en envisageant même, tel que cela a été suggéré par le député David Théoduloz, une troisième lecture, pourquoi pas. Il faut que le bébé soit vraiment beau parce que c'est une loi qui va durer des décennies, donc on a intérêt à vraiment sortir quelque chose d'efficace et de pragmatique. Nous traiterons à fond tous les amendements pour trouver les solutions les plus pragmatiques. Cela permettra de débattre de tous les points problématiques et de nous poser la question de ce que doit être l'école valaisanne du futur. Il semble, en l'état des choses, que ce soit la voie la plus sage sur les 3 énoncées.

Au final, si la situation financière s'avérait être vraiment trop tendue (on ne peut pas l'exclure vu la situation dans laquelle se trouve le canton), il se pourrait que l'application (ceci a été énoncé par quelqu'un dans la salle) de certaines composantes de la loi doivent être différées. Mais nous n'en sommes pas là pour l'instant.

De manière plus large, ces prochaines années, nous devons également nous pencher sur la formation des enseignants (il faudra quand même traiter ce sujet à fond), le fait que de moins en moins d'hommes choisissent le métier d'enseignant, entre autres. Même à la HEP, il n'y a presque plus d'hommes qui s'inscrivent. Ce n'est quand même pas très bon pour l'équilibre de la société. Le futur de l'Institut Kurt Bösch va nous occuper aussi, ainsi que la loi sur le secondaire II, que nous allons devoir formuler et qui est le troisième volet de ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, et une nouvelle loi scolaire, finalement le socle, pour définir ce que devra être l'école valaisanne de demain.

Les chantiers ne manquent donc pas, comme vous pouvez le constater. Mais, je suis sûr que, ensemble, nous parviendrons à trouver les meilleures solutions possibles pour le futur de nos enfants et de nos petits-enfants.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Maintenant, nous allons voter.

Comme je l'ai annoncé de manière prématurée tout à l'heure, ceux qui souhaitent renvoyer le projet au Conseil d'Etat, comme le demandent les groupes UDC et CVPO, appuient sur la touche verte et ceux qui désirent refuser l'entrée en matière appuient sur la touche rouge. Ensuite, bien sûr, j'opposerai la proposition qui aura obtenu le plus de voix lors de ce premier vote à l'acceptation de l'entrée en matière officielle.

Ai-je été claire?

Nous votons.

Par 72 voix contre 10 et 29 abstentions, la majorité d'entre vous préfèrent renvoyer ce texte au Conseil d'Etat.

Second vote: ceux qui souhaitent accepter l'entrée en matière appuient sur la touche verte et ceux qui désirent renvoyer le texte au Conseil d'Etat sur la touche rouge.

Le vote est lancé.

Par 70 voix contre 34 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote nominal

Namensabstimmung

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 16 mai 2013.*)

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la collusion de dates entre formation et poste d'enseignant (13.09.2012) (3.162)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Datenkollision bei der Weiterbildung der Lehrpersonen (13.09.2012) (3.162)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la passe à M. le conseiller d'Etat.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

On me signifie que je ne suis pas obligé de répondre à tous les postulats..., bon, je me suis levé, je vais quand même donner quelques éléments.

On a accepté le postulat parce qu'il y a effectivement un problème dans ce domaine.

Par contre, on est légèrement coincé parce qu'on est lié avec le canton de Vaud et c'est le canton de Vaud qui pilote la chose. Mais, on peut faire pression sur le canton de Vaud pour revoir un peu la procédure et diminuer les difficultés de réinsertion, soit dans les exigences, soit dans le temps. Donc, cela est en négociation avec le canton de Vaud, mais je ne vais vous lire le texte préparé par le service. Merci.

3. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant les gestes qui sauvent (14.09.2012) (3.163)

Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend lebensrettende Massnahmen (14.09.2012) (3.163)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat: les mesures d'accompagnement, telles que décrites dans le résumé, restent au choix des autorités communales ou intercommunales pour la scolarité obligatoire.

Ganzer Stéphane, député, PLR:

«Accepté dans le sens de la réponse», c'est par cette phrase bien connue des députés que l'Administration sanctionne de nos jours les travaux parlementaires. Le procédé est fort simple: on vide toute proposition de sa substantielle moelle de façon à la rendre compatible avec les mesures déjà en vigueur dans les départements. On y ajoute, ensuite, quelques exemples vaguement similaires et on recommande d'accepter le tout. Il existe dans le langage courant une expression bien connue qui résume cette pratique: «cause toujours, tu m'intéresses»!

A l'automne dernier, le groupe PLR déposait deux postulats destinés à améliorer les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque. Alors que le premier visait à équiper les infrastructures publiques et les partenaires de la chaîne des secours en défibrillateurs cardiaques, le second ambitionne d'introduire dans nos écoles des modules d'apprentissage fort simples aux gestes qui sauvent.

C'est sur ce point-là que notre groupe désire demander le vote aujourd'hui.

En effet, face aux 8'000 arrêts cardiaques annuels et à leur taux de survie de 5%, la Suisse doit mieux faire. Pour notre canton, le constat est encore plus sévère. Sa topographie et les trajets supplémentaires qu'elle impose aux services de secours diminuent encore plus le taux de survie. A titre d'exemple, un Tessinois aura 9 fois plus de chances de survie qu'un Valaisan grâce à une ambitieuse politique de formation de sa population.

Accepté massivement au stade du développement, notre postulat n'a, hélas!, point inspiré le département en charge de son traitement. Qu'ils concernent les missions de l'école, le coût financier ou le niveau de formation actuel, les arguments avancés ne sont tout simplement pas à la mesure de l'enjeu et témoignent d'un manque de volonté évident.

Ces modules se répartiraient sur 3 périodes d'une demi-heure par année, dispensés lors des cours de sport. Nous n'y voyons donc pas de quoi porter atteinte aux missions essentielles et évidentes de l'école.

Le coût d'un demi-million obtenu par le département en multipliant le prix d'un kit d'autoformation par le nombre d'élèves au CO est absolument fantaisiste. Son mode de calcul relève de la même logique qui consisterait à budgétiser l'octroi d'un tableau noir par élève ou d'un stand de tir d'entraînement par gendarme.

A l'encontre des constats alarmistes émis par de nombreux milieux médicaux et abondamment relayés dans la presse, le département estime satisfaisant et même suffisant le niveau de formation obtenu par les citoyens lors des cours sauveteurs pour l'octroi du permis de conduire.

Chers collègues, il s'agit ici de faire preuve de bon sens et d'audace. Pour davantage de sécurité sur l'ensemble du territoire cantonal, à faible coût, de manière aisément réalisable et en collaboration avec nos partenaires santé, tels que les sections de samaritains, nous demandons le vote de cette Haute Assemblée afin que les modules d'apprentissage aux gestes qui sauvent soient introduits dans nos écoles.

Je vous remercie de votre attention et je vous recommande de nous soutenir.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Afin d'éviter d'avoir le syndrome de M. Merz quand il y parle de la «Bündnerfleisch»..., je ne vais pas lire cette page ici.

Vous avez raison, Monsieur le député Stéphane Ganzer. Je suis d'autant plus sensible à ce que vous dites que j'ai eu moi-même quelques problèmes cardiaques.

C'est écrit que c'est accepté, bon, dans le sens de la réponse. On enlèvera «dans le sens de la réponse». Nous accepterons ce postulat et nous regarderons ce que nous pouvons faire en faisant vraiment l'étude des coûts dans le détail.

Mais, c'est vrai que le geste qui sauve des vies, ça peut être quelque chose qu'on peut introduire de manière assez généralisée.

Mais, laissez-nous peut-être étudier la chose d'abord et puis on rendra réponse après.

Toutefois, sur le principe, vos propos sont, à mes yeux en tous les cas, convaincants. Je ne sais pas si j'ai le droit de réagir de cette manière ici... ou si j'ai déjà commis un impair, mais enfin voilà.

La présidente:

Monsieur le député Stéphane Ganzer, demandez-vous toujours le vote?

Ganzer Stéphane, député, PLR:

Oui, d'autant plus que le conseiller d'Etat semble coopératif!

La présidente:

D'accord! Alors, nous allons voter.

Par 89 voix contre 6 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.163 du député Stéphane Ganzer.

4. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, concernant des connaissances linguistiques de base au lieu d'une dispense de notes (14.09.2012) (3.164)

Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, betreffend sprachliche Grundkenntnisse statt Notendispens (14.09.2012) (3.164)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Es scheint, dass der Lehrer noch ein wenig in Herrn Staatsrat Freysinger schlummert, anders ist der Korrekturwahn, den er gegenüber Herrn Rieder an den Tag gelegt hat, nicht zu erklären. Aber egal, ob Sie dem Büsi nun Katze sagen oder dem DEKS DBS, Sie haben die Verantwortung für eine gute Schule, und Sie haben vor allem die Verantwortung dafür, dass die Kosten im Griff bleiben.

Aber Sie können ruhig mit den Korrekturen weiterfahren; eine nächste bietet sich gleich hier. Sie können nämlich die Antwort Ihres Vorgängers im Sinne der Postulanten umsetzen, und damit der Qualität der Schule, den deutsch- und französischsprachigen Kindern, aber auch den fremdsprachigen Kindern einen grossen Dienst erweisen.

Die Annahme im Sinne der Antwort ist für die CVPO grundsätzlich inakzeptabel. Sie formuliert das Postulat in einer Art und Weise um, welche ihm beinahe einen anderen Sinn gibt. Trotzdem, die offene Formulierung ermöglicht es nun Ihnen, Herr Staatsrat Freysinger, das im Sinne Ihrer Antwort umzuwandeln und in dem Sinne fordere ich Sie auf, dass Sie den fremdsprachigen Kindern, aber vor allem auch unseren einheimischen Kindern helfen, indem dass das Ziel der CVPO umgesetzt wird, dass nur diejenigen Kinder in die Schule integriert werden, die auch ein Minimum an Sprachkenntnis haben.

Gerne illustriere ich Ihnen zum Abschluss dies alles an einem Beispiel: In Naters haben wir aktuell ein Kind in der 6. Primarklasse, portugiesischer Sprache, dass kein Wort Deutsch versteht. Ich weiss nicht, wie dies dem Unterricht folgen kann.

In diesem Sinne bitte ich um eine rasche Umsetzung im Sinne unseres Postulats.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, viel Dank für Ihr Votum.

Sie haben die schriftliche Antwort des Departements bekommen, die natürlich eine Position vertritt. Nun, das Problem ist, wenn die Anzahl fremdsprachiger Kinder relativ gross ist in einer Klasse, dann riskieren die sich abzuschotten und eine eigene Gruppe abseits zu bilden. Das ist die Problematik. Immersion ist – und ich bin ja Sprachlehrer – die beste Technik, damit Leute die Sprache lernen, aber was uns hier leiten soll, ist immer das Interesse des Kindes und der Gruppe. Also beide müssen abwägend respektiert werden, denn man kann nicht alles für die Einzelperson machen und dann leidet die Gruppe darunter oder alles für die Gruppe und es leidet die Einzelperson. Hier muss ein Gleichgewicht gefunden werden.

Wenn man Leute von verschiedenen Kulturen hat, erschwert das natürlich für den Lehrer den Unterricht – das ist eindeutig. Aber ich schlage eben vor, dass wir das im neuen Primarschulgesetz behandeln. Genau das ist der Inhalt dieses Gesetzes, dort ist der Artikel

drin, dort können wir das regeln. Also ich würde vorschlagen, wir behandeln das in diesem Moment im Detail. Die beiden Prinzipien stehen nicht unbedingt im Widerspruch zu einander. Man muss schauen, wie das geregelt wird. Man kann sie durchaus auch parallel anwenden. Dass man zum Beispiel einen Schüler relativ schnell integriert, daneben hat er Stützstunden oder dass man ihn zuerst einmal auf ein gewisses Niveau bringt und dann erst integriert. Es gibt verschiedene Modelle, aber immer muss das Interesse des Kindes und dann jenes der Gruppe im Vordergrund stehen. Aber das können wir wirklich im jetzigen Primarschulgesetz behandeln.

La présidente:

Ce postulat étant accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

5. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian **CHAPPOT** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la validation des acquis: également pour les enseignants (14.09.2012) (3.165)

Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian **CHAPPOT** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Validierung der erworbenen Fähigkeiten – auch für die Lehrpersonen (14.09.2012) (3.165)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

J'attends également une précision de la part du chef du département quant à la notion de «acceptation partielle» de mon postulat.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Bon, c'est à étudier. C'est vrai qu'il y a un problème. Vous avez une réponse assez exhaustive des problèmes juridiques que cela pose. On va se pencher là-dessus.

«Partielle», c'est la prudence, je pense, de l'Administration pour ne pas trop s'avancer sur certains sujets brûlants comme celui-ci.

Nous étudierons la chose et viendrons avec un modèle peut-être qui améliorera la situation actuelle. Mais, laissez-nous juste le temps de le faire. Je m'en occupe.

La présidente:

Merci. Ce postulat est transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

6. **Entrée en matière**

Loi cantonale sur la protection des eaux (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Kantonales Gewässerschutzgesetz (*zweite Lesung*)

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Präsident: Philipp Matthias Bregy / Rapporteur: Jérémie Pralong

Discussion sur l'entrée en matière:

Savoy Jean-Claude, député, PDCC:

Le groupe PDCC entre en matière sur la loi cantonale sur la protection des eaux. Celle-ci garantit la protection de nos eaux et répartit de manière utile les responsabilités entre l'Etat du Valais, par son Service de la protection des eaux, les communes, les industries, les entreprises artisanales, l'ensemble des utilisateurs de l'eau.

Le groupe PDCC reconnaît que des efforts considérables ont été accomplis durant les dernières décennies. Ces efforts doivent être poursuivis, notamment dans le traitement des micropolluants et le régime séparatif des eaux claires et des eaux usées. Les plans généraux d'évacuation des eaux doivent être développés.

Par contre, le groupe PDCC rejettera toutes propositions d'intégration dans dite loi des critères espaces réservés aux eaux qui visent clairement à rendre incompatible le projet Rhône validé par le Conseil d'Etat.

Ainsi donc, par son article 39 et surtout par la proposition de modification, la loi sur l'aménagement des cours d'eau voit son article 13 largement remanié. Pour le groupe PDCC, cette manière de faire n'est pas acceptable car le risque de blocage du plan d'aménagement Rhône 3 est très grand avec notamment l'interdiction de bâtir en zone rouge, l'impossibilité de mettre à l'enquête publique les projets des mesures sécuritaires dans les régions de Sierre – Granges, St-Léonard – Vétroz, Fully – Martigny, Massongex, Aigle. Le risque économique en devient majeur: un grand frein au développement par interdiction de bâtir, plus de 1'000 ha concernés dans la plaine du Rhône. Des dégâts en cas d'inondation du Rhône: dans ce domaine, seule la chance nous a permis jusqu'à maintenant d'éviter des dégâts encore plus importants que ceux qui sont survenus durant les 20 dernières années à Brigue et dans toute la plaine entre Fully, Saxon et Martigny.

Des pertes importantes de subventions venant de la Confédération: on article 20%. Le Valais a-t-il les moyens de se priver de fonds aussi importants s'agissant de travaux dont les coûts vont ascender à plusieurs centaines de millions de francs?

Le groupe PDCC entre donc en matière, mais rejettera tout lien qui pourra être fait dans cette loi et d'autres lois qui concernent l'aménagement du territoire et la loi sur l'aménagement des cours d'eau.

Nos eaux doivent être encore mieux protégées. Nul ne le conteste et notre population a été sensibilisée depuis fort longtemps à cette thématique. Protéger l'eau (H₂O), c'est donc le but de cette loi. Le Valais, de son côté, doit assurer la sécurité de ses habitants, de notre riche plaine agricole, de ses infrastructures, de toute son économie. C'est le projet Rhône 3 qui doit aboutir par une procédure différente en voie d'achèvement. Merci de votre attention.

Gualino Pierre, député (suppl.), PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec intérêt du projet de loi cantonale en deuxième lecture sur la protection des eaux.

Cette révision de loi permettra de définir les compétences et de désenchevêtrer les tâches entre le canton et les communes. Elle fait suite à une révision totale de la loi fédérale sur la protection des eaux. Elle avait fait l'objet de nombreux débats lors de la première lecture et il a fallu peaufiner les derniers détails.

Notre groupe salue le changement à l'alinéa 3 de l'article 7 visant à limiter la bureaucratie et permettre d'accélérer la procédure. Il demande, en effet, que les dossiers bagatelles, notamment pour des constructions, soient de la décision de la commune sans avoir besoin de passer par le service.

A l'article 35, nous saluons aussi la suppression de l'alinéa 6 où il était question de donner des responsabilités au chauffeur qui livrerait du matériel dans une citerne qui ne serait plus aux normes et donc qui menacerait d'une pollution.

A l'article 39 Espace réservé aux eaux, aménagement et revitalisation des cours d'eau, la législation en matière d'aménagement des cours d'eau désigne les organes administratifs compétents ainsi que les procédures concernant l'espace réservé aux eaux, l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau.

Nous avons une question. La loi fédérale sur la protection des eaux (814.20) précise en son article 36a Espace réservé aux eaux que les cantons déterminent l'espace nécessaire, les cantons veillent à ce que les plans directeurs et d'affectations prennent en compte l'espace réservé aux eaux, le Conseil fédéral règle les modalités, etc. dans l'ordonnance (814.201). L'article 41a règle l'espace réservé au cours d'eau, figure les distances, à l'article 41c Aménagement et exploitation extensifs de l'espace réservé aux eaux. Ne peuvent être construites dans l'espace réservé aux eaux que les installations dont l'implantation est imposée par leur destination et qui servent des intérêts publics, etc. Dans la même ordonnance figurent les dispositions transitoires à son article 62 sur les distances. Les cantons déterminent l'espace réservé des eaux visé aux articles 41a et 41b d'ici au 31 décembre 2018. Aussi longtemps qu'ils n'ont pas déterminé l'espace réservé aux eaux, les prescriptions régissant les installations visées à son article 41c s'appliquent le long des eaux à une bande de chaque côté. Donc, est-ce l'ordonnance ou les dispositions transitoires qui s'appliquent car, à l'article 39, il est précisé que la législation en matière de cours d'eau désigne les organes administratifs compétents ainsi que les procédures concernant l'espace réservé aux eaux?

Nous déposons un amendement à l'article 51 Abrogation et modification de lois, de la présente loi, loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, article 13 (nouveau) Espace réservé aux eaux superficielles, alinéa 2: nous proposons de biffer «dans l'ordonnance» et de remplacer par «dans une loi spéciale». Notre groupe est convaincu que cette compétence doit rester dans les mains du Grand Conseil, sans mettre en doute celle du Conseil d'Etat, soit: «²Les critères de définition de l'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans une loi spéciale.»

Pour le reste, le groupe PDCB n'a rien à ajouter et est favorable à l'entrée en matière sur le projet de loi cantonale en deuxième lecture sur la protection des eaux.

Merci de votre écoute.

Pellouchoud François, député, UDC:

A la suite des travaux de la commission, le groupe UDC est resté sur un sentiment d'inachevé. En effet, une proposition du député Willy Giroud concernant l'article principal 51 avec un sous-article 13 nouveau nous est comme indispensable à l'approbation de cette loi. En effet, nous devons inscrire dans la loi les lignes directrices de l'ordonnance qui en découlera. Il y a une incertitude juridique dans cette manière d'agir et nous souhaitons inscrire dans la loi les points essentiels afin que l'ordonnance puisse avoir une base légale sans aucun risque de recours. De plus, comme cette loi est d'une importance capitale pour le canton, nous désirons que l'ordonnance soit soumise au Grand Conseil.

Le groupe UDC se contente d'insister sur ces deux revendications pour l'approbation de cette loi. Nous faisons fi du contexte que cette loi est eurocompatible comme indiqué dans le message du Conseil d'Etat et aussi d'autres articles que nous aimons moins comme l'article 30 où les communes seraient entendues (le groupe UDC aurait préféré que les communes soient parties prenantes) ou l'article 37 qui engendre une augmentation des procédures et des contrôles lors de prélèvements des eaux souterraines pour l'arrosage ou une pompe à chaleur. Autre fait que nous trouvons discutable: le traitement des amendements qui seront déposés ce jour et qui seront traités par l'ancienne commission. L'ancienne commission connaît bien le dossier, je vous le concède, mais ne représente plus la force des partis représentés dans ce plenum.

Le groupe UDC a déposé quelques amendements qui concernent surtout l'article 13 nouveau, et nous souhaitons et espérons que ce Parlement nous soutienne.

Le groupe UDC entre en matière et compte sur vous pour soutenir nos amendements.

Merci.

Furrer Egon, Grossrat, CVPO:

Das kantonale Gewässerschutzgesetz passt sich den geltenden Bundesgesetzgebungen an und soll die Interessen der Wassernutzung, der Landwirtschaft, der Sicherheit und der Umwelt regeln. Es wird erkannt, dass die Aufgaben und Probleme, welche auf die Kantone und die Gemeinden zukommen, in Zukunft nicht kleiner werden. Und somit werden auch die finanziellen Folgen wachsen.

In Artikel 6 Wasserpolizei und Schadendienst sowie in Artikel 15 Verursacherprinzip werden die Gemeinden, die für alle Seitenbäche verantwortlich sind, gegenüber dem Kanton, der für die Rhone und den Genfersee die Verantwortung trägt, wesentlich benachteiligt.

Aus Sicht der CVPO muss im Sinne der Landwirtschaft, aber auch im Sinne der Gemeinden die Frage geklärt werden, ob die Suonen und Wässerwasserleitungen vom vorliegenden Gesetz auch erfasst werden. Hier erwarten wir vom Staatsrat eine Antwort. Falls die Suonen und Wässerwasserleitungen miteinbezogen würden, hätte dies für die Landwirtschaft und die Gemeinden grosse Konsequenzen. Hier verlangt die CVPO, dass das Gesetz in diesem Punkt abgeändert wird.

Wir behalten uns also vor, Abänderungsanträge zu hinterlegen, nicht zuletzt im Sinne der Gleichbehandlung von Kanton und Gemeinden.

Wir sind für Eintreten.

Danke schön.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

Une fois de plus, nous nous penchons sur la révision d'une loi cantonale qui résulte de l'évolution des législations fédérale et cantonale.

Elle règle notamment :

- une protection tant quantitative que qualitative des eaux
- une répartition claire des compétences entre le canton et les communes.

Cette deuxième lecture n'a pas réellement apporté de modifications de fond. Je considère donc qu'il est inutile de développer les éléments techniques et financiers relatifs à ces deux dernières améliorations.

Il me semble, par contre, opportun de souligner l'exigence de l'application du principe du «pollueur-payeur». Le traitement des eaux à évacuer (polluées ou non) doit être couvert par des taxes causales reportées sur les producteurs d'eau à traiter. C'est l'application du principe d'autofinancement des services, avec une taxe causale qui combine bien sûr les coûts fixes et les coûts variables.

La philosophie du «pollueur-payeur» doit être mise en regard avec les questions liées aux surfaces d'assolement. En effet, la loi fédérale exige la compensation de ces surfaces. S'il est effectivement indiscutable de sauvegarder l'activité agricole et les surfaces d'assolement, il est tout aussi nécessaire d'analyser quelle est l'activité anthropique la plus gourmande en surfaces agricoles. La dernière campagne de votation sur la révision de la LAT pourrait apporter une certaine lumière. Oui les aménagements des cours d'eau peuvent consommer des terres particulièrement fertiles, mais oui toujours le classement des surfaces agricoles en zones à bâtir ou industrielles constitue également une forme de prédation de ces surfaces.

Le groupe AdG/LA entre en matière sur cette loi, il sera attentif aux arguments qui seront avancés pour les amendements concernant les surfaces d'assolement. Il ne voudrait pas que la troisième correction du Rhône soit prise en otage par ces amendements.

Je vous remercie de votre attention.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Le groupe PLR a longuement débattu de la révision de la loi cantonale sur la protection des eaux, législation d'application d'un droit fédéral en constante évolution, pour le meilleur comme généralement pour le pire en ce qui concerne le domaine éminemment bureaucratique de la protection publique de l'environnement.

Si les députés libéraux-radicaux saluent les efforts réalisés dans le sens d'un assouplissement de la loi par des instruments destinés à éviter les écueils technocratiques, nous ne pouvons que regretter que la gestion de l'eau, au sens large, ne fasse pas l'objet d'une approche d'ensemble, d'une vision globale. Aménagement des cours d'eau, protection des eaux, retour des concessions, troisième correction du Rhône et cartes des dangers sont traités de manière sectorielle, comme si la rive, la source, la chute d'eau, le poisson et l'eau constituaient autant de secteurs indépendants les uns des autres.

Notre canton est souvent désigné pompeusement comme le réservoir d'eau de la Suisse, elle-même appelée le château d'eau de l'Europe. Il ne nous paraît pas idiot de réfléchir à un concept portant sur la gestion de l'eau avant de nous soumettre les révisions législatives au compte-gouttes.

En ce qui concerne la lecture de détail, le groupe PLR proposera d'amender la modification de l'article 13 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau. La délégation de la définition des espaces réservés aux eaux superficielles au Conseil d'Etat constitue manifestement un blanc-seing inadmissible et contraire au principe de la séparation des pouvoirs, tel que reconnu par les Constitutions cantonale et fédérale. Un avis de droit de M. Piermarco Zen Ruffinen, que je tiens en main, abonde dans notre sens. Il n'est pas acceptable de laisser au Gouvernement le soin d'établir le champ d'application d'une loi. A défaut, l'ordonnance devra au minimum être soumise à l'approbation du Grand Conseil.

Toujours en ce qui concerne la loi sur l'aménagement des cours d'eau, pour ce qui concerne l'extraction des matériaux dans les cours d'eau, le groupe PLR propose d'introduire un véritable droit à l'extraction dans les situations à risque permanent, cela dans un but de réduire la bureaucratie et de soutenir les communes dans leurs tâches quotidiennes.

Avec ces quelques réserves, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Die längst notwendige Totalrevision des kantonalen Gewässerschutzgesetzes trägt der enormen Entwicklung des Gewässerschutzes auf Bundesebene Rechnung und hebt somit die verstaubte Gesetzesvorlage aus dem Jahre 1978 auf. Es ermöglicht vor allem die Zuständigkeiten zu definieren und die Aufgaben zwischen Kanton und Gemeinden zu entflechten. Es kann nun von einer ganzheitlichen regionalen Wasserwirtschaft zwischen Kanton und Gemeinden mit gezielten Subventionen gesprochen werden.

So gesehen ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Après la première lecture de la loi sur la protection des eaux, qui a vu accepter l'inscription de l'idée de renaturation et la notion d'espaces réservés aux eaux, de même que l'idée de la gestion intégrée des cours d'eau, Les Verts ne peuvent que se féliciter que, en Valais, on veuille tendre vers un état le plus naturel possible des cours d'eau, tout en gardant bien présente à l'esprit la notion de sécurité des personnes et des biens.

La partie qui ne convainc pas Les Verts est le fait que la surveillance cantonale sur le terrain et l'encadrement des travaux ne soit pas suffisant, pas seulement parce que la loi

n'en dit pas grand-chose mais également parce que le service, qui en aura la charge, n'en a pas les moyens effectifs. Il va sans dire que Les Verts ne voient pas d'un bon œil l'engagement de deniers publics par une loi qui est très incitative et, ensuite, pas de surveillance ou d'assurance qualité sur le terrain.

Un autre point sur lequel Les Verts jugent cette loi encore trop faible, c'est dans l'incitation cantonale par des subventions à hauteur de seulement 20% des coûts d'investissement pour le traitement des micropolluants. La problématique des micropolluants n'est pas suffisamment prise en compte en Valais mais en Suisse également. Il ne s'agit pas seulement ici de parler des micropolluants liés à l'agriculture mais également des micropolluants également d'origine humaine qui deviennent par la suite de graves perturbateurs endocriniens. Aujourd'hui, ce problème a dépassé le plan purement scientifique de laboratoire et devient un problème de santé publique que tous les pouvoirs publics doivent prendre en compte. Les Verts déposeront d'ailleurs un amendement à ce sujet.

Pour les autres éléments du projet de la deuxième commission, Les Verts s'opposeront à la suppression de l'alinéa 6 de l'article 35 car une pratique qui fonctionne bien n'a pas besoin d'être remise en question, surtout lorsqu'elle évite des problèmes et des coûts supplémentaires.

Les Verts s'opposent également à la proposition de modification de l'article 12 alinéa 2 lettres a et c mentionnée en page 7 du rapport de la commission de deuxième lecture. La formule potestative sur les cours d'eau et les rives qui doivent, si possible, être maintenus dans un état naturel, etc. ne nous convient pas du tout et nous voterons pour le maintien de la formule précédente.

Enfin, Les Verts ne voient pas du tout l'intérêt de passer dans la loi plutôt que dans l'ordonnance des critères de définition de l'espace réservé des grands cours d'eau si ce n'est l'attaque en règle de Rhône 3.

Ensuite, pour la question du concept de la gestion de l'eau globale, je vous signale qu'à l'IUKB – des fois, il y a des choses intéressantes qui s'y passent – il y a eu également un petit colloque qui a permis de mettre déjà en réseau toute une série de chefs de service qui s'occupent de l'eau de la source jusqu'aux poissons et jusqu'à la chute d'eau.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Die Wortmeldungen der verschiedenen Fraktionssprecher haben eigentlich eines gezeigt: Wir haben hier ein gutes und vor allem ein ausgewogenes Gesetz, welches die Balance zwischen Schutz, Bürokratie und überbordender Gesetze wahrt. Wenn Frau Grossrätin Marylène Volpi Fournier von den Grünen mehr Schutz will, die UDC hingegen weniger, dann zeigt das, dass wir wohl in der Kommission mit dem Mittelweg, den der Staatsrat gewählt hat, einen richtigen Weg eingeschlagen haben.

Wir haben in der Kommission diese Fragen, die heute gestellt worden sind, teilweise bereits beantwortet, und wir haben uns an den Grundsatz gehalten, dass wir ein qualitativ und quantitativ gutes Gesetz, welches dem Schutz des wichtigen Gutes Wasser Rechnung trägt, haben wollen. Wir haben aber auch daran Rechnung getragen, dass Private, insbesondere die Landwirtschaft und auch die Gemeinden, nicht übermässig belastet werden. Zweifelsfrei kein leichter Weg, aber ich denke, Staatsrat Jacques Melly und seinem Team ist dies mehr als gut gelungen. Ich bin überzeugt, dass wir heute in der Kommission auch bei den noch offenen Fragen den nötigen Ausgleich finden werden.

Bereits in der Kommission haben wir die Frage von Rhone 3 und dem Gewässerschutzgesetz intensiv und länger behandelt. Und es ist nun mal so, dass beides

wichtige Fragen sind, aber beides nicht direkt in Korrelation steht, wie man hier des Weiteren behauptet hat. Für die Kommission sind es zwei getrennte Anliegen. Eines sind die Fragen um die Rhone 3 und das andere die Fragen zu diesem Gewässerschutzgesetz, welches nichts anderes als eine Fortführung der Bundesgesetzgebung ist, welches nichts anderes als diese Umsetzung ist, was wir von Bern vorgegeben bekommen haben. Und welches – so viel darf hier gesagt sein – sicherlich im Rahmen eines vernünftigen Vorgehens auf unsere Bedürfnisse angepasst worden ist.

Auch wenn wir in der letzten Zeit vielleicht mit den Bundesgesetzgebungen nicht immer glücklich gewesen sind und in Zukunft noch die eine oder andere Anpassung machen müssen, vorliegend denke ich, hinter diesem Gesetz können wir stehen. Das haben auch die Resultate in der Kommission gezeigt.

Gerne nehmen wir die Fragen an, und wir werden diese heute Nachmittag mit Herrn Staatsrat Jacques Melly und seinem Team besprechen.

Ich möchte es nicht unterlassen, Staatsrat Melly und seinem Team, aber auch allen Mitgliedern der Kommission, insbesondere dem Rapporteur Jérémie Pralong, für die konstruktive Arbeit zu danken und weise Sie drauf hin, geschätzte Kommissionsmitglieder, dass entgegen der Einladung wir uns eine halbe Stunde nach Sessionsschluss direkt hier im Gebäude treffen, dies auf Wunsch mehrerer Abgeordneter.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen für das Eintreten und versichere Ihnen, dass wir die aufgeworfenen Fragen im Detail behandeln werden.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

A mon tour de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux députés et suppléants qui siègent aujourd'hui, leur souhaiter une période législative riche, et je pense qu'elle le sera, beaucoup de courage, beaucoup d'engagement, beaucoup d'attention – cela a été souligné tout à l'heure, ce sont peut-être les premières séances où il y a une telle attention, mais je m'en réjouis. Je crois que les objets méritent également cette attention. Et vous dire avec quel plaisir je me réjouis de partager ces quatre prochaines années avec vous pour ce qui concerne les dossiers importants que nous allons traiter pour notre canton.

Un dossier important est celui avec lequel je démarre ce matin, dossier qui a déjà été traité en première lecture lors de l'ancienne législature et qui n'avait fait que peu de discussions, peu de débats, si ce n'est le problème de l'inscription des critères d'espaces cours d'eau dans la loi, qui a été rejetée lors de la dernière législature et qui revient aujourd'hui de manière un petit peu sous-jacente dans toute une série d'interventions.

Je crois que la première intervention, celle du député Jean-Claude Savoy, a un petit peu résumé la situation d'une manière globale en disant tout ce qui était compris dans cette loi: une loi d'application indispensable. Je crois que cela a été relevé de manière récurrente ensuite de manière un petit peu différente par l'ensemble des intervenants. Je crois que de responsabiliser les utilisateurs, également de mieux répartir les responsabilités était un des buts de base de cette loi.

Comme on l'a dit, l'effort est à poursuivre. On a relevé le problème des micropolluants, par différents intervenants. J'aimerais rappeler que nous faisons déjà beaucoup dans ce sens-là. Effectivement, si on pouvait se mettre à la place de chaque micropollueur, eh bien!, ça irait beaucoup mieux, mais au niveau industriel nous avons beaucoup, beaucoup investi et obtenu déjà des résultats probants pour tout le bassin du Chablais et la pollution du Léman.

Je crois que, finalement, cette loi correspond à une attente. C'est vrai, comme l'a dit le président de la commission, qu'elle représente aujourd'hui un certain équilibre entre le trop, le pas assez, entre «on peut toujours faire mieux», plus de sécurité, moins de sécurité, plus de terrains, moins de terrains, mais je crois que l'on doit également faire attention à ne pas se tromper de débat. Aujourd'hui, on a un débat qui porte, à juste titre, sur la

qualification de l'un ou l'autre des pouvoirs pour déterminer certains éléments, tels que l'espace cours d'eau. Alors, il faut savoir que, c'est vrai, à la base, c'est une des prérogatives du pouvoir législatif, c'était le cas au niveau de la Confédération, et le Conseil national, les Chambres fédérales, dans leur grande sagesse, ont délégué ce pouvoir au Conseil fédéral. Alors, je ne sais pas si, par analogie, la même sagesse vous amènera à déléguer ce pouvoir au Conseil d'Etat pour la rédaction de l'ordonnance, mais enfin vous dire que c'est un débat sur lequel nous pouvons entrer en matière, nous pouvons expliquer le pourquoi. Je me réjouis d'ailleurs du débat qui va se dérouler tout à l'heure avec les membres de la commission. Mais, d'un autre côté – ceci a également été souligné –, il ne faudrait pas simplement essayer de rassembler tous les critères qui, à la base, sont considérés comme non remplis par les opposants à Rhône 3 et enfiler tous ces critères dans un article de loi pour rendre ensuite impossible la réalisation de la correction du Rhône. Je crois qu'il faut garder mesure en tout. Il y a aujourd'hui une loi extrêmement importante, une loi que nous voulons avoir aussi rapidement que possible sur la protection des eaux, et je crois que l'on ne doit pas mélanger cela avec la sécurisation du Rhône, pour laquelle les décisions de principe ont déjà été prises avec une validation du plan d'aménagement par le Conseil d'Etat l'année passée. Mais c'est également un débat que nous allons avoir après-midi et je me réjouis de le mener avec les membres de la commission.

Pour répondre au député François Pellouchoud, la composition de la commission est telle qu'elle est. Pour le futur, si elle doit représenter de manière différente les forces en présence, ce sera à vous de le déterminer. Mais je crois que, aujourd'hui, les personnalités présentes dans ce groupe de travail font un travail remarquable et avec toute l'objectivité et l'engagement seyant à ce genre de poste.

Voilà, je ne vais pas aller beaucoup plus loin dans le débat ce matin.

J'aimerais peut-être demander au député Pierre Gualino s'il a bien mis par écrit l'ensemble des références législatives qu'il nous a indiquées tout à l'heure parce que je n'ai malheureusement pas eu le temps de tout noter au pied levé et je serai bien en peine de lui donner une réponse sans avoir étudié plus à fond l'ensemble de cascades législatives qui l'a conduit à sa détermination.

Pour le surplus, je relève également la remarque du député Egon Furrer qui, lui, parle des coûts communaux. Je rappelle que cette loi permet également d'améliorer les relations canton-communes dans la mesure où elle permet de mieux cerner les responsabilités. Mais, enfin, s'il y a une question ou un amendement qui est déposé, c'est également avec intérêt que nous le traiterons.

Le député Raymond Borgeat souligne qu'il ne faudrait pas, pour des questions de surfaces d'assolément, prendre en otage le projet Rhône 3. Pour le reste, à part le soulignage très fort du principe pollueur-payeur qui doit être maintenu, je crois qu'il n'y a rien d'autre de sa part qui a été ajouté.

Le député Philippe Nantermod touche à un point qui m'est cher, c'est cette gestion au sens large. Alors, effectivement, on ne peut pas dissocier le poisson du bocal et de l'eau qu'on y met pour qu'il puisse survivre, mais vous admettez que l'on ne peut pas non plus attendre d'avoir le concept global pour traiter d'éléments aussi importants que la protection des eaux ou les espaces cours d'eau. Il y a donc des critères d'urgence qui n'interfèrent pas avec cette étude globale que nous menons actuellement avec ce groupe de compétence qui avance, qui travaille et qui pourra, dans les mois et les années qui viennent, nous rendre un rapport avec une vision claire de ce qui est important, d'abord de l'état de la situation de l'eau en Valais au sens large, que l'eau soit d'usage industriel, d'usage nutritionnel ou d'usage simplement de nettoyage ou d'arrosage. Toutes les facettes d'utilisation de l'eau seront analysées et des critères de priorité seront mis en place pour que l'on puisse, ensuite, avoir clairement un processus de protection de l'eau à court, moyen et long termes, je crois que c'est vital pour notre canton et vous le relevez à juste titre.

Voilà, j'ai à peu près fait le tour.

Le député Diego Clausen, pratiquement, souligne qu'il n'y avait pas grand-chose à dire puisque tout a été dit en première lecture, et c'est vrai. La commission a peaufiné encore certains détails et, bien sûr, traitera tous les amendements.

En ce qui concerne l'avis de droit de Piermarco Zen Ruffinen, eh bien!, nous en prendrons connaissance comme nous prendrons connaissance des remarques de l'ensemble de la députation.

Je vous remercie. Je crois que tout le monde entre en matière. Je donne rendez-vous d'abord à la commission cet après-midi, en remerciant son président pour le travail et la qualité du travail qu'il fournit avec son équipe, et puis jeudi pour la discussion de détail qui fera suite aux décisions de la commission de cet après-midi.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 16 mai 2013.*)

La présidente:

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais saluer, en votre nom et en mon nom, les apprentis de commerce des administrations communales qui sont emmenés aujourd'hui par M. Olivier Dély.

Je souhaite que vous vous intéressiez grandement à la politique cantonale et non seulement communale puisqu'on a besoin de jeunes qui soient actifs dans tous les organes politiques.

Je vous souhaite la bienvenue et du plaisir durant cette matinée.

(Applaudissements)

7. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2013-2016 (Verlängerung des Rahmenkredits des Bundes 2011-2012 zugunsten der regionalen Transportunternehmen)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports /

Kommission für Bau und Verkehr

Discussion sur l'entrée en matière:

Centellegho Moreno, député, PLR:

Quel est le point commun entre le trajet Vernayaz – Le Trétien effectué par l'intermédiaire de la ligne Martigny – Châtelard et la réunion du 21 février dernier de la commission de l'équipement et des transports qui a traité le sujet de l'octroi des prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes? Ce point commun, c'est la durée. Il faut 20 minutes pour faire Vernayaz – Le Trétien et il a fallu 20 minutes pour traiter ce projet par la commission.

Pour vous dire que ce projet n'a prêté et ne prête guère à discussion.

Petit résumé tout de même.

Un total de près de 61'495'000 francs destinés à 3 entreprises valaisannes:

- aux Transports publics du Chablais pour la ligne AOMC
- aux Transports Martigny Région (TMR) pour les lignes Martigny – Orsières / Le Châble et Martigny – Châtelard et
- au Matterhorn Gotthard Infrastruktur pour la ligne Zermatt – Visp – Brig – Disentis.

Des prêts indispensables qui permettront d'assurer la sécurité et la pérennité des infrastructures nécessaires à l'exploitation de ces entreprises et qui correspondent également à la volonté exprimée par les Chambres fédérales.

Un projet en si bonne voie ne peut qu'inciter le groupe PLR à prendre le train en marche et à en accepter l'entrée en matière.

Merci de votre écoute.

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA:

Die Absichten von CVP-Bundesrätin Leuthard, das Angebot auf dem Schienennetz auszdünnen, hat schweizweit und auch bei uns grosses Kopfschütteln ausgelöst. Noch haben sich diese Ideen in einigen Köpfen in Bern nicht verflüchtigt.

Angesichts dieser Tatsache ist es umgekehrt erfreulich, wenn Bund und Kanton den Walliser Bahnunternehmen Investitionsbeiträge für den Unterhalt der Infrastruktur zur Verfügung stellt.

Der öffentliche Verkehr ist für unseren Kanton sehr wichtig. Das gilt für Berufsleute und insbesondere auch für Schülerinnen und Schüler, die nicht an ihrem Wohnort die Schule besuchen können. Die Bahnen sind aber auch wichtig für unseren Tourismus. So ist zum Beispiel der Glacier Express, der zwischen Zermatt und St. Moritz fährt, ein Flaggschiff des touristischen Angebots in der Schweiz.

Die Finanzierung des öffentlichen Regionalverkehrs ist eine Gemeinschaftsaufgabe von Bund und Kanton. Gemäss Artikel 60 des Eisenbahngesetzes wird für die Verpflichtung des Bundes eine Beteiligung der Kantone vorausgesetzt. Der kantonale Anteil entspricht dem Anteil, den er nach den Vereinbarungen für die Jahre 2013 bis 2016 zu bezahlen hat.

Aufgrund einer Leistungsvereinbarung gewährt der Kanton hier ein bedingt rückzahlbares Darlehen an konzessionierte Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastruktur.

Die Investitionsbedürfnisse beziehen sich auf die Substanzerhaltung der Infrastruktur der Eisenbahnunternehmungen und die Betriebssicherheit. Es handelt sich um die Erneuerung von technisch abgenutzten und buchhaltungsmässig abgeschriebenen Einrichtungen, die ohne Ersatz die Betriebssicherheit nicht mehr gewährleisten würden.

Aufgrund verschiedener Bestandesaufnahmen und Überprüfungen durch den Bund, den Bahnunternehmungen und den Kantonen wurden nach strengen Prioritätensetzungen die zu realisierenden Projekte bestimmt.

Der Anteil des Bundes für die ganze Schweiz beträgt 2,8 Milliarden. Dieser Anteil wurde bereits durch die eidgenössischen Räte im September 2012 genehmigt. Der totale Anteil des Kantons an den Investitionsausgaben der verschiedenen Bahnunternehmungen beträgt 61'495'349 Franken.

Die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Bahnunternehmungen ist wichtig, damit auch in Zukunft die Sicherheit und das Weiterbestehen der nötigen Infrastruktur und die Bewirtschaftung durch die Transportunternehmungen gewährleistet ist. Die Gewährung der Darlehen stärkt den öffentlichen Verkehr, die Unterstützung der Bahnen und auch den Walliser Tourismus.

Die AdG/LA ist für Eintreten.

Clivaz Bruno, député, PDCC:

La plupart des tronçons concernés ont été réalisés à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle avec l'arrivée du tourisme en Valais. Ils ont constitué des prouesses techniques et financières.

Au fil des années, il faut sans cesse entretenir et sécuriser. Aujourd'hui encore, la liste des travaux à entreprendre ces 4 prochaines années est impressionnante, que ce soit au niveau des lignes elles-mêmes, des croisements, des protections, des gares ou du matériel roulant.

Ainsi, il est prévu:

- 16 millions pour l'AOMC, dont 1,3 million à la charge du canton
- 65 millions pour le MO, dont 15,6 millions part du Valais
- 19 millions pour le Martigny-Châtelard, dont 2,4 millions constituant la part du canton du Valais
- 268 millions pour le Matterhorn Gotthard Infrastruktur, dont 42 millions à la charge de notre canton.

La répartition se fait en fonction d'une convention entre canton – Confédération ainsi qu'avec les autres cantons concernés. Sur cette base, le Valais devrait donc prendre à sa charge un prêt de 61,5 millions pour la période 2013-2016. Je relèverai que si une partie des indemnités octroyées n'est pas nécessaire pour financer des investissements pendant la planification à moyen terme, elle doit être affectée au remboursement de prêts accordés précédemment.

Convaincu de la nécessité de maintenir et développer des infrastructures de transport dans nos vallées et conscient des coûts engendrés, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière pour le prêt, conditionnellement remboursable, de 61,5 millions (en fonction de la rentabilité toujours difficile à atteindre, on devrait peut-être dire difficilement remboursable) en faveur des entreprises ferroviaires valaisannes. Par cela, nous affirmons notre volonté de soutenir des infrastructures de mobilité efficaces et performantes s'inscrivant pleinement dans une politique de transport moderne pour nos visiteurs et nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO:

Die Schweiz und nicht zuletzt unser Kanton verfolgt seit Jahren eine konsequente, nachhaltige Verkehrspolitik. Mit dieser vom Volk getragenen Verkehrspolitik konnten in der Vergangenheit verschiedene Projekte von der Bahn 2000, der NEAT bis hin zur öffentlichen Verkehrserschliessung unserer Bergdörfer realisiert werden. Der öffentliche Verkehr hat dadurch an Attraktivität gewonnen.

Durch die stark gestiegene Nachfrage sind die Kosten für den Betrieb und den Substanzerhalt der Bahninfrastrukturen deutlich angestiegen. Das gute Angebot hat zu einer stärkeren Auslastung der Netze geführt. Die verfügbaren Mittel reichen nicht mehr aus, um den Unterhalt und die Erneuerung der Bahnen und deren Infrastruktur zu sichern. Mittelfristig führt ein unzureichender Unterhalt zu mehr Störungen und zu einer Beeinträchtigung der Sicherheit und Fahrplanstabilität.

Die Nachfrage wird weiter zunehmen, die Kapazitätsengpässe werden sich deutlich verschärfen. Ein weiterer Ausbau und zusätzliche Finanzmittel sind deshalb unumgänglich.

Im September 2012 haben die eidgenössischen Räte einen Verpflichtungskredit über 9,45 Milliarden Franken gesprochen. Der Anteil für die Privatbahnen beträgt 2,825 Milliarden. Der grösste Teil davon sind Investitionsbeiträge (etwa 83% bei den SBB, 76% bei den Privatbahnen). Weil auf den Strecken der Privatbahnen, mit Ausnahme der BLS Netz AG, nur wenig Personenfern- und Güterverkehr abgewickelt wird und die durchschnittlichen Trassenpreiserlöse deshalb geringer ausfallen, ist der Anteil der Betriebsabteilungen dort höher als bei den SBB.

In der Botschaft des Bundesrats ist nicht nur geregelt, wie viel Geld die SBB und die Privatbahnen erhalten sollen. In den Leistungsvereinbarungen werden auch Vorgaben gemacht, was der Bund von den Bahnen erwartet. Mit dem Geld sollen sie wie bis anhin ein hohes Sicherheitsniveau sowie die Leistungsfähigkeit der Netze gewährleisten und für die optimale Nutzung der vorhandenen Kapazitäten sorgen.

Ebenfalls vorgesehene Massnahmen zur technischen und baulichen Verbesserung der Infrastrukturen und des Rollmaterials sind in diesem Paket einbezogen.

Gemäss Eisenbahngesetz wird für die Verpflichtung des Bundes die finanzielle Beteiligung der Kantone vorausgesetzt. 61,5 Millionen Franken sollen von unserer Seite als bedingt rückzahlbarer Investitionsbeitrag an die Bahninfrastrukturen der Walliser Bahnunternehmen getätigt werden.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit dieses Darlehens für unsere konzessionierten Privatbahnen bewusst und ist für Eintreten. Ich danke.

Emonet Daniel, député, PDCB:

Un ancien estimé conseiller communal de Vollèges, lors de sa première séance du conseil communal, s'est exprimé avec son humour connu dans la région en disant: «Le train est en gare; il n'y a plus qu'à charger le charbon.»

Par ses paroles, il manifestait simplement son souci de se mettre à l'œuvre pour faire avancer la commune.

Aujourd'hui, premier jour de la première session de cette législature, nous devons toutes et tous avoir cette même réflexion: faire avancer notre canton pour le bien de nos citoyennes et de nos citoyens ainsi que pour tous les hôtes de passage.

Ce sujet tombe donc à pic puisqu'il s'agit de donner la possibilité à 3 sociétés de transports publics ferroviaires d'améliorer leurs infrastructures et de garantir le maintien et le développement de leurs prestations.

C'est pourquoi le groupe PDCB vous demande d'entrer en matière sur ce projet de décision, tout en voulant signifier à certains fonctionnaires fédéraux, qui souhaitent justement la suppression de lignes ferroviaires, que le pouvoir de décision ne leur appartient pas mais qu'ils doivent s'en tenir à la volonté du peuple représenté par ses serviteurs.

Merci pour votre attention et excellente législature.

Mabillard Fabienne, députée (suppl.), Les Verts:

Les Verts se réjouissent des montants investis dans les transports publics valaisans et les transports régionaux. Notre canton se doit, pour des aspects touristiques et écologiques, de faire des efforts conséquents en investissements pour les entreprises ferroviaires valaisannes.

Les Verts soutiennent donc ce projet de décision, comme le fait la commission de l'équipement et des transports. Merci de votre attention.

La discussion est close.

La présidente:

Est-ce que le président de la commission veut prendre la parole?

Non.

Monsieur le conseiller d'Etat?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Merci Madame la présidente du Grand Conseil.

Je crois que tout le monde a clairement compris l'importance de l'enjeu. J'ai apprécié la remarque concernant les 20 minutes nécessitées par la commission, ce qui n'enlève rien à la qualité du travail qui a été fourni, ni à l'importance de l'objet, mais qui démontre clairement que tout le monde avait très rapidement compris où étaient les enjeux.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit, les chiffres, les répartitions, l'affectation de ces chiffres, les 3 sociétés qui en bénéficieront. J'aimerais simplement souligner encore plus l'importance fondamentale pour notre canton, et ceci a également été dit, de ces critères de mobilité et l'aspect politique qui y est lié. Vous avez également tous suivi les premières aventures il y a déjà maintenant plusieurs mois, c'était lors de la précédente législature, avec les autorités bernoises qui voulaient inclure des critères de fréquentation sur toute une série de lignes qui touchaient directement le Valais. A l'époque, nous nous étions battus, nous avons réussi à dégager une majorité pour faire renvoyer cette décision. J'avais souligné également que, à Berne, on était déjà en train de recharger le canon. Il faut savoir que différents critères en liaison avec la rentabilité et avec la fréquentation risquent de voir le jour dans ces prochains mois et de venir affecter de manière directe la mobilité au sein de notre canton. Un canton qui est très particulier, on a souligné le rôle de pionnier. Je vous rappelle que les premiers tunnels à travers les Alpes ont pour noms Simplon, Lötschberg, à des époques où le train arrivait à peine dans notre vallée, et le jour où le train est arrivé en Valais, on a transformé un cul-de-sac en une espèce d'immense couloir d'appel d'air entre Londres et Istanbul, pour ne parler que de l'Orient-Express qui a commencé, à l'époque, à sillonner notre canton et à faire découvrir notre canton à des gens qui n'y auraient certainement jamais mis les pieds autrement. Donc, l'importance pour le développement économique des critères de mobilité est vitale encore plus pour nous et encore plus lorsqu'on parle maintenant de vallées latérales directement touchées, directement visées dès lors qu'on parle de fréquentation et de rentabilité. Alors, imaginez notre axe principal avec le Simplon que nous sommes en train de restaurer avec le fameux projet ZEB qui a démarré, avec le deuxième tube du Lötschberg qui est également maintenant en termes de visibilité dans le pipe-line, on sait que, dans les années à venir, on va démarrer les études et que, dans les années suivantes, nous aurons droit à notre deuxième tube, mais imaginez si, demain, nous n'avons plus les TMR, nous n'avons plus les TPC, nous n'avons plus l'accès dans la haute vallée de Conches, que vont devenir ces régions? Elles vont – si vous me passez l'expression – mourir de leur belle mort alors même que, aujourd'hui, nous aimerions maintenir la vie jusqu'au fond de nos vallées, c'était le désir de nos prédécesseur, c'est toujours le vôtre, c'est toujours le nôtre, et tout cela passe par une mobilité bien comprise.

Alors, ces 61,5 millions, presque 62 millions, je crois que c'est avec beaucoup de justesse et de justice que vous acceptez de les affecter à cette mobilité pour ces 4 prochaines années et ce qui nous permet également de compléter l'équipement. On a parlé d'infrastructures obsolètes. C'est vrai que l'esprit de pionnier qui nous a permis de construire la plupart de ces lignes au début du siècle passé, eh bien!, si cet esprit nous anime toujours, ces lignes, elles, ont bel et bien vieilli et, pour une part, aujourd'hui, ne peuvent plus garantir ni la sécurité ni les augmentations de fréquence qu'on aimerait y apporter.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais vous remercier pour votre entrée en matière.

Je n'ai effectivement rien d'autre à ajouter, vous avez dit l'essentiel, et merci de soutenir le projet lors de la lecture de détail.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 16 mai 2013.*)

8. Rapport de la commission de gestion concernant la troisième correction du Rhône
(Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis – Martigny)

Bericht der Geschäftsprüfungskommission betreffend die dritte Rhonekorrektur
(Bericht der externen Expertengruppe zu den Alternativprojekten der Gemeinden für den Abschnitt Chippis – Martigny)

Rapport

Bericht

Discussion générale:

Delasoie Marcel, député, PLR:

Notre projet de correction du Rhône est le bon et nous avons raison. Si le Conseil d'Etat avait tenu de tels propos dès le départ, le groupe PLR aurait certainement considéré comme lui que, effectivement, l'expertise en question était inutile.

Et qu'en pense la commission de gestion dans son rapport? Eh bien!, on a tenté de le savoir sans succès, celle-ci s'étant contentée du minimum syndical en n'ayant surtout pas voulu faire du zèle, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle y est parfaitement parvenue.

On pourra effectuer encore 12 expertises et 12 rapports, dans cet état d'esprit, ils resteront bien inutiles, et le courrier des communes concernées ayant fait suite au rapport de la commission de gestion le confirme et confirme malheureusement le malaise ambiant. En effet, «entendues» ne signifie pas «écoutées», parce que «associées» ne signifie pas «impliquées», parce qu'aucune décision définitive et satisfaisant toutes les parties n'aboutira sans que toutes les parties se respectent. En l'état, on va dans un mur.

Le Conseil d'Etat, dans l'objectif d'obtenir un maximum de subventions que font miroiter les verts fonctionnaires de la Berne fédérale campe pratiquement sur ses positions en ne concédant que quelques hectares symboliques sur la forte emprise du projet sur les terres agricoles. On comprend le courroux des milieux agricoles qui, grâce à l'endiguement du Rhône, ont vu prospérer leur activité, sortant du même coup la population de la plaine de sa misère.

Quant aux communes, comment imaginer qu'elles fassent fi de la *vox populi* en acceptant un projet qui engendrerait un tsunami de protestations? Les communes – et c'est leur devoir – doivent préserver les intérêts de leurs concitoyen, mais c'est aussi le devoir de l'Etat d'entendre ces populations et de prendre en compte leurs vœux.

Tous les fleuves de Suisse ne peuvent pas répondre au même schéma et leurs berges sécurisées selon le même modèle. Toutes les zones concernées le long du fleuve ne peuvent pas être traitées de façon identique. Les problématiques de Sion, Viège ou Vouvry ne sont pas identiques à celles d'Ardon, Riddes ou Fully. Le projet doit tenir compte de ces différences et surtout de l'avis des populations concernées, sinon on se retrouve dans une impasse. Mais cela a certainement été répété sans succès à maintes reprises.

Impossible de sortir de cette impasse sans opérer un juste retour à l'ordre des choses et, dans cet ordre des choses, nos autorités politiques feraient de la politique et notre Gouvernement gouvernerait, le bon sens nécessaire prendrait le dessus et on aurait le bien public comme objectif suprême. Les ingénieurs mettraient leur savoir-faire à disposition, au service des décisions politiques, les fonctionnaires apporteraient leur précieuse contribution au bon fonctionnement du dossier.

Par ailleurs, si la sécurité doit rester l'élément incontournable de ce dossier, il y a lieu de relativiser les prévisions sur plusieurs siècles, alors qu'il est bien difficile d'avoir une météo fiable à une semaine, et prendre en compte la réalité des faits.

C'est avec l'espoir que ce dossier évolue dans ce sens que je termine le rapport du groupe PLR, en espérant qu'il soit utile au déblocage de cette situation qui s'est par trop enlisée.

Gaspoz Marcel, député, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de la commission de gestion relatif à la troisième correction du Rhône.

Il ressort de ce document que les communes ou du moins leurs représentants ont validé le choix des experts, qu'elles ont été entendues et qu'elles ont eu tout loisir d'exposer leurs points de vue.

Ce rapport a parfaitement répondu aux demandes du postulat initial déposé par certains députés.

Un éventuel défaut de communication entre les communes et leurs représentants ne nous concerne pas directement. Il se justifie notamment par le fait que le département se devait de présenter le rapport en premier lieu au Grand Conseil.

Notre groupe affirme qu'il serait préjudiciable pour la suite des travaux de remettre en question les conclusions contenues dans le rapport des experts. L'urgence des travaux est, en effet, avérée et, pour nous, la protection des personnes prime sur toutes autres considérations.

Tout retard dans l'exécution des travaux doit être évité dans la mesure du possible et ne devrait en aucun cas pouvoir être reproché au Parlement.

En conclusion, il nous semble que le Parlement ne peut pas se permettre d'être à l'origine d'un retard des travaux qui pourrait avoir des conséquences dramatiques en cas de crues exceptionnelles durant ce laps de temps. Merci.

Pralong Jérémie, député, AdG/LA:

Le 13 mars 2012, le groupe PLR a déposé au Grand Conseil une interpellation urgente faisant suite aux résultats de l'expertise du projet Rhône 3. L'un des soucis majeurs du groupe PLR était d'examiner si les communes concernées avaient suffisamment été entendues.

Je profite de rappeler le contexte dans lequel cette expertise a été faite. A l'époque, au vu du mécontentement de certaines personnes à propos de la philosophie adoptée par le projet Rhône 3 et la remise en question du travail effectué par les scientifiques mandatés par l'Etat, il a été jugé utile de faire réaliser une expertise afin de vérifier si le travail réalisé par les hydrologues et autres ingénieurs de l'Etat était bien fait. Cette expertise a ainsi mis en opposition les propositions de certaines communes, qui voulaient globalement creuser dans le lit du Rhône, et le projet de l'Etat du Valais, qui allie renforcement des digues et élargissements.

L'expertise a démontré que les choix adoptés par le canton pour le projet R3 étaient ingénieux et logiques. Du coup, les opposants au projet R3, mécontents de ces conclusions, sont revenus à la charge et ont donc demandé que la commission de gestion vérifie que l'expertise a été faite dans les règles de l'art.

Dans des termes plus simples, ça s'appelle vérifier qu'on ait bien vérifié.

Le groupe AdG/LA a pris connaissance du travail de la commission de gestion, lequel possède des conclusions claires et sonnantes: le travail des experts a été fait dans les règles de l'art, la procédure a été respectée, les communes ont été entendues lors de toute l'expertise.

Le groupe AdG/LA espère que, cette fois, les signataires de l'interpellation sont convaincus que le projet R3 va pouvoir améliorer le quotidien de chacun et que toutes les variantes ont été étudiées sans préférence.

Ce projet permettra de sécuriser la plaine du Rhône, tout en respectant la législation en vigueur et les problématiques de nappe phréatique et de charriage de matériaux.

Nous pensons qu'il est primordial que les travaux avancent le plus vite possible et que le temps des délibérations et des expertises est passé. Il est temps d'avancer.

Merci donc de ne pas demander à nouveau qu'on vérifie qu'on ait bien vérifié de vérifier, et de laisser les experts du domaine avancer et finir leur travail sereinement.

Pitteloud Albert, député, UDC:

Suite à l'interpellation urgente du 13 mars 2012 du groupe PLR intitulée «La goutte qui fait déborder le Rhône», la commission de gestion a été amenée à se prononcer sur les questions et réponses suivantes:

1. Les communes ont-elles été entendues lors de la désignation des experts et les communes ont-elles été satisfaites de la désignation de ceux-ci?
2. Les communes concernées ont-elles été suffisamment entendues par les experts lors de la réalisation de l'expertise et ont-elles eu suffisamment la possibilité et le droit de poser des questions et de faire des suggestions?

Les conclusions de la commission de gestion affirment que les réponses aux questions 1 et 2 ci-dessus sont satisfaisantes.

Force est de constater que ces conclusions sont à l'opposé de la déclaration officielle par les communes responsables riveraines faite le 23 janvier 2013 à Ardon en présence des chefs de groupe du Grand Conseil.

Les communes riveraines, dans le chapitre Expertise, mentionnent que, dès le départ de cette expertise, dont les communes ont par ailleurs appris la désignation des experts par la presse, les problèmes suivants ont été relevés:

- aucune information ou concertation préalable n'a été faite avec les communes ou avec la Fédération des communes valaisannes pour leur représentation dans le comité d'experts;
- la neutralité des experts a d'emblée été mise en doute par les communes valaisannes, notamment la présence de M. Speerli;
- le déroulement de cette expertise a, par la suite, été très difficile et entaché de nombreux problèmes, tels que: expertise menée en l'absence des représentants des communes, absence de PV de ces séances, absence de transmission aux communes de nombreux documents techniques par le canton, comportement inadapté de M. Speerli lors la visite locale de Riddes, absence de traitement de nombreuses questions posées dans les rapports des communes dans le cadre de cette expertise;
- non-respect du devoir de réserve, notamment vis-à-vis des médias, rompu à de nombreuses occasions par le groupe du projet R3 et le canton durant le déroulement de l'expertise et lors de sa publication.

Une telle proportion de dysfonctionnements dans la nomination des experts et le déroulement de cette expertise nous rappelle «Tintin au pays des Soviets». Il est vrai que notre Conseil d'Etat est passé maître en expertise neutre avec un précédent remarquable dans l'affaire Savioz.

Contrairement aux conclusions de la commission de gestion, les communes n'ont pas pu être impliquées dans la désignation des experts puisqu'elles ont appris par la presse leur désignation. De plus, elles n'ont jamais validé expressément leur choix puisqu'elles ont mis en doute d'emblée la neutralité des experts nommés. En outre, il semble évident que la commission de gestion a été fortement influencée par M. Laurent Bagnoud, secrétaire

général du DTEE, qui a affirmé que les communes ont validé le choix des experts, ce qui ne correspond pas du tout à la réalité. Pire encore, Maître Zen Ruffinen, professeur en droit administratif et aménagement du territoire à l'Université de Neuchâtel, mandaté par les communes, conclut qu'en tout état de cause, ces procédures traduisent la volonté de l'Etat de passer en force avec ses expertises et sa volonté d'agir seul, sans concertation ni conciliation avec les communes qui ont, certes, été entendues mais jamais écoutées.

Quant aux délais de réalisation invoqué par un collègue député, il faut se rendre à l'évidence que les délais de réalisation d'un ouvrage sont fonction de son coût et de sa complexité technique d'exécution. Le projet des communes coûtant trois fois moins cher, contrairement à ce qu'ont dit les experts qu'il était de même prix, et étant moins complexe sera trois fois plus vite exécuté, donc une sécurité trois fois plus rapide, d'autant plus que les experts eux-mêmes ont reconnu toute la valeur hydraulique du projet des communes. Ils ont simplement mis un doute quant à la philosophie du projet, etc., des points de détail, pour sauver le projet R3.

Je vous remercie de votre attention.

Bruchez Jean-Daniel, député, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission de gestion en ce qui concerne la désignation des experts et peut en partie se rallier aux constats et conclusions de la commission de gestion.

Mais notre groupe a une remarque et trois questions:

Les communes ont été impliquées lors de la désignation des experts, oui mais *a posteriori*.

Pourquoi un délai d'invitation aussi court pour un projet à aussi long terme?

Pourquoi la présentation des résultats de l'expertise a-t-elle été effectuée auprès des communes avant les membres du Grand Conseil qui avaient accepté l'interpellation urgente sur le sujet?

Les communes concernées ont-elles réagi au rapport de la commission de gestion? Si tel est le cas, sont-elles satisfaites dudit rapport?

Pour le reste, le groupe PDCB n'a rien à ajouter et remercie les membres de la commission de gestion pour son travail.

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO:

Dem Grossen Rat wurde hier ein Bericht abgegeben, der als Dokument sowohl im Aufbau wie auch bei der Bezeichnung des Auftrages zu einigen Unklarheiten führt.

Der Auftrag ist zwar klar formuliert in dem auch erkennbar ist, dass das Vorgehen bei der Bezeichnung der Experten und die Vorstellung der Ergebnisse der Expertise zu untersuchen sei. Zusätzlich sollte auch die Frage beurteilt werden, ob den betroffenen Gemeinden ausreichend rechtliches Gehör gegeben wurde.

Leider lässt der Titel dieses Berichts, der da heisst: «Bericht der externen Expertengruppe zu den Alternativprojekten der Gemeinden für den Abschnitt Chippis – Martigny», wie wir hier durch verschiedene Sprecher gehört haben, andere Schlüsse zu. Dieser Titel lässt Schlüsse zu, dass der Bericht zu den alternativen Projekten der Gemeinden Stellung nimmt. Obwohl gerade unter Punkt 1 explizit erwähnt wird, dass dies genau nicht Gegenstand der Untersuchung ist. Er entspricht somit wirklich nicht dem Inhalt und lässt uns die Frage stellen: Handelt es sich hier um eine unterschiedliche Auffassung des Mandats oder des Auftrags?

Wegen diesen Unklarheiten möchten wir nach der Konsultierung des Dokuments festhalten, dass für die Geschäftsprüfungskommission der Bericht der Expertenkommission

keinesfalls Gegenstand dieser Untersuchung war und auch in keiner Weise diesen von allen Zweifeln befreit oder gar genehmigt.

Die Fragen, die im Auftrag dargelegt sind und die ich eingangs erwähnt habe, werden in diesem Bericht beantwortet und gehören somit der Vergangenheit an. Einzig die Auswahl des Auftrags und deren Fragen hätten dem umfangreichen und für die Sicherheit unserer Bevölkerung relevanten Projekt entsprechend ausgewählt werden sollen. Deshalb bleiben leider zum Projekt R3 noch gleichviele Fragen offen, genauso viele wie Kubikmeter Wasser die Rhone hinunterfliessen.

Es ist nun an dem neuen Präsidenten der GPK, hier für die nötige Umsicht und die Analyse dieser Fragen zu sorgen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

RAS (rien à signaler), ce sont trois lettres que l'on peut entendre, écouter, mais les faits restent têtus: RAS.

La commission de gestion s'est bien penchée encore une fois sur Rhône 3 et RAS.

Les Verts proposent simplement de remercier la commission de gestion qui s'est donné un mandat, qui l'a analysé, qui y a répondu, et nous avons confiance dans le travail réalisé par la commission de gestion.

Merci également aux différents services qui prennent en compte toutes les remarques des communes riveraines et les mettent en application lorsque c'est possible en prenant en compte les demandes du canton, les exigences pour le canton et également les exigences communales.

Merci également au chef du département qui mène ce projet avec acharnement, contre vents et marées parfois. Merci aussi au chef du département de nous préciser si la réponse à la question qu'il avait donnée à mon ancien collègue Camille Carron sur le montant que les tergiversations valaisannes faisaient perdre aux finances publiques par rapport aux investissements de Rhône 3 est bien correct. Il avait articulé un montant de 300 millions qui n'avaient pas été investi pour Rhône 3. J'aimerais une confirmation de ce montant.

Et j'aimerais terminer cette intervention en disant: avançons, réalisons, sécurisons et renaturons, mais surtout avançons et investissons au moment où les budgets seront serrés.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Madame la députée.

Le député Edmond Perruchoud a demandé la parole en son nom personnel.

Je la lui passe.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

On parle bien, comme le député et président de Salquenen l'a rappelé, de l'expertise qui est le fruit de son intervention avec cosignataires de l'époque.

En examinant le rapport de la commission de gestion, on reste vraiment sur sa faim, pour ne pas dire sur sa soif. On conclut que, dans la désignation des experts, les communes ont été entendues et, du côté des communes, on a écrit que les communes avaient été entendues peut-être mais pas écoutées. Les communes n'ont pas le droit d'être écoutées. Par contre, les communes ont le droit d'être entendues sérieusement. Ce qui n'est pas le cas et qui ressort des explications suivantes: La participation des communes s'inscrit à deux niveaux, soit au niveau de la désignation des experts et au niveau de la conduite de

l'expertise. Quant à la désignation des experts, il ne s'agit pas d'un choix démocratique. C'est un choix imposé non pas par le département mais par des technocrates malheureusement. Est-ce que la possibilité de présenter au moins un expert par les communes a été ouverte? Le minimum de démocratie était d'interpeller les communes et de les associer en demandant d'ouvrir une telle possibilité. Est-ce que la problématique de la récusation a été appréhendée comme on le doit, ne serait-ce en matière judiciaire où l'on impartit un délai, en indiquant les personnes, en indiquant leur *curriculum vitae*? Je crois penser que cela a été conduit au pas de charge pour imposer des personnes et imposer un résultat qui consistait à corroborer une situation acquise et sans doute douloureusement acquise.

Participation à la conduite. Est-ce que les communes ont pu déposer des questionnaires, en la forme écrite bien entendu? Est-ce que les communes ont participé en étant dûment invitées aux séances? Est-ce que la participation s'est limitée au communiqué de presse, comme la commission de gestion ose l'écrire dans son rapport (rapport – je ne ferai pas de jeu de mots en utilisant un qualificatif relativement incompréhensible – qui est indigent)? Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de gestion, vous manquez de critiques. Vous êtes ici pour présenter un rapport au plenum et le plenum attend de vous des gens avec l'esprit critique, avec l'intelligence qu'un tel dossier, un dossier de cette importance, mérite.

Je ne parlerai pas des propos de certains députés. Je vois que le plus assidu est sans doute le député Jean-Daniel Bruchez. Notre collègue Jérémie Pralong s'est bien ramolli depuis la dernière fois, mais il a des années devant lui pour s'améliorer et devenir un petit peu plus corrosif.

Les griefs émis à l'endroit des vacations des experts. Qu'en est-il des participations des communes? Les experts devaient convier les communes à toutes leurs vacations et les convier non pas par communiqué de presse, mais les convoquer et les convoquer dûment et à temps.

Quant au choix sélectif des lieux, j'aimerais bien avoir des explications. La commission de gestion passe comme chat sur braises sur ce problème alors que les communes ont de véritables raisons de s'en plaindre.

Des PV inexistantes et lacunaires. Je crois penser qu'il y a aussi matière à cet égard à se plaindre.

Et la chute, preuve du peu de considération que le canton porte aux communes, est au niveau de la présentation du rapport. La convocation émise le vendredi 9 mars 2012 pour une séance agendée au lundi 12 mars 2012. Dans ce pays d'obéissance chrétienne, entre le vendredi et le lundi, je crois penser qu'il n'y a pas le samedi de nos amis Juifs mais il y a le week-end avec un dimanche. Alors, lorsque l'on traite les communes de cette manière-là, je crois penser que c'est un dédain guère acceptable.

Voilà ce que je pouvais vous dire. J'attends toujours, et je crois que la démocratie est venue dans ce pays, que la commission de gestion pourrait être beaucoup plus critique.

Et alors, la cerise sur le gâteau, et cette cerise est verte, vient de la députée Marylène Volpi Fournier. Rien à signaler. Vous avez dit de renaturer le Rhône, c'est le mot qu'il ne fallait pas dire. Vous voulez que la plaine du Rhône soit agrandie pour apporter de la place aux petits oiseaux et aux grenouilles. Il y a là complicité...

La présidente:

Monsieur le député Edmond Perruchoud, votre temps de parole est terminé.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

...vos éloges étaient trop appuyés pour que vous soyez crédible.

La discussion est close.

La présidente:

Je passe la parole au président actuel de la commission de gestion.

Crettenand Narcisse, député, PLR, président de la commission de gestion:

Si c'est bien l'ancienne commission de gestion qui a rédigé ce rapport, c'est le nouveau président qui en fait le développement. Je n'ai pas mis de gilet pare-balles, mais j'ai la peau assez solide!

Un petit rappel. Suite à diverses interventions parlementaires, notamment le postulat urgent 5.092 du 10 septembre 2010 des députés CVPO et CSPO, le Grand Conseil a nommé une commission d'experts pour examiner les requêtes des communes concernant l'épineux dossier de Rhône 3. C'est suite au dépôt du rapport des experts que le groupe PLR déposait, le 13 mars 2012, une interpellation urgente 5.182 intitulée «La goutte d'eau qui fait déborder le Rhône» qui demandait au Grand Conseil de ne pas prendre en considération le rapport du groupe d'experts. C'est cette interpellation urgente qui a déclenché la réalisation du présent rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion a décidé d'analyser la procédure de désignation des experts, la manière de procéder de ceux-ci ainsi que la présentation des résultats de l'expertise. Le contenu de l'expertise et les conclusions des experts ne font explicitement pas l'objet de ce mandat. La commission de gestion n'est pas une commission d'experts techniques; c'est une commission de gestion, comme son nom le dit. Nos analyses visaient surtout à répondre aux questions suivantes:

1. Les communes ont-elles été entendues lors de la désignation des experts et les communes ont-elles été satisfaites de la désignation de ceux-ci?
2. Les communes concernées ont-elles été suffisamment entendues par les experts lors de la réalisation de l'expertise et ont-elles eu suffisamment la possibilité, le droit de poser des questions et de faire des suggestions?

Sur la base de ces questions, la commission de gestion a choisi de procéder de la manière suivante: audition du chef du département, audition et interrogation des fonctionnaires responsables, audition des communes concernées ou de leurs représentants et conseillers. Les experts n'ont pas été auditionnés étant donné que leur manière de procéder a été décrite de manière très détaillée et complète dans le rapport d'expertise.

Les réponses aux questions posées:

Les communes ont-elles été entendues lors de la désignation des experts et les communes ont-elles été satisfaites de la désignation de ceux-ci?

Le Conseil d'Etat, lors de la séance du 9 février 2011, a désigné un groupe d'experts pour analyser les études déposées par plusieurs communes en alternative au plan d'aménagement de la correction du Rhône. Les trois experts désignés sont le professeur Ulrich Zimmerli, le professeur Jürg Speerli et le Dr Eduard Hoehn. Le Conseil d'Etat a aussi décidé d'adjoindre au groupe d'experts les auteurs des études concernées, soit l'ingénieur Philippe Biancodu bureau IDEALP, auteur des variantes des communes, et l'ingénieur Roger Kolb du bureau Niederer & Pozzi, responsable de la génération du PA-R3 2008. M. Olivier Overney, chef de la Section de la protection contre les crues, a été aussi associé au groupe en tant qu'observateur et représentant de la Confédération. Le secrétariat du groupe d'experts a été assuré par la Chancellerie d'Etat.

Les communes ont validé le choix des experts, la procédure d'expertise ainsi que les questions posées au Conseil d'Etat lors de la séance du 19 avril 2011.

Les communes ont également eu la possibilité de rencontrer les experts dans le cadre des visites des lieux organisées dans ce but.

Ces déclarations ont été confirmées par les représentants des communes, qui ont cependant relativisé cet état de fait en disant que les communes n'auraient pas eu d'autre choix que celui d'accepter le choix du canton. Peut-être avaient-elles aussi le choix de refuser tout court.

Les communes concernées ont-elles été suffisamment entendues par les experts lors de la réalisation de l'expertise et ont-elles eu suffisamment la possibilité, le droit de poser des questions et de faire des suggestions?

Toutes les présidentes et tous les présidents de communes concernées ont été invités à une rencontre le 19 avril 2011 à Sion, à laquelle le président du groupe d'experts a également participé. Il y a un PV à disposition qui décrit bien cette séance. Le 30 mai 2011 à Sion a eu lieu la rencontre entre les membres du groupe d'experts, le directeur du projet Roger Kolb et Philippe Bianco, experts mandatés par les communes et auteurs des projets alternatifs.

Comme vous pouvez le lire dans le rapport, toutes les communes concernées ont été visitées par les experts, séances auxquelles les représentants des communes étaient à chaque fois invités.

Les représentants des communes n'ont pas pu contester ces déclarations des experts lors des discussions avec la commission de gestion. Le professeur Piermarco Zen Ruffinen a, certes, affirmé, lors de la séance, que les questions et visites des lieux auraient été partiellement imposées. Les représentants des communes ont, en outre, critiqué qu'en partie aucun PV ou du moins seuls des PV inexacts auraient été rédigés. Ces reproches n'ont pas pu être confirmés par les documents à notre disposition. Des PV ou des notes de dossiers concernant toutes les séances importantes et pertinentes ont au moins été rédigés.

En conclusion, la commission de gestion peut retenir ce qui suit:

1. Les communes ont été impliquées lors de la désignation des experts et ont expressément validé le choix de ceux-ci, la procédure d'expertise ainsi que les questions posées par le Conseil d'Etat lors de la séance commune du 19 avril 2011. Il existe un rapport et un PV de cette séance.
2. Selon les indications détaillées figurant dans le rapport d'experts, toutes les communes ainsi que les conseillers juridiques et techniques ont eu suffisamment de possibilités pour poser des questions aux trois experts, pour exposer leurs projets alternatifs ainsi que pour faire des suggestions et formuler d'éventuels doutes.
3. Le droit de tous les participants à être entendus a suffisamment été garanti.
4. L'invitation à court terme ainsi que la procédure adoptée lors de la présentation des résultats de l'expertise peuvent pour le moins être considérées comme malheureuses. Le rapport d'experts et les conclusions de ceux-ci étaient et sont toujours très claires et sans ambiguïté, et étaient entièrement à disposition au moment de la présentation du document.

Pour aller plus loin puisqu'il y a des critiques nombreuses qui sont arrivées de la part des groupes comme quoi le rapport de la commission de gestion n'est pas assez fouillé, mais pour aller plus loin dans les analyses, pour répondre à la question par exemple: est-ce que les revendications des communes ont été prises en compte, il aurait fallu avoir recours à des experts et probablement recommencer le cycle des études. Si une commune, par exemple, demande explicitement l'abaissement du Rhône au lieu de l'élargissement, ce n'est pas de notre compétence de dire si on peut abaisser ou élargir le Rhône. Je pense que ce n'est pas de la compétence du Parlement de décider s'il faut approfondir ou élargir le Rhône pour des questions de sécurité.

Suite au rapport de la commission de gestion, le 7 mai dernier, les communes concernées, par le secrétariat communal de Fully, ont pris position de façon très sévère, pour ne pas dire plus. La commission de gestion ne s'est pas prononcée sur cette prise de position des communes, compte tenu notamment que cette prise de position ne lui a pas été adressée directement, elle a été adressée à tous les membres de la commission de gestion effectivement, aux présidents des groupes politiques, je crois que le conseiller d'Etat ou le département n'a pas reçu copie de ce document. Les éléments qui sont relevés dans cette prise de position des communes ont largement été repris, notamment par le député Albert Pitteloud, je n'ai pas à y revenir. Je crois que celle-ci a circulé aussi largement parmi vous. Il semble, cependant, que ces revendications portent plus sur la forme que sur le fond. Et cette

prise de position ne contredit pas le présent rapport, elle adresse plutôt, je dirai, un carton jaune au département ou à ses services.

J'ai bien entendu les remarques et les requêtes des différents intervenants.

Mon collègue du groupe PLR fait plutôt une prise de position sur le rapport d'experts que sur le rapport de la commission de gestion.

L'UDC, par le député Albert Pitteloud..., je peux lui dire que la commission de gestion a agi en toute indépendance dans le cadre de ce rapport. Dans la sous-commission qui a traité de ce dossier, un de vos membres était représenté. Et puis, je pense qu'il a lu un peu entre les lignes les questions que la commission de gestion a posées.

Concernant le député Urs Kuonen, j'adhère dans son sens en disant qu'effectivement peut-être le titre aurait dû être plus précis, ça aurait posé moins de questions, mais le dossier portait sur Rhône 3, c'est pour cela qu'on a intitulé le rapport comme cela.

Merci aux Verts de soutenir ce rapport.

Le député Edmond Perruchoud reste sur sa faim et sur sa soif..., peut-être que je pourrai l'inviter à midi pour boire et manger, s'il a du temps et qu'il accepte mon invitation! Je crois qu'il a posé beaucoup de questions qui nécessiteraient sûrement un nouveau rapport de la commission de gestion. Et puis, il y a des termes qui rentrent plus au niveau de la philosophie qu'au niveau de l'aspect gestion technique, auxquels je ne peux pas répondre.

Voilà en ce qui concerne ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je ne sais pas trop par où commencer, peut-être par tous ceux qui, comme moi, ont pris connaissance de ce rapport de la commission de gestion et qui en ont pris acte, qui ont lu le rapport et surtout lu les conclusions, qui toutes valident les questions qui ont été posées de manière absolument irréfutable.

Il y a le problème, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, de l'information et des délais extrêmement brefs qu'il y a eus entre la prise de connaissance du rapport au niveau de l'exécutif cantonal et l'information à ces communes.

J'ai également reçu en marge de ce rapport, mais je ne l'ai pas reçue directement, une prise de position des communes concernées. Il m'est difficile d'intervenir sur ce dossier désormais dès lors qu'il n'y a pas de signature, c'est indiqué simplement «les communes concernées». J'ai un peu de peine à suivre effectivement ce qui est marqué là-dessus, mais on peut peut-être le retravailler ou le traiter au travers des interventions qui ont eu lieu.

Monsieur le député Marcel Delasoie, vous parlez de malaise: on a entendu, on n'a pas écouté. C'est une traduction. D'abord, je cherchais le rapport avec le rapport de la commission de gestion. Là, on peut dire que vous contestez clairement les conclusions de cette commission. J'aimerais dire dans ce dossier que, à vous entendre, tout le monde a tort, à commencer par le chef de projet, M. Arborino, qui a toujours été le diable en la matière, ensuite le conseiller d'Etat en charge, on a dit que j'étais un acharné, je crois que ce n'est pas vraiment moi l'acharné, puis les experts bien sûr et maintenant la commission de gestion. Alors, qui va trouver grâce par rapport à tous les gens qui ne sont pas d'accord avec ce projet et qui contestent systématiquement toutes les conclusions qui ne vont pas dans leur sens? C'est là où le terme d'entendu et pas écouté prend toute sa force. Il faut être clair: si le rapport des experts avait été dans le sens que voulaient les opposants au Rhône, il n'y aurait pas eu de discussion, et je crois que le reste de l'Assemblée ici aurait largement respecté ses conclusions. Il se trouve que ça n'a pas été le cas. On ne va pas refaire l'historique de cette expertise qui a été menée avec tout le sérieux qui lui revient. Je ne devrais pas revenir sur ces termes de nomination d'experts et autres parce qu'ils ne sont pas

l'objet de notre rapport d'aujourd'hui, simplement les conclusions du rapport de la commission de gestion sont claires pour moi, mais juste rappeler, et ici je m'adresse au député Albert Pitteloud, votre acharnement, je crois qu'il vous aveugle un petit peu. Il faut quand même faire attention, Monsieur le député Albert Pitteloud, vous mélangez beaucoup de choses. Vous citez des noms d'autres personnes en accusant de je ne sais de quels travers le Gouvernement. Je crois qu'il faut s'en tenir à ce qui est factuel. De la même façon, je trouve que vous accusez un peu à tout-va. Vous mélangez le tout en parlant de nombreux documents non remis, mais, Monsieur le député Albert Pitteloud, vous accusez gravement un Gouvernement. On ne cache pas de documents chez nous. Je ne sais pas où vous avez pêché ces histoires. Après, vous parlez..., une chose qui m'a vraiment fait plaisir, vous dites qu'on passe en force. Monsieur le député Albert Pitteloud, ça fait quatre ans et demi que je fais de l'information et que je consulte tous les partenaires. Alors, si vous appelez cela «passer en force», je pense qu'on y sera encore dans dix ans. Franchement, plus d'attention portée à tous les partenaires me semblerait difficile. Mais, c'est évident, quand on veut tuer son chien, on prétend qu'il a la rage, c'est beaucoup plus simple.

La neutralité des experts. Comment voulez-vous aujourd'hui reprocher le manque de neutralité? Ces experts, je ne les avais jamais vus personnellement, personne dans le groupe de suivi n'avait vu les experts. On nous les a proposés sur la base d'un choix qui nous a été, pas imposé, qui nous a été proposé mais sur la base de critères absolument neutres. Le seul qui connaissait les noms des experts lorsqu'il est arrivé autour de la table, c'était M. Philipp Spörri qui a eu la mission de contacter, par professionnels interposés, ce cabinet d'experts. Je vous rappelle tout de même que ce ne sont pas les communes qui nous ont donné mandat de lancer cette expertise mais c'est vous, c'est le Parlement. Donc, nous avons fait ce que vous nous demandiez. Nous avons réuni un comité d'experts. Nous avons adjoint au groupe de travail les communes, et ici je m'inscris également en faux, la Fédération des communes était là, les communes ont pris connaissance comme nous des noms des experts, les ont rencontrés de la même façon que nous, ont eu du temps pour réfléchir, sont revenues avec des exigences très claires en ce qui concerne le déroulement de cette expertise. Tout a été accepté. Et, à partir de là, elles ont validé le PV et le choix des experts. Donc, si cela ce n'est pas de la démocratie, il faudra m'expliquer comment faire la prochaine fois.

Enfin, toujours est-il que je n'ai pas à entrer en matière sur ces éléments aujourd'hui, mais vous dire que, pour ma part, je considère que ce rapport est clos. Il est peut-être un peu court et surtout il a le grand défaut de ne pas donner raison à ceux qui contestent depuis le début, depuis avant l'expertise, les conclusions qu'on avait déjà estimées contraires à leurs intérêts. Alors, voilà, c'est le reproche qu'on nous fait aujourd'hui. Je pourrais le retourner; je ne le ferai pas.

Le député Urs Kuonen a tout à fait raison, le titre de ce rapport d'expertise ne correspond pas à la réalité. Ce n'est pas un rapport concernant les projets alternatifs. C'est un rapport qui concerne des points précis du fonctionnement de ladite commission d'experts qui a été mis en exergue. Et là je crois que c'est simplement une modification rédactionnelle que l'on pourrait faire.

Pour le reste..., effectivement le risque financier, mais on n'est pas non plus là pour parler de cela. Ce risque financier, on pourrait peut-être l'aborder si, jeudi, nous devons décider de bloquer de manière plus pérenne ce projet de correction du Rhône. Le risque financier, eh bien!, c'est les 20% que nous avons fait voter il y a maintenant bientôt six ans par le Conseil fédéral, 20% eu égard à la condition particulière de dangers régnant dans notre canton. Ce 20%, si nous l'appliquons..., je ne sais pas, on ne va pas spéculer sur les chiffres, mais ne serait-ce que sur un milliard, eh bien!, ce sont 200 millions que nous ne pourrions ni investir dans notre canton ni financer par nos propres moyens. Mais ça c'est une autre histoire qui n'a pas grand-chose à voir avec ce rapport.

Voilà, alors pour le reste, je remercie toutes celles et tous ceux qui soulignent la qualité de ce rapport dans le sens où il est allé étudier les différents points, a rencontré les

intervenants. Je n'accepte pas, Monsieur le député Albert Pitteloud, que vous vous en preniez à mon secrétaire général. Je crois que si vous avez quelque chose à dire à quelqu'un de mon département, vous venez chez moi. Mais c'est trop facile de lancer des demi-vérités comme ça à la portée du public.

Pour le reste, j'aimerais remercier le président de la nouvelle commission de gestion qui, lui, a du courage de reprendre en route un rapport qui n'était pas le sien et qu'il a d'ailleurs très très brillamment présenté tout à l'heure.

Je vous remercie.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vais faire une exception puisque, logiquement, personne ne s'exprime après le conseiller d'Etat, mais le député Laurent Léger ayant appuyé sur le bouton pour une correction se sentant interpellé, je lui passe quand même la parole.

Merci.

Léger Laurent, député, PDCB, ancien président de la commission de gestion:

J'avais appuyé avant que M. le conseiller d'Etat ne prenne la parole.

Donc, je voulais quand même faire, en tant qu'ancien président de la commission de gestion, vu qu'on a été interpellé, surtout par le député Edmond Perruchoud, je voulais quand même apporter une correction matérielle parce que le député Edmond Perruchoud a dit que les membres devaient avoir une intelligence critique. Donc, je relève quand même que l'intelligence critique était là puisque la commission de gestion a délégué à trois personnes la base de cette étude. Parmi ces personnes, il y avait une personne du groupe UDC, une personne du groupe ADG et une personne du groupe CSPO.

Je voudrais aussi dire que l'ensemble des documents, et pour contredire aussi ce qu'a dit le député Edmond Perruchoud parce que, en tant qu'éminent juriste, il devrait savoir que quand on fait un rapport, on se base quand même sur des éléments, nous avons entendu les deux parties. Nous avons aussi des documents. Et quand, dans un document, il est marqué que la décision du Conseil d'Etat du choix des experts est acceptée par les communes parties prenantes (19 avril) et qu'on donne aux communes, que le présent PV est validé formellement par les communes jusqu'au 4 mai et que toutes les communes l'ont validé, pour moi, c'est très clair que les communes ont accepté, sinon il fallait qu'elles le fassent savoir à ce moment-là dans le délai imparti. Je laisse aussi au député Edmond Perruchoud, j'ai l'ensemble de ce PV, avec les étapes, ce qu'il demandait, donc les étapes ont été faites, l'ensemble des étapes a été décrit dans un PV qui a été accepté par toutes les parties prenantes.

Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

J'aimerais rappeler que, normalement, les représentants des groupes prennent la parole, puis les personnes individuelles et, en dernier, le président de la commission et le conseiller d'Etat.

Ce point étant discuté, nous allons passer au point suivant.

9. **Entrée en matière**

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Discussion sur l'entrée en matière:

Zurbriggen Hans, Grossrat, SVPO:

Was wussten die Geologen?

Die Geologen wussten, was 2002 am Mitholztunnel im Kanton Bern passierte.

Die Geologen wussten, dass die Verantwortlichen der Schweizerischen Autobahnen immer wo es notwendig war Vorbelastungen ausführten.

Die Geologen konnten all die Resultate der Tiefbohrungen vor Ort nutzen.

Zudem weiss jeder Nichtgeologe aus Erfahrung, dass unten Blöcke oder Fels vorhanden sein müssen, ansonsten der Talweg des Rottens im Gelände dementsprechend tiefer verlaufen würde.

Die Aussage ein Jahr nach Baubeginn das Terrain könnte absacken, kam viel zu spät, ja vielleicht bewusst zu spät.

Acht Jahre Zeit für Planungen und Voruntersuchungen sollten genügen, um eine korrekte Ausschreibung, die für alle Unternehmungen eine transparente Ausgangslage ist, vorzubereiten.

Aufgerundet haben wir nun eine Überschreitung von 60%. So kann das wirklich nicht weitergehen!

Wir brauchen neue Mechanismen, neue Tools, damit wir derartige Überschreitungen bekämpfen und derartige Auswüchse verhindern können. Dies auch zum Schutz aller Unternehmungen.

Leider muss nun bezweifelt werden, dass die Verantwortlichen im Departement, speziell für dieses Objekt, die notwendigen Kenntnisse haben, solche Fehler vor Ausschreibungsbeginn zu erkennen.

Die CVPO hat sicher die dafür notwendigen klugen Köpfe. Leider werden diese anscheinend bewusst nicht angestellt. Die Anstellungen erfolgen meist aus politischen Interessen nicht über das Hauptprofil, sondern über die Profilerweiterung «ähnliche Erfahrung und ähnliche Ausbildung». Dies fördert aus meiner Sicht auch die seit langem sichtbare, erkennbare, leichte dekadente Entwicklung im Departement.

Darum stelle ich mir einen anderen Mechanismus vor. Zum Beispiel: Die Ausschreibungen für die Unternehmerarbeiten dürfen erst erfolgen, wenn ein jeweils noch zu

ernennendes Revisionsbüro den geologischen Bericht, das technische Projekt und die Quantitäten überprüft hat und schriftlich bestätigt, dass die Ausschreibungen korrekt sind und nun erfolgen können. Kommt es nachher trotzdem zu erheblichen Nachforderungen, werden alle involvierten Büros für kantonale Aufträge im Minimum für fünf Jahre ausgesperrt.

Die SVPO ist bereit gemeinsam mit anderen Parteien eine Motion in dieser Richtung auszuarbeiten und zu hinterlegen.

Die Fertigstellung des Projekts Zen Hohen Flühen bis Mitte Jahr 2014 verzögert den Beginn des Grossraumprojekts Umfahrung Stalden um ein halbes Jahr. In der Botschaft 2012 wurde uns eine fünfjährige Bauzeit von 2014 bis 2018 versprochen. Vielmehr erstaunt mich nun, dass bei den Ingenieurmandatsausschreibungen im Amtsblatt Nr. 12 die Inbetriebnahme erst auf das Jahr 2021 in Aussicht gestellt wird. Zudem bin ich nach wie vor davon überzeugt, dass man mit der Umfahrung Stalden an drei Orten beginnen kann. Herr Staatsrat Melly, vor Ort gebe ich Ihnen diesen Tipp gratis. In der gleichen Stunde könnten wir gemeinsam die von mir seit langem (ca. drei Jahre) gewünschte Ortsschau betreffend des nicht wieder angeschlossenen Saaserwegs abhalten. Bitte diesen Termin vor der nächsten Session bekannt geben.

Die SVPO ist nicht gegen Eintreten. Dies ist aber kein Persilschein für weitere Untaten.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Mir liegen hier die Pläne der Ausschreibung des Projekts Strassen- und Bahnverlegung Zen Hohen Flühen vor. Das Datum auf den Plänen: 20. Oktober 2009. Auf diesen Plänen sind die Projektänderungen gegenüber dem ersten Projekt, das uns vor rund acht Jahren in diesem Saal präsentiert worden ist und wir auch genehmigt haben, enthalten. Das heisst: Der Bauherrschaft waren die Mehrkosten bei der Ausschreibung aber spätestens bei der Arbeitsvergabe schon vor Jahren bekannt.

Heute – knapp drei Jahre später – und nachdem die Hauptarbeiten ausgeführt sind, beantragt uns die Regierung diesen Zusatzkredit.

Meine Damen und Herren, die Genehmigung dieses Zusatzkredits ist eine reine Farce. Uns bleibt nichts anderes übrig, als die massiven Mehrkosten von über 50% zu genehmigen und durchzuwinken. Und – sofern ich richtig informiert bin – stehen beim Strassenprojekt Bouveret/Villeneuve in naher Zukunft weitere massive Mehrkosten ins Haus. Wenn ich an die Umfahrung von Stalden denke, ein Projekt von mehr als 60 Millionen Franken, dann läuten bei mir alle Alarmglocken.

Kolleginnen und Kollegen, so kann es nicht weiter gehen und da teile ich die Einschätzung vom Vertreter der SVPO. Entweder wird das Parlament als zuständige Behörde unmittelbar nach den vorhersehbaren Mehrkosten durch die Regierung informiert und berät über den Zusatzkredit. Oder wir akzeptieren, dass wir als Parlament in solchen Dossiers zu einem Kopfnicker-Klub verkommen.

Die Fraktion Alliance de Gauche verlangt, dass das vorliegende Geschäft von der Geschäftsprüfungskommission untersucht wird. Die GPK soll vorab aufzeigen, zu welchem Zeitpunkt welche Mehrkosten bekannt waren. Und Vorschläge unterbreiten, wie solches in Zukunft nicht mehr passieren kann und wie die Entscheidungsprozesse optimiert werden können. Wir werden bei der GPK zu Händen von Präsident Narcisse Crettenand ein entsprechendes Gesuch schriftlich einreichen. Wir haben auch nichts dagegen, wenn der Weg einer Motion gewählt wird, aber uns scheint, dass die GPK diesen Fall exemplarisch aufrollen und aufzeigen kann, wie dieser Mechanismus verbessert werden kann.

Wie erwähnt, bleibt nichts anderes übrig, als den vorliegenden Zusatzkredit zu gewähren und das gilt auch für die Fraktion Alliance de Gauche.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Bagnoud Aristide, député (suppl.), PDCC:

Le groupe PDCC et vous aussi j'en suis convaincu sont bien conscients qu'il ne faut pas jouer avec la sécurité routière. Notre police cantonale ne manque d'ailleurs pas de nous le rappeler, voire de nous verbaliser.

Nous sommes tout aussi conscients que les travaux à effectuer dans des parties escarpées de notre canton ne sont pas toujours aisés. Il est donc très difficile d'en estimer les coûts réels, la géologie étant tout aussi imprévisible que la facture finale.

Au vu des conditions géologiques difficiles et surtout imprévisibles des travaux de déplacement routier et ferroviaire de «Zen Hohen Flühen», l'on nous demande un crédit complémentaire de 7'422'592 francs, notez à la charge de la Confédération, 75%, soit 100'566'944 francs. Les 25% restants sont répartis à raison de 70% sur le canton (1'298'000 francs) et 30% sur les communes concernées.

Afin d'éviter l'amende, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière, tout en s'étonnant de cette demande si tardive.

Merci de votre écoute.

Golob Christoph, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Für einen östlich Rarner ist das Projekt Zen Hohen Flühen das wohl wichtigste Strassen- und Bahnprojekt der vergangenen Jahrzehnte.

Lange, sehr lange musste die Bevölkerung auf eine sichere Strasse bzw. Bahnverbindung zwischen Mörel-Filet und Bitsch warten. Überlebenswichtig für den wachsenden Tourismus im Aletschgebiet und im Goms, ein Grundrecht für die wohnhafte Bevölkerung in den beiden obersten Bezirken des Kantons und nicht zuletzt die Verantwortungspflicht der Politik stellen dieses Projekt ausser Frage.

Beim Spatenstich im Jahre 2009 gab es dennoch viele kritische Stimmen zum Projekt. Die meisten, sind in der Zwischenzeit wohl verstummt, in der Hoffnung: Ja wenigstens passiert endlich etwas.

Die Bevölkerung nahm die Aufnahme der Arbeiten dann auch als grosse Erleichterung wahr und ging davon aus, dass man das Projekt wie vorgelegt realisieren kann. Leider zeigte sich bald, dass man mit verschiedenen Problemen konfrontiert wird:

- Aufgrund geologischer Untersuchungen, während der Rhone Verschiebung, musste das Fundationskonzept überarbeitet und geändert werden.
- Verschiedene Steinschläge kurz vor und während der Bauphase machten kurzfristige Projektänderungen nötig.
- Der Heimatschutz stellte seine Forderungen, dass die Kapelle Zen Hohen Flühen nicht ganz versteckt werden darf – dies bedingt eine zusätzliche Brücke zu erstellen. Bereits vor Baubeginn ist man davon ausgegangen, dass eine Forderung im Nachhinein, von dieser Seite, eintreffen könnte.

Diese schnellen Entscheide stellen zwangsläufig die Frage, ob nun tatsächlich die grösstmögliche Sicherheit geschaffen wird.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit dieses Projekts absolut bewusst, ist doch diese Strasse die einzige Verbindung in Richtung Goms. Sie stellt einen wirtschaftlichen wie touristischen Faktor dar und ist zwingend für diese Region. Die CSPO stellt sich dennoch ein paar Fragen:

- Wie darf es heutzutage zu einer Kostenüberschreitung von mehr als 50% kommen?
- Hätte es auch eine billigere Lösung gegeben?
- Was gedenkt man künftig zu tun, um solche Vorkommnisse zu verhindern?
- Wurde das Ingenieurgehalt den laufenden Änderungen prozentual angepasst oder wurde hier ein Nachlass gewährt?

Und zum Schluss stellt sich noch die Frage der Sicherheit für die Zukunft.

Wir erwarten, dass bei ähnlichen, künftigen Projekten aus diesen Erkenntnissen gelernt wird und die Finanzpläne eingehalten werden und hoffen, dass nach der Fertigstellung im Jahr 2014 eine sichere Erschliessung über Zen Hohen Flühen zur Verfügung steht.

Die CSPO ist für Eintreten und unterstützt diesen Zusatzkredit von 14 Millionen Franken.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Moret Xavier, député, PLR:

Le début de cette nouvelle législature est une véritable boîte à surprises. Après l'annonce du résultat des finances cantonales bien au-delà des attentes projetées avant le terme de la dernière législature, le Conseil d'Etat propose au Parlement un crédit supplémentaire pour boucler le compte de la réalisation des améliorations de l'accès entre Brigue et la vallée de Conches.

Permettez-le-moi, j'ai hâte que l'on parle de la H144, de l'autoroute du Haut-Valais, de l'hôpital du Chablais ou encore de la troisième correction du Rhône.

Premier carton jaune: lors de l'acceptation du bout des lèvres du crédit supplémentaire dans le cadre du projet R3 à Viège pour pallier l'excédent des coûts de réalisation dus à une mauvaise approche géologique du sous-sol.

Cette fois, le Parlement valaisan est mis devant le fait accompli et, deuxième carton jaune, il doit se prononcer en faveur d'une explosion des coûts de réalisation d'un ouvrage pratiquement terminé et qui concernent aussi l'amélioration d'infrastructures.

Cela suffit! Cette fois, le groupe PLR n'entrera pas en matière sur ce projet de décision pour un crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer au lieu-dit «Zen Hohen Flühen» et dresse un carton rouge.

Chers collègues, je vous épargne des points importants qui ressortent du message si bien décrits en français et en allemand par mes préopinants.

Petite précision tout de même, que j'adresse aux députés Haut-Valaisans: cette position ferme du groupe PLR n'a rien à voir avec le positionnement géographique de l'objet en question sachant qu'un autre projet de décision du genre, qui concerne cette fois le Bas-Valais, est en gestation au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Se basant sur ces faits, le groupe PLR exige dorénavant de la part du département et des bureaux d'ingénieurs consultés une approche beaucoup plus rigoureuse et sérieuse des futurs projets ainsi que – sans jeu de mots – l'étude moins superficielle et plus approfondie des prochains dossiers.

Pour «Zen Hohen Flühen», le groupe PLR ose affirmer qu'il s'agit d'une étude superficielle des travaux de sécurisation et d'amélioration du trafic ferroviaire et routier sur ce tronçon important pour le développement économique et touristique du district le moins peuplé du canton. Personne ne nous contredira puisque l'explosion des coûts est due en grande partie à l'approche et aux investigations insuffisantes de la qualité géologique du sous-sol. Plus 53% d'explosion des coûts par rapport au crédit initial accepté par le Parlement en décembre 2005 et validé par le Conseil d'Etat en 2006.

Mesdames et Messieurs les députés, ce n'est pas rien. C'est tout simplement inadmissible. Il est grand temps que cela change, que les personnes concernées prennent leurs responsabilités, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public.

En conséquence, le groupe PLR refuse d'entrer en matière sur cette demande de crédit complémentaire.

Merci pour votre attention.

Nigro Pascal, député, PDCB:

Après leur acceptation en 2006, les travaux de déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à «Zen Hohen Flühen» ont débuté en mars 2009. Projet d'envergure étalé sur de nombreuses années, son avancement ne s'est pas déroulé sans quelques imprévus. En effet, après la découverte de gros blocs dans un terrain propice au tassement, des chutes de pierres sont encore venues compliquer le déroulement des travaux.

Le résultat décrit en détail dans le rapport du Conseil d'Etat est connu: divers travaux complémentaires ont été nécessaires et leur coût total se monte à un peu plus de 14 millions de francs.

Selon les premières prévisions, la fin des travaux était projetée pour 2014 mais les imprévus risquent de retarder grandement cela.

De toute façon, plus vite ce sera terminé, mieux ce sera pour toute la région concernée, autant pour les autochtones que pour les touristes, sans oublier les utilisateurs des voies de transit à travers les Alpes.

Une rallonge de plus de 50% par rapport au coût initial n'est pas courante et a soulevé quelques réactions d'étonnement auprès de quelques membres de notre groupe. Difficile de croire que l'on ne pouvait pas prévoir ces coûts supplémentaires.

Cependant, autant les aspects urgent que sécuritaire des travaux ne sont pas remis en doute et c'est unanimement que le groupe PDCB accepte l'octroi de ce crédit complémentaire.

Merci de votre attention.

Walker Guido, Grossrat, CVPO:

Um es direkt auf den Punkt zu bringen: Der Beschluss betreffend Zusatzkredit Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 auf dem Teilstück Bitsch – Mörel ist nötig für den Abschluss eines wichtigen Sicherheitsbauwerks im Kanton Wallis. Da sind wir uns alle einig.

Als Grossrat und Einwohner von Bitsch, einer der vier direkt betroffenen Gemeinden, kann ich Ihnen versichern, dass bei jeder Durchfahrt bei Zen Hohen Flühen ein unbehagliches Gefühl auftritt, das einen während der Durchfahrt begleitet. Täglich Tausende von Fahrzeugen und deren Insassen, Schüler in den Schulbussen, Touristen, Reisende und Personal in der MGB können Ihnen das bezeugen. Letztere sind zwischenzeitlich bereits in der bereits erstellten Bahngalerie auf der sicheren Seite. Und dies muss auch bald für die übrigen Passanten gelten!

Die wirtschaftliche und touristische Bedeutung dieses kantonalen Bauwerks wirkt sich weit über das Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen aus, das scheint allen klar zu sein. Die Bezirke Östlich Raron und Goms haben denn auch mit Vehemenz und Durchhaltewillen darauf hingearbeitet, dass die Sicherung aller Verkehrswege in den obersten Kantonsteil verbessert und in Zukunft gewährleistet ist. Wir danken dem Grossen Rat, dass er sich eines so grossen Problems angenommen hat und es zu Ende führt. Alle beteiligten Unternehmungen und Gemeinden werden ihren Teil dazu beitragen, damit das lebenswichtige Projekt bis am Schluss unterstützt wird.

Ein kritischer Punkt – und das ist die Kostenüberschreitung zweifelsfrei – trägt wesentlich dazu bei, sich im Parlament mit dem Projekt noch einmal zu befassen. Dass die un stabile Untergrundstruktur und ein erneuter Steinschlag während der Bauzeit zu einer wesentlichen Projektänderung geführt haben, konnte wohl niemand voraussehen. Begründete Mehrkosten – wie in diesem Fall – tragen zur verbesserten Sicherheit, aber auch zu weniger Folgekosten bei. Das neue Parlament hat sich kritisch zu den steigenden Kosten zu äussern und das ist wichtig und richtig so! Eine Rückweisung in der Eintretensdebatte – Chers collègues du PLR – straft in erster Linie die Bauunternehmen und Handwerker.

Es liegt nun am Staatsrat, die Konsequenzen für die Geologen und Planungsbüros zu ziehen.

Die CVPO dankt der Kommission für Bau und Verkehr, dem Kommissionspräsidenten Alwin Steiner, dem Staatsrat und den kantonalen Dienststellen sowie allen, welche sich mit der Thematik ausgiebig beschäftigt haben.

Meine Damen und Herren, die Umfahrung «Ze Hohe Fliehnu» ist und bleibt eine wichtige Investition in die Sicherheit und in die Zukunft!

Die CVPO ist für Eintreten.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

La présidente:

Je passe la parole au président de la commission.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, ehem. Präsident der Kommission für Bau und Verkehr (KBV)

Sie erlauben mir, dass ich als ehemaliger Präsident der Kommission, welche diesen Beschluss begutachtet hat, hier das Wort ergreife; zumal der jetzige Präsident der thematischen Kommission heute nicht anwesend ist.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben auch in der Kommission das Unbehagen geteilt, dass Sie hier in den verschiedenen Voten der Fraktionssprecher gehört haben. Es war nicht das erste Mal, dass die Geologie der Rechnung im Baudepartement ein Schnippchen geschlagen hat.

Nach einer frühzeitigen und umfassenden Bestückung der Kommissionsmitglieder mit den notwendigen Unterlagen hat die Kommission Ende Februar diesen Jahres das Projekt, welches bereits letztes Jahr auf der Traktandenliste stand, behandelt. In Anbetracht:

1. der Wichtigkeit der Gewährleistung, der Sicherheit für diese Schweizerische Hauptstrasse, sie führt ersten in der Sommerzeit in die Kantone Uri, Bern und Tessin und zweitens in die obersten Bezirke des Oberwallis;
2. nach dem die Arbeiten weit fortgeschritten sind und es nicht angeht, dass die beteiligten Unternehmungen noch länger auf ihr Geld warten müssen;
3. die Dienststelle die Zusatzkosten anlässlich der Sitzung der thematischen Kommission eingehend begründen konnte, nämlich a) mit dem nicht vorhersehbaren Bergsturz oder Steinschlag Zen Hohen Flühen, welche sogar die unter Denkmalschutz stehende Kapelle beschädigt hat und seither gesperrt ist, und b) dem Ereignis im Mittaltunnel wurde es notwendig, dass die geologischen Gutachten und Vorausarbeiten, welche massgebend waren für das Vorprojekt, welches seinerzeit hier auch dem Grossen Rat vorgelegt wurde, untersucht und abgeändert werden musste. Und diese Kosten stehen nun heute hier zur Diskussion.

Die Kommission hat sich mit diesen Fragen auch auseinandergesetzt und sie hat in Anbetracht der Wichtigkeit dieses Zusatzkredits einstimmig Ja gesagt zum Eintreten und auch zum Beschlussentwurf der Regierung. Und da möchte ich anfügen, dass beispielsweise alle drei Vertreter der PLR anwesend waren und auch dafür gestimmt haben, ebenso wie andere Fraktionsmitglieder, die sich heute hier nicht unbedingt positiv geäussert haben.

Meine Damen und Herren, am Vorprojekt, welches Basis war für die seinerzeitige Kostenschätzung war kein CVPO-Büro beteiligt, Herr Kollega Zurbruggen! Ich gehe mit dem Fraktionschef der AdG/LA, Herrn Kollega Eyer, einig, dass nicht alles rund gelaufen ist in diesem Dossier und das gewisse Problematiken aufgearbeitet werden müssen,

insbesondere was das Prozedere im öffentlichen Beschaffungswesen bei Infrastrukturarbeiten anbelangt. Meine persönliche Meinung ist die, dass es durchaus eine Aufgabe der GPK sein könnte, die Vorfälle zu analysieren. Allerdings müsste man das dann auch für sämtliche künftigen Projekte anwenden, wenn ich höre, dass im Departement eine Kostenüberschreitung für einen Fall im Unterwallis bereits wieder ansteht.

Ich empfehle Ihnen daher, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in Anbetracht der Notwendigkeit dieser Strassenverbindung – unabhängig davon in welchen Kantonsteil sie führen, wo sie gelegen ist (es ist wichtig für die Sicherheit der Leute, die dort wohnen und für die Fahrer, die dort durchfahren, sei es mit dem öffentlichen Verkehr oder mit dem Privatverkehr) – bitte ich Sie, diesem Beschlussentwurf der Regierung zuzustimmen. Auch wenn es richtigerweise ein wenig spät kommt, Herr Departementsvorsteher. Danke.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ce n'est pas toujours simple de devoir présenter de tels dossiers et ce n'est pas toujours simple de faire ressortir malgré tout la logique qu'il y avait derrière certains de ces dépassements ou de ces crédits complémentaires et non pas supplémentaires.

Tout d'abord une première remarque: effectivement, dans le courant du mois de juin, je vais venir avec un autre dossier en dépassement, un dossier qui a été entièrement géré par l'Etat de Vaud sur la traversée H144, un dossier sur lequel nous allons payer, nous avons discuté avec l'Etat de Vaud. Simplement pour dire que des problèmes géologiques, il n'y en a pas seulement en Valais mais qu'ils sont réglés aussi bien que possible partout ailleurs dans notre pays avec les risques que cela suppose. Cela me permet de faire un lien avec les débats que nous avons eus tout à l'heure au sujet du Rhône. Voyez à quel point, il y a certains éléments dont il faut peut-être se prémunir, en sachant que la situation n'est pas toujours aussi claire que ce qu'on veut bien nous faire croire, particulièrement dans le sous-sol.

Revenons à «Zen Hohen Flühen». Le député Hans Zurbriggen me dit que, depuis 2002, les géologues savaient, vous saviez, tout le monde savait! Monsieur le député Hans Zurbriggen, à cette époque, vous étiez voyer, en contacts réguliers avec le chef d'arrondissement du Haut-Valais, c'était peut-être utile à l'époque de le lui dire plutôt que de me le faire aujourd'hui en forme de reproche. Si tout le monde savait, en tout cas les géologues qui ont travaillé sur le dossier n'ont pas vu venir le problème. Peut-être que c'étaient des questions de mise en soumission où chacun essayait de chercher la solution la moins onéreuse avec, vous le savez, des risques lorsque l'on travaille dans le lit du Rhône. Et il faut le savoir, il y a trois éléments: il y a la correction de la voie du chemin de fer, la correction de la route et la correction du Rhône. On a fondé les pieux sur lesquels on allait poser non pas une route mais le lit de la voie de chemin de fer, ce qui nécessite une autre précision que pour une route, une autre stabilité que pour une route, et on l'a fait dans le lit du Rhône. On avait prévu des pieux qui devaient descendre à peu près à 15 ou à 20 m, des pieux d'un diamètre de 120 cm. Alors, moi, je ne suis pas ingénieur mais j'imagine que les entreprises qui ont fait acte de candidature, acte de soumission à l'époque, si véritablement elles s'étaient doutées que ça ne passerait pas, elles n'auraient certainement pas pris le risque. Effectivement, on s'est rendu compte, quand on a voulu creuser, que de tels pieux, pour venir les fonder dans un fond qui était dans le lit du Rhône, qui devenait spongieux et dans lequel, finalement, se trouvaient d'énormes blocs, ça devenait très compliqué. Alors, on a changé et c'est ce qui représente le plus grand coût du dépassement, c'est ce nouveau système de fondation, un concept tout à fait différent qui ascende à 6,6 millions, c'est énorme. Ce sont les coûts directs en relation avec une méconnaissance de la géologie et peut-être un mauvais travail des géologues, je n'en sais rien, c'était entre les années 2002 et 2005. Mais, enfin, aujourd'hui, nous devons assumer ce fait que, pour des raisons de sécurité et uniquement pour des raisons de sécurité, il a fallu procéder à ces investissements supplémentaires.

Tout cela dans un contexte particulier parce que, dès fin 2009, chutes de pierres, on s'est rendu compte qu'à l'endroit où passait la route et où on voulait faire passer cette route couverte, tout d'un coup, c'était menacé. On a eu des chutes de pierres qui étaient absolument inconnues dans cette zone – je crois que c'est lié également à l'évolution climatique –, de telle façon qu'il a fallu intervenir. On a dû prolonger une galerie, réaliser une digue de protection, implanter des murs de soutènement. Tout cela a coûté 2,250 millions. Tout est dans votre rapport. Il a fallu, ensuite, fermer la digue puisqu'on ne pouvait pas avec cette digue traverser la chapelle de «Zen Hohen Flühen», qui est un objet de valeur cantonale. A tout le moins, il a fallu faire un mur supplémentaire à hauteur du cimetière qui a coûté 400'000 francs. Ensuite, on a dû, parce qu'on ne pouvait pas récupérer pour cause d'instabilité ce que l'on voulait pour venir appuyer ou coter l'espèce de tunnel sur lequel on comptait faire passer la route qui est, à certains endroits, en encorbellement, on a donc dû réaliser en encorbellement la totalité de la route sur la galerie, ce qui a représenté 700'000 francs. Le pont de la chapelle, c'est une exigence de protection des sites puisqu'on ne voulait pas voir une digue qui passe devant la chapelle. Donc, on a dû réaliser un pont renforcé permettant de toujours réserver le coup d'œil sur la chapelle. Finalement, il y a eu des améliorations techniques en liaison au chemin de fer. Ces améliorations émanaient d'un projet qui, lui, datait déjà de 2005 mais qui ne pouvait être ni chiffré ni débiter parce qu'il devait être échelonné dans le temps en fonction de l'évolution technologique et de ce que l'on pourrait réellement faire pour améliorer la circulation des trains. Tout cela a coûté 850'000 francs. Et tout cela est échelonné sur trois ans. Effectivement, on aurait certainement dû avoir des indications plus précises tout au long de ce chantier. C'est ce qui est possible à l'heure actuelle avec le nouveau système informatique et le programme que nous avons fait tourner qui nous permet de toujours savoir où on se trouve, où sont d'éventuels dépassements. Donc, dans ce sens-là, il y a une certaine garantie. Cette garantie nous permettra d'éviter d'arriver – on aurait dû arriver déjà l'année passée mais, pour des raisons pratiques, on n'a pas pu le faire – une fois que les travaux sont si ce n'est terminés, déjà largement emmanchés. Ici, les choses se sont un petit peu précipitées les unes avec les autres.

Alors, effectivement, il n'y a pas d'excuses à chercher dans le timing qui fait que le dossier est présenté au Grand Conseil avec retard. Par contre, les modifications sont fondées.

J'ai pris acte, c'est sûr que des problèmes géologiques, on en aura d'autres, c'est sûr que l'on va tout faire pour se prémunir, mais je n'aimerais pas que l'on doive reporter le contournement de Stalden de trois ans pour toute une série de contraintes supplémentaires. Je crois qu'il y a aussi des exigences de réalisation qui sont là.

Dans tout projet, il y a quelque part – vous l'avez cité tout à l'heure pour le Rhône – une part de risques. Quand on est allé creuser au fond du Rhône et qu'on s'est aperçu sur la digue qu'on ne pouvait plus parce qu'également là se trouvaient de gros blocs, il a fallu être inventif et mettre en place d'autres techniques. Ces techniques nous serviront pour l'ensemble du linéaire du Rhône. On a payé une fois le supplément, maintenant on le sait, les études géologiques devront être encore plus pointues, aller encore plus profondément pour s'assurer qu'on peut implanter les ouvrages d'art là où on projette de les faire.

Alors, Mesdames et Messieurs, Chers députés, on peut ne pas entrer en matière, c'est sûr, c'est une leçon que vous donnez au chef du département. Pour ma part, j'ai déjà fait transmettre ce message depuis belle lurette aux responsables du dossier avec les indications pour que cela ne se reproduise pas. Ma foi, c'est un petit peu pour vous comme pour moi un héritage du passé, mais un héritage qui, aujourd'hui, est bel et bien sur la table.

Alors, je remercie les groupes qui entreront en matière. Je crois que «Zen Hohen Flühen» méritait cette modification. Peut-être que si en 2005 ou 2006, on avait fait un projet qui coûtait à l'époque 7 millions de plus, tout le monde aurait rouspété pour le prix mais tout le monde aurait certainement accepté d'engager ces travaux. Alors, aujourd'hui, ce qu'il faut voir, ce sont des travaux avec un fini qui garantira l'accessibilité à l'année dans la haute

vallée de Conches, que ce soit pour le chemin de fer, que ce soit pour la route, dans la sécurité et dans le respect d'une chapelle qui méritait également d'être préservée.

Je vous remercie d'ores et déjà de soutenir l'entrée en matière dans un premier temps et, ensuite, d'accepter le principe du crédit complémentaire.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Le groupe PLR ayant refusé l'entrée en matière, nous allons voter.

L'entrée en matière est acceptée par 81 voix contre 21 et 2 abstentions.

Vote nominal

Namensabstimmung

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 16 mai 2013.*)

La présidente:

Nous allons passer aux traitements du DFIS.

Je demanderai aux personnes qui prendront la parole d'être concises vu l'heure qui passe.

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

10. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, et cosignataires concernant la définition du contenu du dossier médical (09.05.2012) (1.230)

Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend Definition des Inhalts des Patientendossiers (09.05.2012) (1.230)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

Personne ne demande la parole.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

11. Motion des députés Michael **KREUZER** (suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal **NIGRO**, PDCB, et Eric **JACQUOD**, UDC, concernant une protection contre l'homicide d'enfants et l'abandon (09.05.2012) (1.232) (**en collaboration avec le DECS**)

Motion der Grossräte Michael **KREUZER** (Suppl.), SVPO / Freie Wähler, Pascal **NIGRO**, PDCB, und Eric **JACQUOD**, UDC, betreffend Schutz vor Kindstötung und Aussetzung (09.05.2012) (1.232) (**in Zusammenarbeit mit dem DEKS**)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Salamin Olivier, député, AdG/LA:

La motion des cosignataires se veut une contribution à la lutte contre l'homicide et l'abandon des enfants. Elle entend traiter de la vie de l'être humain dans ce qu'elle a de plus fragile. Combattre cette motion peut, dès lors, sembler choquant, sauf que, dans le fond, ce qui est choquant, c'est de croire qu'une boîte à bébé puisse véritablement apporter des réponses aux questions, comme le dit l'introduction de la motion, de la détresse et du surmenage des parents.

En lieu et place de grandes idées généreuses, quelques considérations sur l'inscription d'une boîte à bébé dans la réalité permettent de mettre en évidence l'inadéquation de la solution.

Une mère – la motion parle habilement de parents mais c'est le plus souvent aux mères seules qu'il faut penser –, une mère est à un stade de détresse tel qu'elle est prête à tuer son nouveau-né. Sait-elle seulement qu'une boîte à bébé existe? A Wimmis, connaissait-elle l'existence de celle d'Einsiedeln? A Brigue, fera-t-elle un trajet conscient jusqu'à Sion ou ailleurs pour donner son bébé?

Telle autre, qui aura caché sa grossesse, évité un suivi médical, accouché dans l'anonymat ou dans des conditions encore plus sordides retrouvera-t-elle à temps la cohérence rationnelle lui inspirant d'aller poser son bébé dans une boîte?

Il suffirait de sauver une seule vie, semblent croire les motionnaires, pour justifier la boîte à bébé.

Nous ne sommes pas ici pour faire une comptabilité du cœur. Chacune de nos décisions implique la mise en œuvre de moyens qui ne pourront pas être alloués à d'autres priorités. Il faut donc entrer dans l'estimation du coût d'une boîte à bébé parce que les mêmes qui demandent cette intervention veulent limiter les moyens de prévention et d'éducation, comme l'actualité récente l'a montré.

L'absence de réponse à ces questions rend inquiétante l'initiative du Conseil d'Etat qui, contrairement à l'usage, songe à la réalisation d'une boîte avant d'en vérifier la pertinence.

La motion propose au moins une première boîte; en faut-il plusieurs et combien? Jusqu'où et où en Valais? Par région? Par commune? Avec quels moyens de communication? Une campagne de publicité, une information et une obligation d'information aux écoles, aux services qui accompagnent la détresse des mères? Les budgets nécessaires seront-ils puisés dans des enveloppes destinées à d'autres missions de défense de la famille?

En tant que réponse à la question du surmenage des parents, la boîte à bébé n'atteint pas son public, sauf à défendre l'idée que, dans les familles en détresse, le souci matériel puisse primer sur l'enfant.

Enfin, la boîte à bébé n'est pas sans conséquence à long terme sur les enfants, les parents et les proches. Elle ouvre des brèches sur le retrait d'un enfant, sur l'identité future de l'enfant et son droit fondamental à la connaître.

Face à la détresse réelle de certains membres de notre société, il est toujours tentant de se donner bonne conscience au travers d'une mesure concrète pouvant être mise en place à court terme, mais c'est oublier qu'une boîte à bébé engage bien au-delà du jour de son utilisation.

La boîte à bébé est au soutien des jeunes mères en détresse ce que la proposition de Méphisto à Faust est à la recherche du bonheur.

Le groupe AdG/LA vous propose de rejeter cette motion.

Jacquod Eric, député, UDC:

Je n'ai rien préparé, je ne pensais effectivement pas que cette motion serait combattue.

Je ne comprends pas non plus qu'on la combatte étant donné que bien sûr la mise en place d'une boîte à bébé est, à mon avis, quelque chose de simple. Ce n'est pas une invention, cela a déjà été fait dans d'autres cantons. Les organisations existantes se chargeront de faire la publicité. Il est bien entendu qu'on s'adresse à des personnes dans une situation de détresse extrême. Cela ne remet pas en question toute la prévention. Mais, il faut bien remarquer que la prévention n'est pas suffisante puisque, régulièrement, on a des enfants qui sont abandonnés.

Je vous engage donc à voter pour cette motion. Cela me semble évident. Merci.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Je prends la parole à titre personnel simplement pour exprimer un élément qui me gêne dans ce débat.

D'abord, je suis gêné par la réponse du département et du Conseil d'Etat qui, je trouve, pour un sujet aussi grave, le traite avec une certaine légèreté, pour ne pas dire une légèreté déconcertante.

Si, effectivement, une boîte à bébé est une chose simple, c'est une boîte, la décision de l'instaurer n'est pas une chose simple. Il me semble paradoxal que, dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a une ligne disant: «Ces fenêtres à bébé soulèvent de nombreuses questions juridiques et éthiques» et qu'on se contente de six lignes pour justifier cette ouverture de boîte à bébé.

Au minimum, une étude et un rapport approfondis présentés au Grand Conseil avant de prendre une décision aux conséquences aussi importantes seraient indispensables.

Je ne citerai qu'une seule des conséquences graves : comment imposer aux divers professionnels concernés la mise en place d'un tel système sans être sûr que cela soit compatible avec leur éthique personnelle et surtout la charte éthique de leur profession qu'ils sont tenus de respecter si celle-ci existe.

Des solutions alternatives et un effort supplémentaire dans la prévention doivent absolument être envisagés.

Pour ces raisons, alors que j'étais plutôt favorable au départ du fait qu'une seule vie sauvée est une vie sauvée, mais les questions éthiques sont d'une telle importance, notamment vis-à-vis du respect des femmes et du droit des enfants, qu'il me semble prématuré avec les connaissances que l'on a et surtout avec le manque d'approfondissement de cette question que le Grand Conseil se décide sur cet objet.

Donc, s'il est maintenu sous la forme d'une motion, qui se veut plus ou moins contraignante, moi aussi, je m'opposerai à cette motion. Merci.

Nigro Pascal, député, PDCB:

A titre personnel et en tant que signataire, oui je suis d'accord, les boîtes à bébé ne devraient pas exister et ce n'est pas une réponse, mais c'est une solution de la dernière chance.

On a vu que les boîtes à bébé n'augmentaient absolument pas le nombre d'abandons. Malheureusement, des situations de détresse extrême peuvent amener une mère, une famille à commettre ce geste déchirant que représente l'abandon d'un enfant. Mais les opposants se trompent un petit peu de combat puisqu'il n'est pas question pour nous de savoir ce qu'il adviendra. Je suis d'accord, j'ai entendu beaucoup d'arguments disant que l'enfant devait connaître ses parents et tout ça. Moi, je suis tout à fait d'accord, mais comme je l'ai déjà dit dans d'autres médias, si l'enfant est abandonné dans une

poubelle, dans un train comme on l'a vu dernièrement où il y a eu un cas d'infanticide, je ne crois pas non plus qu'on puisse découvrir sa paternité, sa maternité.

Un autre point concerne les coûts. Non, les coûts ne sont pas très élevés. On recevra les coûts certainement par le département, mais je sais que c'est pris en charge par une fondation. La grande partie des coûts est donc prise en charge et, pour le canton, il ne reste pas grand-chose.

Pour ma part, je vous incite à soutenir cette motion car la vie humaine est quand même le bien le plus précieux et il nous faut préserver aussi la dignité humaine.

Donc, soutenez cette motion car elle ne coûte pas cher et je crois que c'est une solution de dernière chance. Merci.

La présidente:

La motion étant combattue, nous allons passer au vote.

Par 88 voix contre 12 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.232 du député (suppl.) Michael Kreuzer.

12. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'examen des normes de sécurité dans les établissements psychiatriques (09.05.2012) (1.233)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Überprüfung der Sicherheitsstandards in psychiatrischen Abteilungen (09.05.2012) (1.233)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat a accepté ce postulat car il n'est pas nécessaire de prendre des mesures complémentaires.

La parole n'étant pas demandée, ce postulat est transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

13. Postulat de la commission SAI, par les députés Didier **CACHAT**, PLR, Gilbert **MONNEY** (suppl.), PLR, et Aldo **RESENTERRA**, PLR, concernant: pour le développement des transports entre le futur hôpital de Rennaz et le Chablais valaisan (10.05.2012) (1.235) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat der Kommission GSI, durch die Grossräte Didier **CACHAT**, PLR, Gilbert **MONNEY** (Suppl.), PLR, und Aldo **RESENTERRA**, PLR, betreffend Ausbau des öffentlichen Verkehrs zwischen dem künftigen Spital von Rennaz und dem Walliser Chablais (10.05.2012) (1.235) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Je n'ai aucune demande de parole. Postulat transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

14. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant maintenir une large palette de soins médicaux remboursés en périphérie (10.05.2012) (1.236)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Beibehaltung einer breiten Palette an kassenpflichtigen Pflegeleistungen in den Randgebieten (10.05.2012) (1.236)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

15. Postulat de la commission de gestion, par les députés Laurent **LEGER**, PDCB, et Pascal **BRIDY**, PDCC, concernant le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la santé (15.06.2012) (1.239)

Postulat der Geschäftsprüfungskommission, durch die Grossräte Laurent **LEGER**, PDCB, und Pascal **BRIDY**, PDCC, betreffend Aufgabenentflechtung im Gesundheitsbereich (15.06.2012) (1.239)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Aucune demande de parole.

Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

16. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), PDCC, et Pascal **LUISIER**, PDCB, concernant des statuts fiscaux spéciaux (12.09.2012) (1.245)

Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), PDCC, und Pascal **LUISIER**, PDCB, betreffend Steuerausnahmen (12.09.2012) (1.245)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

17. Postulat du député Markus **TRUFFER**, CVPO, et cosignataires concernant: choisir un remède pire que le mal? (13.09.2012) (1.246) (**en collaboration avec le DTEE**)
Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Teufel mit Beelzebub austreiben? (13.09.2012) (1.246) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.12)

Entwicklung (2012.12)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat a été refusé par le Conseil d'Etat.
Aucune demande de parole.

- 18.** Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant: pour un taux de survie supérieur en cas d'arrêt cardiaque (14.09.2012) (1.249)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend höhere Überlebensrate bei Herzstillstand (14.09.2012) (1.249)
- | | |
|---|--|
| <i>Texte déposé</i> | <i>Hinterlegter Text</i> |
| <i>Développement (2012.12)</i> | <i>Entwicklung (2012.12)</i> |
| <i>Réponse écrite du Conseil d'Etat</i> | <i>Schriftliche Antwort des Staatsrats</i> |

La présidente:

Je n'ai aucune demande de parole. Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 19.** Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la réforme fiscale 2012 écologique: oui, mais! (14.09.2012) (1.251)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend ökologische Steuerreform 2012: ja, aber! (14.09.2012) (1.251)
- | | |
|---|--|
| <i>Texte déposé</i> | <i>Hinterlegter Text</i> |
| <i>Développement (2012.12)</i> | <i>Entwicklung (2012.12)</i> |
| <i>Réponse écrite du Conseil d'Etat</i> | <i>Schriftliche Antwort des Staatsrats</i> |

La présidente:

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 20.** Naturalisations
Einbürgerungen

Liste des demandes de naturalisation *Liste der Einbürgerungsgesuche*

Commission de justice / Justizkommission

Giroud Willy, député, PLR, président de la sous-commission des naturalisations:

En préambule, quelques explications sur les deux pages complémentaires que vous avez reçues concernant les naturalisations. Sur la première page, ce sont deux dossiers de confédérés qui ont reçu le droit de cité valaisan et qui s'ajoutent aux dossiers qu'on avait déjà mis en place. Ce sont deux droits de cité obtenus au mois d'avril. En ce qui concerne la deuxième page complémentaire, il s'agit d'un dossier qui a été retiré (dossier N° 68), suite à un problème qui est survenu au père de cette famille. Ce père a une fonction d'agent de sécurité et, lors de l'exercice de ses fonctions, il a eu une altercation avec un client et, suite à cette altercation, une plainte pénale a été déposée. Par conséquent, le service a décidé de retirer le dossier et de le suspendre jusqu'à ce que le jugement soit intervenu.

Pour le surplus, après avoir pris connaissance des 6 dossiers concernant 12 citoyens suisses, pour lesquels la procédure de naturalisation n'est pas soumise à notre commission, nous avons auditionné durant 12 journées 615 personnes étrangères représentant 343 dossiers différents.

Pour toutes les personnes auditionnées, la commission n'a dû émettre aucun préavis défavorable. Toutes remplissaient les critères d'intégration qui permettent de prétendre à l'obtention de la citoyenneté helvétique.

La sous-commission a donc l'honneur de soumettre à votre approbation 343 dossiers pour un total de 615 personnes.

Je vous prie, par votre vote, de bien vouloir les accueillir comme nouveaux Valaisans.

Un mot encore pour vous dire qu'il n'y a pas moins de 27 nationalités représentées parmi les 615 personnes qui ont été reçues par la commission. De la Chine au Turkménistan, en passant par le Brésil, la Suède ou encore le Canada, nous avons fait un beau tour du monde assis à la table dans la salle de conférence du Grand Conseil au deuxième étage.

Je profite, au nom de la commission, de les remercier d'avoir osé cette démarche et de relever également la qualité des entretiens que nous avons eus avec tous les candidats à la naturalisation.

Merci encore à tous les membres de la sous-commission pour leur énorme travail.

C'est donc avec un immense plaisir que j'ai présidé la sous-commission pendant deux ans et enrichi de nombreuses et passionnantes rencontres.

Je passe le témoin avec une grande satisfaction.

Merci pour votre soutien et votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Les demandes de naturalisation telles que proposées par la commission sont acceptées par 92 voix contre 4 et 10 abstentions.

La présidente:

Avant de clore cette séance, j'ai une triste nouvelle à vous annoncer.

Notre collègue, le député Alain de Preux, a perdu son épouse Marina le jeudi 9 mai dernier. Selon ses dernières volontés, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille et aucune expression publique ne sera donnée.

Je me joins à vous tous pour dire nos sincères condoléances et toute notre sympathie à Alain et à sa famille, et je vous propose une minute de silence.

(...)

Merci à vous.

Je vous souhaite un bon après-midi et au plaisir de vous revoir jeudi.

La séance est levée à 12 h 55.

Séance du jeudi 16 mai 2013

Présidence: Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Première lecture**
Loi sur l'enseignement primaire
Erste Lesung
Gesetz über die Primarschule
2. **Deuxième lecture**
Loi cantonale sur la protection des eaux
Zweite Lesung
Kantonales Gewässerschutzgesetz
3. **Lecture**
Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)
Lesung
Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2013-2016 (Verlängerung des Rahmenkredits des Bundes 2011-2012 zugunsten der regionalen Transportunternehmen)
4. **Lecture**
Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen
Lesung
Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen
Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
5. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant l'adhésion du canton du Valais à iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold **SCHNYDER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, betreffend Beitritt des Kantons Wallis zu iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)
6. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant l'évitement Gampel/Steg A509, le raccordement de Niedergesteln à la route cantonale T9 (15.11.2012) (5.225)
Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Umfahrung Gampel/Steg A509 – Anschluss Niedergesteln Kantonsstrasse T9 (15.11.2012) (5.225)

7. Motion du groupe PLR, par les députés Brigitte **DISERENS** et Xavier **MOTTET** (suppl.), concernant la commission cantonale des constructions (15.11.2012) (5.226)
 Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Grossrat (Suppl.) Xavier **MOTTET**, betreffend kantonale Baukommission (15.11.2012) (5.226)
8. Postulat des députés Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, et Marcel **BAYARD**, PDCC, concernant la route cantonale 44 – espaces de délestage (15.11.2012) (5.228)
 Postulat der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, und Marcel **BAYARD**, PDCC, betreffend Einspurstrecken auf der Kantonsstrasse 44 (15.11.2012) (5.228)
9. Interpellation des députés Felix **RUPPEN**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Diego **CLAUSEN**, CSPO, concernant Naters: un petit détour plutôt qu'un chaos de circulation (16.11.2012) (5.231) (*postulat transformé en interpellation lors du développement*)
 Interpellation der Grossräte Felix **RUPPEN**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Diego **CLAUSEN**, CSPO, betreffend Naters: kurze Umfahrung statt Verkehrschaos (16.11.2012) (5.231) (*Postulat während der Entwicklung in eine Interpellation umgewandelt*)
- Elections des magistrats de l'ordre judiciaire:**
Wahlen der Gerichtsbehörden:
10. Nouvelles élections
 - 1 procureur général adjoint (entrée en fonction: 01.10.2013)
 - 1 procureur (entrée en fonction: 01.10.2013)
 - 1 substitut du procureur
 - 1 juge cantonal suppléant
 Neuwahlen
 - 1 Stellvertreter des Generalstaatsanwalts (Amtsantritt: 01.10.2013)
 - 1 Staatsanwalt (Amtsantritt: 01.10.2013)
 - 1 Staatsanwalt-Substitut
 - 1 Ersatzrichter am Kantonsgericht
11. Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire
 Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts
12. Réélections
 - 11 juges cantonaux
 - 9 juges cantonaux suppléants
 - 24 procureurs und 1 substitut
 Bestätigungswahlen
 - 11 Kantonsrichter
 - 9 Ersatzrichter am Kantonsgericht
 - 24 Staatsanwälte und 1 Substitut
13. Election du Président et du Vice-président du Tribunal cantonal
 Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
14. Election du Procureur général
 Wahl des Generalstaatsanwalts

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

15. Postulat des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Nadine **REICHEN** (suppl.) et Franz **RUPPEN**, concernant à visage découvert (14.06.2012) (2.236) (***motion transformée en postulat lors du développement***)
Postulat der Fraktionen UDC und SVPO / Freie Wähler, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN** und Franz **RUPPEN**, betreffend: Mit unverhülltem Gesicht (14.06.2012) (2.236) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)

16. Postulat du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.) et André Vernay, concernant la mise en place d'un «plan gitan» (13.09.2012) (2.248)
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.) und André Vernay, betreffend Zigeuner-Konzept (13.09.2012) (2.248)

Urgences

Dringlichkeiten

17. Résolution urgente du groupe PLR, par le député Philippe **NANTERMOD**, concernant rejeter un accord de double imposition injuste et confiscatoire (13.05.2013) (1.0001)

Dringliche Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe **NANTERMOD**, betreffend: Gegen ein ungerechtes und konfiskatorisches Doppelbesteuerungsabkommen (13.05.2013) (1.0001)

18. Postulat urgent des députés Dominic **EGGEL**, CVPO, et Aron **PFAMMATTER**, CVPO, concernant: l'agriculture valaisanne en mutation (13.05.2013) (4.0001)

Dringliches Postulat der Grossräte Dominic **EGGEL**, CVPO, und Aron **PFAMMATTER**, CVPO, betreffend Walliser Landwirtschaft im Umbruch (13.05.2013) (4.0001)

19. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Laurent **LEGER**, Pascal **LUISIER**, Jean-Daniel **BRUCHEZ** et Nicolas **VOIDE**, concernant le parc éolien du Grand Chavalard (13.05.2013) (4.0002)

Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Laurent **LEGER**, Pascal **LUISIER**, Jean-Daniel **BRUCHEZ** und Nicolas **VOIDE**, betreffend Windpark Grand Chavalard (13.05.2013) (4.0002)

20. Résolution urgente du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, concernant l'entrée en vigueur différenciée des modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) (13.05.2013) (4.0003)

Dringliche Resolution von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, betreffend gestaffeltes Inkrafttreten der Änderungen des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) (13.05.2013) (4.0003)

21. Interpellation urgente des députés Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant: mise en œuvre acceptable de l'initiative sur les résidences secondaires (13.05.2013) (4.0004)

Dringliche Interpellation der Grossräte Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend verträgliche Umsetzung der Zweitwohnungsinitiative (13.05.2013) (4.0004)

22. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant: quel plan B après la Lex Weber et la révision de la LAT? (13.05.2013) (4.0005)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend: Wie sieht Plan B nach Annahme der Lex Weber und der RPG-Revision aus? (13.05.2013) (4.0005)
23. Résolution urgente des députés Romy **BINER-HAUSER**, CVPO, Anton **LAUBER**, CSPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, et Marcel **BELLWALD** (suppl.), CVPO, concernant: mettre en péril ou maintenir des places d'atterrissage en montagne dans le canton du Valais (13.05.2013) (5.0001)
Dringliche Resolution von Grossrätin Romy **BINER-HAUSER**, CVPO, sowie den Grossräten Anton **LAUBER**, CSPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, und Marcel **BELLWALD** (Suppl.), CVPO, betreffend Gebirgslandeplätze im Wallis riskieren oder erhalten (13.05.2013) (5.0001)
24. Interpellation urgente des députés Patrick **HILDBRAND**, SVPO, et Larissa **JOSSEN** (suppl.), SVPO, concernant: ne pas préjuger d'une diminution du nombre de lits hospitaliers dans le Haut-Valais sur la base d'une étude biaisée de Boston Consulting – procéder à une évaluation de site objective pour les hôpitaux de Brigue et Viège au moyen de l'étude de Limacher, comme ce fut le cas dans la partie francophone du canton (13.05.2013) (2.0001)
Dringliche Interpellation von Grossrat Patrick **HILDBRAND**, SVPO, und Grossrätin (Suppl.) Larissa **JOSSEN**, SVPO, betreffend keinen Abbau von Spitalbetten im Oberwallis präjudizieren, aufgrund einer einseitig gesteuerten Boston Consulting Studie – objektive Standort-Beurteilung durchführen für den Spital Brig und Visp mittels Limacher-Studie wie dies auch im französischsprachigen Kantonsteil gemacht worden ist (13.05.2013) (2.0001)
25. Interpellation urgente du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias **BREGY**, Niklaus **FURGER**, Aron **PFAMMATTER** et Beat **RIEDER**, concernant: réduire les lits hospitaliers avec le concours de Boston Consulting? (13.05.2013) (2.0003)
Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, Niklaus **FURGER**, Aron **PFAMMATTER** und Beat **RIEDER**, betreffend: Unter Mithilfe der Boston Consulting zur Bettenreduktion? (13.05.2013) (2.0003)
26. Interpellation urgente des députés Patrick **HILDBRAND**, SVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, et Larissa **JOSSEN** (Suppl.), SVPO, concernant: service de garde alternatif dans le Haut-Valais – lutte contre la pénurie de médecins (13.05.2013) (2.0002)
Dringliche Interpellation der Grossräte Patrick **HILDBRAND**, SVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, sowie der Grossrätinnen Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, und Larissa **JOSSEN** (Suppl.), SVPO, betreffend alternative Notfallversorgung im Oberwallis – Ärztemangel entgegenwirken (13.05.2013) (2.0002)
27. Postulat urgent des députés Jean-Henri **DUMONT**, AdG/LA, Patrick **HILDBRAND**, SVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Georges **TAVERNIER**, PLR, concernant une étude de variantes pour les hôpitaux de Sion et du Haut-Valais (13.05.2013) (2.0004)
Dringliches Postulat der Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, AdG/LA, Patrick **HILDBRAND**, SVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Georges **TAVERNIER**, PLR, betreffend Variantenstudie für das Spital Sitten und das Spital Oberwallis (13.05.2013) (2.0004)

28. Interpellation urgente des députées Chantal **VOEFFRAY BARRAS** (suppl.), PDCC, Sonia **Z'GRAGGEN**, AdG/LA, Laetitia **MASSY**, PLR, et Ariane **DOYEN**, UDC, concernant un toit pour les étudiantes valaisannes (13.05.2013) (3.0001)
Dringliche Interpellation der Grossrätinnen Chantal **VOEFFRAY BARRAS** (Suppl.), PDCC, Sonia **Z'GRAGGEN**, AdG/LA, Laetitia **MASSY**, PLR, und Ariane **DOYEN**, UDC, betreffend: Ein Dach für die Walliser Studentinnen (13.05.2013) (3.0001)

La présidente:

Je vous prie de prendre place.

Ce matin, nous commençons notre séance par une **assermentation**.

Je vous prie de vous lever.

Le premier vice-président va lire la formule du serment.

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

Monsieur le député (suppl.) **Fabian Solioz**, membre du groupe UDC, veuillez lever la main droite et dire: JE LE JURE.

(...)

Merci et bravo.

(Applaudissements)

Je voudrais commencer la séance en vous donnant quelques informations.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay me demande d'excuser son absence aujourd'hui et demain. Il participe à l'Assemblée annuelle des directeurs et directrices des finances qui se tient dans le canton d'Uri. Comme membre du comité, il défendra, durant ces deux jours, les intérêts du Valais.

L'Association Alzheimer nous offrira l'apéritif ce midi. Je vous la présenterai avant de clore la séance.

1. Première lecture

Loi sur l'enseignement primaire

Erste Lesung

Gesetz über die Primarschule

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport**

La présidente:

Le nombre d'amendements déposés n'a pas permis à la commission de les traiter durant ces deux derniers jours.

Aussi le président de la commission m'a-t-il contactée pour me demander la possibilité de déplacer la première lecture à la session de juin pour permettre une analyse sérieuse des nombreux amendements.

Je lui passe la parole.

Rausis Joachim, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Vous l'avez appris hier toutes et tous par voie de courrier électronique, 127 amendements, hormis nos trois éminents représentants au perchoir, cela fait un amendement par député présent dans cette salle. Il est bien clair que c'est une masse énorme de travail. D'aucuns ont parlé de tsunami; je parlerai plutôt d'une montagne à gravir. Mais, pour partir sur la montagne, il faut être équipé, en l'occurrence disposer d'un tableau des amendements traduits et classés, ce qui n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle. En conséquence, il était évident que nous ne pouvions pas assurer à ce Parlement un traitement serein et surtout sérieux de tout ce qui a été déposé et de toutes les demandes qui ont été faites par les chefs des groupes parlementaires lors de l'entrée en matière.

Je tiens aussi à relever que le relatif manque de disponibilité du chef du département durant ces deux à trois jours compte tenu de certains autres engagements n'a pas permis de traiter l'ensemble des amendements.

Donc, je vous demande, en vertu des articles 69 et 70 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, de surseoir à cette lecture de détail et de la repousser au mois de juin afin de permettre à la commission de travailler sereinement et dans le détail pour assurer une première lecture qui soit digne de ce nom et donner des impulsions claires en vue de la deuxième lecture et de la suite du processus législatif.

Merci de votre attention et de votre soutien à cette proposition.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

J'ai une demande de parole de la part du député Jean-Luc Addor.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Il est clair que pour le groupe UDC comme pour la commission, il n'est pas sérieux de prétendre traiter cette loi aujourd'hui avec une telle masse d'amendements.

Mais la proposition que nous faisons, et nous déposons une **motion d'ordre**, va plus loin que celle de la commission parce que nous pensons que ce n'est pas simplement un ajournement que nous devons décider aujourd'hui mais, comme le permet la loi, nous revenons sur une proposition que nous avons faite à l'entrée en matière, une proposition plus radicale si j'ose dire, qui est celle d'en revenir à un renvoi au Conseil d'Etat.

Alors, Madame la présidente du Grand Conseil, je développerai volontiers cette motion d'ordre, soit maintenant si je peux garder la parole, soit quand vous me la donnerez pour cela.

La présidente:

Je ne sais pas si je passe la parole aux autres personnes parce que j'ai plusieurs demandes de parole...

Alors, je passe la parole au député (suppl.) Alexander Allenbach.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO

Was hier jetzt abgeht, ist zum Haare raufen! Auf einmal spielen sich mehrere Parteien als Retter der Walliser Schulen auf. So torpediert die SVP mit über 50 Abänderungsanträgen aus bekannten Gründen das Primarschulgesetz. Erstaunlich, hat sie doch mehrheitlich den früheren Gesetzen, die die Schule betreffen zugestimmt. Wo war die SVP übrigens bei der Beratung des Gesetzes – sie war doch prominent vertreten?

Auch die CVP spielt sich neu als Retter der Schule auf, weist sie doch auf die immensen Kosten der Schule hin, im Wissen, dass sie im September 2011 zu jenen Parteien

gehörte, die dem Statut und dem Besoldungsgesetz zugestimmt hat. Hier wurde ja der Reduktion der Stundenzahl für die Primarschullehrer von 33 auf 30 zugestimmt, was jährlichen Mehrkosten von ca. 7,5 Millionen entspricht. Dem war auch gut so, hatten doch die Walliser Lehrpersonen weitaus die grösste Stundenrotation in der Schweiz zu bewältigen. Dann aber noch zu sagen, dass man die Schule von der Primarschule her hätte neu organisieren sollen, ist dann doch der Gipfel, hat doch die CVP beim OS-Gesetz diesbezüglich kein einziges Wort verloren.

Werte Kolleginnen und Kollegen, die CSPO war die einzige Fraktion, die 2009 das OS-Gesetz abgelehnt hat. Die Gründe der CSPO waren damals:

1. Ich zitiere: «Es geht nicht an, dass ein OS-Gesetz durchgedrückt werden soll, ohne dabei die vorhergehende Schulen mit einzubeziehen.» Die CSPO sprach damals von einer schlechten Reform, weil diese in der Mitte der Schulzeit beginnt.
2. Als einzige Fraktion hat die CSPO damals angeprangert, dass ein Gesetz, welches kaum Reformen bringt und 10 Millionen Mehrkosten verursacht – ich zitiere: «nicht goutiert» wird.

Am 18. November 2010 verlangte die CSPO ein Moratorium für die Walliser Schulen. Die CSPO verlangte damit einen radikalen Stopp des Reformprozesses in den Walliser Schulen. Der Grund für dieses Postulat – ich zitiere: «Es ist der CSPO nicht klar, wie die Walliser Schule von morgen aussieht. Für die CSPO ist dies die entscheidende Frage. Bevor die Walliser Schulen umgebaut werden, sollte doch das Endziel bekannt sein.» Also hier hätte doch das Parlament die Reissleine ziehen können, um zuerst die Richtung, in die die Walliser Schulen gehen sollten, festzulegen. Leider wurde dieses Postulat mit 78:39 Stimmen abgelehnt. Eine weitere verpasste Chance.

Im September 2011 ist die CSPO als einzige Fraktion auf das Lehrerstatut nicht eingetreten mit der Begründung, dass dem Statut keine Visionen zur Walliser Schule zugrunde liegen. Damals hatte der Departementsvorsteher erklärt: «Je ne comprends pas malheureusement la position du groupe CSPO.» Wieder wurde eine Chance verpasst, den Walliser Lehrpersonen ein zukunftsweisendes Statut vorzulegen.

Vor rund zwei Jahren hat Graziella Walker Salzmann hier in diesem Saal (übrigens auf dem Platz von Marylène Volpi Fournier) auf die Kosten, welche die zwei Gesetze OS-Gesetz und Primarschulgesetz verursachen würden, aufmerksam gemacht. Sie sprach damals von 20-30 Millionen Franken – es war also bekannt.

Und jetzt? Nun, auf einmal wollen alle das Rad neu erfinden. Auf dem Buckel der Schule eine fragwürdige Politik zu betreiben, ist vollkommen daneben. Den Reformprozess praktisch an seinem Ende zu stoppen, zeugt doch von wenig Weitblick. Die CSPO befürchtet, dass bei der Verschiebung der Lesung das Gesetz auf unbestimmte Zeit hinausgeschoben werden könnte. Für die Schule und die Lehrerschaft wäre dies alles andere als motivierend. Danke.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Ich sitze schon relativ lange in diesem Saal, aber so etwas habe ich noch nie erlebt!

Wir haben am letzten Montag in diesem Saal eine demokratische Entscheidung gefällt. Wir haben über das Eintreten zum Primarschulgesetz debattiert. Es gab Kreise in diesem Saal, die waren für die Rückweisung dieses Geschäfts. Es gab Kreise, die für Nichteintreten plädierten. Dann haben wir debattiert und eine Mehrheit in diesem Saal hat entschieden: Wir sind für Eintreten.

Und jetzt hat sich der Kommissionspräsident zusammen mit dem Departement – ich weiss nicht genau – durchgesetzt und kommt faktisch zu dem Entscheid, der hier durchgedrückt werden sollte, einer Rückweisung. So geht das doch nicht! Herr Staatsrat Freysinger, Herr Kommissionspräsident, wertete Kommissionsmitglieder, wir sind gewählt um zu Arbeiten und nicht um Zurückzuweisen. Das ist unsere Aufgabe. Und wenn Sie sagen,

dass sei viel zu kompliziert mit diesen ganzen Anträgen: Wir haben in diesem Saal das OS-Gesetz debattiert. Dort gab es auch sehr viele Anträge. Das OS-Gesetz war noch viel komplizierter und trotzdem ist es gelungen, in der ersten Kommission diese Anträge zu behandeln, damit dass dieses Gesetz in erster Lesung behandelt werden konnte.

Ich sage euch, wenn dieses Beispiel Schule macht, dann: Gute Nacht, Walliser Parlament!

Danke.

Favre Stéphanie, députée, PLR:

Le groupe PLR trouve surprenante la proposition de la commission thématique de repousser le débat au vu du grand nombre d'amendements. En effet, lors de la précédente législature, le projet de loi sur la mensuration officielle avait aussi suscité plus d'une centaine d'amendements et avait pu être traité sans problème par la commission et par le Grand Conseil dans les délais habituels.

Par ailleurs, le groupe PLR trouve étonnant que le chef de service concerné ne soit pas présent lors de l'unique séance de la commission thématique.

Enfin, les députés libéraux-radicaux s'interrogent sur les motivations qui ont animé certains groupes de ce Parlement qui, dans une attitude quelque peu incohérente, ont simultanément refusé d'entrer en matière et déposé un tsunami d'amendements.

Néanmoins, le groupe PLR accepte le report proposé pour que la commission thématique puisse travailler en toute sérénité, mais ne peut suivre le renvoi au Conseil d'Etat puisque nous avons déjà traité ce point lundi et refusé le renvoi.

Nous espérons encore que les prières des pèlerins valaisans qui se trouvent cette semaine à Lourdes permettront de guérir la paralysie qui vient de frapper le Département de la formation et, par ricochet, le Parlement tout entier.

Théoduloz David, député, PDCC:

Sans vouloir polémique sur certains aspects qui viennent d'être dits, il s'agit tout simplement de mener un débat. Ne vous étonnez pas qu'il y ait 127 amendements. Mon Dieu, quelle folie, 127 amendements, incroyable, on n'y pensait pas! Je vous rappelle qu'en 2011, dans le cadre de la loi sur le traitement, il y a eu énormément de débats aussi. Ces débats existeront maintenant.

Par contre, il n'y a pas à remettre en question la décision qui a été prise lundi. En effet, lundi, une majorité du Grand Conseil a décidé de ne pas renvoyer l'objet au Conseil d'Etat. Cet objet n'a donc pas à être renvoyé au Conseil d'Etat. Il sera traité dans une session ultérieure. On va laisser le temps à la commission de traiter sérieusement ces amendements et on fera notre travail parlementaire.

Merci de votre attention.

Buttet Jérôme, député, PDCB:

Le Grand Conseil a entamé lundi la procédure par l'acceptation de l'entrée en matière. Les amendements ont été travaillés et déposés. Il n'y a pas lieu de remettre en cause la procédure.

Par contre, pour la qualité du travail de ce Parlement, il est légitime de se donner suffisamment de temps.

Le groupe PDCB suit la proposition de la commission de reporter la lecture à la session de juin.

Merci pour votre attention.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Ohne Beizug der Emotionen stelle ich fest, dass der Verschiebungsantrag der Kommission in etwa dem Rückweisungsantrag der CVPO vom Montag entspricht. Sowohl der Staatsrat als auch die Parlamentarier werden durch diese Verschiebung genügend Zeit finden, um dieses Gesetz ordentlich über die Bühne zu führen. Ich habe aber doch zwei Empfehlungen an den Herrn Staatsrat:

1. Bringen Sie uns ein kostenneutrales Gesetz, welches das Kind und die Erziehung in den Mittelpunkt stellt und nicht einen teuren Verwaltungsapparat aufbaut.
2. Ich bin selten einig mit dem Vorredner German Eyer, aber hier muss ich Ihnen sagen, das Walliser Kantonsparlament ist zwar nur ein Milizparlament, aber es arbeitet hart und effektiv. Die 126 Abänderungsanträge wurden von uns Milizparlamentariern in Sonderschichten ausgearbeitet und der Kommission vorgelegt. Es ist nicht das erste Mal in diesem Parlament, dass ein Staatsrat und eine Kommission über 100 Abänderungsanträge in zwei Tagen durchnehmen mussten. Ich war selber in einer Kommission (Geomatik) mit 105 Abänderungsanträgen, die wir bis am Abend um 21.00 Uhr in einer einzigen Debatte, um 14.00 Uhr gestartet, durchgebracht haben. Wir von der CVPO erwarten, dass Sie, Herr Staatsrat, und die Kommission genau gleich hart arbeiten, wie in der vergangenen Legislatur. Der Staatsratsjob im Kanton Wallis ist ein 150% Job und braucht in der Session eine 100-prozentige Anwesenheit des zuständigen Departementsvorstehers.

In diesem Sinne sind wir gegen Rückweisung und betrachten die Verschiebung als genügend für Staatsrat und Parlament, um dieses Gesetz im Sinne des Parlaments zu beraten.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Dans un processus parlementaire, il y a d'abord une commission extraparlamentaire et une consultation. La consultation de la loi sur l'école primaire a été extrêmement bonne. Elle a été bonne quasiment à 80%.

Le résultat des 127 amendements dit le contraire, surtout dans les fondamentaux de cette loi.

Mais, enfin, une consultation n'est pas une loi et le travail parlementaire va devoir être fait.

Les raisons pédagogiques qui sous-tendent cette loi peuvent plaire ou ne pas plaire au Parlement, et c'est normal qu'il en débattre et c'est normal que l'on se donne le temps pour débattre de ces amendements en ajournant l'examen de cette loi.

Par contre, c'est vrai aussi qu'il y a des raisons financières derrière cet ajournement et derrière les trois lectures qui ont déjà été annoncées. Il ne faut pas se leurrer. Je crois que toute la profession enseignante ne se leurre absolument pas sur les intentions d'ordre financier qui sont là-dérrière.

Je vous rappelle qu'il y a, dans ce Parlement, des décisions qui ont été prises lors de la dernière législature. Quand on recommence une législature, que ce soit pour le Conseil d'Etat ou pour le Parlement, on porte sur son dos le travail qui a été fait précédemment et on ne peut pas s'en décharger comme ça.

L'article 49 de la loi sur le traitement est clair. Il y a une entrée en fonction de la loi sur l'école primaire et, en corrélation, une diminution des heures de présence aux élèves, pas une diminution générale des heures pour les enseignants primaires, mais bien une diminution de présence aux élèves de ces enseignants. Et donc, il y a un coût qui est évident là-dérrière. On le savait au moment où on a pris cette décision.

Deuxième chose: Il y a également des réexamens – réexamens, je n'ai pas dit autre chose – faits pour d'autres degrés de l'école valaisanne, c'est-à-dire le secondaire I, le CO et

également l'école professionnelle qui demandent une certaine adaptation. Pour le reste, ce sont peut-être des adaptations encore mineures qui devront être faites.

Mesdames et Messieurs, il y a des décisions qui ont été prises. A ces décisions, on y est tenu.

Maintenant, demander le report pur et simple de cette loi, c'est prendre en otage non seulement les enfants mais également l'ensemble des professionnels de l'école, et c'est inadmissible, c'est irresponsable. Je ne comprends pas cette attitude, même si on veut faire table rase et si on veut tout recommencer.

Merci de votre attention.

La présidente:

Merci Madame la députée.

Avant de passer à nouveau la parole au député Jean-Luc Addor et au député David Théoduloz qui l'ont demandée, je voudrais citer l'article 70 alinéa 3 de notre règlement: «Jusqu'au vote final, le Grand Conseil peut décider l'ajournement ou le renvoi du projet au Conseil d'Etat ou à la commission compétente.»

Nous allons donc, tout à l'heure, voter sur la proposition du président de la commission et la proposition du groupe UDC.

Je passe la parole au député Jean-Luc Addor.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Je remercie la présidente du Grand Conseil d'avoir rappelé la teneur de la loi, ce qui me permet de dire qu'il n'y a aucun sacrilège à revenir sur une décision que ce plenum a prise lundi parce que c'est une possibilité qui existe. Et si elle existe, c'est précisément pour être, peut-être rarement mais parfois utilisée.

La seule question aujourd'hui, c'est de savoir si nous nous trouvons dans une situation qui justifie l'usage de cette disposition. Ce qu'il s'agit de faire aujourd'hui, ce n'est pas de stopper un processus de réforme. Nous l'avons dit lundi, nous sommes d'accord avec le principe d'une loi sur l'enseignement primaire. Ce qui ne nous va pas, c'est la manière dont se passe ce processus; j'y reviendrai.

Comme le chef du groupe de l'AdG/LA, nous sommes ici pour travailler et je pars du principe qu'il en va de même des membres de la commission et même sans doute (n'en déplaise au chef du groupe des «noirs») du chef du département qui est là aussi pour travailler. Et tout le monde sait que la raison de cette demande n'a rien à voir avec la disponibilité du chef du département ou en tout cas pas dans le sens que notre collègue pensait pouvoir insinuer.

L'élément nouveau, ce n'est, en plus de ce que l'on a déjà discuté pendant le débat d'entrée en matière, pas seulement le nombre des amendements, ce n'est pas simplement le nombre des amendements déposés par l'UDC, qui n'a jamais caché son opposition à la loi comme elle est faite parce que notre position d'aujourd'hui, ce n'est rien d'autre que ce que nous avons dit pendant la procédure de consultation et qui n'a pas été écouté, mais l'élément nouveau encore une fois, ce n'est pas simplement le nombre des amendements mais c'est tout le contexte qui fait qu'on voit que c'est peu dire qu'avec le nombre des amendements, un groupe réputé sérieux, alors qu'on est au tout début du processus de première lecture, annonce déjà une troisième lecture, c'est peu dire que ce projet ne suscite pas d'enthousiasme de la part du Parlement, et c'est un symptôme, et ces amendements en sont un supplémentaire, de ce que ce projet n'est pas mûr.

Alors, bien sûr, nous sommes ici pour travailler, nous sommes ici pour débattre des différents enjeux que soulève cette loi mais, pour cela, nous avons besoin de temps et, manifestement, ce temps-là nous ne l'avons pas, avec ou sans le temps qui était à la disposition de la commission pour traiter les amendements.

Il n'est pas raisonnable, à notre avis, de nous acharner sur un projet qui, encore une fois, n'est pas mûr, comme le montre les interventions qui vont dans tous les sens.

Si nous demandons au Conseil d'Etat, par le renvoi, de remettre l'ouvrage sur le métier, ce n'est pas pour bloquer le processus et encore moins pour prendre en otage les élèves ou les enseignants mais c'est justement pour nous donner les moyens (et, pour avoir des moyens, il faut du temps) de faire du travail sérieux.

Je m'étonne d'ailleurs que, aujourd'hui, les «noirs» semblent revenir sur la position qui était la leur lundi. A mon avis, le projet n'a pas changé. On constate simplement avec le nombre et la nature des amendements qu'on voit encore mieux que lundi à quel point ce projet n'est pas mûr.

Si, comme nous le proposons, nous renvoyons ce projet aujourd'hui au Conseil d'Etat, nous n'aurons pas fait l'exercice qui a été fait jusqu'à maintenant pour rien parce que, au-delà de ce qui a déjà été dit depuis le début de cette session, les amendements vont quand même pouvoir montrer, d'abord au Gouvernement et ensuite à la commission, dans quelle direction il faut aller, et puis cela leur permettra de mieux cerner les enjeux auxquels il faut peut-être prendre plus garde que ça a été le cas dans le projet qui nous est soumis.

Nous pensons au groupe UDC que les élèves, nos enfants, les parents, les enseignants de l'école primaire méritent mieux qu'un bricolage (parce que c'est cela que nous ferons si nous ne renvoyons pas ce projet au Conseil d'Etat) bâclé dans la précipitation.

Nous devons nous donner les moyens, la chance de disposer (même si ça prend quelques mois, je ne vois pas où est la catastrophe) d'un cadre adapté pour une école de qualité.

Voilà pourquoi le groupe UDC vous demande aujourd'hui à nouveau de prendre vos responsabilités et, dans ce sens et pour cela, ce que nous pouvons faire encore une fois d'après la loi, qui n'est pas là pour rien, de renvoyer au Conseil d'Etat ce projet mal ficelé.

Je rejoins en partie les prières, pour lesquelles je remercie le groupe PLR qui nous parle de Lourdes, j'aimerais en faire juste une petite ici, pour espérer que si nous sommes suivis et si le Conseil d'Etat a l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier, il ressaisisse le Parlement d'un projet mieux adapté à l'école que veulent les Valaisans et auquel, nous le pensons, ils ont droit. Merci.

Théoduloz David, député, PDCC:

Très rapidement pour une correction matérielle.

Le président de la commission n'a, à aucun moment, demandé le renvoi au Conseil d'Etat. C'est l'UDC, et seulement le groupe UDC, qui demande le renvoi; tous les autres groupes politiques sont d'accord.

On passe au vote et c'est tout. Merci.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Nur eine kurze Rückantwort an den Sprecher der UDC.

Die CVPO akzeptiert demokratische Entscheide in diesem Parlament. Wir haben am Montag entschieden, wir haben unterliegen müssen und wir sind bereit, diesen Entscheid zu akzeptieren. Es nützt nichts, 2, 3 oder 4 Abstimmungen über den gleichen Entscheid zu provozieren. Ich danke.

Rausis Joachim, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je voulais simplement dire, en fait, que je n'avais presque plus besoin de prendre la parole parce que ce qu'a dit notre collègue David Théoduloz est exactement ce que je voulais dire à haute et intelligible voix: la commission ne demande pas de renvoyer le projet

au Conseil d'Etat; la commission demande simplement du temps pour travailler sereinement les 127 amendements. C'est vrai que ça fait une masse relativement énorme mais, on l'a dit, d'autres commissions ont dû travailler plus de 100 amendements dans certaines lois. Cela ne voulait pas forcément dire que le projet de loi était mauvais à la base – on a parlé de la loi sur la mensuration officielle.

Donc, laissez-nous du temps pour travailler. Ce n'est pas un renvoi au Conseil d'Etat, c'est une prise de responsabilité de la commission. J'insiste là-dessus: on nous a demandé de prendre nos responsabilités, eh bien!, nous le faisons. Nous voulons du temps pour travailler sereinement dans l'intérêt des enfants, des enseignants mais aussi de ce Parlement et par respect pour les groupes politiques.

Je suis donc un peu abasourdi par la politisation qui a été réinstaurée ce matin, je dirai, dans ce Parlement. Nous avons voté lundi matin – un vote relativement clair – et il n'y rien de nouveau depuis lundi matin, hormis les amendements qui ont été déposés. Le nombre ne justifie pas, à mon avis, un renvoi au Conseil d'Etat.

C'est pour cela que je vous prie de suivre la proposition de la commission et de nous laisser du délai pour travailler sereinement et correctement. Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je passe la parole à M. le chef du département.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Evidemment, j'ai eu le téléphone du député Joachim Rausis, un SMS qui me disait que c'était impossible, dans un temps aussi court, d'arriver à répondre à ces 127 amendements, ne serait-ce que de faire le tableau, d'avoir les traductions. Cela dépassait tout simplement la capacité des gens qui s'en occupaient. Donc, il y avait cette difficulté.

On s'est vu lundi pendant une heure et demie et on a fait exactement cinq articles.

Alors, vous imaginez, on avait fixé un rendez-vous hier à 15 h 30 pour continuer, mais c'est vrai qu'on n'aurait jamais pu aboutir à quoi que ce soit et puis, en plus, on n'avait pas les documents parce qu'on travaillait toujours sur des feuilles éparées.

La situation, c'est ça, et je vous rassure, je ne suis pas à Berne actuellement, je suis à Sion, je suis ici devant vous et dans mon bureau; il n'y a aucun problème. Evidemment, je dois voir tous les services, j'en ai 11, ça fait beaucoup, mais je m'en occupe. Donc, ceux qui décèleraient une paralysie..., des paralytiques comme moi, j'en redemande, excusez-moi.

Deuxième chose: j'ai découvert depuis ce fameux document de fond qui avait été demandé par le chef du département précédent, qui existe, un travail de fond qui a été fait par des personnes de qualité et qui n'a jamais – ensuite, je me suis informé – passé au Conseil d'Etat. Il ne connaissait pas ce document. Pourquoi a-t-on fait faire ce travail et on l'a bloqué ensuite.

Je reviens au député (suppl.) Alexander Allenbach, avec lequel je suis parfaitement d'accord. Votre analyse est tout à fait correcte. C'est vrai, on commence tout à coup par une loi sur le CO, par une loi sur le traitement et on vient ensuite avec une loi sur l'enseignement primaire, on n'a pas fait de loi scolaire..., c'est vrai, vous aviez raison, le groupe CSPO s'était opposé à tout cela, je n'y étais pas, mais vous avez raison, il y a quand même des questions à se poser sur la procédure choisie.

Je pense que ce manque de fondement, ce manque de loi fondamentale, de loi scolaire de base, fait que nous avons maintenant 127 amendements sur la loi partielle. C'est clair qu'on va devoir régler cela maintenant dans cette loi partielle.

J'en viens à un autre volet: les questions en suspens posées aussi au niveau de la commission. Là aussi, l'Administration a pu donner certaines réponses mais il en manque

encore, d'autant plus qu'il me manque toujours ce document sur la projection de 5 à 10 ans de la population scolaire valaisanne, combien d'élèves vont venir, parce que cela aura une incidence énorme sur les finances. On doit avoir quand même cet élément-là pour pouvoir déterminer la loi et en savoir les coûts précis. Et cela, pour le moment, on ne l'a pas. Alors, on m'a donné l'évolution de la population scolaire jusqu'en 2005..., excusez-moi mais je ne suis pas satisfait, il me faut la projection pour les 5 à 10 ans. Cela est un instrument de travail sur lequel on va pouvoir se pencher.

Maintenant, les propositions qui sont faites ici:

Une première proposition, c'est le renvoi. Alors, je ne vous cache pas que si – mais cela ne passera vraisemblablement pas, j'ai cru le comprendre – le renvoi devait être décidé, on reprendrait le cours normal des choses: on fait d'abord une loi de base et puis, ensuite, on revient et on construit depuis la base le bâtiment de l'école valaisanne.

Etant donné que ce n'est pas possible – je m'en rends compte –, il faut revenir donc au travail de la commission. Là, il y aurait une possibilité de peut-être élaguer la chose, d'abord par une sous-commission, c'est une possibilité que je soumetts éventuellement au président ou aux parlementaires, pour arriver à réduire un peu ces dissensions, ces multiples amendements, arriver à quelque chose de plus compact, de plus pragmatique peut-être, et ensuite repasser en commission. C'est une possibilité qu'on peut imaginer. Ou alors, bon, on fera le travail parlementaire jusqu'au mois de juin normalement. C'est à voir comment on veut travailler. Mais je crois qu'il y a une certaine liberté de la commission de voir comment elle veut travailler.

Donc, il n'y a pas de problème de temps de ma part – j'aurais pris les heures qu'il fallait – mais tout simplement, techniquement, et par rapport au matériel et par rapport au travail qui était à effectuer dans ce laps de temps-là, vu la situation, cela était impossible.

Je ne suis donc pas en train de souffrir de paralysie, je suis plutôt en train d'essayer de réveiller un cadavre, c'est tout.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter...

Je passe la parole au président de la commission.

Rausis Joachim, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Excusez-moi de parler après le chef du département, ce n'est pas de coutume.

Mais, comme j'ai été directement interpellé sur la manière de travailler, peut-être une réponse rapide. Il y a des lois qui gèrent, en fait, l'organisation des commissions. Je ne pense pas que nous allons travailler en sous-commissions. Je pense qu'il est important de le dire à tout le monde. Toutes les personnes membres de la commission EFCS étudieront l'ensemble des amendements. Je crois que c'est le meilleur moyen pour permettre à chacun d'avoir une vision d'ensemble.

Je vous remercie malgré tout pour la suggestion, mais je ne pense pas que nous allions la suivre. Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter.

J'oppose la proposition de la commission d'ajourner la première lecture de la loi sur l'enseignement primaire en session de juin prochain à la proposition de renvoyer la loi au Conseil d'Etat.

Par 86 voix contre 20 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion d'ordre du député Jean-Luc Addor (renvoi de la loi au Conseil d'Etat).

L'examen de détail de cette loi en première lecture est ainsi renvoyé en session de juin prochain.

2. Deuxième lecture

Loi cantonale sur la protection des eaux

Zweite Lesung

Kantonales Gewässerschutzgesetz

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Präsident: Philipp Matthias Bregy

Rapporteur: Jérémie Pralong

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

Article 7

Proposition 1 de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR (pas développée):

Cf. tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

Jérémie Pralong, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 1

Cette proposition consistant à biffer une grande partie de l'alinéa 3 a été **retirée**.

Article 7, adopté.

Articles 8 à 17, adoptés.

Article 18

Proposition 2 de la députée Marylène Volpi Fournier, Les Verts:

Cf. tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 18:

Jérémie Pralong, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 2

A la lettre f, la députée Marylène Volpi Fournier propose d'augmenter le taux de subventionnement de 20 à 40%.

La commission a rejeté cette proposition par 13 voix contre, zéro pour et zéro abstention.

Ce choix est motivé par le fait que le subventionnement de 40% n'est pas possible car la Confédération subventionne déjà à hauteur de 70% ces coûts d'investissement. Le total subventionné serait alors de 110%, ce qui n'est mathématiquement et raisonnablement pas faisable.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

C'est juste qu'à l'impossible, nul n'est tenu.

110% de subventionnement, ce n'est absolument pas possible.

Par contre, la commission, si elle voulait suivre cet amendement, pouvait tout à fait faire une proposition dans le sens des 30%.

C'est une proposition pour vous inciter à analyser un petit peu mieux le problème des micropolluants. Les perturbateurs endocriniens et les micropolluants, comme je vous l'ai dit également au moment de l'entrée en matière, sont des substances d'origines naturelle et artificielle qui peuvent interférer et qui interfèrent dans le système hormonal et qui posent de gros problèmes aujourd'hui. Ces problèmes sont très très peu connus. Il est vrai qu'il est de notre devoir, du devoir évidemment également du monde scientifique, de porter l'attention sur ces problématiques. Il n'y a pas seulement l'agriculture, je l'ai dit au moment de l'entrée en matière mais il y a également toute l'activité chimique et l'activité humaine tout simplement qui polluent les eaux et on doit le prendre en considération. Vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'il y a aujourd'hui beaucoup de problèmes dans la reproduction non seulement dans le monde animal, l'homme faisant partie également du monde animal, mais on constate aujourd'hui énormément de problématiques dans la reproduction humaine. Il y a beaucoup de couples qui ont des problèmes pour avoir des enfants. Cela devient quelque chose de très inquiétant, pas en Valais, pas seulement en Suisse mais dans l'ensemble des pays industrialisés. Nous devons prendre cela en compte et nous devons absolument faire notre travail pour inciter les communes, le canton à investir pour faire en sorte que les micropolluants et les perturbateurs endocriniens soient mieux contrôlés. Autrement, la facture sera tout simplement payée très cher dans leur chair par nos générations futures mais également par les finances publiques qui devront reprendre tout cela en compte.

Merci de votre attention et merci de soutenir malgré tout cet amendement s'il est possible de le ramener aujourd'hui à 30% de subventionnement pour le canton.

La discussion est close.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Une correction matérielle: ce n'est pas 20, ce n'est pas 70, c'est 75%.

Donc, avec $75\% + 20\% = 95\%$, c'est déjà largement couvert. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la part cantonale.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Petite correction matérielle: effectivement, ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est pouvoir couvrir les coûts d'investissement à 100%.

Donc, est-ce qu'il y a une procédure particulière pour faire en sorte que l'on modifie maintenant ce taux à 25%? Je l'accepterai sans autre.

Si ce n'est pas possible, eh bien!, la thématique aura au moins été exposée et nous ferons des propositions dans ce sens. Merci.

La présidente:

Vous faites voter ou pas?

(...)

Je passe la parole au président de la commission.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Ich habe eigentlich schon längere Zeit gedrückt; ich pflege es, normalerweise vor dem Staatsrat zu sprechen.

Vielleicht eine Information: Es ist nicht an der Kommission, Anträge, die eingereicht worden sind, abzuändern in irgendeinem Sinn, wo man nicht weiss, ob sie dann schlussendlich im Sinne des Autoren sind. Ich kann aber festhalten, dass die Kommission eindeutig der Meinung war, dass man diesen Subventionssatz bei 20% belassen soll – keine Veränderung nach oben – und ich bitte Sie demzufolge, diesen Antrag abzulehnen. Danke.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons donc passer au vote.

J'oppose ainsi l'article 18 tel que proposé par la commission à la proposition de la députée Marylène Volpi Fournier telle que déposée par écrit (40% de subventionnement).

Par 96 voix contre 15 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 de la députée Marylène Volpi Fournier.

Article 18, adopté.

Articles 19 à 50, adoptés.

Article 51

a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007

Article 5

Proposition 3 du groupe UDC par le député François Pellouchoud (pas développée):

Cf. tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Jérémie Pralong, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 3

Cette proposition du groupe UDC a été **retirée**.

Article 5 alinéas 1 et 2 lettre h, adopté.

Article 6 lettre a, adopté.

Article 12

Proposition 4 du groupe UDC par le député François Pellouchoud (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Jérémie Pralong, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 4

Cette proposition du groupe UDC a été **retirée** au profit de la nouvelle proposition de la commission. Celle-ci consiste à ajouter «autant que possible» à la lettre a de l'alinéa 2.

La commission a largement soutenu cette proposition par 12 pour, zéro contre et une abstention.

Cette modification découle directement du droit fédéral qui stipule que les cours d'eau et les rives doivent être maintenus autant que possible dans un état naturel.

Article 12 alinéa 2, lettre a (avec la nouvelle proposition de la commission) et lettre c, adopté.

Article 13 devient article 12a, adopté.

Article 12b (nouveau), adopté.

Article 13 (nouveau)

Proposition 5 du groupe UDC par le député François Pellouchoud (pas développée):

Proposition 6 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz (pas développée):

Proposition 7 du groupe PLR par le député Willy Giroud (pas développée):

Proposition 8 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz (pas développée):

Proposition 9 du groupe PDCB par les députés Jérôme Buttet et Pierre Gualino (suppl.) (pas développée):

Proposition 10 du groupe UDC par le député François Pellouchoud (pas développée):

Proposition 11 du groupe PLR par le député Willy Giroud (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Jérémie Pralong, député, AdG/LA, rapporteur:

Propositions 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11

Ces propositions ont été **retirées** en faveur de la nouvelle proposition de la commission acceptée par 12 pour, zéro contre et une abstention.

Cette proposition évite de figer dans la loi les critères réservés à l'espace cours d'eau et permet de les mettre dans l'ordonnance, tout en laissant le soin au Grand Conseil de débattre de l'ensemble de ces critères lors de la future rédaction de l'ordonnance.

Ainsi, nous gardons une certaine marge de manœuvre en cas de modification d'une loi fédérale qui toucherait les grands cours d'eau, tout en permettant au Grand Conseil de délibérer sur le contenu de l'ordonnance.

Cette proposition est donc une voie médiane qui a permis de mettre d'accord l'ensemble de la commission.

Article 13 (nouveau), adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2.

Article 14, nouveau titre, alinéas 1, 2 lettres a, b, c, 3, 4, 5, article 23, article 24 alinéa 1, 1^{er} tiret, alinéa 2, 6^e tiret, article 25 alinéa 1 et article 26 alinéa 1, article 34 alinéas 2 et 3 et article 35 alinéa 2, adoptés.

Article 35bis, abrogé.

Article 44, nouveau titre, alinéa 1 lettres (nouvelle) a^{bis} et b, adopté.

Article 56

Proposition 12 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz (pas développée):

Proposition 13 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Jérémie Pralong, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 12

A l'alinéa 1, le groupe PLR propose de biffer: «Il n'existe pas de droit à l'extraction de matériaux.»

La commission a **accepté** cette modification par 13 pour, zéro contre et zéro abstention.

La commission juge possible et non contraignant de retirer cette phrase car le système de concession qui est pratiqué pour l'activité d'extraction de matériaux prend déjà en compte le fait qu'une personne physique ne jouit pas d'un droit à extraire des matériaux.

Les communes et le canton sont systématiquement entendus en cas de volonté d'extraire des matériaux et décident de donner une concession ou non.

Cette phrase a donc été jugée inutile par la commission. Son retrait permet ainsi d'alléger cet article.

Proposition 13

Cette proposition du groupe PLR a été **retirée**.

Article 56, adopté avec la proposition 12 du groupe PLR à l'alinéa 1.

Article 62 alinéa 2 lettre a, adopté.

b) Loi sur la protection de l'environnement du 18 novembre 2010

Article 4 alinéas 2 et 4, article 5, nouveau titre, alinéas 1, 3, 4, article 6, nouveau titre, alinéas 1, 3, 4, article 7 alinéa 2 et nouvel alinéa 3, article 11 alinéas 2 et 3, article 20 alinéa 2, article 27 et article 40, nouveau titre, alinéas 1, 2, 3, adoptés.

Article 50, abrogé.

Article 54, article 55 alinéas 1 et 2 et article 55bis (nouveau), adoptés.

c) Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998

Article 17bis alinéa 3 nouveau, article 31bis alinéa 1, article 33 alinéa 3, article 34bis (nouveau) et article 35 alinéa 1, adoptés.

d) Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011

Article 10 alinéa 1, article 27 alinéa 1bis (nouveau), article 30 alinéa 3 (nouveau), article 32 alinéa 4, article 57 alinéa 1, article 60bis (nouveau) et article 61, adoptés.

e) Loi sur les routes du 3 septembre 1965
Article 230bis alinéa 1, adopté.

Article 51, adopté tel que ressorti des délibérations.

Articles 52 et 53, adoptés.

La présidente:

Toutes les propositions de la commission ont été acceptées de manière tacite.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Nantermod Philippe, député, PLR:

Le groupe PLR avait déposé quelques amendements en ce qui concerne la modification de la loi sur l'aménagement des cours d'eau dans le sens d'une meilleure participation du Grand Conseil et de facilitation de la procédure en faveur des communes.

Il s'est avéré que la commission a abondé dans notre sens en prévoyant que l'ordonnance devait être soumise à notre autorité et nous en sommes satisfaits.

Sachez, toutefois, que nous serons très attentifs à ce que nos propositions de critères soient reprises dans l'ordonnance ou du moins que l'ordonnance s'en inspire, et nous continuerons à agir en collaboration avec le Parlement.

D'une manière générale, nous vous montrons ici ce que le groupe PLR est capable de faire en matière d'opposition constructive: écouter les propositions, en faire d'autres et travailler quand elles nous paraissent bonnes.

Merci beaucoup et pour cela nous accepterons le projet de loi.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Die CSPO ist erfreut, dass die Definitionskriterien für den Gewässerraum eines grossen Fliessgewässers nicht im Gesetz sondern in einer spezifischen Verordnung festgelegt sind. Angesichts der Entwicklung der Diskussionen auf Bundesebene verfügt der Kanton mit der Definition der Kriterien in der Verordnung somit über einen gewissen notwendigen Handlungsspielraum. Der Grosse Rat kann zudem die Verordnung durch Genehmigung mitbestimmen. Ob dieser Handlungsspielraum uns zum Ziel führt, sei mal dahingestellt!

Ebenso erfreut sich die CSPO über die Verschlinkung der Verfahren, indem falls ein Projekt mehrere Bewilligungen von unterschiedlichen Behörden erfordert, die einzelnen Entscheide eingeholt und zu einem Gesamtentscheid zusammengefasst werden.

Der Rechtsweg gegen solch einen Entscheid ist somit einzig und dementsprechend klar.

Die Forderung der Streichung der Verantwortung der Lieferanten von wassergefährdenden Flüssigkeiten, über mögliche Mängel bei Tankanlagen oder dergleichen und deren umgehende Meldepflicht scheint uns richtig.

Erlauben Sie mir noch ein paar Bemerkungen und Fragen zu den finanziellen und personellen Auswirkungen:

Vorgesehene Subventionierungen für regionale Entwässerungspläne sowie den Anschluss bestehender kleiner Anlagen an leistungsstärkere Anlagen, als auch für die Einrichtung neuer Behandlungsstufen und Investitionen für die Behandlung von

Mikroverunreinigungen – wo wir eben abgestimmt haben – sind für die Förderung der Zusammenarbeit zwischen Gemeinden und Kanton erwünscht und könnten von Seiten der CSPO zur Entlastung der Gemeinden je nach dem zukünftig entsprechend «ausgebaut» werden.

Zusätzliche Aufgaben für die Dienststelle für Umweltschutz sowie zu einem kleineren Ausmass für den Verwaltungs- und Rechtsdienst des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt und die sich aus den neuen Bestimmungen des Bundes über die Gewässerrenaturierung ergebenden Aufgaben machen bei der vorgenannten Dienststelle und bei der Dienststelle für Strassen- und Flussbau sowie bei der Dienststelle für Energie und Wasserkraft zusätzliche Ressourcen notwendig.

Erlauben Sie mir folgende Bemerkung: Hätte nicht gerade die letztgenannte Dienststelle für Energie und Wasserkraft vor allem im Hinblick auf die bevorstehenden Heimfälle und den beschlossenen Ausstieg aus der Atomenergie bereits längst Personal nötig, um einer optimalen kantonalen Energiepolitik gerecht zu werden? Ich hoffe nicht, dass hier für die Budgetdebatte eine dienststelleninterne Konkurrenzsituation geschaffen wird.

Von wie vielen zusätzlichen Stellenprozenten ist hier im Gewässerschutzgesetz die Rede betreffend die einzelnen vorgenannten Dienststellen, dies vor allem ebenso im Hinblick auf die bevorstehende Budgetdebatte?

Abschliessend möchte ich feststellen, dass die Neuverteilung der Aufgaben den Forderungen nach mehr Effizienz und einfacheren Verfahren entgegenkommt, denn die zunehmende Komplexität des Umweltrechts im weiteren Sinne droht, die kleineren Gemeinwesen zu überfordern. Es sei hier nochmals erwähnt: Genau dies darf nicht passieren!

Wie bereits beim Eintreten erwähnt, kann nun endlich von einer «ganzheitlichen» Wasserwirtschaft zwischen Kanton und Gemeinden mit gezielten Subventionen gesprochen werden, bei der die Zuständigkeiten definiert und die Aufgaben entflochten sind. Mit der Verordnung verfügt der Staatsrat letztendlich über einen gewissen notwendigen Handlungsspielraum gegenüber Bundesbern und der Grosse Rat hat sein Mitspracherecht durch diese Genehmigung. Ob – und hier wiederhole ich mich – uns dieses Mitspracherecht (z. B. in Zusammenhang mit der R3) weiterbringt oder letztendlich stoppt, sei dahingestellt.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Beytrison Anne-Marie, députée (suppl.), PDCB:

Le groupe PDCB est satisfait de cette deuxième lecture. En effet, nous demandions une loi spéciale concernant l'espace réservé des grands cours d'eau mais la solution proposée par la commission de faire une ordonnance spécifique qui est soumise à l'approbation du Grand Conseil nous suffit amplement.

C'est pourquoi nous remercions la commission de deuxième lecture pour son travail et nous soutiendrons son projet de loi sur la protection des eaux, tout en restant attentifs à l'ordonnance dans le futur. Merci de votre écoute

Savoy Jean-Claude, député, PDCC:

Le groupe PDCC suit les propositions de la commission de deuxième lecture qui a fait un travail remarquable de synthèse des divers amendements.

Il est vrai que, dans le cas présent, ils étaient moins nombreux que concernant la loi sur l'école primaire.

Il accepte donc que les dispositions plus sensibles de l'article 51 soient traitées dans une ordonnance spécifique qui sera soumise au Parlement, cela afin de ne pas retarder la mise en vigueur de cette loi. Il restera attentif à ce que l'ordonnance ne contienne pas de dispositions qui pourraient être un obstacle à la mise en place de Rhône 3.

Merci de votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC:

La présente loi sur la protection des eaux nous a fait rester sur notre soif. En effet, nous avons constaté à l'entrée en matière avec les propos du représentant du groupe PDCC qui a été très explicite en affirmant que les députés «C» n'accepteront pas d'inscrire dans la loi des critères pour les grands cours d'eau car cette façon de faire pourrait remettre en question l'avancée de la troisième correction du Rhône, telle que voulue par le département, qu'il n'en fallait pas plus pour comprendre qu'avec le soutien des Verts et de l'AdG/LA, nous aurions perdu dans nos revendications ce matin.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous êtes un bon technicien mais vous avez eu la lucidité de proposer que l'ordonnance spécifique soit soumise au Grand Conseil. Cela vous laisse du temps pour vous d'avancer et vous nous laissez encore un peu d'espoir..., que de bonté. Mais, on ne fait que de reporter le débat sur le fond. Il est vrai que, dans notre groupe, pour les visionnaires que l'on est ou pour les utopiques que vous pensez que nous sommes, la solution des communes est la solution. Je ne vais pas refaire le débat sur le Rhône. Lundi passé, mes collègues Edmond Perruchoud et Albert Pitteloud se sont exprimés longuement sur ce sujet et de manière acidulée. Mais, il est quand même étonnant que cet article de loi soit si peu explicite et si peu contraignant, laissant trop de place au service pour l'élaboration de l'ordonnance quand d'autres articles de la présente loi sont beaucoup plus précis.

Pour nous, cette loi, comme toutes les lois qui traitent de la nature et du paysage, doit être là pour protéger notre terre et, contrairement à mes amis de gauche, on doit tout faire pour protéger notre terre mais sans oublier que celle-ci est à la disposition des hommes et des femmes la peuplant. C'est une question d'idéologie: la terre, le ciel et la mer sont à notre disposition et nous nous devons d'en prendre soin autant que possible. Dans la présente loi, tout est fait pour redonner les espaces naturels aux cours d'eau, augmenter les contraintes administratives, augmenter les contrôles et durcir les conditions pour le prélèvement des eaux souterraines. Cette loi a été concoctée par des personnes qui, contrairement à mes propos précédemment, ont mis la nature au premier plan et pas l'humain. «L'humain en premier» était l'une des phrases favorites du conseiller d'Etat Maurice Tornay durant sa dernière campagne, pour nous aussi, et cette loi s'en éloigne. Je ne formule aucun grief à l'encontre du chef du département, ni de son service, ni de la commission, vous avez fait le mieux avec ce que l'on vous a donné.

Et permettez-nous, après avoir exposé notre idéologie, de ne pas être enthousiasmés par cette loi, mais néanmoins nous allons voter oui à cette loi et nous nous réjouissons de parlementer sur la future ordonnance. Merci.

La discussion est close.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO, Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Ich habe das Wohlwollen, das der Arbeit der Kommission entgegengebracht wurde, gerne entgegengenommen. Persönlich bin ich vor allem froh, dass die Kommission gemeinsam mit dem Staatsrat gearbeitet hat und dass das Gesetz heute verabschiedet werden kann.

Ich habe es beim Eintreten gesagt, es ist ein Gesetz, welches die Balance zwischen zu wenig und zu viel wahr und diese Arbeit hat sich in der zweiten Kommission fortgesetzt. Es war der Wille eines Teils des Parlaments, in zukünftigen Fragen mitreden zu können, gewisse Kriterien festzulegen, aber es war auch der Wille des Staatsrats und der Kommission, dieses Gesetz, das längst überfällig ist und das uns der Bund vorgegeben hat, nun umzusetzen.

Mit der getroffenen Lösung mit der Verordnung, die später dem Grossen Rat vorgelegt wird, hat die Kommission einen gangbaren Weg nicht zuletzt dank der Unterstützung vom Staatsrat eingeschlagen.

Ich teile die Auffassungen, dass es sich noch weisen wird, ob dieser Weg der richtige ist. Heute und hier aber hat die Mehrheit entschieden, diesen Weg einzuschlagen. Er öffnet vor allem aber den Weg für dieses Gesetz und für die Umsetzung für die dringend notwendigen Fragen.

Persönlich und im Namen der Kommission danke ich Ihnen für die Unterstützung. Ich bin überzeugt, dass wir die nötige Balance gewahrt haben, und ich bin auch überzeugt, dass dieses Gesetz den Ansprüchen genügt, die wir mit dem Gewässerschutz verfolgen wollen. Wie gesagt: nicht zu wenig, nicht zu viel – genau richtig.

Ich danke der Kommission für das engagierte Mitarbeiten. Ich danke Herrn Staatsrat Jacques Melly und seinen Mitarbeitern für die Zusammenarbeit und die klaren Fragen. Es waren zwar fast beinahe so viele Beamte wie Kommissionsmitglieder an der Sitzung – vielleicht das ein bisschen ein komischer Umstand –, aber es hat schlussendlich zur effizienten Arbeit beigetragen.

Ich danke abschliessend auch dem Rapporteur Jérémie Pralong für seine ausgezeichnete Arbeit und Ihnen noch einmal für die Unterstützung.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

Monsieur le conseiller d'Etat, désirez-vous parler maintenant ou après?

Après le vote.

La loi sur la protection des eaux est adoptée par 114 voix et une abstention en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Vote nominal

Namensabstimmung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour ce résultat remarquable que vous inscrivez en soutenant cette loi. Pour moi, c'est un signal extrêmement fort, un signal que le Parlement a bel et bien compris l'importance de la protection de l'eau dans ce canton. On a évoqué la protection globale. Au niveau de l'entrée en matière, on a abordé toute une série de sujets qui, même s'ils ne sont pas explicitement contenus dans cette loi, recourent et sont recouverts par cette protection absolument indispensable. Je crois que ça c'est véritablement l'élément.

Le fait que, malgré quelques remarques pondérées ce matin, il n'y ait pas d'opposition à cette décision finale montre quand même que, à part les détails à mettre en place au niveau de la définition de l'espace cours d'eau, il y a une vision commune qui se dégage entre le Parlement, le Gouvernement, les exigences fédérales bien sûr que nous devons appliquer et les services que l'on a mentionnés.

J'aimerais préciser aussi l'importance qu'avait pour nous la mise en place de cette loi. Raison pour laquelle, lors des séances de commission, j'ai impliqué de manière très large les différents services qui pouvaient et devaient apporter des réponses aux nombreuses questions que vous avez amenées sur la table. Je crois que cela nous a permis d'avancer, cela nous a permis de corriger le tir, tout d'abord, dans la première lecture et, ensuite, de peaufiner les derniers détails, tel que je l'avais dit en ouverture de débat avec la commission de deuxième lecture. Donc, c'est ce qui s'est passé.

Finalement, reste sur la table aujourd'hui ce fameux problème de définition de l'espace cours d'eau. Alors, j'ai bien entendu, non seulement écouté mais entendu les remarques de tout le monde. J'aimerais souligner particulièrement dans l'intervention du député Philippe Nantermod qu'il a parlé d'opposition mais il a dit constructive. Alors,

j'aimerais, quant à moi, mettre surtout le poids sur le côté constructif qui sera extrêmement nécessaire, indispensable pour aller de l'avant dans ce dossier.

J'aimerais aussi qu'on ne mélange pas les dossiers. Ce n'est pas le procès de Rhône 3 qu'il faut faire en faisant la définition de l'espace cours d'eau mais se doter d'une loi performante nous permettant de répondre à la fois aux exigences fédérales mais surtout aux attentes de la population, aux attentes des entreprises, aux attentes des milieux agricoles. Je crois que c'est le but final que nous devons chercher. Si nous partons avec le même esprit qui a régné ce matin, eh bien!, je crois que nous sommes dans la bonne direction.

Le président de la commission a parlé d'équilibre entre le trop peu et le trop. Entre le trop peu et le trop, il y a le juste milieu. Je crois que, pour l'instant, même si tout le monde n'est pas d'accord sur le fond de la loi, nous nous sommes acheminés vers ce juste milieu, et c'est dans ce même état d'esprit que je compte poursuivre les débats qui vont revenir dans quelques mois lorsque nous traiterons de cette ordonnance, ordonnance – on l'a souligné – indispensable, beaucoup plus utile pour nous que d'avoir un article de loi qui nous retarderait, qui retarderait les adaptations inévitables qui vont intervenir durant ces prochains mois et ces prochaines années dans ce domaine qui ne fait pas seulement débat en Valais mais dans bien d'autres cantons de Suisse.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire, en vous remerciant encore pour votre engagement, en remerciant le député Philipp Matthias Bregy et toute la commission qui a travaillé vite, qui a travaillé de manière efficace, qui a travaillé dans un esprit d'ouverture et de concertation. Je crois que c'est ce qui nous a permis ce matin d'arriver à un traitement aussi rapide de cet objet. Merci.

3. Lecture

Décision concernant l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires valaisannes, pour des contributions d'investissement destinées au maintien de l'infrastructure pour la période 2013-2016 (prolongement du crédit-cadre 2011-2012 de la Confédération, en faveur des entreprises de transport régionales)

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung bedingt rückzahlbarer Darlehen an die Walliser Bahnunternehmen als Investitionsbeiträge an deren Infrastrukturunterhalt 2013-2016 (Verlängerung des Rahmenkredits des Bundes 2011-2012 zugunsten der regionalen Transportunternehmen)

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 93 voix et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 mai 2013.

Vote nominal

Namensabstimmung

4. Lecture

Décision concernant le crédit complémentaire relatif au déplacement de la route et de la voie de chemin de fer à Zen Hohen Flühen sur la route principale suisse H19 Brig – Furkapass, tronçon: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, sur le territoire des communes de Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp et Termen

Lesung

Beschluss betreffend des Zusatzkredites, Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig – Furkapass, Teilstück: Bitsch z'Matt – Mörel Bilderne, auf dem Gebiet der Gemeinden Bitsch, Mörel-Filet, Riederalp und Termen

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 9, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Moret Xavier, député, PLR:

Tout le monde s'accorde à dire que de pareils dépassements budgétaires sont, *a priori*, inadmissibles. Cependant, la grande majorité de ce plenum s'apprête à accepter un crédit complémentaire sans autres protestations que les belles paroles prononcées lors du débat d'entrée en matière.

Or, avant que nous ne votions, il m'importe de vous informer des conséquences concrètes d'un refus avant de l'affirmer impensable.

Simulons la situation qui nous préoccupe par un exemple qui pourrait arriver à n'importe quel artisan, entrepreneur ou citoyen valaisan. Comme chef d'entreprise, je signe un contrat pour la construction d'une halle industrielle pour un montant de 650'000 francs et la facture finale, pour différentes raisons inhérentes à des erreurs d'appréciation, se monte à un million de francs.

Dans cette situation, Chers collègues, je peux vous affirmer que je refuse de payer la facture. Le juge civil sera saisi et, suite à une instruction, fixera le montant à payer en application du droit.

La situation présente est tout à fait comparable. Si nous refusons d'octroyer ce quasi chèque en blanc, nos partenaires contractuels pourront saisir un tribunal civil qui mènera une véritable enquête sur les responsabilités dans cette affaire. Les parties seront entendues et chacune sera condamnée à participer en fonction de sa réelle responsabilité.

Il n'est pas question pour le canton de se départir de ses responsabilités mais seulement d'en définir les contours avant de passer à la caisse.

Autre avantage: une telle pratique poussera, à terme, les bureaux d'études et les entreprises à soumettre des offres plus proches de la réalité. On le sait, la sous-enchère dans les procédures de marchés publics crée une distorsion injuste du marché, la plupart du temps en défaveur des entreprises régionales. Elle empêche une saine gestion des finances publiques et récompense la légèreté dans les affaires.

Refuser ce crédit constitue une attitude juste et responsable.

Aucune raison ne devrait nous pousser à accepter que l'argent soit plus facilement dépensé lorsqu'il est en mains de l'Etat que lorsqu'il repose encore dans celles du contribuable. Ne l'oublions jamais, il n'y a pas d'argent public, il n'y a que l'argent de nos concitoyens.

Si la facture directe pour l'Etat du Valais est d'environ 3 millions, la facture finale pour nos concitoyens est bien plus conséquente. Les quelque 14 millions seront de toute façon payés avec de l'argent public au travers des communes et de la Confédération, ou au travers du subventionnement des infrastructures des transports publics.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à rejeter ce crédit complémentaire, occasion rêvée d'envoyer un signal de fermeté vis-à-vis de nos partenaires commerciaux.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, ehem. Präsident der Kommission für Bau und Verkehr (BV):

Zur Wortmeldung von Herrn Kollega Moret möchte ich nur ausführen, dass ich als Anwalt nicht dagegen bin, dass die Gerichte Arbeit haben. Aber im vorliegenden Fall glaube ich, sind wir hier im Parlament in der Verantwortung, die Arbeit zu erledigen und bezugnehmend auf die Wortmeldungen, die anlässlich der Eintretensdebatte ausgeführt wurden, möchte ich mich nur soweit ausführen – verbunden mit der Auftragsandienung an die GPK, die anlässlich der Eintretensdebatte von verschiedenen Fraktionen dargelegt wurden –, und ich möchte Ihnen empfehlen, diesem Beschluss zuzustimmen. Es kann nicht sein, dass die Arbeiter, die die Arbeiten ausgeführt haben, nun einen Gerichtsweg beschreiten müssen, um zu ihren berechtigten Forderungen zu kommen. Es ist an uns, hier Remedur zu schaffen für die Zukunft.

In diesem Sinne möchte ich Ihnen empfehlen, dem Antrag der PLR nicht stattzugeben und dem Beschlussentwurf des Staatsrats in der Fassung, wie er von der Kommission vorgelegt wird, zuzustimmen.

Abschliessend möchte ich mich bedanken bei den Mitgliedern der Kommission, beim Berichterstatter, Herrn Kollega Philippe Nantermod, für die geleistete Arbeit unter meinem Präsidium. Ich möchte mich auch bedanken beim Departementsvorsteher und seinen Mitarbeitern, sowohl was jetzt diesen Beschlussentwurf anbelangt wie auch dem Beschlussentwurf bezüglich der rückzahlbaren Darlehen und während meines zweijährigen Präsidiums.

Recht herzlichen Dank an alle, verbunden mit der Empfehlung, diesem Beschluss zuzustimmen.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je ne vais pas revenir et refaire le débat avec les explications complètes, je dirai, qui ont été fournies lors de l'entrée en matière.

Je m'attendais bien sûr à ce que le groupe PLR soit cohérent avec sa position de refus d'entrer en matière et aujourd'hui s'oppose à ce crédit.

Voilà, j'en prends acte.

Je prends aussi acte de la remarque de l'intervenant qui a considéré comme de belles paroles les explications techniques très fouillées qui ont été données et qui ont tout au moins expliqué que ce ne sont pas les entreprises que vous voudriez que nous fassions attendre pour les payer qui sont responsables. Il est clair qu'il y a une erreur de conception. Il

est clair qu'il a fallu changer les assises de toute la tranchée couverte – appelons-là comme cela – où on devait implanter le train, le MGB. Mais, ce sont des entreprises qui ont réalisé ce travail sur mandat de l'Etat. Donc, s'il y a une faute, c'est sûr, elle est à mettre au niveau de ceux qui ont pris les décisions et de ceux qui ont donné les travaux.

Refuser aujourd'hui reviendrait à pénaliser directement les entreprises qui, elles, ont simplement fait le travail qu'on leur a demandé.

Je vous rappelle que, indépendamment du travail lié à peut-être une appréciation conceptuelle non adaptée, il y a eu toute une série de travaux subséquents motivés par des chutes de pierres, motivés par la sécurité.

Donc, je ne peux pas simplement accepter le fait que tout soit le fruit d'une erreur fondamentale et que nous ayons voulu lever le tapis et cacher le tout dessous. C'est un chantier qui avançait, c'est un chantier très délicat et, qui plus est, nécessitait des interventions durant des périodes très courtes puisqu'on se trouvait dans le lit du Rhône. Pour une bonne part des travaux de soubassement, il a fallu travailler durant l'hiver, avec des contraintes qui nous auraient ramenés une année plus tard chaque fois s'il avait fallu arrêter les travaux.

Alors, pour toutes ces raisons – je ne vais pas relister tous les problèmes que nous avons rencontrés sur ce chantier –, je prends acte de la position du groupe PLR et je souhaite fortement que, au vu de l'importance de ce travail, au vu de l'importance de ce qui a été réalisé pour désenclaver à l'année toute une région et pour des travaux qui étaient nécessités depuis de très longues, de trop longues années, je vous demande de soutenir ce projet et de ne pas donner suite à la demande du groupe PLR.

Je ne me relèverai pas après le vote final, que je souhaite positif, et je remercie également la commission pour ses travaux ainsi que le président Alwin Steiner. C'étaient des décisions difficiles également. Des questions ont été posées, nous avons été très loin dans les explications lors de la séance de commission. La commission a très bien compris la problématique puisqu'elle s'est prononcée quasiment à l'unanimité pour soutenir ce projet.

Voilà, je vous remercie d'avance de votre soutien au vote.

Ainsi décidé par 78 voix contre 35 et 5 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 mai 2013.

Vote nominal

Namensabstimmung

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

5. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant l'adhésion du canton du Valais à iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)

Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Reinhold **SCHNYDER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, betreffend Beitritt des Kantons Wallis zu iMONITRAF (13.06.2012) (5.206)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.11)

Entwicklung (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC:

Le groupe UDC, qui s'était déjà opposé à l'adhésion du Valais au programme iMONITRAF, renouvelle cette inquiétude quant à son application.

En effet, si ce programme, à la base, a le but louable de promouvoir le transport par rail et de diminuer les nuisances environnementales et sonores des corridors alpins dans les régions membres, le remède préconisé est économiquement catastrophique pour notre canton. De plus, nous n'aurons plus d'autonomie sur les paramètres de circulation dans ces corridors. Celui du Grand-St-Bernard est le plus concerné dans notre canton.

Les régions membres ont signé, le 31 mai dernier, une résolution, soit «La résolution des régions alpines pour une stratégie de transport commune iMONITRAF». Ce document indique, noir sur blanc, les mesures que s'engagent à appliquer les signataires, soit, je cite:

- une harmonisation à la baisse des limitations de vitesse sont de nature à renforcer l'attractivité des transports en commun et à réduire les émissions de polluants liés aux trafics locaux et de transit;
- pour le transport routier de marchandises, des mesures de restrictions spécifiques de trafic, telles qu'interdiction de circulation aux catégories de poids lourds les plus polluants, interdiction de circulation de nuit (en vigueur déjà dans notre pays) et interdiction de circulation sectorielle.

De plus, les régions alpines demandent la mise en place d'un contingentement du trafic routier de marchandises basé sur un mécanisme de plafonnement et d'échange de type bourse transit alpin ou bourse aux émissions de CO₂.

L'introduction de l'EuroVignette fait également partie de ces mesures, soit un impôt supplémentaire. A l'heure où l'on parle d'augmenter la vignette autoroutière de 40 à 100 francs, il serait malvenu de cautionner ce nouvel impôt fiscal pour les poids lourds.

Certes, les nuisances existent et les personnes habitant aux abords de ces grands axes en souffrent mais, en acceptant ce postulat, nous acceptons que, dans un futur assez proche, l'Union Européenne nous dicte qui peut ou ne peut plus circuler sur nos routes, à quelle vitesse et à quel prix.

Sommes-nous assez raisonnables pour trouver des solutions à nos problèmes ou sommes-nous prêts à laisser gérer ceux-ci par l'Union Européenne?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC, farouchement opposé à toute taxe ou tout impôt supplémentaires, vous invite, comme lors de son développement, à refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Une petite précision matérielle.

Si vous avez lu la réponse, en fait, il ne s'agit pas d'accepter aujourd'hui d'entrer dans iMONITRAF mais d'étudier la situation, de se renseigner pour pouvoir, ensuite, prendre une décision et informer le Parlement sur la situation réelle, une fois que nous aurons connaissance de l'ensemble des détails et des conséquences que peut nous apporter ce partenariat.

La présidente:

Voilà, nous passons au vote.

Par 85 voix contre 26, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 5.206 du député Reinhold Schnyder.

6. Postulat des députés Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et cosignataires concernant l'évitement Gampel/Steg A509, le raccordement de Niedergesteln à la route cantonale T9 (15.11.2012) (5.225)

Postulat der Grossräte Manfred **SCHMID**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Umfahrung Gampel/Steg A509 – Anschluss Niedergesteln Kantonsstrasse T9 (15.11.2012) (5.225)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2013.02)

Entwicklung (2013.02)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Ce postulat est rejeté par le Conseil d'Etat.

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO:

Das Postulat für eine Umfahrung Gampel/Steg wird abgelehnt vom Staatsrat. Trotzdem ist eine mögliche Realisierung ein kleines Stück näher gerückt.

Das Versprechen, dass die A509 ab dem 1. Januar 2014 als Nationalstrasse klassiert wird, ist ein kleiner Fortschritt. Endlich haben die Verantwortlichen im Kanton reagiert und ein Teilziel erreicht. Der Wille des Kantons in dieser Angelegenheit weiter beim ASTRA zu intervenieren, bestärkt die Postulanten in der Forderung und lässt sie hoffen, dass der Innerortsverkehr in der Gemeinde Niedergesteln bald kleiner wird und die Industriezone Steg/Niedergesteln Ost in naher Zukunft optimal an die A9 angeschlossen wird.

Wir bleiben dran und danken für die Aufmerksamkeit.

7. Motion du groupe PLR, par les députés Brigitte **DISERENS** et Xavier **MOTTET** (suppl.), concernant la Commission cantonale des constructions (15.11.2012) (5.226)

Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Grossrat (Suppl.) Xavier **MOTTET**, betreffend kantonale Baukommission (15.11.2012) (5.226)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2013.02)

Entwicklung (2013.02)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion car une modification de la législation ne s'impose pas.

Mottet Xavier, député, PLR:

Si les réponses aux nombreuses questions relatives à cette motion peuvent être comprises, elles sont loin d'être toutes convaincantes.

Toutefois, je ne demanderai pas le vote mais reviendrai sur certaines réponses qui ne peuvent être jugées satisfaisantes.

Vous concéderez volontiers, Monsieur le conseiller d'Etat, que l'information et le droit d'être entendu du propriétaire lors d'une procédure de protection du patrimoine bâti ne peuvent se résumer à une publication dans le Bulletin Officiel par respect pour le contribuable-propriétaire.

La présidente:

Merci Monsieur le député. Nous passons au postulat suivant.

8. Postulat des députés Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, et Marcel **BAYARD**, PDCC, concernant la route cantonale 44 – espaces de délestage (15.11.2012) (5.228)

Postulat der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, Christophe **PERRUCHOUD**, PLR, und Marcel **BAYARD**, PDCC, betreffend Einspurstrecken auf der Kantonsstrasse 44 (15.11.2012) (5.228)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2013.02)

Entwicklung (2013.02)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose le refus de ce postulat.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

Je souhaiterais que ce Parlement prenne ses responsabilités comme il l'a fait excellemment en session de février dernier en acceptant, malgré une opposition assez large, ce postulat. Il en va de la sécurité publique.

Ce que le Conseil d'Etat écrit dans sa réponse est indigent, n'est pas conforme à la réalité et dénote une méconnaissance des lieux.

Encore hier, j'ai vérifié la problématique factuelle, Monsieur le conseiller d'Etat. Peu importe les routes que la commune de Chalais envisage de construire ou de ne pas construire, il s'agit d'une route cantonale. Il y a eu déjà un accident mortel. Si l'on ne prend pas des mesures, comme préconisé par le postulat avec mon collègue président de Grône Marcel Bayard qui voit les mêmes problèmes chez lui, on aura sans doute des surprises.

Alors, moi je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, vous oubliez la réponse du Conseil d'Etat qui n'est pas sérieuse, qui n'accepte pas de voir la réalité. Je vous demande d'accepter ce postulat, qui n'est quand même pas de la dimension de la correction du Rhône. Ce sont peut-être 100'000 ou 200'000 francs. Si un Etat ne peut pas investir une telle somme pour des travaux somme toute limités, alors je crois que l'on se trouve en Afrique équatoriale.

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, acceptez ce postulat.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Merci pour l'indigence du texte, Monsieur le député Edmond Perruchoud – qui nous a, lui, gratifiés d'un texte pondéré.

J'aimerais lui rappeler que la méconnaissance des lieux s'adresse à quelqu'un qui passe tous les jours à cet endroit et qui, certainement, n'a pas pris cette décision avec ses services sans avoir de solides bases de référence.

Je n'accepte en aucun cas la mise en danger de la circulation des usagers générée par la situation actuelle et je n'accepte pas non plus la détermination que vous donnez à la réponse qui y est acceptée, une réponse extrêmement fouillée et qui essayait d'expliquer en détail la situation et qui, plus que tout, propose même une solution, une solution qui est en discussion actuellement avec la commune de Chalais, qui ne peut pas décemment exiger, chaque fois qu'on fait une route communale, voire une route de desserte agricole, d'avoir un îlot, des zones de décélération et de relance dans la circulation.

Je crois que c'est une décision qui incombe aux autorités communales, en accord avec les autorités cantonales, et qui – permettez-moi tout de même de le souligner – certainement peut se baser sur les appréciations de professionnels techniques tout autant que sur les appréciations d'un juriste, fut-il brillant. Dans cette matière, il y a quand même des spécifications que l'on doit respecter.

Alors, pour ces raisons, je crois que si l'on ouvre la porte à ce genre de pressions que vous voulez faire sur le Parlement puisque vous n'acceptez pas le texte, puisque vous n'êtes pas d'accord avec la décision, on ouvrirait la porte à toutes sortes d'abus dans tous les domaines. Ce serait à vous de déterminer alors, de Gletsch jusqu'à St-Gingolph, où il faudrait créer une nouvelle route, implanter des zones de détente, d'arrêt, sans parler de la correction du Rhône.

Monsieur le député, je demande au Parlement de soutenir la position du Conseil d'Etat.

La présidente:

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous avez la parole pour une correction technique.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

Reconnaissez qu'il s'agit d'une route cantonale et, si c'est une route cantonale, l'Etat doit prendre ses responsabilités et le Parlement doit prendre ses responsabilités.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'ai également beaucoup de respect pour le député que vous êtes et pour l'appréciation que vous portez sur la sécurité dans votre commune, mais je vous rappelle que la sécurité est liée essentiellement à la route qui va, ensuite, partir en direction de Vercorin et que cet élément-là est en cours de travail et sera réglé à satisfaction. Il s'agit tout autrement de régler les problèmes de circulation locaux de la commune et de l'accès de ces routes communales sur une voie cantonale.

La présidente:

Nous allons passer au vote.

Par 68 voix contre 25 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.228 du député Edmond Perruchoud.

9. Interpellation des députés Felix **RUPPEN**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Diego **CLAUSEN**, CSPO, concernant Naters: un petit détour plutôt qu'un chaos de circulation (16.11.2012) (5.231) (**postulat transformé en interpellation lors du développement**)

Interpellation der Grossräte Felix **RUPPEN**, CVPO, Diego **WELLIG**, CSPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Diego **CLAUSEN**, CSPO, betreffend Naters: kurze Umfahrung statt Verkehrschaos (16.11.2012) (5.231) (**Postulat während der Entwicklung in eine Interpellation umgewandelt**)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2013.02)

Entwicklung (2013.02)

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Es ist immer schön, wenn der Hauch des ehemaligen Grossratspräsidenten noch wenigstens in der Form einer Interpellation durch diesen Saal weht.

Vielleicht kurz zur Begründung, warum wir diese Frage gestellt haben. Es geht uns nicht primär um den Bau, um ein definitives Bauwerk (Tunnel, Strasse), sondern um die Anhandnahme der Planung, bevor die grossen Renovationsarbeiten beginnen, bevor der ganze Boden verbaut ist. Demzufolge bitten wir Sie, Herr Staatsrat, zu unserer Frage, die wir überparteilich eingereicht haben und bereits mehrmals in diesem Saal vorgetragen haben, eine klare Antwort zu geben. Es geht uns auch nicht um einen Tunnel, den man dann sperren müsste, wenn man ihn reinigen will, wie dies in Gamsen der Fall ist...

Ich danke Ihnen für die Antwort.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Im Jahr 1990 wurde die Idee einer Umfahrung von Naters in Richtung Blatten / Mund konkret untersucht. Dabei wurde ein Projekt ausgearbeitet mit einer offenen Linienführung mit einer Länge von ca. 1'200 Metern.

Im Bereich «Gibiltjini» führt die Strasse durch sehr steiles Gelände, was umfangreiche Eingriffe in die Landschaft mit sehr grossen Stützkonstruktionen erforderte. Damit die vorhandene Höhendifferenz aufgrund der heute geltenden Normen überwunden werden kann, müsste die Strasse heute eine Länge von ca. 1'500 Metern aufweisen.

In der Zwischenzeit wurde der Bau- und Zonenplan der Gemeinde Naters überarbeitet und angepasst. So würde heute diese Strasse auf einer Länge von ca. 700 Metern durch die Bauzone führen, die bereits teilweise überbaut ist. Weiter würde diese Strasse eine Naturschutzzone und eine Zone mit Trockenwiesen von nationaler Bedeutung queren. Aufgrund der geltenden Gesetzgebung ist ein Strassenneubau in diesen Zonen praktisch ausgeschlossen. Um diese Zonen zu umfahren, wäre nur eine Tunnelvariante möglich mit den entsprechenden Kosten. Die Gesamtkosten für diese Umfahrung würden heute ca. 30 Millionen Franken betragen. Diese sehr hohen Kosten müssten vollumfänglich vom Kanton zu 70% und von der Gemeinde Naters zu 30% getragen werden. Die Finanzierung ist zurzeit weder für den Kanton noch für die Gemeinde Naters möglich. Weiter besteht für ein solches Projekt aufgrund des gütigen Zonenplans der Gemeinde Naters ein sehr hohes Verfahrensrisiko.

Aus all diesen vorherigen Ausführungen ist es nicht sinnvoll hier nochmals eine Planung für die Umfahrung in Angriff zu nehmen, weil die Chance für eine Realisierung sehr klein wenn nicht unmöglich ist. Weiter ist zu erwähnen, dass die erste Etappe des Ausbaus der Blattenstrasse abgeschlossen ist und die Ausführung der zweiten Etappe im Jahr 2014 geplant ist.

Elections des magistrats de l'ordre judiciaire

Wahlen der Gerichtsbehörden

Métraiiller Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:

Comme vous avez reçu le rapport de la commission de justice qui traite des points 10 à 14, je ferai de même maintenant en précisant les points essentiels.

De par le règlement du Grand Conseil, la commission de justice a pour rôle de préparer les élections des autorités judiciaires et du ministère public.

Le Parlement l'a précisé dans une précédente session et requis que, après audition des intéressés, la commission de justice préavise une ou plusieurs candidatures.

Devant ce plenum, je puis annoncer avec fierté: mission accomplie.

Mission accomplie pour deux raisons majeures:

Premièrement, puisque la commission de justice a pris le temps d'analyser les réquisits légaux, l'importance de ces derniers par rapport aux postes à repourvoir et de définir ensuite, par le pouvoir d'appréciation conféré par le législateur, les conditions formelles pour remplir les critères d'aptitude aux postes demandés. Ainsi, la détention du brevet d'avocat a été jugée indispensable. De ce fait, seule une solide expérience, tant par sa durée que par sa nature, peut justifier une exception à cet axiome et le stage d'avocat, et ce même assorti d'expérience au ministère public et au Tribunal cantonal, ne saurait satisfaire même si les examens se profilent à très court terme. Le brevet d'avocat est la sanction suprême par ses pairs, qui consacre le détenteur apte à défendre les citoyennes et les citoyens, à participer activement aux procédures judiciaires, à être en fait un auxiliaire de la justice compétent et précieux. Il est essentiel pour un procureur ou un substitut du procureur de connaître les procédures, d'avoir plaidé devant un tribunal et conduit des dossiers. Cette expérience, validée par un examen, apporte la preuve matérielle des compétences en matière de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

Mission accomplie, deuxièmement, car les auditions se déroulèrent exclusivement pour mettre en lumière non seulement les forces mais également les faiblesses des candidates et des candidats sans que l'aspect politique occulte ou influence les membres. C'est donc avec force et conviction que je puis affirmer que les meilleurs candidats sont soumis à votre approbation.

Je profite de ma prise de parole pour relever combien grande a été la satisfaction de la commission de justice lors de ces auditions. En effet, nous avons constaté que la justice valaisanne suscitait des vocations, que les candidates et les candidats postulaient par conviction, par une volonté ferme et indéfectible d'apporter leur contribution à la Justice (avec un grand J), à la défense de notre Etat de droit, des citoyens et de la sécurité de ce pays.

Cet aspect réjouissant atténue la frustration aussi de la commission par le manque de candidatures pour les postes de procureur général adjoint et de juge cantonal suppléant. Toutefois, mieux vaut peu mais de bons candidats que le contraire.

La commission de justice a été, une nouvelle fois, confrontée à l'opportunité des compétences du Parlement en matière de nomination de substituts du procureur, voire de procureurs. En effet, Bien chers collègues, une audition de 30 à 45 minutes pour décider de la pertinence d'un choix, sans être les employeurs de fait, n'est pas satisfaisante. Pour de tels postes, le bureau du ministère public – lequel connaît le profil recherché, les besoins en termes de connaissances et de personnalité – est plus habilité que les miliciens que nous sommes. Par ailleurs, pour ce genre de postes, la dépolitisation serait pleinement assurée.

C'est ainsi que je plaide, au nom de la commission, qu'à l'instar du Tribunal cantonal, et ce même si, parfois, nous serions tentés de nous immiscer dans la conduite opérationnelle vu les faits de ces jours – certains événements, effectivement, l'illustrent – que l'élection des procureurs et des substituts soit de la compétence du bureau composé de l'adjoint et des trois premiers procureurs.

La prolongation du mandat de procureur extraordinaire illustre également cette situation peu efficiente. Sur ce point, je tiens uniquement à formuler mes vœux ainsi que ceux de la commission, et je crois pouvoir y adjoindre ceux du Parlement, de prompt rétablissement à M^{me} la procureure Géraldine Gianadda.

Enfin, dans ce même ordre d'idées, la question de la gestion du personnel, qui fait tant de bruit ces jours, a occupé notre commission puisque le ministère public, dans le cadre de ses compétences, a procédé à des mutations. Raison d'être inquiète de la bonne marche et de l'image de l'institution, raison aussi de ne pas s'immiscer dans la conduite proprement dite, la commission a, toutefois et sans ambiguïté, mis les organes dirigeants face à leurs responsabilités envers les citoyens, le Parlement, la commission de justice et la justice.

Vous aurez peut-être été surpris de voir la nomination d'un procureur général démissionnaire. Suite à des divergences sur le début des mandats entre le ministère public

et la commission de justice, il a été décidé d'unifier tous les mandats du ministère public et du Tribunal cantonal et c'est ainsi que, par vos votes, ceux-ci débiteront le 1^{er} juin de chaque début de législature.

Fort de ces éléments, je vous enjoins à confirmer les choix de la commission en nommant les nouvelles candidatures et à ratifier celles déposées par le ministère public et le Tribunal cantonal.

Merci à la commission pour ses travaux, au Service parlementaire par Claude Bumann et Séverine Roubaty – notre toute nouvelle et fraîchement secrétaire – pour l'appui indispensable à notre mission, de même qu'aux représentants du Tribunal cantonal et du ministère public pour leurs précieux éclairages sur les profils recherchés et sur les spécificités des postes à repourvoir.

Je vous remercie de votre attention.

Coppey Véronique, députée, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance des propositions de la commission de justice concernant la nomination des magistrats.

Les candidats ont les qualités requises et le groupe PDCB fait confiance aux décisions prises par la commission de justice. Nous suivrons donc leurs propositions.

Nous prenons connaissance du manque de candidatures aux postes de procureur général adjoint et de juge cantonal suppléant. Ces postes requièrent des compétences élevées, voire pointues, comme le sommet affûté d'un pic ou la pointe d'un iceberg. Ce qui veut dire que des qualités professionnelles aussi aiguisées sont rares et précieuses. De plus, il est souvent plus aisé de fonctionner dans l'économie privée que d'être exposé ainsi aux vents et marées avec des responsabilités plein la hotte.

Nous félicitons donc les candidats et encourageons le Parlement à montrer un signe fort de reconnaissance lors des élections.

Plein succès et merci à vous magistrats qui avez le courage de mettre vos compétences au service de la justice valaisanne.

Merci de votre attention.

La présidente:

Merci Madame la députée.

Le député Charles Clerc me dit qu'il renonce à son temps de parole, que ce sera pour après.

10. Nouvelles élections Neuwahlen

Rapport de la commission de justice

Bericht der Justizkommission

- 1 procureur général adjoint (entrée en fonction: 01.10.2013)
1 Stellvertreter des Generalstaatsanwalts (Amtsantritt: 01.10.2013)
- 1 procureur (entrée en fonction: 01.10.2013)
1 Staatsanwalt (Amtsantritt: 01.10.2013)
- 1 substitut du procureur
1 Staatsanwalt-Substitut
- 1 juge cantonal suppléant
1 Ersatzrichter am Kantonsgericht

La présidente:

Aucune autre candidature.

L'élection se fait ainsi de manière tacite.

Je vous demanderai d'applaudir les nouveaux magistrats.

(Applaudissements)

**11. Prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire
Verlängerung des Mandats eines ausserordentlichen Staatsanwalts**

Brief der Staatsanwaltschaft

Métraiiller Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:

J'ai déjà traité ce point lors de ma première prise de parole.

Donc, je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est à vous recommander d'accepter cette nomination.

Merci de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission de justice.

Nous allons donc voter.

La prolongation du mandat d'un procureur extraordinaire (M. Grégoire Comtesse) est acceptée par 95 voix.

**12. Réélections
Bestätigungswahlen**

Lettres

Briefe

Ministère public et Tribunal cantonal

Staatsanwaltschaft und Kantonsgericht

Clerc Charles, député, UDC:

Au nom du groupe UDC, je dépose une **motion d'ordre** qui concerne ce point de l'ordre du jour et qui a pour but de reporter à la session de juin l'élection des membres du Tribunal cantonal (TC) ainsi que de son président et de son vice-président.

Si vous permettez, je vais d'emblée la développer.

Il y a quelques années, dans ce Parlement, quand nous avons revu l'organisation judiciaire, nous avons fait du TC un patron.

Que voyons-nous depuis quelque temps?

Dans une affaire de personnel qui défraye la chronique depuis trop longtemps déjà, ce patron se dicrédite et, par-là, malheureusement, discrédite aussi un peu la justice, c'est-à-dire tous les juges, les greffiers et les secrétaires qui, dans des conditions souvent difficiles, font leur travail dans tout le canton.

Il y avait parfois des problèmes. On parle de problèmes de personnel. Même dans la justice, cela peut arriver. C'est la vie. Que ces problèmes soient difficiles à régler, cela aussi peut arriver. Mais, au moins, quand on sait que toute la justice en parle, on n'essaie pas (si j'ose dire) de cacher la merde au chat et de tromper tous les collaborateurs de la justice, et le Parlement en prime.

Comment essayer de présenter dans un communiqué de presse des mesures disciplinaires ou administratives déguisées comme une manière (je cite) «d'optimiser les forces de travail des tribunaux de district». On dit parfois que les cordonniers sont les plus mal chaussés, mais là on a atteint des sommets quand la plus haute autorité judiciaire de ce canton croit pouvoir traiter d'affaires apparemment graves et surtout prendre des mesures graves jusqu'à une forme de séquestre déguisé sans ouvrir, du moins à notre connaissance, la moindre procédure, ni disciplinaire ni administrative.

Cette gabegie préjudiciable à la crédibilité de notre justice, tous les juges cantonaux *a priori* en portent la responsabilité.

Ce que nous demandons, avant d'accepter un peu aveuglement de donner une forme de blanc seing à des magistrats qui semblent agir en marge de toute légalité, c'est que la commission de justice fasse au moins un peu la lumière sur ce qui se passe ces temps-ci avant que nous ne puissions, en connaissance de cause, réélire en bloc tous les juges cantonaux qui portent collectivement la responsabilité de ce désastre.

A plus forte raison, nous ne pouvons pas, sans rien savoir sur les tenants et les aboutissants de cette affaire, sans rien connaître du rôle des uns et des autres, élire aveuglement le président et le vice-président du TC, c'est-à-dire ceux qui, pendant deux ans, vont être plus particulièrement les patrons de tous les juges, les greffiers et les secrétaires de ce canton.

Le groupe UDC demande donc que la réélection des juges cantonaux (mais pas des suppléants) ainsi que l'élection du président et du vice-président du TC soient reportées à la session de juin et que, pour cette session, la commission de justice nous fasse rapport (au moins un rapport intermédiaire) au sujet de cette affaire.

Merci de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que quelqu'un d'autre dans la salle souhaite s'exprimer avant le président de la commission de justice? Non.

Métraiiller Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:

J'ai bien entendu la prise de position de l'UDC et je dirai simplement ceci: question légitime mais mesure inappropriée.

En outre, j'aimerais dire que l'organisation du Parlement est bien faite. En effet, pour ce genre de question, il existe la commission de justice, et le député Charles Clerc en a fait référence et il a utilisé un deuxième point en disant «*a priori*», les membres du Tribunal cantonal auraient fauté. Je rappellerai qu'il y a des principes de base, à savoir la présomption d'innocence, et qu'il faut établir les faits.

Et je me méfie de la presse. C'était Napoléon qui disait: «Je me méfie plus des journaux que mille balles de fusil», et il avait bien raison. Donc, ne tirons pas trop de conséquences.

La commission de justice, suite à la première intervention médiatique du Tribunal cantonal, s'est saisie de ce dossier. Il y a deux semaines, un questionnaire exhaustif a été envoyé au Tribunal cantonal pour réponse afin que nous puissions connaître la réalité des faits et que nous puissions, par la suite, prendre les mesures qui s'imposent.

Nous le ferons. C'est notre mission. Et je peux m'engager au nom de ma commission et ainsi rassurer le groupe parlementaire UDC en la matière.

Mais une nouvelle fois, que quoi a besoin la justice en ce moment? Elle est troublée. Donner un tel signal serait évidemment ajouter de l'huile sur le feu, sans connaître effectivement s'il y a eu faute ou si les mesures étaient inappropriées, s'il y a eu des propos sexistes ou plus. Nous ne le savons pas.

Nous avons le Nouvelliste de ce matin qui semble affirmer, asséner certaines choses, et il y a la réalité, il y a la vérité que nous allons découvrir.

Donc, une motion d'ordre demandant le report me paraît disproportionnée, inappropriée pour le message qui est donné aux Valaisannes et aux Valaisans.

De surcroît, les mandats des juges au Tribunal cantonal doivent être faits au 1^{er} juin. Les reporter ne pourrait pas..., nous n'aurions pas de Tribunal cantonal, il n'y aurait plus la haute cour qui serait nommée, et ce ne serait de loin pas satisfaisant.

Une nouvelle fois, la commission de justice fera son travail, ira jusqu'au bout des choses, fera un rapport exhaustif, lequel vous sera soumis.

Je pense que cette mesure est la bonne, et elle donne un signal clair et aussi de fermeté au Tribunal cantonal, qui doit aussi avoir ses responsabilités en qualité d'employeur.

Mais c'est aussi pour dire que la justice maintenant doit travailler et on ne peut pas, puisque vous l'avez lu, et l'on traitera de ce rapport demain, la justice valaisanne est bonne. C'est le signal que nous devons donner. Maintenant, il s'agira peut-être de donner des éléments sur la conduite opérationnelle, et cela la commission de justice le fera.

Je vous remercie de votre attention et vous prie, si jamais le groupe UDC devait maintenir sa motion d'ordre, de la rejeter.

Merci de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je repasse la parole pour une correction technique au député Charles Clerc.

Clerc Charles, député, UDC:

Monsieur le député Serge Métrailler, vous avez entièrement raison quand on dit qu'on doit se méfier des journalistes.

Et c'est pour cette raison-là, afin de connaître les faits que nous demandons à la commission de justice de nous présenter un rapport pour qu'on puisse se déterminer sur l'élection de ces juges et président et vice-président du Tribunal cantonal.

Je vous remercie de nous soutenir dans cette motion d'ordre et de reporter l'élection au mois de juin.

La présidente:

Nous allons donc voter sur cette motion d'ordre.

Par 74 voix contre 32 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion d'ordre du groupe UDC présentée par le député Charles Clerc.

La présidente:

Avant de passer à l'élection tacite, je voudrais quand même citer les personnes qui sont soumises à élection.

- **11 juges cantonaux**
11 Kantonsrichter

Jean-Bernard Fournier
Françoise Balmer Fitoussi
Jérôme Emonet
Hermann Murmann
Eve-Marie Dayer-Schmid
Jacques Berthouzoz
Jean-Pierre Derivaz
Stéphane Spahr
Lionel Seeberger
Jean-Pierre Zufferey
Thomas Brunner

- **9 juges cantonaux suppléants**
9 Ersatzrichter am Kantonsgericht

Jean-Michel Maillard, juge au TMC-TAPEM
François Vouilloz, juge de district
Uli Kalbermatter, Bezirksgerichtsschreiber und Substitut
Bertrand Dayer, juge de district
Frédéric Addy, juge itinérant
Béatrice Neyroud Dubuis, juge de district
Philipp Näpfl, Bezirksrichter
Camille Rey-Mermet, juge de district
Fernando Willis, Advokat und Notar

- **24 procureurs und 1 substitut**
24 Staatsanwälte und 1 Substitut

Jean-Pierre Gross	Procureur général
Nicolas Dubuis	Procureur général adjoint
Olivier Elsig	Premier procureur
André Morand	Premier procureur
Ferdinand Schaller	Premier procureur
Rinaldo Arnold	Procureur
Liliane Bruttin Mottier	Procureure
Michaela Bürgin	Procureur
Patrick Burkhalter	Procureur
Catherine de Roten	Procureure
Géraldine Gianadda	Procureure
Frédéric Gisler	Procureur

Karin Graber	Procureure
Jean-Pierre Greter	Procureur
Fabienne Jelk	Procureure
Philippe Médico	Procureur
Dominique Lovey	Procureur
Emmanuelle Raboud	Procureure
Patrick Schriber	Procureur
Andreas Seitz	Procureur
Catherine Seppey	Procureure
Alexandre Sudan	Procureur
Olivier Vergères	Procureur
Marie-Line Voirol Revaz	Procureure
Jean-Nicolas Délez	Substitut

La présidente:

Je vous prie de les acclamer pour étayer leur **réélection tacite**.

(Applaudissements)

**13. Election du Président et élection du Vice-président du Tribunal cantonal
Wahl des Präsidenten und Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts**

La présidente:

Ces élections se font au vote secret.

Sont proposés:

Président: Jean-Pierre Derivaz

Vice-président: Stéphane Spahr.

La présidente:

En attendant le résultat de ce premier vote, nous passons au traitement du postulat

2.236.

Election du président du Tribunal cantonal

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 125

Bulletins rentrés 125

Bulletins blancs 15

Bulletins nuls 14

Bulletins valables 96

Majorité absolue 49

M. Jean-Pierre Derivaz est élu **président du Tribunal cantonal** par 96 voix.

Election du vice-président du Tribunal cantonal

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	124
Bulletins rentrés	124
Bulletins blancs	18
Bulletins nuls	10
Bulletins valables	96
Majorité absolue	49

M. Stéphane Sphar est élu **président du Tribunal cantonal** par 96 voix.

14. **Election du Procureur général** **Wahl des Generalstaatsanwalts**

La présidente:

Est proposé à nos suffrages M. Jean-Pierre Gross.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	126
Bulletins rentrés	126
Bulletins blancs	9
Bulletins nuls	5
Bulletins valables	112
Majorité absolue	57

M. Jean-Pierre Gross est élu **procureur général** par 112 voix.

La présidente:

Nous pouvons les applaudir.

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

15. Postulat des groupes UDC et SVPO / Freie Wähler, par les députés Nadine **REICHEN** (suppl.) et Franz **RUPPEN**, concernant à visage découvert (14.06.2012) (2.236) (***motion transformée en postulat lors du développement***)

Postulat der Fraktionen UDC und SVPO / Freie Wähler, durch Grossrätin (Suppl.) Nadine **REICHEN** und Franz **RUPPEN**, betreffend: Mit unverhülltem Gesicht (14.06.2012) (2.236) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.11)

Entwicklung (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose le refus de ce postulat dans le sens de la réponse donnée.

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC:

Nous ne sommes absolument pas satisfaits de la réponse du Conseil d'Etat à notre postulat et nous avons la pénible impression que notre autorité a fait une confusion de postulat. Jamais nous n'avons parlé d'hoooliganisme et encore moins de violences lors de manifestations sportives. Le concordat signé par l'Etat du Valais avec d'autres cantons n'est pas l'objet de notre postulat.

Nous rappelons à notre Haut Conseil d'Etat que notre objectif vise à éviter que des citoyennes ou des citoyens dissimulent leur visage derrière une cagoule, un masque, voire un voile intégral ou tout autre gadget rendant impossible l'identification de la personne. Il s'agit essentiellement d'un problème de tenue et de comportement face à l'autorité et à ses représentants.

Nous partons du principe que la loi civile doit être la même pour tous. Il en résulte une affaire d'égalité devant la loi. De plus, si de mauvais esprits voulaient en faire un sujet de guerre de religion, nous rappelons à qui veut l'entendre le jugement très récent du Tribunal fédéral qui a débouté une adolescente et ses parents qui s'opposaient à la fréquentation de cours de natation dispensés aux filles par un maître-nageur dans une école d'Aarau. Ainsi, le Tribunal fédéral a rappelé une nouvelle fois que cette obligation de participer à des cours de natation ne constitue pas une atteinte inadmissible à la liberté de croyance et de religion. L'aspect important en cette circonstance est accordé à l'intégration qui est une priorité. Il s'agissait ici, comme dans notre postulat, d'une tenue obligatoirement identique pour chaque individu et aussi d'un problème d'intégration.

Enfin, on serait tenté de croire, en lisant la réponse du Conseil d'Etat, que, pendant la semaine de carnaval, certains citoyens pourraient se présenter à un guichet public et étatique adoués d'un masque de carnaval cachant complètement leur visage, donc leur identité.

En conclusion, nous souhaitons ardemment recevoir une réponse de notre Haute autorité sur le problème posé par le sujet que nous avons exposé et l'en remercions par avance. Merci de votre attention.

La présidente:

Merci.

Monsieur le conseiller d'Etat, souhaitez-vous vous exprimer?

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Bon, ça va être un peu absurde comme réponse puisque j'ai déposé la même motion au Parlement fédéral.

Mais, je vais vous répondre donc ce que j'ai ici.

Pour se prémunir contre la problématique de violences lors de manifestations sportives, plus clairement appelée le hooliganisme, les cantons suisses ont adhéré à un concordat. Celui-ci est régulièrement révisé et adapté, notamment pour faire face à de nouvelles expressions de violences lors de matchs.

Une action au niveau de la législation cantonale posera des problèmes d'application. Comme exemple: il serait nécessaire de créer une liste de tenues vestimentaires interdites et de la tenir à jour, cela pour ne pas porter atteinte aux droits fondamentaux et être à jour avec les tendances de la mode vestimentaire.

Les convictions religieuses et la diversité des cultures, le sport, la mode, les habitudes vestimentaires et autres motivations impliquent que nous ne pouvons légiférer spécifiquement sur certains lieux et espaces publics. Il est important que la proportionnalité soit appliquée.

Les mesures dictées par le concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (autorisation sous conditions pour qu'un match ait lieu, caméras de vidéosurveillance) ainsi que les dispositifs d'intervention de la police cantonale permettent de maîtriser la grande majorité des débordements survenant lors des rencontres sportives.

Enfin, les cantons ayant légiféré peinent à faire appliquer la loi.

Ainsi, le canton du Valais pense qu'il est préférable de disposer d'un concordat intercantonal adaptable en tout temps pour l'ensemble des cantons signataires plutôt que d'une loi cantonale inapplicable et sujette à controverses sociales, politiques et éthiques.

Nous proposons donc le refus du postulat dans le sens de la présente réponse.

La présidente:

Les postulants ayant demandé le vote, nous passons au vote.

Par 54 voix contre 51 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 2.236 de la députée (suppl.) Nadine Reichen.

(Cf. compléments ci-après.)

16. Postulat du groupe PLR, par les députés Philippe **NANTERMOD** (suppl.) et André Vernay, concernant la mise en place d'un «plan gitans» (13.09.2012) (2.248)

Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Philippe **NANTERMOD** (Suppl.) und André Vernay, betreffend Zigeuner-Konzept (13.09.2012) (2.248)

Texte déposé

Développement (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Hinterlegter Text

Entwicklung (2012.11)

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose le refus de ce postulat dans le sens de la réponse donnée.

Nantermod Philippe, député, PLR:

La réponse donnée par le département à ce postulat nous a surpris pour deux raisons:

De deux choses l'une, soit vous n'avez pas compris notre demande, auquel cas je pense qu'il faudra la relire parce qu'elle est simple, elle ne fait que 9 lignes.

Pas compris? Je vais vous rappeler ce que nous avons demandé. Nous demandons un «plan gitans». Ce n'est pas une carte avec les emplacements où peuvent aller les gitans mais c'est simplement un processus où l'on établit les responsabilités de chacun.

L'été passé, à Collombey-Muraz – vous ne me contredirez pas, Monsieur le conseiller d'Etat –, il s'est avéré que plusieurs personnes ne savaient pas trop qui était responsable. Que doit-on faire lorsque 50 caravanes s'installent dans votre champ? Est-ce qu'il faut appeler la police, le procureur, les pompiers, le 144, Oskar Freysinger? Personne ne le sait. En tout cas, visiblement, on ne le savait pas l'été passé.

Ce que le groupe PLR demande, ce n'est pas de changer la loi mais c'est simplement de faire une check-list pour que les citoyens qui se trouvent face à cette situation sachent quoi faire et, visiblement, que les autorités aussi sachent quoi faire.

Ce n'est pas très compliqué mais, parfois, les solutions les plus simples sont les meilleures.

De deux choses l'une, ai-je dit: l'autre option, c'est que vous maintenez votre réponse et, dans ce cas-là, vous affirmez que le manque de places d'accueil empêche d'établir un tel concept, en d'autres termes que les lacunes des prestations publiques justifient les débordements constatés jusqu'ici de-ci, de-là.

Rappelons le principe. Les gitans, Mesdames et Messieurs, sont protégés par le droit mais ils sont aussi soumis aux obligations du droit. En principe, l'Etat ne fournit ni appartement ni terrain gratuit à celui qui veut poser une caravane ou qui veut s'installer. On pourrait imaginer un système plus libéral, mais ce n'est pas le débat ici. L'Etat agit, l'Etat soutient. L'Etat donne un coup de main mais cela n'implique pas un renversement du fardeau de la responsabilité.

On dirait que, oui, ici, sous prétexte de manque de places, il n'y aurait plus de possibilité d'agir, sous prétexte de manque de places publiques, la responsabilité individuelle de se loger devient la responsabilité collective et sous prétexte de carence de l'action de l'Etat en la matière, on admettrait le principe que des individus saccagent des terrains privés. Cela est inacceptable. Le soutien de l'Etat, l'aide de l'Etat ne renverse pas le fardeau de la responsabilité et les éventuelles carences dans l'action publique n'exonèrent pas les citoyens, quels qu'ils soient, de leur obligation de respecter le droit. Par exemple, celui qui estime ne pas recevoir suffisamment d'aides publiques n'a pas pour autant le droit de braquer une banque. Celui qui ne bénéficie pas d'une autoroute – je pense à vous, Chers collègues haut-valaisans – n'a pas pour autant le droit de rouler à 120 km/h sur les routes cantonales. Eh bien!, ici, c'est la même chose. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas suffisamment de places publiques que les places privées sont disponibles.

Renverser le fardeau des responsabilités, créer une responsabilité collective en la matière, c'est perdre foi dans la capacité des citoyens et des individus comme les considérer comme responsables. C'est considérer l'individu comme le pantin de l'Etat, incapable de discernement et juste bon à être manipulé par des autorités trop imbues de leur pouvoir.

Nous demandons, dès lors, le vote sur ce postulat et la mise en place d'un véritable processus pour que des situations comme elles se sont produites l'été passé n'aient plus lieu dans notre canton.

Je vous remercie.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

J'aimerais juste contrer la position de mon camarade et collègue Philippe Nantermod, simplement pour relever ce que j'appelle, moi, une sur-réaction ou une réaction disproportionnée par rapport aux faits qui ont été établis ou qui doivent encore être établis.

Je rappelle que ce postulat se base sur une hypothèse de faits qui ne sont pas avérés et qui doivent encore être traités par la justice. Je rappelle que, actuellement, les

responsabilités ne sont pas encore établies dans cette affaire. Et je rappelle que, apparemment, pour le cas qui nous occupe des gitans à Collombey-Muraz, ces personnes avaient l'autorisation du propriétaire pour s'établir là où elles sont allées.

Maintenant, cela est au conditionnel puisque la justice doit faire son travail.

Alors, laissons la justice faire son travail, et n'intervenons pas et ne modifions pas des éléments par réaction exagérée.

En outre, la réponse au postulat qui nous demande de le rejeter dit simplement – et ceci a été clairement déclaré, vous pouvez le nier, mais ça a été clairement déclaré par la cheffe du département de l'époque et je pense que le chef du département actuel ne pourra que confirmer les faits puisque c'est avéré par ses services – que la procédure était claire, que les responsabilités étaient claires et que chacun savait ce qu'il y avait à faire au niveau des autorités, police et justice.

Donc, pour nous, il n'y a pas matière à rentrer en discussion sur votre postulat du fait que les choses sont clairement établies. Et nous nous refusons à des mesures qui seraient exagérées.

Maintenant qu'il y ait une information qui soit faite en cas de problème, moi, j'ai l'impression que s'il y a un problème, il peut s'adresser à la police et la police l'orientera.

Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Je repasse la parole au député Philippe Nantermod pour une courte correction.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Je vais faire court, oui.

Cher camarade, je vous rappelle juste que nous ne traitons pas ici du cas de Collombey-Muraz seulement mais c'est un principe général d'information du citoyen. Il ne s'agit pas de changer une loi mais simplement de rappeler quelles sont les dispositions légales parce qu'il y a beaucoup de lois qui sont appliquées en la matière et ce n'est pas clair pour tout le monde. On l'a vu en tout cas l'été passé; ça ne s'est pas passé aussi simplement que vous semblez le prétendre.

Merci de soutenir ce postulat.

Dubosson Pascal, député, PDCB:

Le groupe PDCB soutient la demande du député Philippe Nantermod et demande également aux autres de voter oui à ce postulat étant donné que la réponse ne nous convient pas. Merci.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Pour le volet parlementaire, vous avez la réponse sous les yeux: il est proposé de refuser le postulat.

Pour le volet maintenant qui concerne mon département, je peux dire que, la première semaine de mon entrée en fonction, j'ai eu une séance avec le chef de la police et j'ai demandé à ce que, au niveau de la coordination, on établisse un protocole à appliquer dans le futur lorsqu'une telle situation un peu particulière se représentera, c'est-à-dire qui est responsable de quoi, qui communique quoi.

Alors, d'abord, j'ai dû demander au service juridique de définir le cadre légal: quel est le cadre légal sur lequel la police peut se baser? Cela a été fait. Maintenant, on a déjà une première esquisse de réponse et on travaille dessus.

Puis, la police va élaborer, en fonction de cette base légale précise, un protocole. Et on va essayer de faire en sorte qu'entre le procureur, le conseiller d'Etat et le chef de la police, les choses soient parfaitement claires dans le futur.

Donc, ce travail – c'est peut-être un peu le but de votre postulat, si j'ai bien compris, Monsieur le député Philippe Nantermod – est en cours, parce qu'il faut qu'on ait quelque chose.

Donc, on le refuse mais cela ne m'empêche pas, au niveau du département, quand même de faire le travail et de voir comment on peut faire en sorte qu'on n'ait pas une situation qui soit un peu floue. C'est en cours. J'espère que ce protocole..., à mon avis, dans les deux à trois semaines, on l'a.

Voilà, c'est ce qui est fait actuellement au niveau du département.

Donc, postulat ou pas, le travail doit être fait.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Avant de passer au vote, je vais vous donner les résultats de l'élection du président du Tribunal cantonal à bulletins secrets.

(...)

Nous allons revoter sur le postulat 2.236 puisque les scrutateurs n'étaient pas là.

Le député Jean-Henri Dumont redemande la parole.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Juste une remarque.

Dans la réponse de M. le chef du département, je ne comprends pas la position du département et du Conseil d'Etat.

Il nous dit en même temps que le postulat est acceptable parce qu'il est réalisé et en même temps il nous dit que la réponse du Conseil d'Etat, c'est de le refuser.

Lors du précédent objet, il nous a annoncé qu'il était contre un élément qu'il avait déposé lui-même à Berne, je pense que ses travaux à Berne concernant des propositions ici ne concernent pas le Parlement.

Je demanderai juste un minimum de clarté et savoir si le chef du département soutient la position officielle du Conseil d'Etat qui est de refuser ce postulat. Merci.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

J'ai bien distingué les deux choses.

Dans le processus parlementaire, voilà la réponse, je la soutiens, et elle est sous vos yeux.

J'ai simplement informé le député Philippe Nantermod du travail qu'on est en train d'effectuer dans le cadre simplement de mon département et qui regarde mon département: une certaine clarification de procédures et un protocole de réactions pour des situations exceptionnelles de ce type-là.

C'est tout.

C'est un travail que fait la police, un travail que font les juges et que fait le chef du département.

C'est tout.

J'ai informé, sans plus.

Mais, la position, je l'ai défendue: on refuse ce postulat.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons passer au vote.

Par 91 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.248 du député Philippe Nantermod.

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous allons revenir sur le vote du **postulat 2.236** de la députée (suppl.) Nadine Reichen. Les scrutateurs étant absents de la salle, un nouveau vote a été demandé.

Par 64 voix contre 55 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.236 de la députée (suppl.) Nadine Reichen.

(Election du vice-président du Tribunal cantonal, voir ci-avant.)

Urgences

Dringlichkeiten

17. Résolution urgente du groupe PLR, par le député Philippe **NANTERMOD**, concernant rejeter un accord de double imposition injuste et confiscatoire (13.05.2013) (1.0001)

Dringliche Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Philippe **NANTERMOD**, betreffend: Gegen ein ungerechtes und konfiskatorisches Doppelbesteuerungsabkommen (13.05.2013) (1.0001)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Nantermod Philippe, député, PLR:

Mesdames les conseillères fédérales, Messieurs les conseillers fédéraux,

Les sourires crispés et les compliments hypocrites cachent bien mal les intentions françaises dans les nombreux différents fiscaux qui rythment vos séances depuis de trop longs mois.

Face à votre autorité réputée faible, l'exécutif français résilie unilatéralement une convention successorale pour en imposer une nouvelle qui nous est parfaitement défavorable et, comble de l'obscénité, contraire aux fameux standards de l'OCDE, prétendus guides ultimes de la conduite morale des Etats. Vous avez su – mollement, j'en conviens – résister jusqu'à présent. Ne pliez pas maintenant aux premières injonctions de Pierre Moscovici.

L'imposition des successions est une compétence cantonale.

La Confédération s'est toujours abstenue de s'enrichir lors de circonstances morbides sur le dos de la grande faucheuse et les cantons se montrent modérés lorsqu'il est question de ces mêmes circonstances. Tout l'inverse de notre voisin qui voit dans la mort une occasion supplémentaire de remplir ses caisses percées. Par ses revendications, la France cherche à humilier notre pays, à taxer sans modération et à harmoniser la fiscalité, forcément à la hausse.

Vous ne pouvez pas signer pareil accord impliquant les cantons sans nous consulter, cantons confédérés.

Ce n'est pas aux cantons de financer la paresse d'un Etat qui voit comme planche de salut la semaine de 35 heures. Ces revendications sont l'expression de l'orgueil d'une nation qui se croit légitimée à imposer ses règles unilatéralement. C'est la luxure d'une administration déficitaire sans interruption depuis 1976. C'est l'avarice de voisins qui nous laissent les miettes de l'imposition des frontaliers. C'est la gourmandise d'autorités fiscales rêvant de taxes à 75%. C'est la colère d'une ancienne grande puissance qui s'effondre. Et

c'est surtout l'envie, Mesdames et Messieurs, cette bonne vieille jalousie envers le travailleur, l'économe, le bien-né, cette envie qui pousse les Etats à imposer les successions, impôt de la jalousie par excellence.

Mesdames et Messieurs les conseillers fédéraux, n'entravez pas la souveraineté et l'indépendance qui font de notre pays ce qu'il est. N'utilisez pas les cantons comme vulgaire monnaie d'échange. Tenez bon, soyez fiers et dignes de toutes celles et de tous ceux qui s'engagent et se battent chaque jour pour le succès de notre pays. Ne cédez pas au diktat français.

Madame la présidente du Grand Conseil, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, voici le message que nous devons transmettre au Conseil fédéral en acceptant la présente résolution.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de parole.

Comme c'est une résolution, je vais faire voter l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion est acceptée par 81 voix contre 28.

Discussion générale:

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA:

Sans chiffres, vous en conviendrez, il n'est pas possible d'envisager les incidences pour notre canton d'un potentiel accord de double imposition. La fiscalité est un sujet politique bien trop souvent traité de manière émotionnelle et ce sans réelles études économiques.

De plus, le député Philippe Nantermod se projette déjà dans d'autres fonctions.

Le groupe AdG/LA rappelle que les Chambres fédérales, les commissions spécifiques et le Conseil fédéral sont compétents pour traiter les dossiers internationaux.

Comme certains le demandent dans d'autres domaines, le groupe AdG/LA propose aussi que le Grand Conseil se recentre sur son programme selon les compétences établies.

Merci.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

On ne peut que faire chorus et louer la pertinence des propos de notre collègue Philippe Nantermod.

Je trouve qu'il faut dire les choses clairement et fortement.

J'aimerais ajouter un élément à la matière présentée par notre collègue Philippe Nantermod: le problème de l'imposition des frontaliers. Lorsque la France voit un intérêt d'imposer un système d'imposition, elle le choisit. Par contre, elle ne se soucie pas du tout des intérêts de la Suisse. Le Valais est concerné par les frontaliers, peut-être pas autant que Genève et Bâle, mais dans une certaine mesure.

Alors, Monsieur le député Philippe Nantermod, votre propos fort, ferme procède de l'intelligence. Il faut le soutenir.

La présidente:

Monsieur le député Philippe Nantermod, vous avez à nouveau la parole.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Pour rappeler à l'AdG que nous sommes un Etat confédéré et que, quand la Confédération prend des engagements qui impliquent les cantons, c'est de notre devoir de lui faire savoir notre position.

Pour répondre à mon collègue Edmond Perruchoud, je l'informe qu'une motion du groupe PLR a été déposée durant cette session pour demander aussi en guise de rétorsion vis-à-vis de la France et pour montrer aussi que nous avons des arguments dans la discussion que nous voulons, comme à Genève, imposer les frontaliers à la source. Merci.

La discussion est close.

La présidente:

Comme M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay est absent aujourd'hui, je passe la parole à son remplaçant.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Messieurs les conseillers nationaux, Mesdames et Messieurs..., pardon, je me suis trompé!

En l'absence de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay qui est justement en train de défendre aussi les intérêts du canton du Valais lors de la Conférence des directeurs des finances à Berne, je peux aller dans le même sens que ce qui a été dit par le député Philippe Nantermod.

La Conférence latine des directeurs des finances, présidée par notre collègue Maurice Tornay, a confirmé, au mois de février de cette année, que les modifications apportées à la convention ne sont, de l'avis d'une large majorité de la conférence, pas l'instauration d'un véritable dialogue fiscal entre la Suisse et la France avec une approche globale des thématiques fiscales. Nous maintenons donc notre opposition au projet de cette nouvelle convention. C'est vraiment une position qui est défendue d'une manière très acharnée. La Conférence latine entend faire valoir son point de vue auprès de la commission de politique extérieure du Conseil des Etats lors d'une séance prévue cet été. Mais, malgré l'opposition des cantons latins, justement la Conférence des directeurs des finances au niveau national ne partage pas ce point de vue. C'est quelque chose qui est pour nous vraiment déplorable. Nous, au lieu de la position de cette conférence, nous maintenons notre position.

Le Conseil d'Etat, vu les résultats des négociations, estime qu'une absence de convention serait préférable à une mauvaise convention. En outre, sa signature pourrait constituer un dangereux précédent.

En conséquence, le Conseil d'Etat partage donc les soucis exprimés par le député Philippe Nantermod et le groupe PLR.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Cette résolution urgente étant combattue, nous devons la voter. Mais nous attendons que les scrutateurs soient revenus dans la salle.

(Nous passons à l'examen du postulat urgent 4.0001.)

Par 93 voix contre 13 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 1.0001 du groupe PLR défendue par le député Philippe Nantermod.

Cette résolution urgente sera transmise à Berne par le Conseil d'Etat.

18. Postulat urgent des députés Dominic **EGGEL**, CVPO, et Aron **PFAMMATTER**, CVPO, concernant: l'agriculture valaisanne en mutation (13.05.2013) (4.0001)
Dringliches Postulat der Grossräte Dominic **EGGEL**, CVPO, und Aron **PFAMMATTER**, CVPO, betreffend Walliser Landwirtschaft im Umbruch (13.05.2013) (4.0001)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Eggel Dominic, Grossrat, CVPO:

Wollen Sie in Zukunft noch einen feinen Walliser Raclettekäse geniessen?

Meine Damen und Herren, unser Walliser Landwirtschaft und ihre Betriebe sind gefährdet. Der Strukturwandel ist voll im Gange. Wir haben derzeit nur noch 2'970 Landwirtschaftsbetriebe, jedoch zählte man vor 8 Jahren noch über 3'800 Betriebe. Stoppen wir diesen Trend nicht, so werden wir in 30 Jahren keine Landwirte mehr haben, die einen Betrieb bewirtschaften.

Mit der neuen Agrarpolitik 2014-2017 wird es auf den Landwirtschaftsbetrieben gewaltige Veränderungen geben. Die Verordnungen der AP sind bekannt und nun in der Vernehmlassung, welche am 28. Juni 2013 abläuft.

Die neusten einzelbetrieblichen Berechnungen mit den aktuellen Zahlen zeigen, dass die meisten Betriebe weniger Direktzahlungen erhalten werden und damit mit sinkendem Einkommen konfrontiert sein werden. Es geht hier um 40 Millionen Franken pro Jahr.

Um das Einkommen zu halten oder sogar zu verbessern, sind die Betriebe von der Umsetzung von regionalen Projekten abhängig: Vernetzungsprojekte, Landschaftsqualitätsprojekte, Ressourcenprojekte.

Der Bund war überrascht von der Fülle der Projekte bei der Landschaftsqualität, die die Kantone eingereicht haben (30 Millionen vorhandene Mittel – Bedürfnis 300 Millionen). Der Bund hat deshalb kürzlich signalisiert, dass nur ein Landschaftsqualitätsprojekt pro Kanton und Jahr unterstützt werden soll.

Durch die einschneidenden Massnahmen des Bundes ist die Walliser Berglandwirtschaft gefährdet. Aufgrund der Streichung der Tierbeiträge ist zudem ein starker Rückgang des Viehbestands im Wallis und dadurch eine Unternutzung der Wiesen und Weiden in der Bergzone zu befürchten. Die auch für den Tourismus wichtige Landschaftspflege könnte nicht mehr sichergestellt werden und die Waldflächen würden weiter wachsen.

Vor diesem Hintergrund fordern wir den Staatsrat auf, sich in der laufenden Vernehmlassung zu den Verordnungen auf Bundesebene für die Interessen der Walliser Landwirtschaft einzusetzen. Weiter fordern wir den Staatsrat auf, die konkreten Unterstützungsmöglichkeiten für unsere Bauern auf kantonaler Ebene aufzuzeigen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat souhaite prendre la parole?

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

In der Tat laufen die Anhörungen zu den Verordnungen über die Anwendung der Landwirtschaftspolitik 2014-2017. Diese haben am 8. April 2013 begonnen und enden am 28. Juni 2013.

Wir haben eine erste Einschätzung vorgenommen und sind ebenso wie die Postulanten der Ansicht, dass hier ein starkes Eingreifen durch den Kanton verlangt ist und dass wir uns wirklich bemühen, unsere Interessen im Rahmen dieser Vernehmlassung einzubringen.

Folgende Punkte werden wir ganz klar einbringen, das wissen wir schon heute:

1. Beibehaltung eines genügend grossen Tierbestands, welcher eine angepasste Bewirtschaftung der Betriebsfläche gewährleistet
2. Aufhebung der Einschränkungen in Zusammenhang mit der Entwicklung der Landschaftsqualitätsprojekte
3. Forderungen von umsetzbaren Eintrittskriterien für die Investitionskredite auf das Pflanzenkapital im Reb- und Obstbau
4. Übergangsfrist für die Reduktion der Direktzahlungen bei einfachen Gesellschaften und zwar im Verhältnis der Bewirtschafter, welche das 65. Altersjahr erreicht haben
5. Aufhebung der Einschränkungen für Flächen in der Bauzone, die bereits vor 2014 erfasst waren
6. Annahme ökologischer Produktionen im Bereich der Spezialkulturen.

Wir werden uns jetzt mit anderen Partnern darum bemühen, eine Lobbying-Arbeit zu machen und Allianzen zu schmieden, um diese Interessen einzubringen und das gilt vor allem für diese Landschaftsqualitätsprojekte.

Diesbezüglich wurde zu den vom Bundesrat gemachten Projektvorschlägen von uns mit Partnern bereits ein Gegenvorschlag unterbreitet, welcher darauf abzielt, der Entwicklung dieser neuen Projekte eine gewisse Flexibilität zu gewährleisten und vor allem, um Regionen und Kantone, wie unseren Kanton, in den grossen Bemühungen bei deren Umsetzung nicht auszubremsen.

Dieser Vorschlag hat keine Auswirkung auf die vorgesehenen budgetierten Rubriken des Bundes und wurde mit den Projektverantwortlichen des Bundesamts für Landwirtschaft besprochen. Er wurde zudem in der Konferenz der Kantonalen Landwirtschaftsdirektoren vorgestellt, verteidigt und allen Kantonen zugestellt, um eben diese Allianz zu schmieden.

Im Weiteren wurde er auch dem Schweizerischen Bauernverband und den Landwirtschaftlichen Organisationen der Westschweiz zugestellt, um hier ebenfalls einen Partner mit ins Boot zu nehmen und unsere Interessen bestens zu wahren. Was die Anwendung auf kantonaler Ebene betrifft, planen wir eine Botschaft für einen Rahmenkredit einzubringen, weil hier doch eine Mitfinanzierung ansteht eben im Rahmen dieses neuen Direktzahlungssystems.

In diesem Sinne schlägt der Staatsrat vor, das Postulat anzunehmen.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vous donne les résultats de l'élection du vice-président du Tribunal cantonal.

(...)

Nous passons maintenant au vote de la résolution urgente 1.0001 du groupe PLR défendue par le député Philippe Nantermod (*voir ci-dessus*).

(*Election du procureur général, voir ci-avant.*)

19. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Laurent **LEGER**, Pascal **LUISIER**, Jean-Daniel **BRUCHEZ** et Nicolas **VOIDE**, concernant le parc éolien du Grand Chavalard (13.05.2013) (4.0002)

Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Laurent **LEGER**, Pascal **LUISIER**, Jean-Daniel **BRUCHEZ** und Nicolas **VOIDE**, betreffend Windpark Grand Chavalard (13.05.2013) (4.0002)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Léger Laurent, député, PDCB:

Le 12 avril dernier, une mise à l'enquête publique a eu lieu dans le plan d'aménagement détaillé intercommunal concernant un parc éolien, le parc éolien du Grand Chavalard dans la région du coude du Rhône.

Cette mise à l'enquête a suscité de suite des questions et aussi des questions sur la pertinence de l'implantation en plaine d'éoliennes.

Nous ne sommes pas opposés à la production d'énergie par éolienne. Par contre, comme une grande partie de la population, nous nous posons des questions quant à la pertinence de leur installation en plaine au vu des nuisances qu'elles peuvent produire.

Les citoyens des communes de Saxon et de Charrat vont devoir se prononcer tout prochainement en assemblée primaire.

Nous voulons donc, par cette interpellation urgente, avoir la position du Conseil d'Etat par rapport aux nuisances et peut-être rassurer cette population.

Nous demandons donc si un parc éolien en plaine du Rhône est judicieux. Le Valais possède, comme tout le monde le sait, plusieurs sources d'énergies renouvelables. Est-ce que des priorités de développement ont été étudiées? Comment le Conseil d'Etat entend-il assurer la qualité de vie des riverains d'un parc éolien? On sait qu'il y a des nuisances qui sont créées. On sait que des lois existent. On sait aussi que, dans les pays avoisinants, il y a des mesures importantes qui sont prises pour éviter les nuisances esthétiques et de voisinage qui concernent le bruit et les effets stroboscopiques.

Dernière question: est-ce que les nuisances esthétiques d'un parc éolien sont compatibles avec une politique de développement touristique durable, en prenant en compte que le Conseil d'Etat et ce Parlement aussi se battent pour enterrer les lignes à haute tension et, d'un autre côté, on introduit d'autres nuisances esthétiques? Merci.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La décision d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire nécessitera de relever une série de défis difficiles pour notre pays. Ces défis sont d'ordres technico-économique, mais surtout politique. Sera-t-il possible d'accepter les conséquences concrètes d'un approvisionnement plus basé sur les ressources indigènes dont les impacts seront à l'intérieur du pays plutôt qu'à l'étranger?

L'interpellation urgente sur le parc éolien du Grand Chavalard en est une excellente illustration.

La stratégie cantonale «Efficacité et approvisionnement en énergie», en phase avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, s'appuie sur l'énergie éolienne de manière importante. Avec l'énergie hydraulique et l'énergie solaire, elle constitue un des piliers principaux de la croissance de la production d'électricité dans notre canton. C'est la raison pour laquelle une stratégie détaillée relative à l'énergie éolienne a été publiée en janvier 2013. Le parc éolien du Grand Chavalard y a été considéré.

Chaque technologie de mise en valeur des ressources naturelles a ses avantages et ses inconvénients. Pour la valorisation de l'énergie éolienne, le concept cantonal pour la promotion de l'énergie éolienne, publié en octobre 2008, admet qu'il vaut mieux concentrer la production dans des sites propices peu nombreux plutôt que d'installer un millier de petites éoliennes pour chaque grande éolienne industrielle.

En application du concept pour la promotion de l'énergie éolienne, le Conseil d'Etat a pu désigner propice le site du projet de parc éolien Grand Chavalard lorsqu'il a constaté que le périmètre proposé pouvait raisonnablement accueillir un nombre d'éoliennes suffisant pour produire au moins 10 millions de kWh. En outre, il a été vérifié que les autorités locales soutenaient le projet. La phrase suivante est importante: la désignation d'un site comme propice signifie qu'il n'y a pas d'obstacle majeur mais ne signifie pas que le parc pourra être réalisé tel que proposé à ce stade.

A l'étape du plan d'aménagement détaillé faisant actuellement l'objet d'une enquête publique, il appartient au porteur du projet de démontrer que les dispositions légales relatives à la protection de la population et de l'environnement seront respectées pour les éoliennes planifiées. En outre, des critères supplémentaires figurant dans le concept pour la promotion de l'énergie éolienne doivent aussi être considérés. Le Conseil d'Etat pourra se prononcer lorsque le dossier sera en ses mains.

Grâce au concept appliqué en Valais, il appartient à la population locale la plus concernée de se prononcer souverainement sur sa volonté d'accueillir un parc éolien. Dans d'autres cantons, comme dans d'autres pays, la planification est beaucoup plus centralisée et la population locale a peu de poids pour faire valoir son avis.

20. Résolution urgente du député Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, concernant l'entrée en vigueur différenciée des modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) (13.05.2013) (4.0003)

Dringliche Resolution von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, UDC, betreffend gestaffeltes Inkrafttreten der Änderungen des Bundesgesetzes über die Raumplanung (RPG) (13.05.2013) (4.0003)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente:

Je passe la parole... Je ne sais pas, il y a une demande d'ouverture de discussion visiblement puisque ce n'est pas l'auteur qui désire s'exprimer...

Je passe la parole au député Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

J'aimerais clarifier un petit problème de procédure.

Nous sommes plusieurs cosignataires et il était convenu que M^e Sidney Kamerzin parle pour l'entrée en matière.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Seul votre nom apparaissait..., donc je passe la parole au député Sidney Kamerzin.

Kamerzin Sidney, député, PDCC:

Tout ce qui peut être entrepris pour atténuer les effets potentiellement catastrophiques de la révision de la LAT doit être fait.

Donc, je salue la démarche du député Edmond Perruchoud d'intervenir auprès des autorités fédérales pour demander de différer l'effet de cette loi dans le canton du Valais.

Cela a déjà été le cas par le passé avec la loi sur la circulation routière entrée en vigueur en 1958 et appliquée à partir de 1963 partiellement, et également au niveau de la loi fédérale sur l'assurance-maladie approuvée en juin 1911 et entrée en vigueur partiellement au 1^{er} avril 1918.

Donc, tout ce qui peut être fait au niveau du Grand Conseil doit l'être. Il s'agit d'appuyer, au niveau du Parlement, le Conseil d'Etat dans sa demande de concertation avec les autorités fédérales. Un appui massif du Grand Conseil avec le Gouvernement va encore renforcer la position du Conseil d'Etat dans ses discussions avec la Confédération.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter cette proposition du député Edmond Perruchoud et des autres députés qui l'ont signée afin de renforcer vraiment et d'appuyer les discussions du Conseil d'Etat avec les autorités fédérales.

Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de parole.

Je suis obligée de vous demander de voter si vous êtes d'accord d'ouvrir la discussion sur cette résolution urgente.

La demande d'ouverture de la discussion est acceptée par 97 voix contre 13.

Discussion générale:

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA:

Le groupe ADG avait déposé, par l'intermédiaire du député Raymond Borgeat, un postulat en fin d'année passée demandant d'obtenir des chiffres précis sur l'état de la situation actuelle en Valais, le nombre de zones à construire, le nombre de zones à construire utilisées, en réserve, l'état vraiment commune par commune, pour que nous sachions où nous allons, pour que nous soyons également, tout un chacun dans cette salle, à même de mener une campagne pour la votation du 11 mars qui soit constructive et fondée sur des arguments solides.

Ce postulat, vous l'avez refusé en fin d'année passée. Nous en avons pris acte.

Aujourd'hui, une résolution urgente est déposée. Finalement, que propose-t-elle? Elle propose tout simplement de refuser de voir la réalité en face. Elle demande, une fois de plus, des exceptions valaisannes.

Chères et Chers collègues, se plaindre n'est pas la panacée, ce n'est pas une solution. Continuer sur le fond de la LAT, son bien-fondé, son application n'est pas une solution non plus. Refuser d'appliquer la décision démocratique prise par la population suisse n'est pas une solution non plus.

La gauche refusera, vous l'aurez compris, cette résolution urgente, en vous invitant à en faire autant.

Le temps des plaintes, Chères et Chers collègues, est terminé. Nous avons fait campagne, il faut admettre que nous avons perdu. Et, malgré cela, maintenant, il faut que nous prenions le taureau par les cornes. Cessons de vouloir différer l'application. Cessons de vouloir se poser en victimes. Prenons ce débat dans nos mains. Allons de l'avant.

Trouvons et réfléchissons à notre avenir pour l'aménagement du territoire dans notre canton plutôt que de continuer à mener une politique de l'autruche et à refuser de voir la réalité en face.

Merci, Chères et Chers collègues.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Also, mein lieber Kollege Gaël Bourgeois, es geht hier nicht darum, dass wir ablehnen, was wir abgestimmt haben. Es geht auch nicht darum, dass wir uns beklagen wollen. Es geht darum, wie wir diese Sache lösen können. Fakt ist doch wirklich: Das Schweizer Stimmvolk hat mit quasi 93% Ja gesagt – das Walliser Stimmvolk mit 80% Nein. Da ist ein gewisses Konfliktpotenzial da, das kennen wir alle.

Das Raumplanungsgesetz vom 17. Juli 2012 ist auch ein Fakt, das wissen wir und das müssen wir umsetzen. Jetzt stellt sich nur die Frage: Wie setzen wir das um? Es gibt Möglichkeiten, dass wir einen gewissen Handlungsspielraum haben oder anfragen können und genau um dieses geht es. Damit der Staatsrat dementsprechend auch ein Instrument hat, diesen ortsspezifischen Gegebenheiten gerecht zu werden. An und für sich ist das Wallis als Kanton ja wirklich ein Spezialfall – das wissen wir alle.

Letztendlich wollen wir ja eine mögliche Umsetzung, eine effiziente Umsetzung und auch eine nötige sensible Umsetzung der Angelegenheit. Im Prinzip gibt uns der Bund den Rahmen der Raumplanung vor, aber der Kanton ist verantwortlich für die Umsetzung, letztendlich die Gemeinden, sprich die Urversammlung. Und es kann ja nicht sein, dass staatsrechtlich die direkte Demokratie plötzlich untermauert wird und wir immer wieder Rückkommensanträge haben. Also auch hier geht es darum, dass wir spezifische Lösungen für das Wallis finden können. Deshalb eine Art Staffelung in der Umsetzung und nicht, dass wir das direkt umsetzen müssen. Weil das quasi unmöglich ist. Das zur Präzisierung. Danke.

Théoduloz David, député, PDCC:

«Se plaindre, geindre», systématiquement, l'alliance de gauche arrive avec ces termes lorsque nous tentons, tant bien que mal, eh oui!, Monsieur le député Gaël Bourgeois, de faire valoir ce qui peut s'appeler une exception. Ce sont des choses qui arrivent dans la vie. On le voit très bien, nous sommes une exception. On a été largement minorisé. Ce vote sera accepté et j'en suis convaincu par toutes les Valaisannes et tous les Valaisans. Il s'agit simplement de tenter de différer les choses, de tenter de temporiser un tout petit peu. Et j'en ai aussi la conviction, l'ensemble des entreprises, des Valaisannes et des Valaisans attend cela de notre part. Je crois que, cela, on ne peut pas le contester.

Vous le savez, on ne peut pas changer du jour au lendemain. Alors, on est tout à fait d'accord avec une réception de chiffres. On comprend aussi qu'il y a quand même un problème de fond parce que ne pas voir le problème de fond pour le Valais, c'est vraiment se glisser la tête dans le sable.

Alors, pour éviter d'avoir affaire tout de suite à ce problème de fond et pour pouvoir faire l'analyse, nous sommes tout à fait d'accord de soutenir cette résolution urgente.

Merci de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Wir haben heute entschieden, dass wir dem Staatsrat ein bisschen mehr Zeit geben, damit er die Dinge studieren kann. Warum sollten wir uns als Kanton und Region in einer so wichtigen Frage nicht ein wenig Zeit geben und die Dinge hinausschieben?

Und wenn Gaël Bourgeois sagt, wir müssen den Stier bei den Hörnern packen, dann möchte ich Sie gerne daran erinnern, dass der Stier, den er packen will, mit diesem Raumplanungsgesetz bereits geschlachtet wurde. 10'000 Arbeitsplätze stehen auf dem Spiel, Unsicherheiten für Gemeinden und Private und wir streben hier noch nach einem

Gedanken, dass wir sagen, wir wollen uns diese Zeit nicht geben, die wir brauchen. Werter Gaël Bourgois, es ist ganz klar, das Wallis braucht diese Zeit, das Wallis muss sich diese Zeit nehmen. Die Resolution, wie sie von Herrn Perruchoud vorgetragen wurde, ist klar, wichtig und entscheidend für die Zukunft des Wallis, so dass wenigstens die Hörner des Stiers, den Sie geschlachtet haben, noch übrig bleiben.

Ich danke.

Perruchoud Edmond, député, UDC:

Lorsqu'il s'agit des intérêts supérieurs du canton, on ne fait pas de la politique du café du commerce, on défend les institutions.

Cette résolution urgente n'est pas partisane. Pour la clarté, mais il s'agit-là d'un manquement mécanographique de la chancellerie, je présume, c'est bien de pouvoir faire un petit reproche à M^e Bumann parce que, habituellement, il est parfait; il cesse sa condition d'ange pour admettre qu'il peut, parfois, oublier de mentionner sur le papier qui avaient signé ce document: nos collègues Philipp Matthias Bregy, Bernhard Frabetti, Sidney Kamerzin, Diego Clausen, et je ne sais pas si j'ai tous cités. Il n'y en a pas moins que cela se faisait hors parti.

Je contemple, et vous le faites avec moi, la fresque d'Ernest Biéler: l'entrée du Valais dans la Confédération. Nous sommes imbibés de cette notion de fédéralisme. J'aimerais que nos amis confédérés le soient aussi.

En matière d'aménagement du territoire, le domaine n'est pas nouveau, le peuple suisse s'est exprimé le 13 juin 1976 et a refusé une première loi sur l'aménagement du territoire qui a été jugée comme trop centralisatrice.

Nous avons eu le magnifique document «Etude relative à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire», je ne me souviens plus quel était le conseiller fédéral..., ça pouvait être Kurt Furgler, sauf erreur, qui est à l'origine de cette publication qui pose bien le principe du fédéralisme.

Et puis, on continue avec nos amis PDC – et c'est un parti de qualité, tout le monde le sait –, la Constitution fédérale gérée principalement par le conseiller fédéral de l'époque Arnold Koller qui rappelle parfaitement, à l'article 75, que la Confédération arrête les principes.

Ce que nous demandons maintenant, puisque cette loi sur l'aménagement du territoire a été votée par le peuple suisse mais largement refusée par le peuple valaisan, nous souhaitons que cette disposition fédérale soit appliquée effectivement en Valais. Il serait simple pour nous, les Valaisans, de faire l'impasse sur les dispositions fédérales. Ils ne vont tout de même pas envoyer l'armée en Valais. C'est ça la notion de fédéralisme. Alors, nous voulons que cette loi s'applique mais que cette loi s'applique intelligemment. «Intelligemment», c'est de prendre en considération une réalité. Monsieur le député Gaël Bourgois, il faut savoir – et je vous le dis affectueusement – accepter cette réalité. Elle est là. La zonification peut-être déficiente parce que trop laxiste et trop large, il n'en demeure pas moins que l'on ne peut pas maintenant faire tomber le couperet et puis dézoner des zones importantes.

Raison pour laquelle nous devons prier le Conseil d'Etat d'intervenir, et nous faisons chorus, nous n'avons rien inventé, le Conseil d'Etat a déjà écrit au Conseil fédéral (lettre publiée dans le Bulletin Officiel). M. le conseiller national, avec tous les parlementaires valaisans..., ah!, je n'ai pas vu si nos amis socialistes avaient cosigné, je ne me souviens pas, il n'en demeure pas moins que tous les autres parlementaires valaisans ont cosigné l'intervention du conseiller national Germanier demandant justement du pragmatisme. C'est ce que l'on demande.

Maintenant, s'il vous plaît, camarades socialistes, lisez, apprenez à lire, on n'a jamais dit qu'il ne fallait pas appliquer le droit mais on a dit qu'il fallait l'appliquer avec discernement et intelligence. C'est ce à quoi tend cette résolution, que je vous prie,

Mesdames et Messieurs, de soutenir largement, pour montrer que le Valais est un canton suisse, que le Valais est partie prenante de l'Etat fédéral, qu'il accepte beaucoup mais pas n'importe quoi.

Clivaz Christophe, député, Les Verts:

L'intérêt supérieur du canton du Valais, c'est aussi de préserver des terres et des espaces pour les générations futures. Si nous continuons au même rythme que les 50 dernières années, il ne restera plus grand-chose dans ce canton pour nos descendants.

Nous avons aujourd'hui une difficulté, c'est que nous avons relativement peu de données chiffrées en matière d'aménagement du territoire. Je suis convaincu que ces données existent mais que, jusqu'ici, on n'a pas voulu les rendre publiques pour faire en sorte que le Valais ensemble, toutes les communes valaisannes fassent bloc contre cette révision de la LAT.

Si vous vous rappelez que, une fois que le Conseil fédéral aura déterminé l'entrée en vigueur, le canton aura 5 ans pour définir son plan directeur, pour l'adapter et, ensuite, les communes adopteront leur plan d'affectation locale, si nous prenons en compte la progression démographique qui attend probablement le Valais ces prochaines années, une bonne partie des communes valaisannes n'auront aucun souci avec l'application de cette loi.

C'est pour cela que cette résolution urgente est complètement inutile. Nous avons de toute façon devant nous une vingtaine d'années pour la mise en œuvre dans les communes. Il ne sert à rien que notre canton poursuive cette tendance, que je regrette, de regarder dans le rétroviseur mais prenne vraiment à bras le corps cette question pour que nous arrêtions finalement d'essayer d'éloigner dans le temps ces décisions que nous devons prendre. Les outils existent. Nous attendons de la part du département les chiffres dont je suis convaincu qu'il a en sa possession.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole au député Gaël Bourgeois pour une courte correction technique.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA:

Effectivement, Madame la présidente du Grand Conseil, je ne vais pas entrer dans le débat de fond, contrairement au collègue Philipp Matthias Bregy et au collègue Edmond Perruchoud. Je veux rappeler un élément.

Il ne s'agit pas d'une application qui va tomber comme un couperet, comme on l'annonce. Oui, la loi entre en vigueur immédiatement ou quasiment. Mais, derrière, n'oublions pas ce que demande la loi: elle demande que les cantons, dans les 5 ans à venir, revoient leur plan directeur, puis que les communes adaptent leur plan d'aménagement du territoire (5 à 10 ans de plus) et la LAT prévoit une vision à 15 ans. On parle au minimum de 25 à 30 ans pour l'application de cette loi. Ne faites pas croire à la population valaisanne que, demain, ils perdront leurs terrains. C'est un mensonge absolument éhonté.

Pour terminer, il y a 30 ans, nous aurions déjà dû appliquer la LAT, la LAT précédente, cette vision à 15 ans, nous ne l'avons pas faite.

La seule crainte aujourd'hui de la gauche – et vous comprendrez qu'elle soit fondée au vu de ces 30 dernières années –, c'est qu'il s'agisse de repousser, de repousser, de repousser pour que, au final, on continue à fonctionner exactement comme nous fonctionnons aujourd'hui, et finalement reprendre dans 10 à 20 ans une autre gifle confédérale parce que nous aurons raté le coche aujourd'hui.

Merci Chères et Chers collègues.

La discussion est close.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Nous n'avons ni attendu cette résolution urgente pour agir ni attendu de prendre en main notre propre développement territorial, c'est-à-dire qu'à un certain moment, on peut faire les deux et on doit faire les deux parce qu'une loi, qui a été votée par le peuple, à un certain moment, il faut faire les ordonnances d'application et puis ces ordonnances d'application ne sont pas prêtes. Pour les rendre efficaces et prêtes, on a besoin de temps.

Mais, ce qui est important dans toute cette défense de nos intérêts: on ne doit jamais, jamais arriver dans une situation où on doit s'excuser pour la défense de nos propres intérêts.

Je fais de plus en plus le constat que même la Suisse, quand elle commence à négocier avec d'autres pays, elle oublie qu'il faut défendre ses intérêts, et les défendre d'une manière claire, précise et avec engagement. Jamais on ne doit se retrouver dans une situation dans laquelle il faut se culpabiliser ou s'excuser quand on défend ses intérêts. C'est ce que certains de nos compatriotes de la Suisse nous avancent quand on défend nos intérêts. Mais, la défense de nos intérêts, c'est notre boulot, c'est notre travail.

En même temps, défendre ses intérêts, quand on a fait son devoir, quand on a mis en place un système de maîtrise de notre propre développement territorial, c'est plus facile et ça augmente notre crédibilité dans la défense de nos intérêts.

Alors, on peut faire les deux, c'est-à-dire que, dans cette approche, le Conseil d'Etat a déjà agi. De toute façon, nous avons toujours été guidés par la vision de dire: il faut agir fermement afin que la propriété de la population valaisanne soit respectée, et finalement veillé à ce que le dézonage soit évité. Nous avons des réflexions qui nous amènent à de telles réflexions.

Actuellement, un groupe de travail composé de représentants de la Confédération, des cantons, des communes et des villes s'attèle à l'élaboration des instruments de mise en œuvre de la LAT, dont la consultation est prévue à partir de septembre 2013. Représenté dans ce groupe de travail, le canton du Valais entend démontrer sa situation particulière et défendre fermement ses intérêts. Mais, en parallèle, comme je vous l'ai dit, nous devons nous-mêmes définir comment, nous, nous voulons maîtriser notre développement territorial.

Le Gouvernement valaisan est déjà intervenu auprès du Conseil fédéral en collaboration avec l'ensemble des autres cantons afin que les adaptations n'entrent en vigueur pas avant le 1^{er} janvier 2015 parce que ce n'est pas réaliste. En parallèle, le canton élabore – et c'est ici que j'abonde dans le même sens que les députés Gaël Bourgeois et Christophe Clivaz – les bases nécessaires afin de présenter sa propre stratégie, avec pour souci majeur celui de sauvegarder la propriété des habitants du canton mais en même temps aussi justement d'avoir sa propre vision du développement territorial.

Une rencontre est agendée entre le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral. L'ordre du jour vise clairement à faire entendre les préoccupations valaisannes eu égard non seulement à l'application de cette modification de la législation fédérale mais également quant à la notion de fédéralisme et à sa conception par la Confédération.

Voilà ce dont le Conseil d'Etat voulait vous faire part avant que vous ne votiez sur cette résolution urgente qui nous donne un soutien dans notre démarche de la défense des intérêts du Valais à Berne.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat. Nous allons donc voter.

Par 93 voix contre 15 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.0003 du député Edmond Perruchoud.

Cette résolution urgente sera ainsi transmise au Conseil d'Etat pour être envoyée à Berne.

Je vous donne les résultats de l'élection du procureur général.

(...)

21. Interpellation urgente des députés Aron **PFAMMATTER**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant: mise en œuvre acceptable de l'initiative sur les résidences secondaires (13.05.2013) (4.0004)

Dringliche Interpellation der Grossräte Aron **PFAMMATTER**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend verträgliche Umsetzung der Zweitwohnungsinitiative (13.05.2013) (4.0004)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO:

Die neuste Studie zu den Auswirkungen der Zweitwohnungsinitiative, welche vom Bund in Auftrag gegeben wurde, wird wohl einige damalige Befürworter – insbesondere von der Linken und den Gewerkschaften – zur Besinnung gebracht haben. Bei einer rigiden Umsetzung der Weber-Initiative könnten im Berggebiet bis zu 15'000 Arbeitsplätze verloren gehen und Steuerausfälle von über 100 Millionen Franken im Jahr wären zu erwarten. Dies hätte einen eigentlichen volkswirtschaftlichen Schock für unseren Kanton zur Folge.

Der Staatsrat muss sich frühzeitig und mit Nachdruck für eine verträgliche Lösung im Bundesgesetz zur Umsetzung der Zweitwohnungsinitiative einsetzen. Dabei müssen sich die Initianten an ihren Versprechungen vor der Abstimmung messen lassen. Da es ihnen vor allem um die nicht bewirtschafteten «kalten» Betten ging, dürfen auch nur diejenigen Wohnungen unter den Begriff «Zweitwohnung» fallen, welche nicht über eine Vertriebsorganisation zu marktüblichen Bedingungen zur Vermietung angeboten werden. Zudem muss der Bestandesschutz auf sämtliche bestehende Bauten und nicht nur auf bereits ausgebaute Wohnungen ausgedehnt werden. Es darf nicht sein, dass sich das Problem der aussterbenden Dorfkerne durch eine missverstandene Regelungswut noch akzentuiert. Weiter müssen Ausnahmen für strukturschwache Gebiete und ganz allgemein Unterstützungsmassnahmen für die betroffenen Bergkantone vorgesehen werden.

Vor diesem Hintergrund fragen wir den Staatsrat an, mit welchen Forderungen und mit welcher Strategie er sich betreffend das Bundesgesetz über Zweitwohnungen in der Arbeitsgruppe des Bundes, im anschliessenden Vernehmlassungsverfahren sowie schliesslich beim Lobbyieren im Bundesparlament für die Interessen des Kantons Wallis einsetzt.

Im Hinblick auf die anstehenden Grundsatzurteile des Bundesgerichts vom 22. Mai 2013 zur Zweitwohnungsproblematik fragen wir den Staatsrat weiter an, welche Auswirkungen die verschiedenen möglichen Entscheide auf die Baugesuchsteller und die Wirtschaft im Kanton Wallis haben könnten. Ich danke für die Antwort.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die neuesten Studien zu den Auswirkungen der Zweitwohnungsinitiative belegen, dass die vom Staatsrat immer wieder kommunizierten Befürchtungen zu den wirtschaftlichen Auswirkungen der Zweitwohnungsinitiative zutreffend sind. Der Staatsrat setzte sich daher im Rahmen der Ausarbeitung der Zweitwohnungsverordnung als auch im Rahmen der jetzt laufenden Arbeiten zu einem Zweitwohnungsgesetz das Ziel, eine möglichst wirtschaftsverträgliche, aber dennoch verfassungskonforme Ausführungsgesetzgebung zu erreichen. Namentlich und wirklich nur im Sinne einer nicht abschliessenden Aufzählung vertritt der Staatsrat die Ansicht:

- dass die neuen Verfassungsbestimmungen erst ab dem 1. Januar 2013 Anwendung finden und dass bis zum 31. Dezember 2012 noch Bewilligungen erteilt werden durften;
- dass im Sinne der Initianten – und das ist ein wesentlicher Punkt – von einem engen Zweitwohnungsbegriff ausgegangen werden muss, das heisst, nur jene Ferienwohnungen als Zweitwohnungen gelten, die nicht zur Vermietung angeboten werden, sprich: «kalte» Betten;
- dass demnach für die Berechnung des Zweitwohnungsanteils in einer Gemeinde nur die engbegrifflichen Zweitwohnungen massgebend sind;
- dass das Bauverbot für neue Zweitwohnungen nur für diese engbegrifflichen Zweitwohnungen gilt und
- dass der Besitzstand gewahrt bleibt was bedeutet, dass alle Gebäude, welche am 11. März 2012 bestanden oder welche bis am 31. Dezember 2012 erstinstanzlich bewilligt waren, von der Zweitwohnungsinitiative nicht betroffen sind.

Dann gibt es ein paar weitere Forderungen, wie sie jetzt auch von Herrn Grossrat Aron Pfammatter aufgeführt wurden, die wir auch einbringen und die wir teilen.

Wir vertreten diese Position im Verbund mit den übrigen Gebirgskantonen, jetzt bei den Vorbereitungsarbeiten zur Zweitwohnungsgesetzgebung. Der Informationsfluss zu unseren Vertretern im Bundesparlament ist gewährleistet und wir werden dafür sorgen, dass das dann auch in den Gesetzgebungsprozess definitiv einfliesst.

Am 22. Mai 2013 (nächste Woche) wird das Bundesgericht drei Pilot-Fälle aus dem Kanton Graubünden öffentlich beraten. Dabei geht es um die Frage der Beschwerdelegitimation der Stiftung Helvetia Nostra sowie um die Frage, ob zwischen dem 11. März 2012 und dem 31. Dezember 2012 noch Baubewilligungen für Zweitwohnungen erteilt werden durften. Im Extremfall können die Entscheide des Bundesgerichts zur Folge haben, dass alle seit dem 11. März 2012 noch nicht rechtskräftig entschiedenen Baubewilligungen aufgehoben werden mit der Konsequenz, dass diese Bauten nicht mehr realisiert werden können, was dann wieder Folgewirkungen auf die Bauindustrie und die Bauwirtschaft haben wird. Im günstigsten Fall können alle noch nicht rechtskräftigen Baubewilligungen, gegen welche einzig eine Beschwerde der Stiftung Helvetia Nostra eingereicht wurde, ausgeführt werden. Deshalb hängen wir ein bisschen an den Lippen der Bundesrichter, was passieren wird. Wir haben nebenher natürlich auch bereits Massnahmen getroffen und werden versuchen, in jedem Fall bereit zu sein, für jede Situation und werden das auch mit entsprechenden Konzepten im Bereich der Beherbergungs- und Tourismusstrategie an den Tag legen, um diese nachteiligen Folgen dann auch zu beseitigen.

22. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant: quel plan B après la Lex Weber et la révision de la LAT? (13.05.2013) (4.0005)

Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend: Wie sieht Plan B nach Annahme der Lex Weber und der RPG-Revision aus? (13.05.2013) (4.0005)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

La présidente:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je passe donc directement la parole au chef du département.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Même s'il existe des liens étroits entre les deux problématiques soulevées, je souhaite les traiter séparément.

Concernant la LAT, le Conseil d'Etat – ceci a déjà été relevé – a toujours communiqué qu'il entend fonder son action sur deux priorités majeures:

1. agir fermement afin que la propriété de la population valaisanne soit respectée;
2. veiller à ce que le dézonage soit évité.

Actuellement, un groupe de travail composé de représentants de la Confédération, des cantons, des communes et des villes s'attèle à l'élaboration des instruments de mise en œuvre de la LAT, dont la consultation est prévue à partir de septembre 2013. Représenté dans ce groupe de travail, le canton du Valais entend démontrer sa situation particulière et défendre fermement ses intérêts. Ce sont les phrases que j'ai déjà dites lorsque j'ai répondu à la résolution urgente précédente. Dans ce sens, nous sommes – et je le répète encore une fois – intervenus auprès du Conseil fédéral en collaboration avec l'ensemble des autres cantons afin que les adaptations n'entrent en vigueur pas avant le 1^{er} janvier 2015. On sait que la Confédération, quant à elle, prévoit l'entrée en vigueur de la LAT révisée plus tôt, mais pour défendre nos intérêts, comme je l'ai évoqué auparavant, nous demandons justement que cette révision n'entre pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2015, parce qu'on considère que c'est quelque chose qui n'est pas possible parce qu'il y a encore des éléments techniques à régler.

En parallèle, et c'est important – c'est une réponse aussi aux députés Gaël Bourgeois et Christophe Clivaz –, le canton élabore les bases nécessaires afin de présenter sa propre stratégie de développement territorial. Nous avons lancé déjà en 2010 le projet «Développement territorial 2020». Nous avons initié de nombreuses mesures en vue d'une gestion durable du territoire. Nous allons les poursuivre. Je vous rappelle que c'est une responsabilité partagée entre communes, canton, Parlement pour justement définir notre propre stratégie de développement territorial. Le souci majeur de tous ces travaux reste et restera celui de sauvegarder la propriété des habitants du canton.

Concernant les résidences secondaires, des groupes de travail composés notamment de représentants de la Confédération et des cantons effectuent les travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la loi. Dans le cadre de ces travaux, le Valais est bien représenté. Nous défendons les positions que je viens de donner en allemand dans ma réponse au député Aron Pfammatter. Je ne vais pas les traduire d'allemand en français parce que je pense que cela a déjà été fait.

En parallèle, le canton du Valais est en train d'élaborer justement aussi sa propre stratégie de développement pour l'hébergement touristique. Elaborée par un groupe de travail composé de représentants des services cantonaux et des professionnels du tourisme, et soutenue par un bureau spécialisé, cette stratégie prévoit des mesures spécifiques et ciblées, parmi lesquelles des mesures fiscales parce que c'est là aussi le lien avec le projet de financement et structures dans le domaine du tourisme. Ces documents sont en cours de finalisation et seront analysés par le Conseil d'Etat dans le courant de l'été pour mettre en avant notre stratégie, notre plan B, sur lequel on a déjà commencé à travailler.

23. Résolution urgente des députés Romy **BINER-HAUSER**, CVPO, Anton **LAUBER**, CSPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, et Marcel **BELLWALD** (suppl.), CVPO, concernant: mettre en péril ou maintenir des places d'atterrissage en montagne dans le canton du Valais (13.05.2013) (5.0001)

Dringliche Resolution von Grossrätin Romy **BINER-HAUSER**, CVPO, sowie den Grossräten Anton **LAUBER**, CSPO, Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, und Marcel **BELLWALD** (Suppl.), CVPO, betreffend Gebirgslandeplätze im Wallis riskieren oder erhalten (13.05.2013) (5.0001)

*Texte déposé
Développement et traitement*

*Hinterlegter Text
Entwicklung und Behandlung*

Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO:

Einmal mehr wird uns Wallisern von Bundesbern vorgeschrieben, ob und wie wir über unseren Grund und Boden zu verfügen und zu entscheiden oder eben nicht zu verfügen oder zu entscheiden haben. Diese dringliche Resolution mussten wir einreichen, nachdem Gutachter der eidgenössischen Natur- und Heimatschutzkommission diktatorisch bestimmt hatten, die Gebirgslandeplätze im Kanton zu streichen. In einer ersten Phase ist der Heli-Landeplatz Monte Rosa oberhalb Zermatt betroffen – weitere im Kanton würden folgen.

Ich danke dem Büro dafür, dass diese dringliche Resolution der Urheberin Romy Biner-Hauser angenommen wurde.

Das BLN, das Bundesinventar der Landschaften und Naturdenkmäler, ist an und für sich eine gute und sinnvolle Sache. Doch halt, Entscheide dürfen nur gemeinsam mit dem Kanton und den existenziell betroffenen Gemeinden getroffen werden und nicht diktiert von Bern.

In den Medien wurde über das 270 km² BLN-Gebiet der Gemeinde Zermatt berichtet. Wussten Sie, dass das Wallis bereits heute über 1'290 km² geschütztes BLN-Gebiet verfügt? Zum Vergleich, die gesamte Fläche des Kantons umfasst 5'224 km² – ein Viertel davon ist also im Bundesinventar enthalten.

Angefangen im Binntal, über den Pfywald zum Mont d'Orge près de Sion bis hin zu den Gorges du Trient. Herr Moret von der PLR-Fraktion beteuerte bereits am Montag, dass es wichtig ist, einzusehen, dass wir ein Kanton sind. Auch in diesem Fall verhält es sich so und nicht nur das Oberwallis, sondern das Wallis wird einmal mehr hart getroffen.

Wir bitten Sie, diese Resolution zu unterstützen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, weil in diesem speziellen Fall nicht nur die Sicherstellung der Bergrettung in Gefahr steht. Im gesamten kantonalen Rettungswesen sind wir auf die Helden der Lüfte – unsere Engel – angewiesen. Damit diese auch künftig existieren und unseren Bedürfnissen entsprechend handeln können, sind diese Unternehmen auf zusätzliche Einkommen angewiesen.

Wie weit sollen denn Angebote zur Sicherstellung der Bergrettung und von touristischer Bedeutung vom Bund beeinflusst werden können? Wir sprechen hier nicht von baulichen Massnahmen im Schutzgebiet, sondern von naturbelassenen Lande- und Startplätzen von Helikoptern. Diese befinden sich im ewigen Eis und Schnee, keine Flora, keine Fauna weit und breit – höchstens ein paar Gletscherflöhe, doch von diesen leben wir nicht und auch die in Bern nicht.

Es wirft schon die Frage auf, ob mit gleichen Ellen gemessen wird. Auf der einen Seite wurde vom SAC zusammen mit der ETH Zürich in demselben Gebiet eine aussergewöhnliche Hütte mit immenser Medienwirksamkeit gebaut – und jetzt soll der Heli Landeplatz von der Karte verschwinden. Der Materialtransport wurde mit denselben Helis sichergestellt, die jetzt aus dem Gebiet verbannt werden sollen, ja in Zukunft nicht mehr starten oder landen können.

Ist das gerecht? Nein! Es widerspricht sogar jeglicher Logik und unsere Heimat wird einmal mehr fremdbestimmt. Denkt daran, auch euch kann es direkt oder indirekt betreffen. Wollen wir das? Nein! Deshalb setzen wir ein klares Zeichen und sagen Ja zu dieser Resolution, bevor wir noch mehr Restriktionen auferlegt erhalten.

Ich denke, dass die Gesetze über den Zweitwohnungsbau und die Raumplanung unseren Kanton bereits genügend knechten und uns Mahnfinger sein sollten. Auf eine weitere Bauchweh- und Neideraktion gegen unseren Kanton können wir gerne verzichten.

Deshalb danke für die Unterstützung. Setzt ein Zeichen. Soyons et restons fiers d'être Valaisans!

La présidente:

Merci Monsieur le député.

J'ai une demande de parole. Donc, nous allons devoir voter.

L'ouverture de la discussion est acceptée par 97 voix contre 14 et une abstention.

Discussion générale:

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Wir haben es in diesem Saal schon einmal gesagt: Wir müssen aufpassen, dass wir uns nicht im Rest der Schweiz lächerlich machen. Wir haben das gesagt, als dieses Parlament beschlossen hat, eine Standesinitiative gegen die Revision des Raumplanungsgesetzes zu ergreifen. Wir bekamen Recht: Das Wallis blieb der einzige Kanton in dieser Übung und stand am Schluss mit etwas abgesägten Hosen in der Landschaft.

Mit der vorliegenden Resolution besteht von Neuem die Gefahr, dass wir uns lächerlich machen. Ich trete nicht darauf ein, ob die Heli-Landeplätze gerechtfertigt sind oder nicht.

Falls die Resolution überwiesen wird, werden sich die eidgenössischen Räte mit der Frage befassen müssen, ob das Monte Rosa Gebiet aus dem Inventar der Landschaften von nationaler Bedeutung gestrichen werden soll.

Meine Damen und Herren, ich kenne das Monte Rosa Gebiet von verschiedenen Bergtouren nicht schlecht. Ich kann Ihnen versichern, dass das eidgenössische Parlament nie und nimmer eine solch einmalige Naturlandschaft aus dem BLN-Inventar streichen wird. Andernfalls würde der Grossteil der BLN-Landschaften in der Schweiz ihre Berechtigung verlieren.

Liebe Grossratskollegen Biner, Lauber, Zurbruggen und Bellwald: Die Resolution ist ein wichtiges parlamentarisches Instrument, wenn nicht gar das wichtigste. Dieses Instrument sollte man aber nur dann einsetzen, wenn auch effektiv eine reelle Chance auf Erfolg besteht. Andernfalls verkommt dieses Instrument zu einer Lachnummer.

Und erlauben Sie mir eine Zwischenbemerkung: Ich habe ein bisschen den Eindruck, dass dieses neue Parlament die Resolution als Instrument neu entdeckt hat. Wir haben regelrecht eine Invasion von Resolutionen, die wir nach Bern schicken und vielleicht müssen wir uns überlegen, ob wir nicht die Probleme vor der eigenen Haustüre lösen sollten.

Ich empfehle Ihnen, denjenigen, die die Resolution hinterlegt haben, direkt mit Ihren eidgenössischen Parlamentariern Kontakt aufzunehmen, damit sie Ihre Anliegen auf dem parlamentarischen Weg einbringen können. Sei dies in Form von Motionen, Postulaten oder Interpellationen im National- oder Ständerat. Oder dass Sie direkt Ihrer CVP-Bundesrätin Doris Leuthard telefonieren. Ich bin überzeugt, dass Staatsrat Jean-Michel Cina die Natelnummer von Doris Leuthard hat, damit Sie direkt mit ihr diese Angelegenheit besprechen können...

Die Fraktion AdG/LA ist gegen diese Resolution und hofft, dass dieses Parlament weise genug ist, diese Resolution zu klassieren. Danke schön.

La discussion est close.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

D'abord une petite remarque purement formelle. D'après le texte, cette résolution urgente est adressée au Conseil d'Etat. Donc, en fait, ça aurait peut-être dû être la place

pour un postulat plutôt qu'une résolution, mais comme résolution, effectivement, elle vous appartient, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de l'accepter ou de la refuser, c'est vous qui allez ensuite la voter.

Pour ma part, ce que je peux simplement dire, au nom du Conseil d'Etat: Le Conseil d'Etat, et ce n'est pas d'aujourd'hui, a toujours soutenu les places d'atterrissage, telles qu'elles avaient été prévues dans le «Sachplan».

Nous avons reçu une lettre de la commune de Zermatt traitant de ce dossier et nous sommes en discussion avec la commune de Zermatt pour voir quelles sont les meilleures formules. Il y a une procédure judiciaire en cours, durant laquelle la Commission fédérale de la nature et de la culture a pris position contre la place d'atterrissage. Nous attendons maintenant la réponse du Tribunal administratif fédéral pour voir, en discussion avec la commune de Zermatt, quelles seront les meilleures possibilités pour défendre ces places d'atterrissage.

Ich kann das auch auf Deutsch sagen. Der Staatsrat verteidigt die Erhaltung der Gebirgslandeplätze.

Wir haben zu diesem Problem einen Brief von der Gemeinde Zermatt bekommen, und wir folgen dieser wichtigen Frage.

Es gibt ein Verfahren der ENHK (der Eidgenössischen Natur- und Heimatschutzkommission), durch das Bundesverwaltungsgericht und je nach Ausgang dieses Verfahrens, wird der Kanton mit der Gemeinde Zermatt den geeigneten Vorstoss für die Erhaltung der Gebirgslandeplätze definieren. Das kann ich offiziell sagen.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc..., je passe encore la parole au député Beat Rieder.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Ich möchte nur sicherstellen, dass die Resolution selbstverständlich in dieser Form absolut zulässig und gültig ist. Artikel 113 Absatz 1 des Reglements des Grossen Rats sieht vor: «Die Resolution ist ein schriftliches Gesuch, das darauf ausgeht, dass der Grosse Rat seine Meinung über wichtige Ereignisse ausdrückt.» Nichts anderes verlangt unsere Resolution. Sie stimmt überein mit den zwei vorausgegangenen Resolutionen, die heute vom Grossen Rat gutgeheissen wurden.

Wir hoffen, dass Sie auch diese Resolution, welche in ihrer Wichtigkeit den anderen nicht nachsteht, unterstützen.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Nous passons au vote.

Par 91 voix contre 17 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.0001 de la députée Romy Biner-Hauser.

24. Interpellation urgente des députés Patrick **HILDBRAND**, SVPO, et Larissa **JOSSEN** (suppl.), SVPO, concernant: ne pas préjuger d'une diminution du nombre de lits hospitaliers dans le Haut-Valais sur la base d'une étude biaisée de Boston Consulting – procéder à une évaluation de site objective pour les hôpitaux de Brigue et Viège au moyen de l'étude de Limacher, comme ce fut le cas dans la partie francophone du canton (13.05.2013) (2.0001)

Dringliche Interpellation von Grossrat Patrick **HILDBRAND**, SVPO, und Grossrätin (Suppl.) Larissa **JOSSEN**, SVPO, betreffend keinen Abbau von Spitalbetten im Oberwallis präjudizieren, aufgrund einer einseitig gesteuerten Boston Consulting Studie – objektive Standort-Beurteilung durchführen für den Spital Brig und Visp mittels Limacher-Studie wie dies auch im französischsprachigen Kantonsteil gemacht worden ist (13.05.2013) (2.0001)

Texte déposé

Développement et traitement

Hinterlegter Text

Entwicklung und Behandlung

Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO:

Seit zwei Jahren nun wird von der CVP Oberwallis in regelmässigem Abstand der Staatsrat in parlamentarischen Bitten darum gebeten, dass eine Machbarkeitsstudie im Oberwallis gemacht wird, ob die medizinische Versorgung im Spitalzentrum Brig oder Visp zentralisiert werden kann.

Stellen Sie sich nun einmal das Erstaunen der Gemeinderäte von Brig, Visp und Naters vor, als der Verwaltungsratspräsident vor zwei Wochen bekannt gab, unter Anwesenheit der Direktion, dass nicht eine Machbarkeitsstudie durchgeführt werden soll, sondern eine Wirtschaftlichkeitsstudie, welche untersuchen will, ob ein Spital im Oberwallis Sinn macht und wie viele Betten auch dort hinkommen sollen.

Nun, sie haben sich dann auch noch geäussert und klar definiert, dass diese Studie durch Boston Consulting durchgeführt wird. Jeder hier, der einmal eine Studie in Auftrag gegeben hat, der weiss, die Studienantwort kommt mit der Wahl des Studienverfassers. Wir haben international anerkannte Unternehmen (wie z. B. McKinsey), die äussern sich ganz klar: Ein gutes, wirtschaftliches medizinisch gut laufendes Spital hat eine Grösse von 300-350 Betten. Wir haben im Gegensatz Boston Consulting wie es im Kanton Freiburg gerade im Dezember festgelegt wurde: Alles zentralisieren, alles in vier Mauern rein. Die restlichen Spitäler übernehmen andere Aufgaben.

Mit der Wahl von Boston Consulting haben sich eigentlich das Departement und auch der frühere Departementschef (ich entschuldige mich Frau Waeber, dass Sie jetzt mir antworten müssen) eigentlich klar gegen das Walliser Parlament ausgesprochen. Das Walliser Parlament hat sich 2011, in dem es das Akutspital dem Oberwallis zusprach, klar geäussert in der zweiten Lesung, dass es dies verankert haben will. Sie ignorieren mit dieser Wahl auch ebenfalls, dass sich die Walliser Bevölkerung im Spitalgesetz ganz klar gegen eine Zentralisierung der medizinischen Untersuchungen ins Mittelwallis – vom Oberwallis aus – gesprochen haben. Sie ignorieren mit dieser Wahl ebenfalls, dass doch eine Studie durchgeführt wurde von Experten, die den Steuerzahler eine Million gekostet hat. Diese Studie von der Fédération hospitalière de France hat ganz klar ausgedrückt, dass das Oberwallis ein Spital braucht. Und noch schlimmer – und ich glaube da beissen wir uns in den eigenen Schwanz – wir haben eine ausserparlamentarische Kommission, welche vor zwei Wochen die Arbeiten beendet hat und sich eventuell auch zu diesem Dossier äussern wird.

Noch ein wichtiger Punkt ist, und da haben dann die Gemeinderäte nur noch den Kopf geschüttelt, dass die Direktion des Oberwallis nicht konsultiert wurde von Boston Consulting. Das führt uns dazu, dass wir Sie höflich bitten möchten, uns zu antworten, ob es nicht sinnvoll wäre diese Boston Consulting Studie mit den obenerwähnten Punkten zu stoppen. Wäre es nicht sinnvoller, mit der Gleichberechtigung zum Unterwallis, dass wir jetzt endlich diese Machbarkeitsstudie, die Limacher-Studie durchführen? Und der letzte Punkt: Ist zu erhoffen, dass mit dem Departementswechsel endlich auch der Abbau von medizinischen Versorgung im Oberwallis aufhört? Das letzte Beispiel diese Woche, wo den Ambulanzen im Oberwallis eineinhalb Ambulanzen, welche subventioniert werden, abgebaut werden soll. Vielen Dank.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich gebe die Antwort auf zwei dringliche Interpellationen. Einerseits auf die Interpellation 2.0001 von der SVPO und dann auch auf die 2.0003 von der CVPO.

Jetzt stellt sich die Frage, ob sich die CVPO auch zuerst äussern will. Aus meiner Sicht, sind die beiden Interpellationen sehr ähnlich und ich fasse die Antworten auf eine Antwort zusammen.

La présidente:

D'accord, Madame la conseillère d'Etat.

Nous passons ainsi à l'interpellation urgente suivante.

25. Interpellation urgente du groupe CVPO, par les députés Philipp Matthias **BREGY**, Niklaus **FURGER**, Aron **PFAMMATTER** et Beat **RIEDER**, concernant: réduire les lits hospitaliers avec le concours de Boston Consulting? (13.05.2013) (2.0003)

Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, Niklaus **FURGER**, Aron **PFAMMATTER** und Beat **RIEDER**, betreffend: Unter Mithilfe der Boston Consulting zur Bettenreduktion? (13.05.2013) (2.0003)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Ich nehme diese Gelegenheit gerne wahr und schliesse dort an, wo Herr German Eyer heute Morgen aufgehört hat: Manchmal wähne ich mich in diesem Saal im falschen Film.

Herr Hildbrand hat es richtig gesagt, die CVPO hat mehrmals gefordert, dass nun die Machbarkeitsstudie Limacher durchgeführt wird. Dieses Parlament hat nicht vor langer Zeit ganz klar diesem Vorschlag einstimmig zugestimmt. Und schlussendlich müssen wir über die Medien einerseits und in Gesprächen zwischen dem Verwaltungsrat und den Gemeinderäten andererseits erfahren, dass dem leider nicht so ist. Dass man nun eine Studie macht, in welcher man überhaupt einmal abklären soll, ob das Oberwallis, welches heute über ein Spital mit 350 Betten verfügt, in Zukunft noch über ein Spital verfügen sollte, und wie gross das ein solches eventuell sein könnte.

Ein solches Vorgehen torpediert einerseits das Parlament, ein solches Vorgehen torpediert eine ganze Region – namentlich das Oberwallis – und ein solches Vorgehen bringt wenig Licht in die ein bisschen dunkel gewordene Spitalplanung.

Aus diesen Gründen sind daher diese Fragen, die wir aufgeworfen haben, hier und jetzt klar zu beantworten. Eine Verschleierung ist nach den klaren Aussagen des Verwaltungsrats nicht mehr möglich. Viel mehr und viel schlimmer ist die Tatsache, dass in dieser Woche, unabhängig von der ausserparlamentarischen Kommission, unabhängig von den Beratungen hier im Parlament, zusätzlich dem Oberwallis mitgeteilt worden ist, dass sie nicht nur im Spital klein geschrupft werden sollen, sondern dass auch im Bereich der Ambulanzen 1,5 Ambulanzen zukünftig weniger im Oberwallis subventioniert werden sollen, dies obwohl die Ambulanzen heute ausgelastet sind. Ja dann, meine Damen und Herren, glaube ich nicht mehr an eine konstruktive Spitalplanung.

Ich bitte Sie, Frau Staatsrätin, nehmen Sie diese Fragen ernst und geben Sie uns hier und jetzt klare Antworten, damit das Oberwallis wieder ruhig schlafen kann in der Spitalpolitik.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Eben, ich gebe auf beide Interpellationen Antwort. Auf die Ambulanzfrage trete ich nicht ein, das ist mir nicht im Detail bekannt. Ich muss vorweg schicken, dass es sich eventuell um Missverständnisse handelt. Ich weiss nicht, was den Gemeinden genau gesagt wurde.

Ich habe andere Informationen und ich möchte Ihnen diese hier geben.

Am 28. März 2012 hat der Staatsrat entschieden, die Studien über die Konzentration der somatischen Akutpflege in Sitten und über die Renovierung der Gebäude in Malévoz fertigzustellen. Der Staatsrat hat weiter entschieden, eine Machbarkeitsstudie über einen einzigen Spitalstandort für die gesamte Spitalpflege im Oberwallis ab 2025 durchführen zu lassen. Diesbezüglich wurde Boston Consulting kein Mandat erteilt. Das Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit hat den Gesundheitsökonom Willy Oggier beauftragt, eine erste Machbarkeitsstudie durchzuführen.

In dieser Studie sollen die folgenden drei Varianten für das Oberwallis geprüft werden:

- die aktuelle Situation beibehalten (Status quo);
- die Konzentration der somatischen Akutpflege an einem Standort und die weiterführenden Behandlungen an einem anderen Standort. Diese Variante wäre ähnlich der Organisation im französischsprachigen Wallis und im Spital Riviera-Chablais Waadt-Wallis;
- die Schaffung eines neuen und einzigen Spitalstandorts, in welchem die gesamte Spitalpflege angeboten würde und welcher die aktuellen Standorte Brig und Visp ersetzen würde.

Es wurde Herrn Oggier offen gelassen, noch weitere Varianten vorzuschlagen. Die Analyse muss die medizinischen Aspekte (vor allem die Qualität der medizinischen Betreuung und die Sicherheit der Patienten), die Organisation und die Wirtschaftlichkeit berücksichtigen. Auch soll aufgezeigt werden, was aus den bestehenden Gebäuden in Visp und Brig wird. In einer ersten Phase wollte der Experte sich ungestört mit dieser Studie befassen, bevor er seine Ergebnisse den betreffenden Partnern mitteilen will.

Diese Studie ist aber nur der erste Schritt. Auf der Grundlage der erhaltenen Resultate wird sich der Staatsrat zu einer oder zu mehreren Varianten äussern, die dann Inhalt einer zusätzlichen detaillierten Studie sein können. Erst zu diesem Zeitpunkt kann ein Büro, wie das von Herrn Limacher, das übrigens spezialisiert ist in Spitalplanung, im Bereich der Planung und dem Ausmass der anstehenden Arbeiten, eingeschaltet werden.

Die Frage nach der Finanzierung wird bei der Wahl der Variante eine entscheidende Rolle spielen. Wie das Spital Riviera-Chablais finanziert auch das GNW seine Investitionen über die Erträge. Seit 2012 sind die Investitionskosten in den Fallkostenpauschalen oder den Tarifen eingeschlossen. Nun haben die Versicherungen auf schweizerischem Niveau beschlossen, die Tarife für die Zukunft zu senken. Daher ist es zwingend notwendig, diese Einschränkung in der Wahl der Investitionen im Oberwallis wie auch im Unterwallis zu berücksichtigen.

Jetzt möchte ich betonen, dass man die Anzahl Betten im Oberwallis nie reduzieren und auch nie die Aktivitäten des Oberwallis nach Sitten verlegen wollte. Dies ist auch nicht Inhalt des Mandats, das Herrn Oggier erteilt wurde. Auch würde dies dem Krankenversicherungsgesetz widersprechen, das die Kantone beauftragt, eine Spitalplanung auszuarbeiten, die den Bedürfnissen der Bevölkerung entspricht und die vor allem die Kriterien Qualität, Wirtschaftlichkeit beinhaltet sowie auch den Zugang zu medizinischen Leistungen innert nützlicher Frist berücksichtigt. Weiter garantiert Artikel 3 des Gesetzes über die Krankenanstalten und -institutionen vom 12. Oktober 2006 die Existenz eines Akutspitals in den drei Regionen des Kantons und somit auch im Oberwallis. Das Gesetz verlangt vom Staatsrat, die gleichmässige Verteilung der Ressourcen zwischen den Regionen zu überwachen.

Es wurden keine Investitionen für das Oberwallis gestoppt. Ich habe hier die Zahlen: Zwischen 2004 und 2012 wurden insgesamt 42 Millionen Franken in das Spitalzentrum Oberwallis investiert. Darunter fallen auch der Umbau des Notfalls in Visp (7,2 Millionen), der demnächst eröffnet wird, und die Renovation des ANI (Aufwach – Notfall – Intermediate Care) im Spital Brig (1,75 Millionen) im Jahr 2012.

Daher gibt es keinen Grund, die Studie von Herrn Oggier zu stoppen. Es muss vielmehr weitergearbeitet werden, um in der zweiten Phase die betroffenen Kreise, vor allem das GNW, zu konsultieren.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

La présidente:

Merci Madame la conseillère d'Etat. J'ai deux demandes de parole.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Ich mache es kurz. Der Verwaltungsratspräsident hat gesagt, der Staatsrat hätte eine Boston Consulting Studie in Auftrag gegeben, welche die Klärung, ob es ein Spital im Oberwallis braucht, behandeln soll. Dann müssen Sie vielleicht diese Frage, so wie wir Ihnen jetzt unsere Fragen gestellt haben, einmal dem Verwaltungsratspräsidenten stellen. Es kann nicht sein, dass die Vertreter der Standortgemeinden eine unwahre oder unkorrekte Information bezüglich einer durchgeführten Studie erhalten.

Im Weiteren danke ich für die restlichen Ausführungen.

Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO:

Zuerst möchte ich Ihnen, Frau Staatsrätin, danken, dass Sie zwei Wochen nach Übernahme dieses schwierigen Themas hier so kompetent Stellung nehmen.

Ich möchte Ihnen nochmals danken, dass ich klar gehört habe, dass ein Abbau der medizinischen Versorgung im Oberwallis sei es jetzt nun durch Zentralisation, nicht die Motivation des Staatsrats ist. Zum Zweiten, möchte ich Sie doch auch informieren, Oggier, Locher, Boston Consulting – das ist eine grosse Blase für dieselbe Idee. Es gibt andere Unternehmen, die ganz anders an die Sache ran gehen würden. Aber das können Sie nicht mitverantworten.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich möchte gerne noch eine kurze Replik machen an Herrn Bregy.

Ich werde nächste Woche zu einer ersten Sitzung mit dem Verwaltungsratspräsident zusammenkommen. Von der Dienststelle für Gesundheit wurde mir aber ganz klar gesagt, dass die Studie, die das Oberwallis betrifft, vom Departement und nicht vom Gesundheitsnetz Wallis übergeben wurde und dass diese an Herrn Oggier übergeben wurde.

26. Interpellation urgente des députés Patrick **HILDBRAND**, SVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, et Larissa **JOSSEN** (Suppl.), SVPO, concernant: service de garde alternatif dans le Haut-Valais – lutte contre la pénurie de médecins (13.05.2013) (2.0002)

Dringliche Interpellation der Grossräte Patrick **HILDBRAND**, SVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, sowie der Grossrätinnen Irmina **IMESCH-STUDER**, CSPO, und Larissa **JOSSEN** (Suppl.), SVPO, betreffend alternative Notfallversorgung im Oberwallis – Ärztemangel entgegenwirken (13.05.2013) (2.0002)

Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO:

Ich möchte zuerst einmal dem Büro recht herzlich danken, dass Sie mir die Gelegenheit geben, hier über ein wirklich sehr dringliches Problem zu reden.

Wenn man so auf nationaler, kantonaler Ebene Sendungen im Fernsehen schaut, wo Leute, die sich mit Gesundheit beschäftigen, debattieren, wird immer über den drohenden Ärztemangel gesprochen.

Sehr geehrte Kollegen, der Ärztemangel im Wallis ist nicht drohend, er ist da! Gehen Sie einmal in die Seitentäler und schauen Sie, wie die Ärzte alleine die ganze Versorgung bewerkstelligen. Gerade aus diesem Grund soll die Notfallversorgung der Hausärzte, das heisst, die Versorgung die sie bieten, im Oberwallis neu organisiert werden.

Diese Neuorganisation ist immens wichtig für die Region, für die Bevölkerung und auch für die Touristen. Es soll zu einer Verbesserung der Dienstleistungen führen, es soll Geld gespart werden und schlussendlich sollen, durch die Aufteilung der verschiedenen Dienstleistungen auch der verschiedenen Hausärzte, bessere Arbeitsbedingungen, vor allem für Leute, welche in den Seitentälern arbeiten und dort alleine die Versorgung erbringen, gewährleistet werden. Mit dem wollen wir auch dazu führen, dass wieder mehr Ärzte ins Wallis migrieren.

Nun, wir haben ein Pilotprojekt auf die Beine gestellt in Zusammenarbeit mit dem Spital Wallis. Das Pilotprojekt wäre für zwei Jahre. Die Grundidee wäre, dass die Finanzierung durch den Staat abgesichert ist. Nach diesen zwei Jahren sollte das Pilotprojekt auch selbst finanzierend sein. Überraschenderweise hat sich der Staatsrat dazu geäussert, dass er zwar dem Spital die Verlustgarantie geben will, dass er jedoch bei den Hausärzten Abzüge machen will. Gerade bei den Hausärzten, wo schweizweit immer darüber gesprochen wird, man müsse sie unterstützen, man müsse sie fördern. Er will Abstriche machen bei der Pikettversorgung. Das heisst, so wie vorher erwähnt wurde mit den Helikoptern, so ist es auch bei den Hausärzten. Die Hausärzte machen Hausbesuche, sie führen Totenbescheinigungen durch oder sie gehen auch zu den Touristen, wenn sie in einem Hotel sind und vielleicht eine Schnittwunde haben. Gerade dort will man Abschnitte machen. Der Staatsrat ist nicht bereit, für diese zwei Jahre diese finanzielle Unterstützung mitzutragen.

So komme ich zu meinen Fragen und ich bin mir sehr bewusst, dass Sie in dieser Sache nicht integriert wurden und dass Sie hier jetzt den Kopf hinhalten müssen. Darum ist es mir auch wichtig, dass dieses kleine Dossier jetzt hier auf dem Tisch ist und dass Sie informiert sind, damit wir nämlich nicht zwei, drei Jahre wieder warten sollen, weil diesen September das starten sollte.

- Wieso werden gerade bei den Hausärzten, welche man fördern will, Abstriche gemacht?
- Ist man bereit die dringend benötigte Entlastung der Hausärzte der Seitentäler (zur Erinnerung: Es gibt Seitentäler wo ein Hausarzt 365 Tage im Jahr die ärztliche Versorgung der Einwohner übernimmt – mit den Touristen zusammen) Versorgung zu verzögern?
- Kann es sich ein touristischer Kanton erlauben, auf solche innovative Notfallsysteme zu verzichten? (Da wäre auch sicher Staatsrat Jean-Michel Cina gefordert.)
- Sind wir gewillt, auf diese Gesundheitskosten, die ja eigentlich in der ganzen Schweiz immer wieder in den Vordergrund gestellt werden und wir wollen dagegen kämpfen, zu ignorieren?

- Wie erklären wir uns eigentlich den Widerspruch, dass eine ausserparlamentarische Expertenkommission, wo meine Mitautorin Irmina Imesch-Studer dabei ist, ganz klar gesagt hat, dieses Projekt im Oberwallis solle man unterstützen, es solle als Pilotprojekt unterstützt werden, man sollte solche Pilotprojekte auch im Mittel- und Unterwallis ausbauen.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Sehr geehrter Herr Grossrat Patrick Hildbrand, Sie sprechen ein wichtiges Problem an und Sie haben auch gesagt, das Projekt sei schon lange unterwegs. Ich habe mich erkundigt und es ist effektiv so, das Projekt – ich nenne es «Hausärztliche Notfallpraxis» in Visp – ist wirklich bereits weit fortgeschritten.

Und zwar haben das Spital Wallis und die Oberwalliser Ärztesgesellschaft dieser Struktur im Grundsatz zugestimmt und eine Eröffnung für Herbst 2013 ist vorgesehen. Es fehlt eigentlich nichts mehr, das Projekt kann umgesetzt werden.

Jetzt kommt aber das «aber». Die Parteien haben sich über das Konzept als auch über die Finanzierung geeinigt. Der Kanton ist bereit, die geplante Defizitgarantie zu übernehmen und zwar für die Jahre 2013-2015 von total 150'000 Franken. Am 20. November 2012 hat die kantonale Expertenkommission «ambulante Pflege und Grundversorgung» zudem eine positive Vormeinung zu diesem Modell «Hausärztliche Notfallpraxis» am SZO abgegeben, hat sich aber nicht über die finanziellen Elemente geäussert. Der Leistungsvertrag zwischen der Oberwalliser Ärztesgesellschaft, dem Spital Wallis und dem Departement liegt zur Unterschrift bereit.

Zusätzlich laufen Gespräche für ein ergänzendes Projekt zur «Hausärztlichen Notfallpraxis» in Visp. Hier geht es grundsätzlich um eine allfällige Entschädigung für den Pikettdienst der Ärzte im Oberwallis, wie sie von der Oberwalliser Ärztesgesellschaft gefordert wird. Aktuell gewähren nur zwei Kantone der Schweiz Entschädigungen für den Pikettdienst der Ärzte. Die Geographie des Oberwallis und auch die begrenzte Anzahl der niedergelassenen Hausärzte machen die Organisation eines Pikettdienstes immer schwieriger, um wirklich die einheimischen Patienten und die Touristen zeitgemäss zu betreuen. Deshalb ist der Kanton nicht abgeneigt für dieses Pilotprojekt im Oberwallis. Der Pikettdienst ist eine Verpflichtung, die in der Berufsausübungsbewilligung eingeschlossen ist. Anwälte sind auch zum Pikettdienst verpflichtet ohne spezielle Entschädigung. Die Leistungen für Pikettdienst sind durch die obligatorische Krankenversicherung finanziert und somit würde der Kanton eine subsidiäre Beteiligung wahrnehmen. Zu diesem Punkt hat sich die Expertenkommission noch nicht geäussert, da die Entschädigung für die Pikettdienste der Ärzte nicht in ihren Anwendungsbereich fällt.

Jetzt habe ich mich noch ein bisschen erkundigt über die Geschichte, wie das gelaufen ist. An der Sitzung vom 11. Oktober 2012 mit der Dienststelle für Gesundheitswesen versuchte die Oberwalliser Ärztesgesellschaft eine Finanzierung der Pikettdienste der Oberwalliser Ärzte in der Höhe von 215'350 Franken zu erhalten. Das Gesundheitsdepartement hat eine Finanzierung für die Pikettdienste der Ärzte von 140'000 Franken pro Jahr im Rahmen des Pilotprojekts über zwei Jahre vorgeschlagen. Es ist so, dass der Kanton nicht für Leistungen aufkommen muss, welche eben bereits von den Krankenversicherungen übernommen werden. Dieser Betrag wurde dem Walliser Ärzteverband übermittelt, der anschliessend diese 140'000 nach Kriterien aufteilen sollte, unter die Pikettdienst leistenden Ärzte.

Sie verstehen es, es ist ein Pilotprojekt. Der Kanton war einverstanden 140'000 pro Jahr zu sprechen. Ich muss aber gleichwohl sagen, wenn man das gleiche Prinzip im Kanton Wallis anwenden würde, würde das eine Million nur für den Pikettdienst der Ärzte ausmachen.

Die Oberwalliser Ärztesgesellschaft war mit dem vorgeschlagenen Betrag nicht einverstanden und es gab Sitzungen am 10. Januar 2013 mit dem Kantonsarzt und auch mit

meinem Vorgänger, Staatsrat Maurice Tornay, am 22. Februar 2013. Im Anschluss an die letzte Sitzung hat der Kanton seinen Finanzierungsvorschlag per Schreiben vom 28. März 2013 zurückgezogen.

Es folgte ein weiterer Brief am 13. April von der Oberwalliser Ärztesgesellschaft. Sie hält an ihrer Position fest und hebt die Meinungsverschiedenheit über die Entschädigung der Pikettdienste der Ärzte hervor, welche – und hier kommt die Verknüpfung mit dieser «Hausärztlichen Notfallpraxis» in Visp – auch diese gefährden würde und somit das Ganze hinausgeschoben wird.

Das ist die Sache. Sie, Herr Hildbrand, sind ja der neue Präsident der Oberwalliser Ärztesgesellschaft. Ich werde Sie in einem Brief ersuchen, dass wir uns zu einer Sitzung treffen, dass wir nach einer Lösung suchen für die Reorganisation des Bereitschafts- oder Pikettdiensts des Oberwallis und dass wir wirklich eine zufriedene Lösung letztlich finden für unsere Patienten.

Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO:

Merci beaucoup pour votre réponse, Madame la conseillère d'Etat.

Il y a seulement, je pense, une précision que l'on doit faire ici au Parlement.

On ne peut pas..., entschuldigung ich rede ja französisch...

Man kann nicht den Notfalldienst im Spital und den Pikettdienst trennen. Wir können ja nicht den Arzt, der Pikettdienst macht, im Spital platzieren und dann soll er dann auch in Leukerbad Hausarztbesuche machen. Das ist verbunden und darum geht es nur zusammen.

Aber vielen Dank für die Antwort.

27. Postulat urgent des députés Jean-Henri **DUMONT**, AdG/LA, Patrick **HILDBRAND**, SVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Georges **TAVERNIER**, PLR, concernant une étude de variantes pour les hôpitaux de Sion et du Haut-Valais (13.05.2013) (2.0004)

Dringliches Postulat der Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, AdG/LA, Patrick **HILDBRAND**, SVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Georges **TAVERNIER**, PLR, betreffend Variantenstudie für das Spital Sitten und das Spital Oberwallis (13.05.2013) (2.0004)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Qualité des soins, sécurité des patients, excellence des prestations, pérennité et développement de l'Hôpital du Valais dans un contexte de concurrence, tels sont les objectifs des députés qui ont déposé le présent postulat. Tels sont aussi les objectifs du Conseil d'Etat et des dirigeants de l'Hôpital du Valais si l'on en croit leurs déclarations.

C'est justement parce que notre démarche se veut constructive que quatre députés de quatre groupes parlementaires différents ont déposé le présent postulat urgent. D'autres députés appartenant encore à d'autres groupes – je citerai le CSPO – étaient prêts à soutenir ce postulat s'il y avait eu autant de places que de groupes pour les co-auteurs lors du dépôt des interventions parlementaires. Cela est un signe extrêmement important démontrant la pertinence de notre démarche.

Nous soutenons globalement les perspectives d'avenir de l'Hôpital du Valais présentées par l'ancien chef du Département de la santé et le président du conseil d'administration, c'est-à-dire l'indispensable adaptation de l'Hôpital du Valais à la nouvelle donne de concurrence et de financement par des investissements importants dans les

infrastructures, la centralisation des disciplines spécialisées pour répondre à l'exigence qualitative d'une masse critique et la garantie des disciplines de base et des soins aigus dans les trois régions linguistiques.

S'il est important et légitime d'investir 300 millions pour le nouvel hôpital Riviera Chablais à Rennaz, il est évidemment tout aussi important et légitime d'investir aussi massivement dans les autres infrastructures de l'Hôpital du Valais. Les sites de Sierre et Martigny devraient encore être adaptés et spécialisés dans diverses disciplines comme la réadaptation, les suites de traitement, la chirurgie ambulatoire, la gériatrie et les soins palliatifs. L'hôpital de Sion devrait devenir le centre de compétences cantonal pour les disciplines spécialisées et hautement spécialisées. L'Hôpital du Haut-Valais doit aussi impérativement être réorganisé pour une meilleure qualité et une meilleure efficacité.

Il s'agit de rendre les installations hospitalières compatibles avec les exigences concurrentielles de qualité des soins et de sécurité des patients mais aussi de confort et de qualité des prestations puisqu'ils peuvent choisir leur hôpital maintenant. L'Hôpital du Valais doit être apte à garder les patients valaisans et à attirer des patients lémaniques ou alémaniques ainsi que des médecins et des équipes de qualité.

Cependant, lancer un concours pour la rénovation de l'hôpital de Sion nous paraît actuellement prématuré. Investir 130 millions pour rénover à Sion un hôpital qualifié de vétuste par M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, un hôpital conçu il y a déjà 40 ans comme un hôpital de district et non comme un hôpital cantonal appelé à développement, ne nous paraît pas être la meilleure solution. Nous pensons que la construction d'un nouvel hôpital moderne et mieux adapté aux exigences actuelles de qualité, de sécurité et de confort doit être envisagée. L'hôpital actuel pourrait être réaffecté aux soins ambulatoires et pour des synergies avec la SUVA, les HES, l'EPFL, voire des logements d'étudiants et/ou des lieux d'accueil d'entreprises.

Plutôt que d'investir 50 millions dans une rénovation et une réorganisation des deux hôpitaux du Haut-Valais, ne vaudrait-il pas mieux construire un nouvel hôpital moderne, répondant aussi aux nouvelles exigences concurrentielles? Les locaux actuels pourraient aussi être réaffectés à d'autres missions.

Construire un nouvel hôpital aurait encore l'avantage non négligeable d'assurer la qualité des soins, la sécurité des patients et le confort actuel durant la durée des travaux. Le financement de la construction de deux hôpitaux neufs sur un amortissement de 30 à 40 ans devrait pouvoir être assuré puisque les économistes de la santé considèrent que 10% du chiffre d'affaires doivent être attribués aux investissements, ce qui correspond à environ 60 millions par année ou 2,4 milliards pour 40 ans. Ces montants sont compris dans les tarifs, comme l'a déjà relevé M^{me} la cheffe du département.

Afin que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil puissent se prononcer en connaissance de cause pour autoriser et cautionner des investissements aussi importants, nous demandons simplement une étude comparative des deux variantes pour l'hôpital de Sion et pour l'hôpital du Haut-Valais: construction d'hôpitaux neufs ou transformation des hôpitaux actuels.

Cette étude devra être bien sûr indépendante et professionnelle, traiter des aspects médicaux et financiers, tenir compte des missions respectives de chaque établissement pour les 30 à 40 ans à venir et être menée simultanément pour l'hôpital de Sion et celui du Haut-Valais. Elle devrait être délivrée à la fin de l'année 2013 ou, au plus tard, au printemps 2014 et établir un calendrier des réalisations. Un retard trop important serait ainsi évité. Bien sûr, l'étude devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil.

Chères et Chers collègues, un Hôpital du Valais de haute qualité attirera les meilleurs médecins et assurera sa pérennité, la qualité des soins et la sécurité des patients. Dans un système concurrentiel, il est de notre devoir de relever le défi de l'excellence.

Merci pour votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour étude.

(Compléments, ci-après.)

28. Interpellation urgente des députées Chantal **VOEFFRAY BARRAS** (suppl.), PDCC, Sonia **Z'GRAGGEN**, AdG/LA, Laetitia **MASSY**, PLR, et Ariane **DOYEN**, UDC, concernant un toit pour les étudiantes valaisannes (13.05.2013) (3.0001)

Dringliche Interpellation der Grossrätinnen Chantal **VOEFFRAY BARRAS** (Suppl.), PDCC, Sonia **Z'GRAGGEN**, AdG/LA, Laetitia **MASSY**, PLR, und Ariane **DOYEN**, UDC, betreffend: Ein Dach für die Walliser Studentinnen (13.05.2013) (3.0001)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Voeffray Barras Chantal, députée (suppl.), PDCC:

La récente décision du conseil communal de Sion de fermer définitivement sa structure d'internat pour jeunes filles en juin nous force à réagir dans la mesure où il s'agit d'une décision ayant des conséquences importantes pour notre jeunesse.

En effet, des étudiantes issues de régions décentralisées de notre canton ainsi que plusieurs communes valaisannes se trouvent devant une situation inextricable et ce dès la prochaine rentrée scolaire. A cette date, il n'existera plus d'offres de logement pour les étudiantes du secondaire II dans le Valais romand. La situation pour les garçons est enviable avec deux internats à disposition, à savoir celui des Creusets à Sion et celui du collège de l'abbaye à Saint-Maurice. Pour le Haut-Valais, Brigue propose un internat mixte.

Il nous semble inacceptable que le canton du Valais n'offre pas de structures d'hébergement à l'ensemble de ses étudiants.

Certaines solutions pourraient être rapidement envisagées avec l'aide du canton.

C'est pourquoi nous vous interpellons sur ce dossier, Monsieur le conseiller d'Etat. Etes-vous sensibilisé à cette problématique et pensez-vous pouvoir remédier à cette situation?

Nous vous remercions pour votre attention.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Je remercie le président de la commission Joachim Rausis d'avoir repoussé le traitement de la loi sur l'enseignement parce que je ne sais pas comment nous aurions fait.

Bien, je reviens à la question qui vient de m'être posée.

Le 7 mars 2013, la commune de Sion a décidé de fermer définitivement le foyer Shalom. Vous me demandez donc la création d'un groupe de travail qui analyse et propose une alternative urgente pour la rentrée en septembre, la réactivation du foyer Shalom et la mixité de certains foyers actuellement réservés aux garçons, et une concertation canton-communes pour trouver une solution stable. Ce sont les exigences que vous formulez.

Alors, voilà, je me suis occupé un peu de cela hier et aujourd'hui.

De quoi parlons-nous d'abord? Il s'agit pour l'instant de cinq élèves qui sont touchées, dont 3 de La Planta et 2 des Creusets. Ces élèves viennent de Zermatt, St. Niklaus, Termen, Verbier et Chemin-Dessus. On prévoit que, l'année prochaine, il y en aura peut-être 1 ou 3 qui s'y ajouteront. Cela concerne les demoiselles, c'est cela que j'ai comme information. Voilà le concret.

Je vous rappelle que le département ou le Conseil d'Etat ou l'Etat du Valais n'a pas d'obligation légale d'intervenir dans ce domaine, donc en ce qui concerne l'hébergement dans le secondaire II. Nous avons plutôt eu une politique, ces dernières années, d'augmenter la mobilité des étudiants et le Rail-Check, par exemple, va dans ce sens.

Pour la rentrée 2013, il y a des alternatives qui existent. L'école Montani, le collège Lémania ou Les Buissonnets proposent des possibilités. Il y a ce fameux campus que Les Buissonnets ont introduit. Le campus s'est déclaré prêt à discuter avec les autorités pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

J'ai téléphoné et demandé une offre à l'école Montani. Bon, le prix est élevé mais il paraît qu'on peut en discuter. Je trouve que c'est assez cher quand même: 15'000 francs. C'est cher par rapport à l'ancien prix. A l'Evêché, pour comparaison, c'est 8'000 francs et à Saint-Maurice 13'000 francs. Il faudra discuter du prix, mais ils sont tout à fait disposés à reprendre les élèves en question. Donc, pour cela aussi, nous avons fait ce qu'il fallait. Par rapport au foyer du collège des Creusets, désolé, mais ça c'est propriété de l'Evêché et l'Evêché n'envisage pas de mixité..., alors là que voulez-vous que je vous dise? Je suis un peu ennuyé pour intervenir.

Voilà donc les réponses que je peux donner à votre interpellation urgente. Merci.

La présidente:

J'ai deux demandes de parole pour des corrections techniques.

Voeffray Barras Chantal, députée (suppl.), PDCC:

Je me permets juste d'intervenir au niveau du chiffre qui nous a été avancé par M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger.

A notre connaissance, il y a également des élèves du val d'Anniviers et du val de Bagnes après concertation et contacts avec les communes concernées et les présidents de ces communes. J'ai d'autres chiffres sous la main..., je ne sais pas.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

J'ai la liste ici des élèves.

La présidente:

Je passe la parole à la députée Laetitia Massy pour un court vraiment moment.

Massy Laetitia, députée, PLR:

Désolée de retenir encore quelques instants votre attention mais, en tant que cosignataire de cette intervention qui a été déposée interpartis pour toute la région de Sierre, je ne peux pas laisser une telle réponse se faire aujourd'hui.

Je vais être très très courte.

Les chiffres annoncés sont clairement faux, comme l'a dit la députée (suppl.) Chantal Voeffray Barras, mais également on ne peut pas accepter une telle réponse. D'une part, cela signifie que le département ne s'intéresse pas à ce sujet. D'autre part, cela signifie que nous acceptons que, dans notre canton, on s'intéresse aux garçons qui peuvent bénéficier dans le Valais romand en tout cas de 2 établissements et pas du tout pour les filles. En outre, on nous répond en parlant de Rail-Check et de déplacements. Or, il ne s'agit pas de cette préoccupation-là. Ces gens sont disposés à payer. Ils sont disposés à loger leurs enfants pendant leurs études. On ne parle pas d'étudiantes très âgées mais bien souvent de première, deuxième et troisième années du collège pour des jeunes qui ont 14, 15 ou 16 ans.

Je trouve que la réponse n'est pas appropriée, qu'elle ne répond pas à nos questions, et j'en suis fort désolé.

Merci de votre attention.

La présidente:

Merci.

Je repasse la parole à M. le chef du département.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Ayant été assez violemment apostrophé, je ne peux pas faire plus que demander au foyer la liste que j'ai là. Je ne sais pas où sont ces personnes. Je ne comprends pas. On me donne cette liste..., alors, à moins que la direction du foyer me donne une fausse liste ou a tracé éventuellement des gens sur cette liste. Je n'ai que ça à disposition.

Alors, il faudra me produire d'autres preuves. Voilà ce que j'ai en main.

Quant aux mesures, je vous ai expliqué les différentes mesures que nous pouvons prendre en tant qu'Etat du Valais.

Quant au foyer, alors excusez-moi mais prenez rendez-vous avec l'évêque. Peut-être qu'il sera sensible à votre charme conjugué et qu'il acceptera la mixité dans son foyer. Mais je n'ai pas de base légale pour imposer cela à l'Evêché qui est propriétaire de cette infrastructure.

Si vous voulez intervenir là-contre, il faudra changer la loi et faire quelque chose dans ce genre mais, à l'heure actuelle, ma base légale ne me le permet pas. Désolé.

La présidente:

Merci.

Je voudrais revenir sur le **postulat urgent 2.0004** défendu par le député Jean-Henri Dumont pour passer quand même la parole à M^{me} la cheffe du département pour qu'elle puisse y répondre.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Es handelt sich ja um ein dringliches Postulat. Hier geben wir die Antwort und es ist dann eigentlich für uns in dem Sinne erledigt oder die Arbeit ist gemacht. Ich antworte auf Französisch, es betrifft ja das Spital in Sitten, vom Zentrum hier. Einen Teil der Antwort habe ich schon auf Deutsch gegeben, als es um die Frage der Machbarkeitsstudie eines einzigen Spitals im Oberwallis ging.

Le 28 mars 2012, le Conseil d'Etat décidait de finaliser les études concernant les travaux nécessaires à la concentration des soins somatiques aigus sur Sion, avec suite de traitement aigu sur Sierre et Martigny, de façon à ce que la région soit dotée, dès 2016, d'une organisation similaire à celle de l'hôpital Riviera-Chablais qui ouvrira ses portes à cette même date. Le Conseil d'Etat décidait également de finaliser les études pour les travaux de rénovation des bâtiments de Malévoz et de lancer les études d'opportunité sur la création d'un nouveau site hospitalier unique qui pourrait regrouper, à partir de 2025, tous les soins hospitaliers du Haut-Valais.

L'étude d'opportunité pour le Haut-Valais est déjà en cours. Elle analyse diverses variantes, dont celle de la construction d'un hôpital neuf. L'analyse tient compte des aspects médicaux (en particulier la qualité des soins et la sécurité des patients), organisationnels et économiques, ainsi que du devenir des bâtiments existants.

Par contre, il n'a pas été prévu de réaliser une étude sur l'opportunité d'un hôpital neuf à Sion et ce pour les raisons suivantes:

- La partie du bâtiment actuel dédiée à l'hébergement est tout à fait fonctionnelle. Il s'agit des chambres situées dans les étages.
- Par contre, le bloc opératoire est vétuste. Il va être refait et agrandi pour y regrouper toute la chirurgie du Valais romand.
- L'activité ambulatoire devrait être clairement séparée de l'activité stationnaire. Pour cela, il est prévu de construire un bâtiment annexe pour y regrouper toute l'activité ambulatoire.
- Les espaces occupés actuellement au premier étage de l'hôpital pour l'activité ambulatoire seraient ainsi libérés. Ces espaces permettront la mise à disposition de nouvelles chambres pour faire face à l'augmentation de l'activité liée à la concentration des soins aigus sur Sion.
- Le montant de 130 millions de francs a été avancé pour la réalisation de ces travaux. Il s'agit d'une toute première estimation. La construction d'un nouvel hôpital coûtera beaucoup plus cher, à savoir 300 millions à 350 millions, puisqu'il faut compter un million de francs par lit. Cela pénalisera la capacité du RSV à investir sur les autres sites hospitaliers. De plus, une baisse des tarifs a déjà été convenue, ce qui réduira la capacité d'investissements du RSV.
- La comparaison avec les montants qui seront investis pour la construction de l'hôpital Riviera-Chablais à Rennaz doit tenir compte du fait que seuls 25% sont cautionnés par le Valais, à savoir 75 millions de francs; le solde est cautionné par le canton de Vaud.

Tel que conçu à l'heure actuelle, le projet de Sion (à savoir la rénovation des salles d'opération et la construction d'un bâtiment annexe pour l'activité ambulatoire) permet de maintenir l'échéancier prévu pour une mise en service d'ici à l'ouverture de l'hôpital Riviera-Chablais.

La réalisation d'une étude supplémentaire sur l'opportunité de construire un hôpital neuf va ralentir le projet. De plus, le Conseil d'Etat est d'avis que la construction d'un hôpital neuf à Sion ne pourra se faire qu'au détriment des investissements requis sur les autres sites du Valais romand et du Haut-Valais.

Le Conseil d'Etat est, cependant, disposé à procéder à cette étude supplémentaire mais souhaite que celle-ci soit achevée au plus vite, de façon à pouvoir soumettre le projet de Sion et son cautionnement au Grand Conseil durant l'année 2014.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé l'acceptation du postulat.

La présidente:

Merci Madame la conseillère d'Etat.

Le député Jean-Henri Dumont souhaite faire une brève correction technique.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

C'est simplement le règlement qui m'autorise à réagir à ce qui a été dit.

Je me réjouis que ce postulat soit accepté.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est quand même que, dans le développement de l'acceptation du postulat, on prend déjà clairement position contre la proposition que, nous, nous faisons pour étude.

Alors, j'insiste juste sur le fait que l'étude qui va être faite ne sera pas influencée par des préavis ou des préjugés contre la construction d'un nouvel hôpital mais que ce soit réellement une étude neutre, indépendante, qui fasse le point de manière globale sur les besoins, en ayant une vision à moyen et à long termes.

Je tiens aussi à répéter que notre postulat urgent touche aussi l'étude du Haut-Valais qui doit aller exactement dans le même sens afin que les deux parties du canton et je dirai même les trois parties, avec ce qu'on a traité pour l'hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, soient traitées sur un plan d'égalité.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Cet après-midi, vu l'heure avancée, la séance d'initiation aux députés francophones aura lieu à 15 heures au lieu de 14 heures.

L'Association Alzheimer, depuis un moment, nous attend pour l'apéritif.

Je tiens, en notre nom à tous, à remercier cette association, son président, M. Martial Coutaz, et son comité pour leur geste sympathique.

Le président de cette association, M. Martial Coutaz, m'a transmis un petit texte de présentation que je vous lis.

L'Association Alzheimer Suisse fête cette année ses 25 printemps et nous saisissons cette heureuse occasion pour être présents ce midi dans la salle des pas perdus.

En effet, la maladie d'Alzheimer touche plus de 4'000 personnes dans notre canton. Ce sont plus de 12'000 personnes (proches, familles et professionnels) qui les soutiennent au quotidien et leur permettent de rester le plus longtemps possible à domicile.

Rappelons-le, plus de 60% des personnes atteintes demeurent à domicile. En outre, 80% du soutien dont elles disposent est assuré par la famille et les proches.

En raison du vieillissement démographique, ces chiffres ont doublé depuis 20 ans. Il s'agit, pour notre canton, de se préparer à cette révolution en se dotant d'une stratégie claire. C'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat en rendant public, le 20 septembre 2011, son rapport sur la prise en charge des personnes atteintes de pathologies démentielles en Valais. Les 10 recommandations qui y sont développées jettent les bases d'une politique à même de répondre concrètement aux besoins des personnes atteintes et de leurs proches dans les années à venir. Il s'agira, en particulier, d'apporter un réel soutien aux proches des personnes atteintes, de développer les offres de répit et surtout de mieux coordonner les ressources existantes, et cela sur l'ensemble du territoire cantonal.

La maladie d'Alzheimer représente un défi majeur de santé publique pour notre canton. Seul un effort conjoint de tous les partenaires médico-sociaux (CMS, EMS, hôpitaux, médecins traitants, associations) permettra d'y répondre.

Dans ce cadre, l'Association Alzheimer Valais s'engage résolument à faire entendre la voix des personnes concernées.

Pour accomplir cette mission, elle sait pouvoir compter sur l'appui du Service de la santé publique du canton du Valais et, au nom des 4'000 familles valaisannes, qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du vendredi 17 mai 2013

Présidence: Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, AdG/LA.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Assermentations / Vereidigungen:

1. Membres du Tribunal cantonal
Mitglieder des Kantonsgerichts
2. Membres du Bureau du ministère public
Mitglieder des Büros der Staatsanwaltschaft
3. Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012
Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2012
4. Rapport annuel 2012 du ministère public
Jahresbericht 2012 der Staatsanwaltschaft
5. Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données
Jahresbericht 2012 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

6. Postulat du groupe UDC, par les députés Guillaume **VANAY** (suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** et Régis **PERRIN** (suppl.), concernant les caravanes passent, mais où? (16.11.2011) (4.156) (*en collaboration avec le DSSI*)
Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Guillaume **VANAY** (Suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** und Régis **PERRIN** (Suppl.), betreffend: Die Karawanen ziehen weiter, aber wohin? (16.11.2011) (4.156) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
7. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la promotion économique pour les remontées mécaniques valaisannes (18.11.2011) (4.158)
Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wirtschaftsförderung für Walliser Bergbahnen (18.11.2011) (4.158)
8. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant la construction de résidences secondaires (14.12.2011) (4.162) (*motion transformée en postulat lors du développement*)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsbau (14.12.2011) (4.162) (*Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt*)
9. Postulat des députés Yves **FOURNIER**, PLR, et Nicolas **VOIDE**, PDCB, concernant le Valais a mal à «ses» Tsiganes! Faut-il punir le «bon élève»? (08.05.2012) (4.191) (*en collaboration avec le DSSI*)
Postulat der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, und Nicolas **VOIDE**, PDCB, betreffend Zigeunerproblematik: Soll etwa der Musterschüler büssen? (08.05.2012) (4.191) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
10. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant étables en zones agricoles et écuries en zone à bâtir (10.05.2012) (4.195) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Viehställe in der Landwirtschaftszone und Pferdeställe in der Bauzone (10.05.2012) (4.195) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

11. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Gilbert **TRUFFER** (suppl.), concernant: pour une offensive énergétique d'assainissement des bâtiments (13.06.2012) (4.200)
 Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Reinhold **SCHNYDER** und Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), betreffend: für eine energetische Bausanierungsoffensive (13.06.2012) (4.200)
12. Postulat des députés Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la promotion de systèmes de gestion de résidences secondaires (14.06.2012) (4.201)
 Postulat der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Förderung von Bewirtschaftungssystemen von Zweitwohnungen (14.06.2012) (4.201)
13. Motion du groupe PDCB, par les députés Joachim **RAUSIS** et Patrice **MICHAUD** (suppl.), concernant simplifions la mini-hydraulique – bis (15.06.2012) (4.203) (*en collaboration avec le DTEE*)
 Motion der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim **RAUSIS** und Patrice **MICHAUD** (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke – bis (15.06.2012) (4.203) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
14. Postulat des députés Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant PA 2014-2017, un danger pour le maintien des petits éleveurs de la race d'Hérens, de la race Evolénarde, des moutons nez noirs et des chèvres à col noir (15.06.2012) (4.204)
 Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend AP 2014-2017: eine Gefahr für die Kleinzüchter von Eringern, Evolènern, Schwarznasenschafen und Schwarzhalsziegen (15.06.2012) (4.204)
15. Postulat du groupe CSPO, par le député Urban **FURRER**, concernant le courant vert doit rester du courant vert (15.06.2012) (4.206)
 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend grüner Strom soll auch grüner Strom bleiben (15.06.2012) (4.206)
16. Postulat du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant la réglementation de la vente de produits agricoles au bord des routes (11.09.2012) (4.216)
 Postulat von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Regelung Strassenverkauf von landwirtschaftlichen Produkten (11.09.2012) (4.216)
17. Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant des directives claires pour la vente d'abricots sur les stands au bord des routes valaisannes (13.09.2012) (4.217)
 Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend klare Richtlinien beim Aprikosenverkauf an den Walliser Strassenständen (13.09.2012) (4.217)
18. Postulat du député Diego **CLAUSEN**, CSPO, et cosignataires concernant une concurrence pour les forces hydrauliques (14.09.2012) (4.220)
 Postulat der Grossräte Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Konkurrenz für die Wasserkraft (14.09.2012) (4.220)
19. Postulat du député Laurent **LEGER**, PDCB, et cosignataires concernant: peut-on profiter impunément d'un symbole valaisan? (14.09.2012) (4.221)
 Postulat von Grossrat Laurent **LEGER**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: Nicht überall, wo Wallis draufsteht, ist auch Wallis drin. (14.09.2012) (4.221)

20. Heure des questions

Fragestunde

21. **Entrée en matière et approbation**

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements

Eintretensdebatte und Genehmigung

Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente

Monnet-Terrettaz Marcelle, présidente, AdG/LA:

Notre matinée commence par l'assermentation des membres du Tribunal cantonal et des membres du Bureau du ministère public.

Les juges cantonaux entreront dans la salle, précédés de l'huissière, puis les juges cantonaux suppléants et les membres du ministère public.

(...)

Mesdames et Messieurs les représentants du Tribunal cantonal et du ministère public, je vous souhaite la bienvenue.

Mes deux vice-présidents vont lire la formule de prestation du serment dans les deux langues, puis je vous appellerai nominalelement et vous pourrez prêter serment.

(Cf. art. 30 de la loi sur l'organisation de la Justice.)

Assermentations:

Vereidigungen:

1. Membres du Tribunal cantonal
Mitglieder des Kantonsgerichts

- **Juges cantonaux**
Kantonsrichter

Jean-Pierre Derivaz, président
Stéphane Spahr, vice-président
Eve-Marie Dayer-Schmid
Jacques Berthouzoz
Jean-Bernard Fournier
Françoise Balmer Fitoussi
Jérôme Emonet
Hermann Murmann
Lionel Seeberger
Jean-Pierre Zufferey
Thomas Brunner

- **Juges cantonaux suppléants**
Ersatzrichter am Kantonsgericht

Frédéric Addy
Bertrand Dayer
Elisabeth Jean
Uli Kalbermatter

Jean-Michel Maillard
Camille Rey-Mermet
Philipp Näpfl
Béatrice Neyroud Dubuis
François Vouilloz
Fernando Willisch

**2. Membres du Bureau du ministère public
Mitglieder des Büros der Staatsanwaltschaft**

Jean-Pierre Gross
Nicolas Dubuis
Olivier Elsig
André Morand
Ferdinand Schaller
Jean-Pierre Greter

La présidente:

Je vous remercie et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre ministère durant cette législature.

Merci.

(Applaudissements)

**3. Rapports sur l'administration des tribunaux pour l'année 2012
Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2012
*Rapport de la commission de justice Bericht der Justizkommission***

Discussion générale:

Martin Gilles, député, PDCC:

Commenter un tel rapport dans le contexte si délicat de l'affaire de cette malheureuse Marie à Châteauney relègue de la gageure et il faut une nouvelle fois se dire que l'homme au sens large reste un homme et qu'il est loin d'être parfait. Un tel acte nous laisse abasourdis. Une pensée émue est adressée aux proches de cette jeune victime.

En s'éloignant de l'émotionnel qui nous habite dans une telle situation et de manière plus pragmatique, l'on peut dire sur ce rapport 2012 que c'est le deuxième exercice pratiqué depuis la réforme fédérale de la justice qui nous est détaillé dans le rapport sur l'administration des tribunaux conformément à l'article 61 de la Constitution du canton du Valais.

On peut y lire que trois juges ont pris leur retraite, une retraite bien méritée, MM. les juges Philippe Cherix, Amédée Steiner et Claude Vuadens. Nous les remercions pour leur travail et leur souhaitons une retraite sereine.

Un nouveau poste de juge «itinérant» a enfin été pourvu par M. Frédéric Addy à la satisfaction des autorités judiciaires.

L'initiative Weber acceptée par les Suisses a fortement augmenté le travail de nos juges puisque pas moins de 243 causes liées à Helvetia Nostra ont été traitées en 2012. Il y en a déjà 200 de plus en ce début d'année. Chacun attend avec impatience la décision du Tribunal fédéral en la matière.

Attardons-nous quelques instants sur le Tribunal des mineurs. Il y a 86% de garnements alors que les filles ne causent que 13% des larcins ; bravo Mesdemoiselles.

Le nombre de causes est en sensible augmentation après une baisse spectaculaire en 2011, mais elles sont toujours inférieures de quelque 40% par rapport à la période 2002–2006.

Si les délits contre le patrimoine et les affaires en lien avec les stupéfiants ont baissé de respectivement 50% et 30%, les infractions concernant la circulation routière ont progressé de quelque 25%.

Notons encore au sujet de cette jeunesse qu'un nouvel établissement sera opérationnel à Palézieux en 2014, dans lequel seront regroupés tous les délinquants juvéniles de Suisse romande. Revers de la médaille, la pension journalière de ces chérubins cornus pourra atteindre 900 francs par jour, soit une facture pour le Valais de quelque 300'000 francs.

Du côté organisationnel, il est à nouveau demandé un renforcement du personnel administratif ainsi que l'amélioration de la sécurité afin d'interdire l'accès aux locaux à ceux qui n'ont rien à y faire.

Enfin, les récentes mutations effectuées à Martigny nous démontrent que les hommes au sens large, tout juge qu'ils puissent être, demeurent des hommes avec leurs forces et leur faiblesses. Cela confirme qu'il ne faut jamais sous-estimer la conduite opérationnelle du personnel.

En conclusion, notre justice est indépendante et fonctionne bien.

Bravo et merci à nos juges et autres acteurs pour leur travail.

Bressoud François, député, PDCB:

Je prends la parole une seule fois pour traiter des points 3 et 4 de l'ordre du jour qui concernent les rapports sur l'administration des tribunaux et du ministère public pour l'année 2012.

Le groupe PDCB a pris connaissance de ces rapports et a relevé quelques éléments pertinents.

Concernant les ressources humaines, l'introduction en 2010 d'un juge itinérant est bénéfique et permet au Tribunal cantonal d'optimiser l'attribution des unités de juristes aux différents tribunaux de première instance de manière rapide et efficace.

Malgré cela, il sera difficile d'éviter un renforcement durable du personnel des tribunaux.

Il faut prendre en compte que le déferlement des recours en relation avec l'initiative sur les résidences secondaires a surchargé la masse de travail mais il faut considérer cela comme une situation extraordinaire. En excluant ces recours, les causes traitées en 2012 ont été supérieures à 2011.

On constate également que les exigences de stage de deux ans pour les futurs avocats ne sont pas évidentes à effectuer du fait que les places disponibles sont insuffisantes et qu'une évaluation de la situation devrait être envisagée.

Concernant le tribunal des mesures de contrainte et de l'application des peines et mesures, il y a aussi une augmentation du nombre de dossiers enregistrés, cette augmentation est en rapport avec la détention provisoire et nous saluons qu'elle est également due en partie à une politique plus ferme dans la poursuite des infractions.

Cette même augmentation des dossiers traités se retrouve dans l'activité du tribunal des peines et mesures, celles-ci sont liées le plus souvent aux courtes peines privatives de liberté ferme qui, dans l'esprit du législateur, devraient rester l'exception mais qui sont prononcées de plus en plus souvent.

Concernant le tribunal des mineurs, on constate que la prestation personnelle demeure la sanction la plus choisie par les juges des mineurs. C'est rassurant de constater

que les infractions au patrimoine et à la loi sur les stupéfiants sont en diminution.

Il faut relever que pour l'avenir, à l'horizon 2014, s'ouvrira à Palézieux un nouvel établissement pénitentiaire pour tous les mineurs de Suisse romande. Par contre, le revers de la médaille est que le coût de détention sera extrêmement important et avoisinera les 800 à 900 francs par jour, ce qui correspond à 300'000 francs par année par détenu.

Concernant le ministère public, nous relevons que le nombre d'activités délictueuses qui font l'objet de poursuites pénales reste stable en Valais. Par contre, l'insuffisance de locaux carcéraux à disposition pour assurer l'efficacité des enquêtes conduites contre des bandes de malfaiteurs reste un problème.

Encore quelques éléments qui ressortent du rapport de la commission de justice:

La commission de justice a rejeté la demande pour la nomination d'un procureur extraordinaire concernant l'affaire Luca Mongelli car les conditions ne sont pas remplies vu que le dossier peut être confié à un magistrat impartial au sein du ministère public.

La commission requiert l'introduction rapide de normes de sécurité pour les tribunaux de district avant qu'une tragédie ne provoque la mise en œuvre des travaux adéquats.

Le groupe PDCB remercie les auteurs des rapports pour la qualité des propos et des différents graphiques qui permettent une bonne compréhension du fonctionnement de la justice. Merci de votre attention.

Pralong Jérémie, député, AdG/LA:

Je profite de mon temps de parole pour traiter des deux sujets qui nous concernent ce matin, respectivement le rapport sur l'administration des tribunaux et le rapport du ministère public. Dès lors, j'espérerais jouir de l'indulgence d'un temps de parole légèrement prolongé si mon intervention avait le malheur de dépasser les 5 minutes qui me sont réservées.

Le groupe AdG/LA est satisfait de voir que la mise en œuvre de la réforme de la justice s'est effectuée sans grosses difficultés, également au cours de la deuxième année après son entrée en vigueur.

Notre groupe constate, sans surprise, que le Tribunal cantonal demande un renforcement de personnel et nous pensons que cela n'est malheureusement financièrement pas possible. De gros efforts ont déjà été réalisés pour renforcer les effectifs dans le domaine de la justice ces dernières années et il nous paraît, dès lors, difficile de continuer ainsi, au vu des budgets dont dispose notre canton dans ce domaine.

En effet, l'Etat perd année après année, lors de chaque budget, petit à petit, ses moyens financiers sous prétexte que notre canton est riche, provoquant une privatisation toujours plus grande des tâches étatiques et affaiblissant toujours plus les moyens dont nous disposons. Notre groupe déplore le fait qu'il sera difficile de changer la tendance, d'améliorer les moyens dont dispose l'Etat et de renforcer nos tribunaux avec des effectifs supplémentaires.

Le groupe AdG/LA est heureux de constater que des places de stage seront trouvées en collaboration avec l'Ordre des avocats valaisans et les responsables des autorités judiciaires. Néanmoins, nous pensons qu'il est désuet que les stagiaires ne soient admis pour un stage auprès des tribunaux qu'après avoir terminé leur stage ainsi que leur formation dans des études privées. C'est à l'Etat de donner un exemple, c'est à l'Etat de démontrer son rôle formateur, c'est à l'Etat aussi de former les futurs avocats de notre canton.

Ces dernières années ont été ponctuées par une présence toujours plus intime de la presse au sein des affaires concernant la justice. L'affaire Luca Mongelli en fait partie mais également plusieurs problématiques touchant des faits de loin pas divers de notre canton.

Les procureurs concernés par de telles affaires, qui prennent la parole face aux médias, doivent se montrer plus professionnels; ils doivent donner l'image d'une justice forte,

d'une justice raisonnable, d'une justice crédible. Certaines interventions sur différents médias n'étaient de loin pas à la hauteur de la fonction, et le groupe AdG/LA déplore cela. Nous espérons que, ces prochaines années, l'accent sera mis sur la formation des membres de la justice à affronter les médias. La presse écrite et orale fait entièrement partie du monde de la justice. Aux magistrats d'assumer cette tâche, autant difficile soit-elle. C'est le minimum que le citoyen peut attendre d'une personne se trouvant à un tel poste et représentant une fonction autant importante.

Le groupe AdG/LA déplore également que la dépolitisation des élections n'ait pas atteint les espoirs escomptés. Il reste encore trop de politique au sein de certains processus faisant partie intégrante de la justice valaisanne. Les magistrats doivent être élus en fonction de leur capacité et non pas de leur appartenance politique. Le groupe AdG/LA en est convaincu et continuera de se battre pour que cela devienne réalité.

Finalement, le groupe AdG/LA remercie les magistrats pour leur travail et pense que la justice valaisanne reste sur une ligne de qualité. Mais, attention, tel un funambule sur sa corde, l'équilibre est précaire, et nous nous devons de veiller au grain afin que cette institution, ô combien importante, reste à la hauteur de son statut et des attentes du citoyen.

Le groupe AdG/LA remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la justice valaisanne pour leur travail et plus particulièrement M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten pour son travail de qualité durant cette dernière année.

Fournier Yves, député, PLR:

L'administration des tribunaux a atteint son rythme de croisière après une mise en vigueur des procédures pénales et civiles unifiées en janvier 2011.

Si le groupe PLR se réjouit de la bonne marche générale de cette entité, il n'en nourrit pas moins quelques questions sur ce rapport 2012.

Première remarque concernant les statistiques. Celles-ci sont, certes, très intéressantes mais elles mériteraient sans doute d'être affinées pour être plus explicites encore, notamment quant à la durée moyenne des traitements par cour et surtout pour tenter des comparaisons intercantionales.

Un deuxième élément concernant le tribunal des mineurs, qui a déjà été relevé par plusieurs de mes préopinants, concerne le coût de cette nouvelle structure de Palézieux (800 à 900 francs par jour pour un délinquant juvénile, soit 300'000 francs par an). C'est l'émolument versé à M^{me} Sury durant les bonnes années.

Troisième élément concernant les constructions: Le Service des bâtiments a, malheureusement, dû générer quelques retards ici jusqu'à 18 mois. La commission des finances est restée sans réponse à plusieurs de ses interpellations.

Concernant ces bâtiments une remarque récurrente enfin: Le manque de sécurité dans les tribunaux de district est inquiétant. Faudra-t-il attendre qu'un acte défraye la chronique pour que, réellement, nous entrions en matière?

Le dernier point que nous souhaitons soulever ici concerne les postes de juges itinérants. Le renforcement à parts égales (un pour le Haut et un pour le Bas) nous a un peu surpris. Nous savons que, dans le Bas-Valais, dans le Valais francophone pour être plus précis, il y a beaucoup plus de cas à traiter. Pour tout dire, cette propension à considérer deux régions en Valais, le Haut et le Bas, est un déni de la réalité démographique et un déni de notre Constitution. Nous tenons à respecter les minorités, toutes les minorités, mais il faut une nouvelle fois rappeler que les 73% de la population (les francophones) ont aussi droit à certains égards. Les justiciables de Sion, Sierre, Martigny ou Monthey ont les mêmes attentes que ceux de Viège ou de Brigue.

Merci.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Je m'exprimerai également une seule fois sur les deux rapports.

Je commence par celui concernant l'administration de la justice en me limitant évidemment à l'année 2012. Notre chef de groupe a déjà dit hier certaines choses que l'on peut penser de quelques événements récents et de leur mauvaise gestion; je n'y reviendrai pas ici.

Quelques points.

Je pense que nous devons être attentifs ici (parce que c'est nous qui donnons les moyens ou qui ne les donnons pas ou pas toujours suffisamment aux tribunaux) aux effectifs, moins au Tribunal cantonal que surtout dans les tribunaux de district qui rament difficilement, dont les juges trouvent difficilement le temps de rédiger les jugements du fait d'un changement de procédure et d'organisation judiciaires.

Un autre domaine, dans lequel il est important que la justice de première instance puisse disposer de moyens supplémentaires, c'est un domaine qui, malheureusement, est d'une actualité brûlante, c'est celui des mesures de contrainte et surtout de l'application des peines et mesures. En effet, quelle est l'une des leçons de cette affaire, dont nous ne connaissons pas les détails, de cette pénible affaire dont la presse..., enfin qui est arrivée ces derniers jours? Eh bien!, c'est qu'il y a des lacunes entre autres dans le domaine de l'exécution des peines. On voit, dans le rapport sur l'administration de la justice concernant ce domaine particulier, que les moyens sont insuffisants. Il y a là des conséquences à tirer rapidement, rapidement ça veut dire au moins pour nous, pour être concrets, pour le prochain budget.

Ce qui est important pour notre groupe pour que la justice fonctionne si possible mieux, elle fonctionne d'une manière générale plutôt bien, il faut quand même le dire, mais pour qu'elle fonctionne mieux, il faut encore une fois lui donner des moyens supplémentaires mais, contrairement à ce que soutient le Tribunal cantonal, si on veut que les dossiers avancent, que les jugements soient rendus, ce n'est pas en nommant un secrétaire général adjoint de la justice, ni en augmentant encore un personnel administratif qui, à défaut d'être pléthorique, est, à nos yeux, largement suffisant, mais c'est bien plutôt en donnant des moyens aux autorités de première instance, qui encore une fois rament dans des conditions difficiles et dont j'aimerais saluer ici le travail généralement de qualité qui est fait.

Je passe maintenant au ministère public. Là aussi et peut-être surtout dans certaines affaires, certains justiciables peuvent se plaindre, malheureusement légitimement, de délais trop longs dans le traitement des affaires. Il y a des affaires qui vont toute seule. Si, tout à fait au hasard, ce soir, l'un ou l'autre d'entre nous est croché par la police avec un petit peu trop d'alcool, je peux vous garantir que, dans deux mois, il n'a plus de permis et puis son ordonnance pénale en poche. Par contre, pour des affaires un peu plus compliquées qui demandent plus d'instruction, là, parfois, il y a des délais qui sont objectivement trop longs. C'est dû à quoi? Cela est dû parfois à des défaillances personnelles mais quand même, il faut le dire, aussi et surtout (parce que l'immense majorité des procureurs travaillent bien et j'aimerais les remercier aussi ici pour leur travail) ce qui fait défaut actuellement ce sont les effectifs. Là aussi, c'est un domaine important, l'instruction pénale, c'est un domaine sensible et ça doit pouvoir fonctionner mieux qu'aujourd'hui. Il est de notre responsabilité de donner encore une fois au moment des budgets, du prochain budget, les moyens supplémentaires nécessaires au ministère public pour faire le travail auquel les citoyens ont droit.

Un problème récurrent, sur lequel j'aimerais revenir brièvement, on en a déjà souvent parlé, c'est celui des locaux du ministère public du Bas-Valais à Saint-Maurice. On a toujours 7 procureurs qui doivent s'entretuer pour occuper 2 salles d'audiences seulement, le tout avec une animation culturelle assez sympathique qui va du tambour aux claquettes en passant parfois semble-t-il même par une cantatrice. Alors, tout cela est bien sympathique mais il serait temps qu'on donne les moyens au ministère public du Bas-Valais de travailler enfin dans des conditions correctes, d'abord pour le personnel qui y travaille, à tous les niveaux, mais aussi pour les justiciables parce qu'on a déjà dit à plusieurs reprises qu'il n'est

pas très bon que les victimes attendent dans la même salle d'attente que les auteurs, et à cela aussi il convient d'y mettre un terme.

Voilà, je remercie encore une fois tous ces magistrats, tous ces greffiers, toutes ces secrétaires qui travaillent dans des conditions pas toujours faciles et qui font généralement un travail de qualité. J'en appelle à la responsabilité de ce Parlement, le moment venu, pour donner des moyens supplémentaires à la justice, qu'elle soit civile, mais j'insiste de première instance et surtout des gens qui sont engagés sur le terrain, ou qu'elle soit également pénale. Merci.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Die CSPO-Fraktion gibt nachfolgende Bemerkungen zu den verschiedenen Berichten.

Zum Bericht des Kantonsgerichts über die Rechtspflege

Die CSPO geht mit der JUKO einig, dass die neuerlichen Personalforderungen des Kantonsgerichts im Moment nicht angebracht sind. Immerhin wurden in den letzten Jahren die juristischen Einheiten kontinuierlich aufgestockt. 2011 um drei Einheiten, 2012 um eine Einheit und 2013 um eine weitere Einheit, was fünf Einheiten in den letzten drei Jahren ergibt. Die erneuten Personalforderungen des Kantonsgerichts sind aus der Sicht der CSPO im jetzigen Zeitpunkt nicht angebracht, zumal der angebliche Personalbedarf nicht durch Zahlen und Fakten untermauert wird. Kommt hinzu, dass die zwei «Wanderrichter» es dem Kantonsgericht erlauben sollten, die Zuteilung der juristischen Einheiten schneller und effizienter auf die veränderten Bedürfnisse der einzelnen erstinstanzlichen Gerichten anzupassen.

Als unangebracht und ungerechtfertigt beurteilt die CSPO die Erwähnung angeblicher Mängel im Gesetz über den Anwaltsberuf durch das Kantonsgericht, wonach nicht mehr Anwaltskanzleien bereit seien, junge Anwälte auszubilden. Es ist nicht Sache des Parlaments hier Remedur zu schaffen, sondern, wenn überhaupt, eher Aufgabe des Walliser Anwaltsverbands. Vom Kantonsgericht als juristisches Gewissen des Kantons könnte erwartet werden, dass die Grundsätze der Gewaltenteilung eigentlich bekannt sein dürften.

In Bezug auf die statistischen Zahlen hätte man eigentlich erwarten können, dass die Pendenzen abgebaut hätten werden können, da ja in den letzten drei Jahren eine Aufstockung um fünf juristische Einheiten erfolgt ist. Auch wenn den Zwangsmassnahmenrichtern in Zukunft über verfahrensrechtliche Bestimmungen neue Aufgaben zukommen werden, muss dies nicht unbedingt wieder zu neuen Personalforderungen führen, da ja gewisse Aufgaben wiederum abgegeben werden konnten und – wie bereits ausgeführt – in den letzten Jahren eine doch markante Aufstockung der juristischen Einheiten erfolgte.

Die Forderung der JUKO wird auch von der CSPO geteilt, wonach das Kantonsgericht aufzeigen soll, wie die rudimentären Sicherheitsvorschriften in den Bezirksgerichten verbessert werden können. Dies sollte sicher ohne grosse finanzielle Aufwendungen möglich sein.

Die von der CSPO bereits mehrmals geforderte Vereinheitlichung der formellen Behandlung der Dossiers bei allen Gerichten, scheint nach wie vor ungehört. Erneut fordert die CSPO, dass die Kriterien für eine Dossiereröffnung und die Weisungen betreffs administrativer Abwicklung vereinheitlicht werden müssen. Dies ist offenbar immer noch nicht erfolgt. Hier hat das Kantonsgericht seine Führungsrolle wahrzunehmen und für Einheitlichkeit zu sorgen.

Berichte der Kommissionen mit rechtsprechenden Funktionen

Die Mehrheit dieser Kommissionen erledigt die ihnen zugeordneten Aufgaben mit grosser Sachkompetenz, was die abgegebenen Kommissionsberichte belegen. Die CSPO nimmt mit Befremden Kenntnis, dass die Datenschutzkommission wegen der Budgetkürzung

bei der Öffentlichkeitsbeauftragten «unisolò» zurückgetreten ist. Hier stellt sich die Frage, wie in Zukunft diese Kommission besetzt wird. Wird sie mit Grossräten besetzt oder scheint eine ausserparlamentarische Besetzung nicht eher besser? Oder liegt die Wahrheit letztendlich in einem Mix?

Ebenfalls befremdet, dass die Kommission für den Bereich Landwirtschaft es offensichtlich nicht für notwendig erachtet, einen Tätigkeitsbericht abzugeben. Hier wird die JUKO angehalten, zum Rechten zu sehen und die notwendigen Sanktionen zu treffen.

Die CSPO-Fraktion nimmt mit diesen Bemerkungen zustimmend von den Berichten über die Rechtspflege 2012 Kenntnis und dankt allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Judikative unseres Kantons sowie den Mitgliedern der Kommissionen mit rechtsprechenden Funktionen für ihren Einsatz. Danke.

Walter Francesco, Grossrat, CVPO:

Als neuer Grossrat und neues Mitglied der Justizkommission habe ich mit Interesse die Berichte über die Rechtspflege des Kantonsgerichts und den Tätigkeitsbericht der Justizkommission zur Kenntnis genommen. Diese sind umfassend und informativ. Besonders schätze ich, dass diese zweisprachig verfasst wurden.

Die Berichte zeigen auf, dass die Walliser Justiz und die Staatsanwaltschaft gut funktionieren und – wenn nötig – auch rasch handeln, wie diese Woche bei den Vorfällen am Bezirksgericht in Martigny.

Im Bericht ist auch nachzulesen, dass viele Verfahren in kurzer Zeit erledigt wurden, einige Fälle jedoch immer noch zu lange dauern. Hier besteht Handlungsbedarf. Wir von der Justizkommission werden in Zukunft vermehrt darauf achten müssen, dass Verfahren nicht in die Länge gezogen werden.

Die Justiz wird zunehmend in den Medien besprochen und muss sich damit auseinandersetzen. Der Fall Luca Mongelli ist hier Beispiel dafür. Deshalb plädiert die Justizkommission für eine transparente und sachliche Information seitens der Justiz.

Die CVPO-Fraktion stört sich an der stetigen Forderung nach mehr Personal in der Walliser Justiz. Auch ist eine weitere Entpolitisierung der Justiz sehr wichtig. In diesem Bereich wünschen wir weiterhin Verbesserungen. Die von der Justizkommission in den letzten Jahren unternommenen Bestrebungen sind unbedingt fortzuführen.

Die Schlussbetrachtungen der Justizkommission sind klar und unmissverständlich. Die CVPO-Fraktion wünscht, dass die Forderungen der Justizkommission konsequent umgesetzt werden.

In Namen der CVPO-Fraktion danke ich allen Mitarbeitenden der Justiz für die geleistete Arbeit. Ein besonderer Dank geht an den scheidenden Präsidenten Philipp Matthias Bregy und seinen Kollegen für die vorbildliche Kommissionsarbeit

Volpi Founier Marylène, députée, Les Verts:

Trois petits points pour parler de la justice valaisanne puisque bon nombre de choses ont déjà été dites.

Le premier: les moyens. Oui, la justice valaisanne a quand même besoin de moyens supplémentaires malgré ce qui a été dit. Les considérations budgétaires sont une chose, les priorités que le Gouvernement et le Parlement doivent mettre sont une autre priorité, et cette priorité-là c'est pour le bien de nos citoyens et c'est pour la sécurité de ces citoyens.

Deuxième chose: les outils modernes. Juste rappeler une petite chose, plusieurs groupes en ont parlé: le conseil de la magistrature, il faut le nommer. La dépolitisation de la justice valaisanne passera par le conseil de la magistrature. Je vous rappelle une motion qui a été votée par l'ancien Parlement et qui demande, à partir de 2015, la révision des réformes judiciaires permettant d'introduire le conseil de la magistrature, en espérant que les souhaits de la population qui utiliserait ce conseil de la magistrature, notamment pour, par exemple,

se plaindre de certains retards, ou alors pour dépolitiser les élections, eh bien!, cela sera à la hauteur des attentes d'une part des citoyens mais également des signataires de cette motion.

Troisième chose, toujours dans les outils modernes: il va falloir prendre en compte bien plus que ce qui est fait aujourd'hui des problématiques liées aux médias électroniques et à Internet, et de la même manière la protection des données. C'est un souhait que je formule à l'égard bien entendu de notre justice.

Et puis, le point le plus important: les remerciements pour un travail effectué quotidiennement par notre justice valaisanne, que ce soit au niveau du ministère public ou du Tribunal cantonal.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Métraiier Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:

Ayant constaté avec grande satisfaction, par la prise de parole des rapporteurs des groupes, que vous aviez tous minutieusement étudié le rapport édité par notre commission et le rapport des tribunaux, je ne ferai pas un rapport du rapport 2012, puisque certains se sont déjà projetés dans l'année 2013, mais je retranscrirai les points essentiels, sur lesquels la commission de justice et, par la suite, le Parlement, c'est-à-dire vous, devront poser leur réflexion, respectivement développer leur action.

2012, tout le monde l'a constaté, coïncide avec l'an 2 de ce grand chantier qui a vu l'introduction du nouveau code de procédure civile et pénale. Si, de l'aveu même de tous les acteurs et de la commission, il est trop tôt pour tirer des enseignements définitifs, certains axes peuvent être déjà mis en lumière.

En premier lieu – et satisfecit pour le Parlement – les options que vous avez prises ont été judicieuses. L'attribution ciblée d'unités juristes pour les tribunaux de district a porté ses fruits, même si certains résultats laissent perplexes, respectivement interpellent.

En effet, l'équilibre au sein des tribunaux n'est pas atteint et les dossiers pendants augmentent, et ce même au Tribunal cantonal si l'on fait abstraction des oppositions d'Helvetia Nostra. Or, le Tribunal cantonal n'est plus que – entre guillemets et le entre guillemets est d'importance – «instance de recours» car toutes les causes sont instruites et jugées en première instance par les tribunaux de district. Le Parlement pensait, à juste titre il me semble, que ce dernier se verrait donc soulagé et que les dossiers en traitement diminueraient. Tel n'est, cependant, pas le cas et cela mérite réflexion, et je partage le point de vue de notre collègue Jean-Luc Addor en la matière par rapport aux juges de district.

Au niveau des juges de district justement, le phénomène est encore plus important puisque si le nombre de jugements est en hausse, les entrées et les pendants subissent également la même évolution. Le tribunal de Sion semble en patente surcharge et demande a été faite par la commission pour que des apports soient accordés afin de stabiliser les résultats.

La commission de justice demeurera attentive à ces éléments mais souhaite que le Tribunal cantonal – et je reprends bon nombre de prises de parole – recherche et envisage des synergies, des rationalisations pour augmenter l'efficacité et l'efficacé de la justice plutôt que de se borner à requérir du personnel supplémentaire.

Ainsi, l'introduction des juges itinérants paraît une solution efficace – et je rejoins également le député Yves Fournier par rapport à l'appui qui devrait être donné aussi dans le Bas-Valais par rapport à la puissance et, je dirai, au nombre de causes qui en ont besoin. Cette collaboration horizontale permet de ne plus se borner à requérir du personnel supplémentaire mais permet d'augmenter l'efficacité. Ainsi, actuellement, je pense que les tribunaux sont trop cristallisés de manière verticale et ce juge itinérant, qui peut selon les

besoins – chaque 6 mois de l’avis du Tribunal cantonal – être mis dans des endroits bien ciblés permettra, j’en suis sûr, d’apporter des soulagements importants au niveau des tribunaux surchargés.

Sur le thème aussi globalement du Tribunal cantonal, la commission de justice regrette qu’un grand nombre de remarques du rapport se basent sur de simples impressions ou des principes formalisés sur papier, lesquels sont infirmés par les statistiques.

Deux exemples:

Le Tribunal cantonal requiert plus de personnel de secrétariat pour que les dossiers ne soient pas inutilement et purement administrativement ralentis. Or, l’on constate que les dossiers traités entre 1 et 3 mois ont passé à 1'023 en 2012 contre 942 en 2011.

L’augmentation également des décisions prises par le TAPEM prouve que les nouvelles procédures contraignantes ont été assimilées, ce qui nous réjouit évidemment. Il est allégué, par contre, que la qualité du travail en aurait pâti. Or, les sentences contestées en la matière s’élèvent à 5% seulement et les issues positives pourraient être qualifiées de «portion des anges». Ainsi, la commission de justice conclut que les verdicts sont efficaces et respectent en tous points le droit des justiciables à une justice diligente et de qualité.

En 2013, ce tribunal devra, toutefois, convertir les amendes impayées en peines privatives de liberté. Cette charge nouvelle devra être analysée afin de déterminer si une aide ponctuelle sera suffisante par l’intermédiaire du juge itinérant, par exemple, ou si des forces supplémentaires sont absolument nécessaires.

Nous souhaitons également mieux appréhender la qualité de la justice valaisanne et avons, dans ce sens, requis des statistiques plus pointues ayant trait aux recours et à leur issue, et d’autres statistiques également. Comme l’a relevé le député Yves Fournier également, les statistiques peuvent être pointues, mais il n’en demeure pas moins que même si le Tribunal cantonal s’est exécuté de bonne grâce à nos demandes, force est de constater que même si ces dernières sont plus précises, elles ne permettent pas vraiment d’arrêter des jugements définitifs en la matière. En effet, des recours peuvent être admis uniquement sur les frais ou partiellement. Cela veut-il dire que notre justice est mauvaise? Je ne le crois pas. Nous avons, toutefois, appris – et ici je peux répondre à une question du député Yves Fournier – que des statistiques intercantonales allaient être établies, de même qu’une uniformisation par rapport aux entrées, comme le requérait une autre intervention, sera faite déjà cette année. Nous pourrions donc comparer et confirmer ce sentiment que la justice valaisanne est respectueuse des droits des citoyens, qu’elle est zélée et efficace. Malgré tout, rendez-vous est pris en 2014.

Les rénovations du Palais de justice avancent à petits pas et deviennent gentiment un serpent de mer. Nous ne pouvons plus accepter cet état de fait. En effet, le Grand Conseil a alloué des crédits, puis des crédits supplémentaires pour terminer les travaux. Or, ces derniers n’avancent pas.

Interpellé, l’architecte cantonal se retranchant derrière les budgets n’a donné qu’une réponse de Normand, décevante et je trouve inadaptée par rapport à notre commission. Le chef du département a également été sollicité et n’a toujours pas réagi, ce que nous déplorons.

Toutefois, lors des entretiens avec les responsables du Tribunal cantonal, ces derniers nous ont indiqué que le dossier devrait – et le conditionnel est de base – trouver une issue favorable, ce que nous vérifierons avec rigueur pour que les justiciables, les magistrats puissent, enfin, œuvrer dans les conditions que ce pilier essentiel à notre Etat de droit mérite.

La protection des magistrats est un élément qui a fortement inquiété la commission de justice ayant appris que les tribunaux de district, à l’exception d’un seul, n’étaient pas sécurisés. Or, certains l’ont relevé, il ne se passe pas un jour sans que les médias ne rendent compte de situations qui dégénèrent sans raison patente. Les couteaux remplacent

le verbe, Mesdames et Messieurs, et les drames sont légions. L'on ne peut pas attendre une tragédie pour entreprendre des démarches. Il faut à tout le moins, si une situation devenait critique, que tous les tribunaux de district soient dotés d'un chemin de fuite inaccessible à des justiciables ayant perdu raison et qui seraient enclins à des desseins criminels.

Pour ce qui est des stagiaires, je rejoins évidemment la prise de position du groupe CSPO et de son rapporteur, le député Diego Clausen. La commission de justice a été claire. Elle officiera en qualité d'organe de médiation entre l'Ordre des avocats, qui a déjà été averti, pour analyser cette situation qui est contredite dans certains endroits, et le Tribunal cantonal, qui a émis cette idée, qui a émis cette proposition qui nous a paru aussi un peu insolite par rapport à ce que nous recherchions.

En conclusion, je le répète, la justice rendue par nos tribunaux est une bonne justice, même si elle est actuellement sous les feux de l'actualité.

Les réformes en cours ont été comprises et sont appliquées correctement. Les axes déterminés par le Grand Conseil ont été judicieux et les dossiers se traitent plus rapidement.

Les années à venir donneront les enseignements définitifs mais nous demandons, d'ores et déjà, de l'anticipation, que cette anticipation soit de mise et que des recherches d'efficience soient menées pour éviter, même s'il y a des besoins, le recours systématique à l'augmentation des charges de fonctionnement.

De même, afin de pouvoir mieux appréhender l'évolution de notre justice, nous requérons des rapports pluriannuels, voire de fin de législature.

Mes remerciements vont évidemment à tous les magistrats, au personnel administratif, aux autorités judiciaires qui assurent, dans notre canton, que notre Etat de droit ne soit pas un mot mais une réalité et que le citoyen se sente protégé dans sa sécurité et dans ses droits.

Un merci particulier également à la commission qui a traité ce rapport, à son ancien président Philipp Matthias Bregy ainsi qu'au Service parlementaire.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission de justice.

**4. Rapport annuel 2012 du ministère public
Jahresbericht 2012 der Staatsanwaltschaft**

Rapport de la commission de justice

Bericht der Justizkommission

La présidente:

La majorité des députés se sont prononcés sur les deux rapports.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre spécifiquement la parole sur le rapport annuel 2012 du ministère public?

Discussion générale:

Roh Sébastien, député, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance avec attention du rapport du ministère public pour l'année 2012. L'an passé, nous avons gardé un peu de nos compliments pour qualifier le rapport. Force est de constater que nous avons bien fait car la qualité est bien au rendez-vous, nous permettant aisément la comparaison entre les différents exercices.

Si l'on peut reconnaître que la phase de mise en place est en voie d'achèvement, par contre l'organisation interne des magistrats a connu d'importantes modifications qui n'ont pas influé sur le travail des offices.

Nous sommes heureux de relever la préoccupation du ministère public qui, par son unité de doctrine, veille à garantir une pratique unifiée dans les trois régions constitutionnelles et ce dans l'intérêt du citoyen.

Nous constatons avec satisfaction que le ministère public assume la charge de travail qui lui est confiée. Nous relevons notamment la diminution des causes pendantes en fin d'exercice, un taux de liquidation supérieur à 100% ainsi qu'une légère diminution du temps nécessaire à la liquidation des procédures.

La réduction des causes pendantes depuis plus d'une année n'est pas significative avec pourtant une baisse de 1%, mais c'est sur ces affaires et leur médiatisation que se base le sentiment populaire qui reproche à la justice sa lenteur. C'est donc là que le ministère public doit fournir un effort accru et démontrer la qualité de son travail.

Nous nous réjouissons de l'engagement de deux procureurs, même si cette dotation supplémentaire de personnel ne transparait pas directement. Nous relevons que l'attribution de ces moyens est largement reconnue.

Nous attendons de découvrir, lors du prochain rapport, les effets du retrait de la compétence des contraventions communales et des amendes d'ordre du cahier des charges, ce qui devrait engendrer la suppression d'environ 6'000 dossiers et permettre de se concentrer sur d'autres tâches et de faire un meilleur usage des ressources en personnel.

Pour conclure, nous saluons le travail du ministère public et lui adressons nos remerciements pour son rapport très instructif.

Merci de votre attention.

Fournier Yves, député, PLR:

En marge du rapport du ministère public, le groupe PLR a pris note de la stabilité de la criminalité. Il ne s'en contente toutefois pas et il veillera, durant cette législature, à tout mettre en œuvre pour que cet indice statistique baisse très sensiblement, pour que le sentiment de sécurité progresse significativement dans notre canton.

Pour ce qui est du ministère public à proprement parler, nous avons pris note avec satisfaction que le ministère public est désormais libéré du traitement des contraventions et amendes d'ordre communal, soit l'équivalent de 6'200 dossiers annuels qui sont désormais réglés par les tribunaux de police. Le ministère public gagnera ainsi en efficience et pourra sans doute se concentrer sur des affaires plus complexes.

Notre satisfaction est également révélée par les 93% de dossiers traités en moins d'une année. Nous espérons que les postes de juristes récemment accordés et le transfert des contraventions communales permettront à cette administration d'améliorer encore ce pourcentage.

Avec moins de 3% de décisions contestées, le ministère public a révélé l'excellence du travail accompli.

Pour terminer, vous me permettrez d'adresser des félicitations à l'homme qui gère, qui dirige le ministère public, M. Jean-Pierre Gross, d'abord pour son élection d'hier et surtout pour l'ensemble de son travail à la tête du ministère public puisqu'il fera valoir son droit à la retraite cet automne.

Merci, Monsieur le procureur général.

La discussion est close.

Métraiiller Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:

Mention très bien pour le ministère public, lui qui a été élevé sur les fonts baptismaux il y a seulement deux ans. Cette grande réforme, qui séparait le ministère public du Tribunal cantonal en lui donnant totale indépendance, est, de l'avis de la commission de justice, une réussite.

Pour juger de l'activité du ministère public, trois indicateurs nous paraissent éloquents:

- les dossiers liquidés
- les décisions contestées
- le délai de liquidation, dont certains d'entre vous ont déjà relevé certaines carences peut-être non justifiées.

La criminalité est stable en Valais et l'efficacité du ministère public s'est accrue. En effet, il a liquidé plus d'affaires que n'en a traitées de nouvelles, avec comme incidence une diminution des affaires pendantes, ce qui a pour incidence de La Palice évidemment que les affaires en suspens sont en nette diminution. Dès lors, avec la nouvelle dotation en forces vives, l'équilibre devrait être assuré.

Si la liquidation des dossiers est une chose, la qualité en est une autre. Là également, le ministère public tire son épingle du jeu puisque moins de 3% de ses décisions sont contestées. Pertinence et efficacité des décisions sont ainsi démontrées. Enfin, les justiciables ont le droit à la diligence de la justice. Souvent touchés dans leur vie, soit en qualité de victimes et/ou de délinquants, ils se doivent de pouvoir tirer un trait ou connaître leur avenir pour se reconstruire et avoir des perspectives. Ici également, et contrairement au sentiment populaire et/ou de la part des praticiens – je l'ai relevé et je l'ai entendu aujourd'hui – le ministère public est exemplaire: 93% des dossiers ordinaires sont liquidés en moins d'une année. Malgré tout, les statistiques, nous le savons, disent ce qu'on veut bien leur faire dire et, d'ores et déjà, la commission de justice a décidé d'aller plus avant face à ce sentiment populaire et des praticiens pour essayer d'analyser plus à fond ces statistiques et voir ce qu'elles représentent effectivement.

Au niveau opérationnel, nous saluons la coordination et la volonté d'uniformisation des procédures et procédés de sanctions sur tout le territoire cantonal. Si chaque situation est différente, il est bon d'avoir les mêmes principes pour assurer l'égalité de traitement de toutes les citoyennes et de tous les citoyens valaisans.

Du point de vue logistique, la commission de justice se félicite de l'acquisition d'un médecin légiste, laquelle apporte une plus-value remarquable et remarquée, et de l'issue, semble-t-il heureuse, des problèmes d'infrastructure de Saint-Maurice. Pour le groupe UDC, Monsieur le député Jean-Luc Addor, je vous ai bien entendu et la commission de justice se rendra sur place pour vérifier si ces problèmes, comme le ministère public nous l'a dit, sont résolus ou si les problèmes de musique ou autres sont véritablement patents et nécessitent une intervention.

Ainsi la commission de justice remercie les représentants du ministère public pour leur collaboration, leur ouverture, sur tous les dossiers appréhendés par elle. Leur éclairage nous a permis de remplir encore mieux notre mission en ayant des informations sensibles de premier ordre et directement de l'intérieur.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission.

5. Rapport d'activité 2012 de la Commission cantonale de protection des données
Jahresbericht 2012 der Kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission

Rapport de la commission de justice

Bericht der Justizkommission

La présidente:

Lors de l'examen du budget, la majorité du Parlement a supprimé 200'000 francs sur les 300'000 francs alloués par année pour la protection des données.

Cela a provoqué la démission en bloc de la Commission cantonale de protection des données et nous a obligés à accélérer la procédure d'étude du mandat de la préposée.

Nous avons, pour cela, mis en place un groupe de travail qui a analysé toutes les solutions possibles pour résoudre ce grave problème.

Cette commission rendra son rapport en juin et nous pourrons, à ce moment-là, débattre du rapport de ce groupe de travail.

Aujourd'hui, nous analysons le rapport d'activité 2012.

Discussion générale:

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Der Bericht der Datenschutzkommission ist korrekt. Nicht mehr, aber auch nicht weniger. Nicht korrekt ist das Verhalten, dass die Datenschutzbeauftragte einerseits und die Datenschutzkommission andererseits an den Tag gelegt haben. Demokratisch gefällte Entscheide nicht zu akzeptieren, das Mandat niederzulegen und kurzum mitzuteilen, man nehme einfach keine Telefonate mehr ab, ist inakzeptabel. Kurzum, hiermit wurden das Parlament und die demokratischen Entscheide hintergangen.

Die Kosten uferten aus. Wir mussten feststellen, dass gegenüber dem ursprünglichen Projekt Mehrkosten in fünffacher Höhe zu Tage getreten waren. Die CVPO hat früh den Mahnfinger erhoben und andere Fraktionen sind uns in diesem Punkt gefolgt. Dank diesem Einschreiten konnte nun das Büro Massnahmen für die Zukunft ergreifen und die Kosten wieder eindämmen. Es kann nicht sein, dass vom Parlament angestellte Leute ihren Auftrag eigenwillig und eigenhändig definieren und ausweiten.

In diesem Sinne kann ich nur nochmals konstatieren, der Bericht ist korrekt, aber das ist auch alles. Und eines bleibt, die «Übung Sury» war für den Kanton Wallis eine teure Geschichte. Ich danke.

Vernay André, député, PLR:

Ce rapport d'activité n'apporte de la part du groupe PLR pas de remarques particulières, sauf que nous nous plaignons à en relever la qualité, non seulement qualité du rapport mais aussi qualité du travail effectué en 2012 par l'autorité en charge de la protection des données et de la transparence.

Nous tenons donc à féliciter M^{me} Sury pour l'excellence de son travail ainsi que pour son esprit d'indépendance. Nos félicitations vont aussi à toute la commission présidée par M. Biondo.

Malheureusement, de sombres nuages planent sur la protection des données dans notre canton suite à la malheureuse décision de ce Parlement de réduire le budget de 300'000 à 100'000 francs.

Force est de constater que nous sommes dans la plus grande illégalité: plus de commission de surveillance suite à la démission de la commission présidée par M. Biondo, commission qui s'est sentie remise en cause par le choix de ce Parlement. Illégalité aussi

car le travail de la préposée est entravé par un budget réduit de deux tiers et son activité réduite à sa plus simple expression, des pans entiers de la loi ne peuvent pas être appliqués par manque de budget. Déjà des voix s'élèvent contre cette situation désastreuse.

A ce stade, il nous reste à espérer que la commission extraordinaire, mise sur pied par le Bureau et présidée par M^{me} la présidente de notre noble Assemblée afin de trouver des pistes de sortie de crise, nous donnera les moyens de mettre fin à ce triste spectacle.

Truffer Gilbert, Grossrat (Suppl.), AdG/LA:

Offenbar hat die CVPO-Fraktion die Nichtwahl ihres Altkanzlers immer noch nicht verdaut. Es ist auch sehr bedauerlich, dass die CVP jetzt zusammen mit der SVP eine wahre Hexenjagd auf Frau Sury veranstaltet. Vor allem die CVPO unterlässt nichts, um den Datenschutz zu torpedieren.

Im Dezember 2012 wurde das Budget der Datenschutzbehörde um 100'000 Franken gekürzt. In der Folge ist die kantonale Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission geschlossen zurückgetreten. Die AdG/LA hat sich immer für eine Entpolitisierung der Datenschutzbehörde stark gemacht. Die Datenschutzbehörde muss aus Fachleuten zusammengesetzt sein, damit die Unabhängigkeit der Behörde gewährleistet werden kann. Die Budgetkürzung hat weiter zur Folge, dass eine ganze Reihe wichtiger Aufgaben von der Behörde nicht mehr wahr genommen werden können. Die Datenschutzbehörde kann ihre Aufgaben nicht mehr anhand ihres gesetzlichen Auftrags ausführen und muss ihren Antrag dem Budget anpassen. Das ist eine Farce! Faktisch ist so die Datenschutzbehörde inexistent.

Datenschutz ist keine Hobby-Aufgabe. Die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger haben Anrecht auf einen funktionierenden Datenschutz. Die AdG/LA bedauert sehr, dass der Grosse Rat die Datenschutzbehörde derart stiefmütterlich behandelt und der Thematik nicht die notwendige Aufmerksamkeit schenkt und auch die entsprechenden notwendigen finanziellen Mittel nicht zur Verfügung stellen will.

Die AdG/LA dankt der Datenschutzbehörde und Frau Sury für die Arbeit, die sie im Rahmen ihrer Möglichkeiten leisten. Vielen Dank.

Bruchez Jean-Daniel, député, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec intérêt du rapport d'activité pour l'année 2012 de l'autorité en charge de la protection des données et de la transparence dans le canton du Valais.

Nous constatons que la population et les autorités ont eu besoin d'éclaircissements concernant le règlement actuel valable en matière de protection des données et de transparence.

Environ 180 interventions par des prises de position, des audits, des médiations ciblées et des propositions de solutions durables ont été transmises.

Les prises de contact les plus importantes: vidéosurveillances destinées à des enquêtes pénales, principes de transparence en rapport avec des médias, harmonisation de registres de données, informatisation des registres fonciers ainsi qu'introduction du règlement des vidéosurveillances au niveau communal.

Il faut tenir compte des défis sans cesse renouvelés par les changements au niveau de la technique et des dispositions légales cadres.

Nous relevons que, suite à l'adhésion de notre pays aux accords de Schengen/Dublin, la Suisse s'est engagée en cas de traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la coopération policière et juridictionnelle à respecter les dispositions de l'Union Européenne valables en la matière. La Confédération ne disposant pas de compétences législatives étendues dans le domaine de la protection des données, les cantons sont également concernés par les adaptations du droit européen demandées par

les conventions du droit fédéral et du droit international. C'est pourquoi notre canton doit appliquer les directives de Schengen/Dublin dans le cadre de son autonomie organisationnelle et de sa compétence législative en matière de protection des données.

Ressources financières: Suite à la réponse positive à la motion concernant «la préposée à la protection des données – des coûts en ordre?», il a été retenu que le budget à coûts complets de 300'000 francs de l'autorité de protection des données du canton du Valais se situait, en comparaison suisse, dans la moyenne. En décembre 2012, le Parlement a décidé de réduire le budget de l'autorité de protection des données à 100'000 francs pour l'année 2013.

Elément étonnant du rapport: la préposée à la protection des données et à la transparence qualifie l'année 2012 de fondamentalement productive et innovante, ce qui lui fait envisager les différentes activités qui l'attendent au cours de l'année à venir de manière positive. De manière positive, alors pourquoi la Commission cantonale de protection des données et de la transparence a-t-elle démissionné en bloc? Cela est incompréhensible et inadmissible.

Pour ne pas trop prolonger la matinée et comme vous tous avez pris connaissance avec minutie des autres points positifs ou négatifs du rapport, je termine là le rapport du groupe PDCB et vous remercie de votre écoute.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Je ne vous surprendrai pas en disant que le groupe UDC est un peu moins sensible que certains à la nécessité de galoper pour appliquer à tout prix les accords de Schengen/Dublin, mais je ne vais pas m'appesantir sur cet aspect-là, pas plus d'ailleurs que sur l'activité de la commission et de la proposée, le rapport étant suffisamment explicite, à notre avis, à ce sujet.

Je vais aborder quelques autres points.

Tout d'abord, la question du budget. Nous sommes convaincus au groupe UDC que la décision, que nous avons prise pour le budget 2013, de réduire, certes de manière spectaculaire, le montant du budget alloué à la protection des données était largement justifiée. Et nous nous étonnons de la décision scandaleuse (je pèse mes mots) de la commission de poser le stylo. Il y a n'importe quel service de l'Etat qui pourrait se plaindre de ce que tout le budget qu'il aurait souhaité ne lui soit pas alloué. Eh bien!, si, chaque fois, ces gens posaient le stylo, je ne sais pas exactement où nous irions dans cet Etat, et heureusement que, d'une manière générale, les fonctionnaires ont un sens des responsabilités plus aigu que les membres de cette commission. D'ailleurs, on voit bien que tout a été orchestré de connivence entre les membres de la commission et la préposée à la protection des données pour essayer de faire pression sur ce Parlement, pression qui avait déjà eu lieu (vous vous souvenez) juste avant le vote sur cette question du budget où nous avons eu droit, de la part de la préposée, à une espèce de campagne de presse prophylactique pour nous expliquer à quel point nous nous préparions à être méchants.

Le travail du groupe de travail justement, dont j'ai le plaisir de faire partie, a apporté la démonstration, à mon sens (mais nous y reviendrons à la session de juin), que la décision encore une fois que nous avons prise au moment du budget est largement justifiée dans le sens où il est possible de réaliser le travail prévu par la législation en vigueur pour un montant de l'ordre de 100'000 francs, avec peut-être la nécessité d'un budget complémentaire pour des questions de traduction et pour le travail de la commission – ce qui ne représente pas grand-chose.

Alors, on a parlé d'illégalité. Le porte-parole du groupe PLR a cru pouvoir utiliser ce terme. Moi, je vais vous dire où elle est l'illégalité parce qu'encore une fois, l'égalité à laquelle se soumettent de bon gré, mal gré, tous les départements, tous les fonctionnaires de l'Etat du Valais, ce sont les contraintes du budget que, parfois, nous leur imposons. Et nous avons pu constater que la préposée est une personne qui n'accepte pas, contrairement à l'immense majorité de ceux qui travaillent pour l'Etat du Valais, de tenir compte de ces

contraintes budgétaires. Alors, l'illégalité pour moi, elle est là, elle est dans le fait que cette personne croit pouvoir travailler jusqu'à l'épuisement du budget et puis, après, poser le stylo. Eh bien!, cela est inacceptable.

J'estime encore une fois que nous avons pu apporter la démonstration, dans le cadre du travail du groupe de travail, qu'il est possible, contrairement à ce qu'elle nous dit, de réaliser ces tâches pour un montant forfaitaire de l'ordre de 100'000 francs.

Alors, nous y reviendrons, mais il s'agira que ce Parlement soit attentif à ne pas se laisser bernier par les responsables de la protection des données qui veulent faire du travail parfois beaucoup trop compliqué et trop coûteux. Merci.

Kamerzin Sidney, député, PDCC:

Outre les considérations de fait et l'exposé des propositions et actions de la commission et de la préposée, ce sont bien évidemment les remarques finales de ce rapport et les perspectives 2013 qui nous interpellent.

Il est fait mention que, en 2012 déjà, l'autorité de protection des données a dû renoncer – cela figure expressément dans les conclusions du rapport – à certaines activités. En particulier, il a été renoncé à la collaboration avec d'autres autorités cantonales, fédérales ou étrangères. Or, ce point est essentiel dans un secteur où l'échange d'informations et de données dépasse largement, Mesdames et Messieurs, les frontières du canton.

Mais, c'est la perspective 2013 qui inquiète le plus avec notamment – et ceci figure expressément dans ce rapport – l'abandon des formations des différentes autorités, l'abandon des réponses écrites, l'abandon des audits prévus.

Donc, je reprends la conclusion: l'autorité de protection des données se limitera aux activités suivantes: fournir des réponses orales, participer aux séances de commission et tenir plus ou moins à jour le site Internet. Tout cela, Mesdames et Messieurs, selon l'autorité de protection des données, en raison d'une réduction du budget de l'ordre de 200'000 francs pour 2013. Il est toujours préoccupant de constater qu'une autorité, composée d'une commission cantonale et d'une préposée, reconnaît expressément dans son rapport ne pas être en mesure de remplir les missions qui lui sont confiées.

Cette conclusion n'est pas acceptable et, comme l'a dit mon collègue Philipp Matthias Bregy, n'est pas correcte.

Que faire, Mesdames et Messieurs, lorsqu'une autorité admet qu'elle ne remplit pas la mission? C'est la question à laquelle la commission désignée par le Bureau devra répondre et rendre ses conclusions au mois de juin.

Pour le groupe PDCC, il est primordial de trouver un équilibre entre l'octroi de moyens raisonnables et l'accomplissement des buts. L'autorité doit pouvoir garantir qu'elle atteint les buts fixés, avec des moyens qui sont bien évidemment proportionnés.

Cela étant, le groupe PDCC attend avec impatience les propositions de la commission attendues pour le mois de juin, avec pour objectif, comme je l'ai dit, de garantir l'accomplissement des missions, mais tout cela avec un budget proportionné.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Métraiier Serge, député, PDCC, président de la commission de justice:

Je ne serai pas très long puisque tout a été dit, mais vous aurez peut-être été surpris des propos peut-être peu prolixes dans le rapport de la commission de justice en la matière.

Vous dire que nous n'avions pas reçu au moment où nous avons traité les différents rapports le rapport de la protection des données et que la commission avait refusé expressément de venir s'expliquer devant notre commission.

Raison pour laquelle nous jugeons cette attitude totalement irresponsable et inexcusable par rapport à notre autorité et par rapport aussi au Parlement.

Pour le surplus, nous avons pris bonne note de la volonté..., pardon, j'aimerais quand même préciser que je ne dirai pas plus de mots par rapport à la commission de justice parce que je ne peux pas l'engager puisque nous n'avons pas pu siéger.

Mais, nous nous réjouissons par avance des résultats de la commission ad hoc.

Pour ma part, j'espère que, dans le futur, ce sera un peu moins une chaire académique mais plus un office à la satisfaction des citoyennes et des citoyens qui le méritent pleinement.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente:

Merci Monsieur le président de la commission de justice.

Je salue l'arrivée à la tribune de M. Felix Ruppen et de son épouse.

L'ancien président du Grand Conseil vient contrôler si j'ai bien repris la barre.

Je lui souhaite la bienvenue et j'espère, cet après-midi, passer un bon moment avec toi.

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

6. Postulat du groupe UDC, par les députés Guillaume **VANAY** (suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** et Régis **PERRIN** (suppl.), concernant les caravanes passent, mais où? (16.11.2011) (4.156) (*en collaboration avec le DSSI*)

Postulat der UDC-Fraktion, durch die Grossräte Guillaume **VANAY** (Suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** und Régis **PERRIN** (Suppl.), betreffend: Die Karawanen ziehen weiter, aber wohin? (16.11.2011) (4.156) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.03)

Entwicklung (2012.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose le rejet de ce postulat.

Clerc Charles, député, UDC:

Ce postulat a été déposé en date du 16 novembre 2011, donc bien avant le cas qui s'est passé à Collombey.

Que demande l'UDC dans ce postulat? Simplement un concept au niveau cantonal pour la gestion des gens du voyage.

Dix-huit mois pour avoir une réponse lors du traitement: cela est beaucoup trop long.

Le Conseil d'Etat refuse d'établir le concept étant donné qu'il refuse le postulat.

Dans le concept, nous avons demandé également divers points à traiter. La réponse est simplement – on pourrait la résumer ainsi: on charge les communes, c'est le problème des communes.

Non, ce n'est pas uniquement le problème des communes, c'est aussi le problème de l'Etat.

Quand on demande quels sont les coûts d'une place de stationnement, on nous renvoie à la commune de Martigny. Quelle est l'attitude du Conseil d'Etat face à la commune de Martigny? Ne s'intéresse-t-elle pas de savoir combien ça coûte? Quels sont les problèmes que Martigny rencontre?

Concernant la libre-circulation, le Conseil d'Etat se borne à parler de Schengen et de la libre-circulation. Oui, les gitans ont droit à la libre-circulation, mais la libre-circulation ne s'arrête pas seulement au passage de la frontière. Il y a également l'exercice des activités. Qui contrôle leurs activités? Sont-ils des travailleurs indépendants? Ont-ils la possibilité d'exercer du commerce? Quand on voit ces gens avec leurs petites entreprises faire de la peinture sur des sols en terre alors que chacun parmi nous sait les contraintes qu'il y a, qui contrôle ces gens-là?

Résultat: nous ne pouvons accepter cette réponse et nous demandons le vote.

Merci.

Maret Marianne, députée, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance de la réponse ou plutôt de la non-réponse du Conseil d'Etat au postulat de l'UDC concernant les emplacements dédiés aux gitans.

Naturellement, nous ne sommes pas satisfaits, dans la mesure où aucune proposition concrète n'est faite et où l'on se cache, de manière un peu légère vous en conviendrez, derrière les communes et leurs compétences en matière d'aménagement du territoire.

Fort de ce constat, le groupe PDCB a déposé une motion qui amène des solutions qui ont pour avantage de donner le leadership au canton sur ce dossier, notion impérative si l'on veut tenter de régler un certain nombre de problèmes tels que celui qui s'est passé à Collombey et afin que la commune de Martigny ne soit plus la seule à assumer cette responsabilité d'accueil des gens du voyage.

Cette motion demande une modification de la fiche de coordination du plan directeur cantonal qui planifie les 3 emplacements affectés à cette destination, l'Etat du Valais en deviendrait propriétaire et, de ce fait, il en assumerait la responsabilité tant en termes de sécurité que d'entretien.

De grâce, cessons de nous cacher derrière l'autonomie des communes, notion à géométrie très variable du reste, et soyons francs: quelle municipalité se porterait volontaire sans cette démarche? Dans ce sens, nous refusons la réponse du Conseil d'Etat au postulat.

Merci de votre écoute.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Juste un mot.

Le député Charles Clerc a dit que leur postulat demandait simplement un concept des gens du voyage. C'est juste faux. S'ils avaient demandé un concept et notamment un rapport concernant l'activité du groupe gitans, nous aurions peut-être pu entrer en matière, tout en rappelant que, quand nous demandons des rapports de ce type-là, en général la majorité du Parlement et l'UDC en tête refusent ces rapports parce qu'il ne faut pas trop donner de travail, il ne faut pas surcharger l'Administration cantonale. Ici, tout d'un coup, il faut des rapports.

Deuxièmement, ce qui est inacceptable dans la formulation, telle que donnée par le postulat du groupe UDC, c'est l'orientation politique politicienne. Il ne demande pas un rapport uniquement sur la problématique des gens du voyage mais il demande précisément – et c'est ceci que nous trouvons grave – des mesures susceptibles de limiter les effets indésirables sur le point de la libre-circulation. Donc, les effets indésirables qui ne seraient pas liés à la libre-circulation, il ne faudrait rien faire et les effets indésirables liés à la libre-circulation, il faudrait intervenir. Mais dans quel monde on vit.

Il s'agit uniquement d'un postulat orienté contre la politique fédérale et destiné à remettre en question la libre-circulation. Cela a été évoqué à plusieurs reprises par le groupe UDC.

Dans ce sens-là, ce postulat est totalement inacceptable et le groupe AdG/LA le refusera.

Je profite de l'occasion pour juste dire que notre groupe ne refusera pas le postulat suivant qui va, lui, dans un sens qui, pour nous, est acceptable et qui demande effectivement de tout mettre en œuvre pour que les aires de stationnement et les aires de transit supplémentaires soient faites.

Nous profitons ici de l'occasion pour féliciter la commune de Martigny d'avoir fait l'effort d'avoir une aire de stationnement.

Et nous espérons effectivement qu'on trouvera une fois une solution et qu'on arrête une fois de tourner en rond avec les compétences cantonales et les compétences communales.

Dans ce sens-là, je n'ai pas encore lu la proposition mais je pense qu'on l'étudiera avec sérieux, en espérant qu'on pourra trouver une solution à ce problème évident.

La présidente:

Le député Charles Clerc a redemandé la parole.

Clerc Charles, député, UDC:

Monsieur le député Jean-Henri Dumont, quelle était la question dans le postulat?

«Le Conseil d'Etat est, dès lors, invité à présenter au Grand Conseil un concept général qui devra traiter notamment des points suivants...»

Je n'ai rien inventé, Monsieur le député. Le postulat est là, vous n'avez qu'à le lire jusqu'au bout.

Merci de votre attention.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Quand on veut citer un texte, il faut le citer jusqu'au bout.

Un point de votre postulat: «mesures susceptibles de limiter les effets indésirables, sur ce point, de la libre-circulation.» Point!

La présidente:

Monsieur le conseiller d'Etat, souhaitez-vous prendre la parole?

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Avec beaucoup de plaisir!

Je crois que nous avons tous un peu la mémoire courte parce que, hier, vous avez voté un postulat qui allait dans le même sens, c'est-à-dire que vous avez accepté que le Gouvernement présente un «Plan gitans». J'ai les résultats: 91 voix contre 24.

Alors, il faut juste rester dans la cohérence.

J'ai entendu, suite à l'explication de mon collègue Oskar Freysinger, que lui avait déjà, même si ce postulat était refusé, mis les travaux en place pour un «Plan gitans».

Alors, en toute logique et pour aller dans le sens qui a été dit, pour ce «Plan gitans», collègue Oskar, tu y travailles déjà, alors tu peux continuer à le faire et à le présenter. Je ne veux pas moi, aujourd'hui, m'opposer à la volonté du Grand Conseil expliquée hier par le fait que vous avez accepté ce postulat Nantermod, je crois, et d'autres.

Alors, ce «Plan gitans» va être fait, comme M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger l'a dit hier. Il ne faut donc pas..., dans la cohérence, vous devez presque..., c'est un peu difficile pour moi de vous dire que vous devez rester cohérents dans votre action contre l'avis du Gouvernement, mais vous l'avez déjà voté hier.

C'est juste un rappel.

Deuxième élément: Je suis assez surpris de voir..., quand j'ai écouté la députée Marianne Maret qui a dit que le Conseil d'Etat devrait presque imposer aux communes des aires de stationnement. Cela veut dire qu'aujourd'hui..., nous, nous avons toujours dit qu'on respecte, on a négocié pendant des années et des années pour trouver des emplacements avec d'autres communes, et on n'a pas trouvé une commune qui était d'accord. Cela veut dire qu'aujourd'hui, vous nous demandez d'imposer aux communes une aire de stationnement et puis on va se trouver dans les mêmes difficultés qu'on connaît pour les places pour les requérants d'asile. Et je suis sûr que les premiers qui vont bouger au moment où on va imposer aux communes quoi que ce soit, c'est vous et peut-être d'autres qui vont dire: non, ça ne va pas.

Alors, à un certain moment, juste réfléchir sur la complexité du dossier parce que c'est un dossier complexe.

Alors, pour conclure, vous avez le droit de voter ce que vous avez voté hier.

La présidente:

Voilà, nous allons passer au vote.

Par 95 voix contre 16 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.156 du député (suppl.) Guillaume Vanay.

7. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la promotion économique pour les remontées mécaniques valaisannes (18.11.2011) (4.158)

Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Wirtschaftsförderung für Walliser Bergbahnen (18.11.2011) (4.158)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.03)

Entwicklung (2012.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion dans le sens de sa réponse et sa transformation en postulat.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

(...) Diese Stille überrascht sie vielleicht. Aber so still könnte es werden, wenn der Lebensnerv unseres Tourismus und damit der Lebensnerv unserer Volkswirtschaft, unsere Bergbahnen in Schieflage geraten würden.

3'000 Arbeitsplätze hängen direkt von den Bergbahnen ab; weitere tausende indirekt.

Für die CVPO ist klar, dass ein so wichtiger Zweig wie die Bergbahnen die nötige, die richtige, eine effiziente und eine vernünftige Unterstützung bedarf. Die CVPO verlangt daher die Abstimmung über den Originaltext.

In diesem Saal wurde die Frage des Tourismus und die Frage der Bergbahnen bereits oft diskutiert; beinahe jede Fraktion, jede politische Gruppierung hat ihre Ideen eingebracht. Nun gilt es, diese Ideen – seien sie nun von der FDP, von der CVP, von der

SVP oder von anderen Gruppierungen – in ein Gesetz zusammenzubringen und unter ein Dach zu nehmen. Es braucht kein Giesskannenprinzip, sondern es braucht eine gezielte Förderung unseres Lebensnervs. Dies ist entscheidend für den Tourismus, dies ist entscheidend für die Volkswirtschaft und dies ist nicht zuletzt entscheidend für die zigtausend Arbeitsplätze in unserem Kanton.

Meine Damen und Herren, Sie alle hatten gute Ideen. Bringen wir nun diese unter ein Dach und schaffen wir eine gesetzliche Grundlage, die es ermöglicht, fair, korrekt und effizient die Bergbahnen zu unterstützen. Handeln wir jetzt, statt nur darüber zu sprechen. Und weil Taten zählen, statt Worte, ende ich hier und lasse Sie handeln.

Ich danke für die Unterstützung.

Théoduloz David, député, PDCC:

Cette motion, telle que décrite, pose un problème au groupe PDCC: une législation relative aux remontées mécaniques est beaucoup trop restrictive. Une nouvelle législation ne serait par ailleurs, selon nous, même pas nécessaire.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, vous le voyez, on tente de comparer ce qui est comparable: les rentabilités des remontées mécaniques en Autriche avec les rentabilités des remontées mécaniques en Suisse.

Si le groupe PDCC ne peut pas entrer en matière sur cette motion pure, il serait tout à fait d'accord avec un postulat.

Pourquoi? C'est l'ensemble du secteur touristique qui est concerné et pas simplement les remontées mécaniques. On ne peut pas légiférer que sur les remontées mécaniques. Pourquoi ne légiférerait-on pas sur tous les domaines privés pour savoir si on doit les subventionner ou pas?

A ce titre, le groupe PDCC avait déposé deux postulats: l'un pour la banque du tourisme et l'autre pour une augmentation des moyens NPR en faveur du monde touristique.

Cette motion, transformée en postulat si les «noirs» du Haut le veulent bien, compléterait tout à fait la panoplie des deux postulats cités tout à l'heure.

Les objectifs que l'on doit rechercher dans cette salle:

- le premier: fournir une aide financière raisonnable mais qui ne ressemble pas à un maintien en vie artificiel des sociétés;
- le deuxième: développer des outils de financement en collaboration avec les institutions prêteuses, telles que des banques.

Dans ce contexte et pour une diversification de cette motion et sa transformation en postulat, diversification vers toute la notion du tourisme, nous soutiendrons le postulat, si les «noirs» du Haut acceptent de le transformer; sinon, nous combattons la motion. Merci.

La présidente:

Monsieur le député Philipp Matthias Bregy, vous avez la parole.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Zwei Zahlen: Österreich genannt von meinem Vorredner David Théoduloz investiert 1'180 Millionen in den Tourismus – die Schweiz 80 Millionen. Wenn wir gleich lange Spiesse wollen, dann müssen wir handeln.

Für die CVPO ist klar, das Parlament muss nun hier und jetzt zeigen, ob man das will oder ob man lieber darüber spricht.

Wir halten an der Motion fest und verlangen weiterhin die Abstimmung über den Originaltext.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich glaube zwischen der CVP Oberwallis, dem Staatsrat und der CVP Unterwallis gibt es eigentlich keine grundlegende Differenz. Wir streiten uns darüber, ob es ein Gesetz braucht oder ob es kein Gesetz braucht. Und das ist eigentlich die Frage. Von daher hat Herr Grossrat David Théoduloz bereits die Argumentation des Staatsrats nochmals wiederholt, warum es kein Gesetz braucht.

Also es braucht – und das ist in Ihrer Hoheit – in einer gewissen Phase zusätzliche Mittel, um die Bergbahnbranche zu unterstützen. Allerdings wird es nicht darum gehen können, dass man mit öffentlichen Geldern den Strukturwandel, der auf uns zukommt, einfach verhindern kann. Es kann nicht sein, dass mit öffentlichen Geldern unrentable Bahnen am Leben erhalten bleiben. Es kann nicht darum gehen, dass man mit dem Giesskannenprinzip arbeitet. Wir müssen unsere staatlichen Mittel, die wir erhöhen müssen und das ist in Ihrer Kompetenz hier im Grossen Rat, Ihr habt die Budgethoheit, diese Mittel zu sprechen. Von daher haben wir die gesetzlichen Grundlagen, um eine entsprechende Politik zu definieren. Wir sind daran, diese Politik zu definieren. Wir haben die Ziele festgelegt und werden in den nächsten Monaten die neue Förderpolitik für die Bergbahnen präsentieren, wir werden aufzeigen, wie wir diese Förderpolitik machen wollen und wie wir die Themen und das Problem lösen möchten.

Aus unserer Sicht (Staatsrat) braucht es kein Gesetz, um diese Arbeit aufzunehmen, aber es macht Sinn, eben diese Gedanken, die auch von der CVP Oberwallis jetzt in diese Diskussion eingebracht wurden, im Rahmen der Behandlung eines Postulats aufzunehmen und dann in diese Förderpolitik, die der Staatsrat definiert, aufzunehmen.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

La technique nous jouant des tours, je dois, malheureusement, donner la parole au député Raymond Borgeat après vous puisque les noms ne s'affichaient plus.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

Effectivement, une nouvelle fois, nous avons à débattre du soutien que l'Etat doit apporter aux différentes sociétés de remontées mécaniques.

Une fois de plus, nous devons constater que les difficultés des sociétés viennent, entre autres, de la multiplicité de ces petites entités.

Nous sommes évidemment conscients que l'influence néfaste de l'évolution des conditions météo joue un rôle important mais ce n'est pas l'Etat qui peut agir sur cette dernière évolution. Le problème est que la NPR cantonale vise notamment à une optimisation et à une mise en réseau du secteur des remontées mécaniques. Actuellement, les remontées mécaniques peuvent obtenir de l'aide dans la mesure où elles correspondent à des critères de mise en réseau.

Non, l'AdG/LA ne veut pas être le fossoyeur des petites remontées mécaniques, bien au contraire, elle veut favoriser et développer les synergies de ces entités. Et si réellement elles allaient dans cette perspective, elles pourraient déjà bénéficier de prêts NPR. Le soutien peut être octroyé dans la mesure où nous allons dans une régionalisation.

Le groupe AdG/LA considère donc que la transformation de la motion en postulat est largement suffisante.

Je vous remercie de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Nur kurz als Antwort auf Grossrat Raymond Borgeat. Die Grundideen sind richtig, auch die angesagte Grundidee. Was fehlt, ist die gesetzliche Grundlage und wenn der Staat

Geld sprechen will, dann braucht er eine gesetzliche Grundlage, sonst geht es nicht, sonst verfallen wir in ein Giesskannenprinzip. Wir müssen diese gesetzliche Grundlage haben und die werden wir mit dieser Motion schaffen.

Ich danke für die Unterstützung.

La présidente:

Voilà, nous allons passer au vote sur la motion.

Par 57 contre 55 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.158 du député Beat Rieder.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

8. Postulat du député Claude-Alain SCHMIDHALTER, CVPO, et cosignataires concernant la construction de résidences secondaires (14.12.2011) (4.162) (*motion transformée en postulat lors du développement*)

Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Zweitwohnungsbau (14.12.2011) (4.162) (***Motion während der Entwicklung in ein Postulat umgewandelt***)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.03)

Entwicklung (2012.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat car le processus de révision de la loi est déjà en cours et les éléments avancés par les postulants seront examinés dans le cadre dudit processus.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO:

Die CVPO-Fraktion nimmt die Annahme des Postulats von Herrn Claude-Alain Schmidhalter zum Thema Zweitwohnungsbau mit Genugtuung zur Kenntnis.

Die CVPO schlägt nicht wie in der Antwort erwähnt offene Türen ein, sondern widmet sich aktuellen und wichtigen Themen. Unser Anliegen ist es eher, dass die Türklinken der Ferienwohnungen und der Hotelzimmer so oft wie möglich genutzt werden und wir dadurch einen florierenden Tourismus haben.

Der Staatsrat zeigt mit seiner positiven Antwort auf das Postulat, dass er sich der wichtigen Rolle des Tourismus in unserem Kanton bewusst ist, und dass er auch bestrebt ist, lösungsorientierte und praktikable Rahmenbedingungen zu schaffen.

Dabei scheinen uns bei der weiteren Behandlung zur Schaffung eines entsprechenden Gesetzes folgende drei Punkte wichtig:

1. Es braucht keine weiteren Institutionen und Ämter, die unnötige Kosten verursachen, ohne einen realen Gegenwert zu generieren.
2. Die Erarbeitung muss prioritär erfolgen, da der kränkelnde Patient Tourismus unverzüglich behandelt werden muss, um schlimmere Komplikationen zu vermeiden.
3. Der Fokus ist vor allem zur Steigerung der warmen Bettenzahl zu setzen.

In diesem Sinne danken wir dem Staatsrat im Voraus für die konsequente Umsetzung der Anliegen und der Öffnung der verschlossenen Türen. Die Zeit drängt!

Danke schön.

La présidente:

Monsieur le conseiller d'Etat, souhaitez-vous prendre la parole?

Non.

Nous passons au point suivant.

9. Postulat des députés Yves **FOURNIER**, PLR, et Nicolas **VOIDE**, PDCB, concernant le Valais a mal à «ses» Tsiganes! Faut-il punir le «bon élève»? (08.05.2012) (4.191) **(en collaboration avec le DSSI)**

Postulat der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, und Nicolas **VOIDE**, PDCB, betreffend Zigeunerproblematik: Soll etwa der Musterschüler büssen? (08.05.2012) (4.191) **(in Zusammenarbeit mit dem DSSI)**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Fournier Yves, député, PLR:

J'aimerais vous dire, tout d'abord, que je me réjouis de voir ce postulat accepté mais que, par rapport à ce qui a été dit ce matin et à ce qui a été dit hier concernant le «plan gitans», il me paraît essentiel d'avoir des mesures concrètes et rapides surtout.

Cela fait plus de 10 ans que Martigny attend, 10 ans que Martigny est bercé de promesses.

Si l'on veut éviter des problèmes majeurs avec une population qui est difficile à gérer lorsque l'on parle de ces gens du voyage, il convient d'agir rapidement.

Et je compte effectivement sur le Conseil d'Etat pour prendre réellement ce dossier en main. Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

10. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant étables en zones agricoles et écuries en zone à bâtir (10.05.2012) (4.195) **(en collaboration avec le DTEE)**

Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Viehställe in der Landwirtschaftszone und Pferdeställe in der Bauzone (10.05.2012) (4.195) **(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose de rejeter ce postulat car de la compétence exclusive des autorités fédérales.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous passons au postulat suivant.

11. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Reinhold **SCHNYDER** et Gilbert **TRUFFER** (suppl.), concernant: pour une offensive énergétique d'assainissement des bâtiments (13.06.2012) (4.200)

Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Reinhold **SCHNYDER** und Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), betreffend: für eine energetische Bausanierungsoffensive (13.06.2012) (4.200)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat, sous réserve des disponibilités budgétaires et en ressources humaines.

Je n'ai pas de demande de parole.

12. Postulat des députés Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et cosignataires concernant la promotion de systèmes de gestion de résidences secondaires (14.06.2012) (4.201)

Postulat der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Förderung von Bewirtschaftungssystemen von Zweitwohnungen (14.06.2012) (4.201)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

13. Motion du groupe PDCB, par les députés Joachim **RAUSIS** et Patrice **MICHAUD** (suppl.), concernant simplifications la mini-hydraulique – bis (15.06.2012) (4.203) (**en collaboration avec le DTEE**)

Motion der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Joachim **RAUSIS** und Patrice **MICHAUD** (Suppl.), betreffend vereinfachtes Bewilligungsverfahren für Kleinwasserkraftwerke – bis (15.06.2012) (4.203) (**in Zusammenarbeit mit dem DVBU**)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter cette motion.

Je n'ai pas de demande de parole.

14. Postulat des députés Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant PA 2014-2017, un danger pour le maintien des petits éleveurs de la race d'Hérens, de la race Evolénarde, des moutons nez noirs et des chèvres à col noir (15.06.2012) (4.204)

Postulat der Grossräte Jérémie **PRALONG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Olivier **TURIN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend AP 2014-2017: eine Gefahr für die Kleinzüchter von Eringern, Evolènern, Schwarznasenschafen und Schwarzhalsziegen (15.06.2012) (4.204)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

Turin Olivier, député, AdG/LA:

Vous avez accepté hier le postulat urgent 4.0001 des députés Eggel et Pfammatter. C'est quasiment le même sujet. Donc, notre postulat est plutôt une urgence anticipée. Reste à savoir si l'urgence d'hier en était vraiment une...

Ici, le postulat se focalise sur les exigences de formation pour bénéficier des paiements directs.

Notre groupe profite de cette prise de parole pour remercier les parlementaires fédéraux valaisans pour leur travail sur ce sujet. Grâce à ce travail, des exceptions seront maintenues dans des cas particuliers comme ceux décrits dans ce postulat.

Ce postulat va, toutefois, bien au-delà des préoccupations agricoles liées à la nouvelle politique agricole. C'est d'abord un souci sécuritaire en raison de l'extension des forêts et des impacts sur les dangers naturels, un souci également touristique, donc économique et paysager car les milieux ouverts et diversifiés démontrent une réelle plus-value. Ces petits animaux de rente vont entretenir des lieux peu accessibles et façonnent un paysage historique à haute valeur naturelle ajoutée.

Merci de votre écoute.

15. Postulat du groupe CSPO, par le député Urban **FURRER**, concernant le courant vert doit rester du courant vert (15.06.2012) (4.206)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban **FURRER**, betreffend grüner Strom soll auch grüner Strom bleiben (15.06.2012) (4.206)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.09)

Entwicklung (2012.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO:

Ich danke im Namen der CSPO-Fraktion dem Staatsrat und dem Parlament für die Annahme unseres Postulats.

Wir sind überzeugt, wenn die Regierungen der Wasserschlosskantone beim UVEK vorstellig werden und gemeinsam den Antrag vorbringen, öffnen sich hier wichtige Faktoren, um gerade in der heutigen Zeit die Pumpspeicherwerke attraktiver zu machen.

Den grossen Stromproduzenten entgehen mit der aktuellen Regelung Wertverluste in Millionen – Geld, von dem ein grosser Teil nicht zuletzt in unserer Staatskasse fehlt. Die Speicherung ist umso wichtiger, will man auf erneuerbare Energien setzen – Wind oder Solarstrom produzieren zu unregelmässig – die Pumpspeicherkraftwerke übernehmen hier einen wichtigen Faktor.

Wasserkraft ist unsere grösste Ressource und die müssen wir unterstützen, auch wenn momentan andere Meinungen im Raum stehen.

Wasserkraftwerke müssen bereits bestehen, wenn sich am Horizont Interessen zeigen. Will man dann erst mit der Planung, dem Bewilligungsverfahren und dem Bau beginnen, wird es viel zu spät.

Ich danke für die Annahme.

- 16.** Postulat du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant la réglementation de la vente de produits agricoles au bord des routes (11.09.2012) (4.216)

Postulat von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Regelung Strassenverkauf von landwirtschaftlichen Produkten (11.09.2012) (4.216)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.11)

Entwicklung (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

- 17.** Postulat du groupe CSPO, par le député Gilbert **LORETAN**, concernant des directives claires pour la vente d'abricots sur les stands au bord des routes valaisannes (13.09.2012) (4.217)

Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert **LORETAN**, betreffend klare Richtlinien beim Aprikosenverkauf an den Walliser Strassenständen (13.09.2012) (4.217)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.11)

Entwicklung (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

- 18.** Postulat du député Diego **CLAUSEN**, CSPO, et cosignataires concernant une concurrence pour les forces hydrauliques (14.09.2012) (4.220)

Postulat der Grossräte Diego **CLAUSEN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Konkurrenz für die Wasserkraft (14.09.2012) (4.220)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.11)

Entwicklung (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Erst einmal Danke für die Annahme dieses wichtigen Postulats. Ein bisschen provokativ, aber ich glaube im Sinne der Sache sicher richtig. Ich habe eigentlich nur zwei Fragen hierzu:

1. Die Wertverfall-Tendenz falls nichts passiert. Wenn wir jetzt diese KEV weiterhin in diesem Masse unterstützen werden, gegenüber der Wasserkraft, die der freien Marktwirtschaft unterstellt ist, dort hätte ich gerne, dass man diese Zahlen vielleicht aufarbeiten würde in diesem Strategiebericht (wir sind ja jetzt quasi bei Punkt 4 in unserem Strategiepapier), dass wir Zahlen bekommen, um zum Punkt 5 weitergehen zu können, wo wir ein Gesetz ausarbeiten werden.
2. Dann auch noch die Frage: Kann man irgendwelche Direktmassnahmen auf kantonaler Ebene bezüglich dieser Thematik machen?

Wenn jetzt keine Antworten da sind, ist das nicht so schlimm, aber ich hätte dann das gerne im Energiestrategiebericht behandelt. Danke.

Crettenand Narcisse, député, PLR:

Le postulat provocateur – comme vient de le dire le député Diego Clausen – part d'un constat qui est juste. La transition énergétique pour sortir du nucléaire, qui passe par la promotion des nouvelles énergies renouvelables, modifie fondamentalement la donne au niveau de la gestion des réseaux électriques. Le prix de l'énergie a chuté ces dernières années (près de la moitié depuis 2009) à cause des nouvelles productions d'énergies solaire et éolienne mais aussi à cause de la crise en Europe.

L'arrêt des premières centrales nucléaires suisses risque bien de faire remonter le prix de cette énergie.

Lorsque l'on dit que les subventions aux énergies renouvelables créent une concurrence et entraînent une dévaluation de la force hydraulique, je crois qu'il faut nuancer le propos. Selon l'Agence internationale de l'énergie, en 2010, les aides aux énergies fossiles – je dis bien fossiles – ont dépassé les 400 milliards de dollars alors que les aides aux énergies renouvelables sont plus de 100 fois moins importantes et certains chiffres disent même 500 fois moins importantes. Donc, je pense qu'en cas de suppression totale des subventions aux énergies, je ne suis pas sûr que ce soit les énergies renouvelables qui seraient les plus pénalisées.

Par le passé, le prix de l'énergie électrique connaissait une importante variation de valeur entre les heures de pointe et les heures creuses. L'énergie hydraulique à accumulation était donc mise en valeur en la turbinant aux heures de pointe. Cette différence de prix permettait aussi de rentabiliser les installations de pompage-turbinage.

Aujourd'hui, le delta du prix entre l'énergie de pointe et celui des heures creuses devient critique pour rentabiliser les installations de pompage-turbinage.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'intervenir à Berne pour que soit examiné les subventionnements des centrales de pompage-turbinage. Ce sont les sociétés hydroélectriques qui doivent régler le problème du rendement du pompage-turbinage et non les subventions.

Si on prend l'exemple de Nant-de-Drance, qui va coûter plus de 2 milliards et qui va produire plus de 2,5 milliards de kWh par année, imaginez à 10 centimes la RPC par kWh. On viderait en une année pour cette seule installation le fonds RPC national.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a indiqué que le canton du Valais aimerait que la RPC soit également appliquée aux grands aménagements hydroélectriques dans le cadre de l'augmentation d'efficacité, d'agrandissement des aménagements existants et de

construction de nouveaux aménagements, y compris les aménagements de pompage-turbinage.

Nous pensons qu'il s'agit-là d'une erreur politique. Cette demande ne sera jamais acceptée au niveau fédéral et l'image de notre canton en prendrait un sacré coup, en particulier dans l'optique du retour des concessions hydroélectriques.

Pour ces raisons, le groupe PLR combat ce postulat.

Cependant, le pompage-turbinage est un système de stockage qui a le meilleur rendement pour les grandes accumulations d'énergie électrique. L'hydraulique à accumulation recèle une importance majeure pour l'équilibrage des réseaux électriques, à condition aussi de disposer pour cela des lignes nécessaires à très haute tension.

Nous pensons que la meilleure façon de mettre en valeur notre énergie hydroélectrique accumulée est de l'utiliser dans le cadre d'un marché pour le réglage que ce soit au niveau national ou européen.

Nous devons nous battre pour donner une plus-value à notre énergie et non pas pour recevoir des subventions de la Berne fédérale.

Le groupe PLR a déposé un postulat dans ce sens.

Et nous interviendrons aussi à Berne, au Parlement fédéral, par nos élus.

Je rappelle que le groupe PLR combat ce postulat.

Je vous remercie pour votre soutien et pour votre écoute.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Dieses Thema, das angesprochen wurde, ist ein sehr wichtiges Thema für den Kanton Wallis, für die Wasserkraft und die Diskussion, die jetzt hier geführt wurde durch beide Intervenienten zeigt, dass es hoch komplex ist, aber doch eine grosse Bedeutung für das Wallis hat.

Was stellen wir fest? Wir stellen fest, dass die Überproduktion der zum Teil subventionierten Photovoltaik oder Windenergie in Deutschland oder in Frankreich, aber auch neue Gaskraftwerke oder auch Braunkohlewerke, zu einer Überproduktion von Strom führen und dass der Strompreis in der Schweiz am Zusammenfallen ist, aber auch europäisch. Das heisst, wir sind praktisch von 15 Rappen pro kWh runter gekommen auf 7 zum Teil sogar 4 Rappen pro kWh, 4 centimes par kWh, 5,7 centimes par kWh, cela montre que les prix ont chuté.

Das heisst, heute stellen sich Fragen. Wer heute in die Wasserkraft investiert und neue Produktionsanlagen baut, der wird kaum diesen Wert erreichen, das heisst, er wird den dann produzierten Strom unter Preis verkaufen müssen. Und das zeigt, dass unsere Wasserkraft derzeit, durch die Konstellation, die jetzt herrscht, tatsächlich unter Druck ist und Grossrat Diego Clausen hat das zu Recht dargestellt.

Jetzt geht es nicht darum, Subventionen zu holen. Il ne s'agit pas d'aller chercher des subventions. Là, je suis du même avis que le député Narcisse Crettenand. Aber wir müssen uns folgende Frage stellen: Müssen wir nicht für das zur Verfügung stellen von Leistung, von Produktionskapazitäten, nicht eine marktkonforme Abgeltung haben? Das heisst, wenn die Windenergie oder die Photovoltaik keine Produktion liefert, dann greift man ja zurück auf diese Produktionsanlagen, um das Vakuum in Sinne der Versorgungssicherheit abzudecken. Und da muss irgendwie ein marktkonformer Mechanismus stattfinden und sonst wird niemand mehr in derartige Produktionsanlagen wie Nant-de-Drance oder andere investieren, weil dann keine Rentabilität mehr da ist. Also jemand muss in diesem System diesen Wert abgelten. Und das ist die Diskussion.

Jetzt vielleicht zur KEV

Wir sind ganz klar, dass das System der KEV zeitlich begrenzt werden muss; es muss befristet werden. Man kann nicht die Produktion von Photovoltaik, Wind so rauffahren,

und die Kernenergie nicht wegnehmen. Dann haben wir irgendwo ein Delta und das führt zu einer Überproduktion und dann kommen tatsächlich eben die Wasserkraft und andere unter Druck. Das KEV-System muss befristet werden. Man muss vielleicht auch davon abkommen, dass man eine sogenannte Abnahmeverpflichtung vorsieht, für die durch die Photovoltaik produzierte Energie oder Elektrizität. Das heisst, man kann dann je nachdem wenn bereits genügend Strom vorhanden ist, sich dann sagen: Ja, gibt es jetzt eine absolute Abnahmeverpflichtung für diese zusätzlich produzierte Elektrizität. Oder wird das gestaffelt? Und bekommt man dafür nicht denselben Preis?

Also, Sie sehen, das ist ein sehr komplexes Thema, aber mit absoluter Auswirkung auf das Wallis und deshalb ist das Postulat richtig. Es bringt uns dazu, Massnahmen zu treffen, uns auch in Bern so einzusetzen, dass die Wasserkraft ihre Bedeutung weiterhin behält.

Also bitte unterstützen Sie dieses Postulat.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je repasse la parole au député Diego Clausen.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Eigentlich wollte ich mich vor dem Staatsrat zu Wort melden, da hat wohl etwas nicht geklappt.

Mein geschätzter Kollege Narcisse, um das hier zu präzisieren, wir haben an und für sich nichts gegen die neuen erneuerbaren Energien. Aber das Verhältnis stimmt nicht. Fakt ist, und der Staatsrat hat das erklärt, es ist eine sehr komplexe Aufgabe und wenn wir heute die Preise vergleichen mit 2008, wo wir ausgegangen sind in unserem Strategiepapier, mit 0,8 Rappen pro kWh haben wir heute noch 0,56 Rappen. Wir haben schon jetzt einen Wertverfall von quasi 40% unserer Wasserkraft. Und zwar deswegen, weil es Wechselkurse gibt, es gibt die Börse, es gibt den beschlossenen Ausstieg aus der Atomenergie – das Ganze ist sehr komplex.

Jetzt haben wir diese kostendeckenden Einspeisevergütungen, wo wir quasi eine Rendite fix auf sicher haben über mehrere Jahre (20 Jahre) und das kann es ja nicht sein. Weil diese Preise erstens zu hoch sind und zweitens die Fristen viel zu lange sind gegenüber der Wasserkraft, die der freien Marktwirtschaft unterstellt ist. Um das geht es, um diese ganze Komplexität.

Und deshalb ist dieses Postulat wichtig – klar ist es provokativ ausgedrückt –, aber es geht sicher nicht dahingehend, dass wir die Wasserkraft letztendlich subventionieren wollen, weil wir möchten eher mit dem provozieren, dass die anderen Subventionen moderater gehandhabt werden. Das ist die Idee des Postulats.

Bitte unterstützen Sie das im Sinne der Wasserkraft, für die Walliser Wirtschaft in Zukunft. Danke.

La présidente:

Le député Narcisse Crettenand souhaite aussi reprendre la parole.

Crettenand Narcisse, député, PLR:

J'ai bien compris le sens du postulat mais j'aimerais quand même rappeler que, il y a une vingtaine d'années, j'étais jeune président de commune. On a été convoqué par Grande Dixence qui appelait déjà au secours les pouvoirs publics en disant: aujourd'hui, le prix de vente de l'énergie ne nous permet plus de rentabiliser nos installations. Le creux a passé et, quelques années plus tard, l'énergie électrique a pris une énorme valeur. J'espère

quand même que ces sociétés, dans les bonnes années, n'ont pas fait comme la cigale et la fourmi mais ont mis de côté de l'argent pour pouvoir passer ce cap.

Aujourd'hui, on passe un cap qui est effectivement difficile. On a une stratégie pour sortir du nucléaire mais on n'est pas sorti du nucléaire. Mais, quand on arrêtera les premières centrales, je pense que le prix de l'énergie va gentiment monter.

Donc, ce n'est pas aujourd'hui avec des subventions que l'on doit régler ce problème. Si, sur le marché, il faut de l'énergie, le marché doit payer cette énergie dans le cadre du réglage en particulier.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Nous allons voter.

Par 70 voix contre 38 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.220 du député Diego Clausen.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

19. Postulat du député Laurent **LEGER**, PDCB, et cosignataires concernant: peut-on profiter impunément d'un symbole valaisan? (14.09.2012) (4.221)

Postulat von Grossrat Laurent **LEGER**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend: Nicht überall, wo Wallis draufsteht, ist auch Wallis drin. (14.09.2012) (4.221)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2012.11)

Entwicklung (2012.11)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

La présidente:

Je n'ai pas de demande de parole.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

Avant de passer au débat d'entrée en matière sur la modification de l'ordonnance, nous allons passer à l'Heure des questions vu qu'il est 11 heures.

Mais, avant de passer à l'Heure des questions, je souhaite passer la parole à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly qui a une information à nous donner de niveau géologique sur ma commune.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Oui, je pensais vous laisser tranquilles jusqu'après l'Heure des questions.

Juste une information puisque nous allons, tout à l'heure, nous rendre à Riddes et que vous allez certainement aussi profiter de cette information par les différents médias que ce soit radio ou télévision.

Il y a un éboulement d'environ 300'000 m³ qui devrait tout prochainement se produire sur les hauts de Riddes, en fait sur la rive droite du torrent des Combes – pour ceux qui connaissent l'endroit.

Il y a une falaise qui menace de s'effondrer. Depuis hier, notre service géologique et nos spécialistes sont sur place. L'éboulement aura lieu, c'est évident.

Par contre, il faut savoir qu'il n'y a pas de risques pour la population... et il n'y aura bien sûr pas de risques pour toute la députation qui sera sur place.

Cependant, ce qui pourrait se produire, c'est ce que l'on a rencontré récemment dans la Lienne où il y a eu un éboulement qui a bloqué son écoulement. Et nous allons

éventuellement avoir le même problème avec la Fare qui risquerait d'être obstruée et produire un lac en amont qui, ensuite, pourrait provoquer quelques problèmes (inondation et autres) sur certaines propriétés.

Il faut savoir qu'à Riddes, une cellule de crise est en place sous la responsabilité du président.

De notre côté, Claude-Alain Roch, le chef de l'Office cantonal de la protection de la population, est en place également, avec Jean-Michel Germanier, le chef du Service des routes, transports et cours d'eau, qui était sur place ce matin avec notre géologue Jean-Daniel Rouiller.

Donc, pas de soucis à se faire, mais que vous sachiez qu'il y a ce phénomène géologique qui est actuellement en train de se développer.

Il y aura une information à la Télévision Suisse Romande à midi, raison pour laquelle je pense qu'il était juste que je vous informe.

Egalement, puisque l'on est dans les informations, vous avez entendu à la radio qu'il y a eu un accident de train à Martigny ce matin. En fait, une rame régionale en manœuvre, donc avec personne à bord à part le mécanicien, a heurté une composition de CFF Cargo. Il y a des dégâts matériels. Il n'y a pas de blessé. Actuellement, les voies sont dégagées. Il y aura encore un petit peu de retard, mais j'ai demandé bien sûr pour ceux qui utiliseraient le train pour rentrer à la maison ce soir, tout sera rentré dans l'ordre.

Voilà deux petits problèmes qui émaillent le quotidien, mais sans autre signification de danger pour nous.

Merci.

20. Heure des questions
Fragestunde

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS **DEPARTEMENT FÜR FINANZEN UND INSTITUTIONEN**

Question du député Egon Furrer, CVPO, concernant: quand l'imposition des sociétés de partenaires sera-t-elle définitive?

Frage von Grossrat Egon Furrer, CVPO, betreffend: Wann wird die Partnerwerkbesteuerung definitiv?

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Für die Jahre 2006 bis 2008 wurde ein Übergangsmodell basierend auf den Marktpreisen angewandt. Die definitiven Veranlagungen wurden im Verlaufe des Jahres 2010 vorgenommen. Die Veranlagungen sind trotz grossen Einwänden der Flachlandkantone in Rechtskraft erwachsen.

Die Kantone Graubünden und Wallis haben mit der Swisselectric (Zusammenschluss der schweizerischen Stromverbundunternehmen) ein Besteuerungsmodell, basierend auf den Marktpreisen, erarbeitet. Einzig offener Punkt blieb die Aufteilung des Gewinns nach Funktionen. Leider konnten die Flachlandkantone dem Marktmodell nicht zustimmen und schlugen ihrerseits die Besteuerung der Partnerwerke aufgrund einer Kostenaufschlagsmethode vor.

Wir erachten das Marktmodell als massgebend, weil diese Besteuerung der tatsächlichen und wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit der Gesellschaften Rechnung trägt.

Eine abschliessende Sitzung mit Vertretern von Partnerwerken und Kantonen ist auf anfangs Juni vorgesehen. Anlässlich dieser Sitzung soll das Besteuerungsmodell bestimmt werden, so dass unsere Verwaltung die Veranlagungen bis im Sommer 2013 vornehmen kann.

Aber jetzt kommt das «aber», meine Damen und Herren. Aufgrund der Preisentwicklung der elektrischen Energie, dem Umrechnungskurs Euro/CHF sowie der Wassermenge in den vergangenen Jahren, wird dieses Marktmodell dazu führen, dass die Steuereinnahmen sinken werden. Wenn man davon ausgeht, dass der Preis pro MWh 2008 104 Franken ausmachte und 2012 noch 51 Franken ausmachte, dann können Sie sich vorstellen, dass das Niederschlag auf die Steuereinnahmen des Kantons machen wird. Und es wird damit auch, Herr Grossrat Egon Furrer, Auswirkungen auf die Gemeinden haben.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT, ENERGIE UND RAUMENTWICKLUNG

Question du groupe UDC, par le député François Pellouchoud, concernant la lenteur exagérée au service foncier de Martigny

Frage der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud, betreffend übertriebene Langsamkeit beim Grundbuchamt Martigny

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Juste pour vous rappeler que nous avons pris toutes les mesures possibles pour réduire le délai de traitement.

Nous avons mis du personnel juridique à disposition.

Ces mesures urgentes sont prolongées.

Mais, on sait qu'avec ces mesures urgentes et avec toute cette vision, on n'arrive pas à régler les problèmes. C'est pour cela que nous allons prendre une mesure qui aurait des effets sur le moyen terme. Cette mesure-là concerne aussi le personnel et la discussion avec le personnel n'est pas encore menée et puis le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position sur cette mesure. Je ne peux donc pas la présenter aujourd'hui.

Toutefois, nous avons trouvé la solution qui permettra non seulement pour le court délai mais aussi sur le moyen et le long termes de régler les difficultés que nous connaissons au registre foncier de Martigny.

Question du groupe PDCC, par le député Gilles Martin, concernant Alpiq plu(s)

Frage der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Gilles Martin, betreffend Abmagerungskur bei Alpiq

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Alpiq est le plus grand producteur d'électricité en Valais avec une participation d'environ 30% à la production hydroélectrique valaisanne. La situation économique et financière de cette entreprise est ainsi clairement importante pour le canton du Valais. Les informations pertinentes sur l'évolution des conditions cadres ou les activités éventuellement envisagées sont régulièrement partagées entre le chef du département en charge de l'énergie et les instances dirigeantes d'Alpiq. En outre, la direction des FMV SA est également en contact régulier avec les organes compétents d'Alpiq.

Au cas où Alpiq opérerait pour un retrait ou une diminution de l'une ou l'autre de ses participations dans des projets ou aménagements, la stratégie du propriétaire de FMV du canton du Valais permet à FMV SA d'examiner toute opportunité que le marché pourrait lui offrir.

Question du groupe PLR, par la députée Elisabeth Lehner, concernant Aproz, finale nationale de la race d'Hérens

Frage der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Elisabeth Lehner, betreffend nationales Stechfest in Aproz

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Il est vrai que la fête nationale de la race d'Hérens est un événement majeur dans le calendrier annuel des manifestations valaisannes. L'investissement consenti annuellement par le Conseil d'Etat en est la preuve puisqu'il assure notamment la présence de RTS pour un direct de 3 heures lors des finales ainsi que sa publicité durant la semaine qui précède.

Le Conseil d'Etat est conscient de la problématique liée au site de la manifestation et a déjà analysé plusieurs variantes d'implantation en collaboration avec la Fédération suisse d'élevage de la race d'Hérens. Aucune des variantes envisagées à ce jour ne s'est avérée praticable ou justifiable au niveau financier.

En conséquence, le Conseil d'Etat est déjà en contact avec les autorités civiles et militaires afin de rechercher une solution pour un meilleur développement des infrastructures durables sur le site de Pra-Bardi à Aproz. Ces discussions sont actuellement suspendues jusqu'à ce que la nouvelle planification de stationnement de l'armée soit mise en consultation auprès du Conseil d'Etat.

Question du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant la révision du plan directeur cantonal – quel échéancier?

Frage der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend Zeitplan für die Revision des kantonalen Richtplans

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Afin de répondre aux défis majeurs auxquels est confronté l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat a démarré, début 2010 déjà (donc bien avant les votations sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire), le projet Développement Territorial 2020. Composé de trois projets partiels étroitement liés – élaboration du Concept cantonal de développement territorial, révision de la LcAT, révision globale du plan directeur cantonal –, le DT 2020 est l'un des dossiers prioritaires du Conseil d'Etat. Le projet est dirigé par un comité de pilotage constitué de 7 représentants des services cantonaux et 7 représentants des communes valaisannes.

Le processus lié à la révision globale du plan directeur cantonal se compose de trois étapes majeures :

1. l'étude préliminaire
2. l'avant-projet
3. le projet.

Initiée en 2010 et terminée fin 2011, l'étude préliminaire a consisté principalement à réfléchir sur le contenu formel du plan directeur cantonal actuel, en vue d'aboutir à une définition de la structure et des domaines du futur plan directeur cantonal. Réparti sur les années 2012 et 2013, l'avant-projet, que nous avons terminé, consiste essentiellement à

des travaux de benchmarking ainsi qu'à la rédaction du contenu (première mouture de toutes les fiches et des cartes) par domaine. L'élaboration du projet, quant à elle, est envisagée pour les années 2014 et 2015. Cette étape traitera notamment de l'adaptation du contenu suite à la consultation publique de l'avant-projet.

Il est prévu que le Grand Conseil prenne une décision sur le concept cantonal du développement territorial, qui devra constituer la stratégie du canton du Valais en matière de développement territorial, remplacer les objectifs d'aménagement du territoire, compléter ces derniers par des objectifs par domaine et finalement aussi justement présenter la vision du Valais pour les futures années.

La suite du processus prévoit la consultation préalable du projet auprès de la Confédération et des cantons voisins, sa décision par le Conseil d'Etat, puis son approbation par la Confédération. Actuellement, le timing prévu pour ce projet partiel est respecté.

Question du groupe CSPO, par le député Philipp Schnyder, concernant: atlas du Valais aussi en allemand?

Frage der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Schnyder, betreffend: Atlas des Wallis auch auf Deutsch?

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Atlas «Le Valais, Cartoscopie d'un espace régional» von Frau Professor Micheline Cosinschi ist im Jahre 1995 in Buchform und nur in französischer Sprache erschienen. Dieses französischsprachige Werk wurde nun aktualisiert, vervollständigt und informatisiert.

Es ist zutreffend, dass der neue eAtlas zurzeit nur in französischer Sprache aufgeschaltet ist. Aus finanziellen Gründen konnte noch keine deutsche Version zur Verfügung gestellt werden. Es gilt zunächst abzuwarten, wie die Reaktionen der Benutzer ausfallen. In der Annahme, dass dieses neue Produkt bei der Öffentlichkeit auf reges Interesse stösst, wird der Staatsrat dann die Ausarbeitung der deutschen Version eAtlas des Wallis prioritär behandeln und die notwendigen finanziellen Mittel zur Verfügung stellen.

Question du groupe CSPO, par le député Philipp Schnyder, concernant: vérité et fiction autour de Provins et Vallait

Frage der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Schnyder, betreffend Wahrheit und Dichtung um Provins und Vallait

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die beiden erwähnten Unternehmen, welche als Genossenschaft bzw. als Aktiengesellschaft registriert sind – nicht dem Beteiligungsgesetz des Kantons Wallis unterstehen und wir auch keine Beteiligung haben –, sind in der Tat zwar zwei wichtige Akteure der Walliser Landwirtschaft.

Daher beobachtet der Walliser Staatsrat die Entwicklung der beiden privatrechtlichen Unternehmen stets mit grosser Aufmerksamkeit. Er hat in der Vergangenheit deren Investitionen im Rahmen des gesetzlich vorgegebenen Spielraums und im generellen Interesse der Walliser Landwirtschaft stark unterstützt.

Bisher sind diese Unternehmen ihren finanziellen Verpflichtungen in Bezug auf die vom Kanton gesprochenen Kredite stets nachgekommen.

Der Staatsrat äussert sich nicht – das macht er grundsätzlich nicht und das bitte ich Sie zur Kenntnis zu nehmen – zu Gerüchten. Es ist nicht die Aufgabe des Staatsrats sich zu

irgendwelchen Gerüchten zu äussern, zumal es sich um rein private Unternehmen handelt. Der Kanton Wallis kann sich daher weder in ihre Geschäftsführung einmischen noch ihre Strategie für die Zukunft beeinflussen. Diese Bereiche liegen in der alleinigen Verantwortung der Direktionen und Verwaltungsräte dieser Unternehmen.

DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT

Question du député Manfred Schmid, CVPO, concernant le restoroute de l'A9 à Rarogne

Frage von Grossrat Manfred Schmid, CVPO, betreffend Autobahnraststätte A9 Raron

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Gesellschaft für Walliser Autobahnraststätten AG (WARAG) hat in den letzten Monaten ein Pflichtenheft zum «Bau, Betrieb und Unterhalt der künftigen Autobahnraststätte» ausgearbeitet. Gestützt auf das Dekret vom 16. November 1984 betreffend die Errichtung von Tankstellen und Verpflegungsstätten längs der Nationalstrassen im Wallis hat die WARAG alle Tätigkeiten sicherzustellen, welche mit dem Bau und dem Betrieb von Autobahnraststätten in Zusammenhang stehen.

Wie vom Urheber der Frage erwähnt, hat die WARAG ursprünglich geplant, dieses Pflichtenheft gegen Ende des Jahres 2012 öffentlich auszuschreiben. Die WARAG hat in der Zwischenzeit eine erneute Analyse des spezifischen Marktumfelds vorgenommen. Zudem ist es die Absicht, Planung und Bau der künftigen Autobahnraststätte in Raron mit der Planung und der Realisierung der Netzvollendung der A9 zu koordinieren. Aus diesen Überlegungen wird das Pflichtenheft neu erst gegen Ende 2013 öffentlich ausgeschrieben.

Diese Ausschreibung wird zeigen, ob sich potenzielle private Betreiber finden lassen, welche gestützt auf ihre Marktanalyse zum Schluss gelangen, ob die Wirtschaftlichkeit der künftigen Autobahnraststätte Raron gegeben ist oder nicht.

Question du groupe AdG/LA, par les députés Julien Délèze (suppl.), Jérémie Pralong et Célestin Tamarcaz (suppl.), concernant des musées accessibles à tous, vraiment?

Frage der AdG/LA-Fraktion, durch die Grossräte Julien Délèze (Suppl.), Jérémie Pralong und Célestin Tamarcaz (Suppl.), betreffend Zugänglichkeit der kantonalen Museen

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je me permets de répondre aux deux questions, celle du groupe AdG/LA et celle du groupe PDCC qui suit, portant sur le même objet: l'accessibilité des musées.

Ces questions concernent l'accessibilité des musées cantonaux à tous les citoyens, y compris ceux atteints d'un handicap.

C'est une question importante qui a accompagné les discussions des spécialistes et des parlementaires lors de la décision du Grand Conseil de maintenir le musée d'histoire à Valère et d'octroyer les montants nécessaires à la rénovation des bâtiments et de l'installation muséographique. C'est donc en toute connaissance des difficultés d'accès que cette décision a été prise par le Parlement en 1986, confirmée en 1992, reconfirmée en 1998 et finalement en 2005.

Les arguments développés faisaient référence à l'attractivité naturelle que représente un tel site historique pour le visiteur potentiel et l'opportunité de maintenir vivant un patrimoine historique avec des affectations finalement assez rares dans de tels lieux. Ce choix induit certaines contraintes constructives et organisationnelles qu'il a fallu prendre en compte et qu'il s'agit également aujourd'hui d'assumer. C'est dans ce sens que les derniers travaux dans le château du Vidomnat (musée d'art du Valais) ont permis de rendre ce bâtiment complètement accessible aux visiteurs en chaise roulante.

Le Conseil d'Etat est conscient et reconnaît la nécessité de faire le maximum pour permettre l'accessibilité des musées cantonaux à chacun. Deux sortes de mesures ont déjà été prises: des mesures constructives visant à adapter au mieux la configuration des lieux et des mesures organisationnelles pour créer et mettre à disposition un cadre d'accueil des personnes atteintes d'un handicap.

Alors, partout où cela est concrètement possible, ces mesures seront renforcées, bien sûr également en fonction des disponibilités financières.

L'intention du Conseil d'Etat est – comme le demandent d'ailleurs les auteurs de ces questions – de veiller au maintien et à l'amélioration des structures d'accueil dans les musées pour tous les visiteurs. Mais, en fait, nous devons reconnaître que nous ne pouvons faire et que nous ne faisons que ce qui est possible, que ce soit dans le cadre constructif ou organisationnel et décisionnel finalement par le respect des décisions prises précédemment par le Grand Conseil.

Question du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler, concernant: tous égaux! Une réalité à cultiver et à intégrer...

Frage der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler, betreffend: Unser Geschichts- und Kulturgut muss für alle zugänglich sein

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-dessus.)

Question du groupe CSPO, par le député Urban Furrer, concernant: travaux d'entretien périodiques dans le tunnel de Gamsen (A9 Brigue – Viège)

Frage der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer, betreffend periodische Unterhaltsarbeiten im Tunnel Gamsen (A9 Brig – Visp)

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Bei der Annahme des Postulats von CVPO-Grossrat Claude-Alain Schmidhalter waren die Arbeiten 2013 bereits übergeordnet für den gesamten Kanton koordiniert und eingeleitet worden.

Bei der Ausführung wurde der Tunnel während den Stosszeiten von 16.00 – 19.00 Uhr täglich dem Verkehr vollumgänglich zur Verfügung gestellt. Die Hauptarbeiten wurden während der Nacht ausgeführt. Um die Sperrungen möglichst kurz zu halten, wurde ein Teil der jährlichen Tunnelkontrollen tagsüber bei geringem Verkehrsaufkommen durchgeführt.

Question du groupe PDCB, par les députés Xavier Fellay (suppl.) et Jean-Pierre Guex, concernant le glossaire de l'ordonnance sur les constructions

Frage der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Xavier Fellay (Suppl.), und Jean-Pierre Guex, betreffend Glossar der Bauverordnung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

A titre liminaire, permettez-moi de rappeler que la densité est réglée en droit valaisan par des prescriptions relatives à l'indice d'utilisation. Cet indice met en rapport la

surface brute de plancher utile et la surface constructible du terrain (art. 13 loi sur les constructions et art. 5 ordonnance sur les constructions).

L'intervention du député (suppl.) Xavier Fellay demande à opérer une modification de la définition de la surface brute de plancher utile. Pour rappel, cette surface brute couvre actuellement les surfaces en principe chauffées servant directement à l'habitation ou à l'exercice d'une activité professionnelle. Avec cette proposition, certaines surfaces de détente (ici on pense aux piscines intérieures, aux surfaces de fitness, aux zones de détente, gymnastique ou carnotzets) ne seraient plus comptées dans la surface brute de plancher utile.

Sur le fond, il est envisageable de modifier la définition de la surface brute de plancher utile, qui actuellement équivaut pour l'essentiel à l'ensemble des surfaces chauffées. Une telle modification demanderait l'intégration de critères différents et nouveaux pour la définition de la surface brute de plancher utile. En particulier, on devrait créer une nouvelle définition ne se rapportant ni au lien avec l'habitation ou l'exercice d'une profession ni au caractère chauffé des locaux. Une telle modification serait relativement particulière puisqu'elle ne correspond pas aux règles existantes des autres cantons. En plus, certains cantons, ayant adhéré à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction (le fameux AHC), ont convenu de reprendre une définition commune concernant la densité, laquelle diffère sensiblement de la proposition précitée.

Sur la forme, il est relevé que le législateur cantonal est habilité à modifier la règle sur l'indice d'utilisation, dès lors que les prescriptions de police de construction relèvent de la compétence des cantons. Plus précisément, une telle modification impliquerait une modification de l'ordonnance sur les constructions (art. 5) ainsi que du glossaire (définitions de notions à adapter). En revanche, la loi sur les constructions ne devrait pas être modifiée dès lors qu'elle se contente d'énoncer une définition générale et renvoie pour le reste à l'ordonnance cantonale. Il est encore rappelé que la modification de l'ordonnance cantonale nécessite l'approbation du Grand Conseil.

En conclusion, le Conseil d'Etat est disposé à entrer en matière sur une modification de la définition de l'indice d'utilisation, en précisant qu'une telle modification serait sensiblement différente du régime légal des autres cantons et de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction.

Question du groupe PLR, par les députés Yves Fournier et Flavien Rouiller (suppl.), concernant le tunnel du Mont-Chemin

Frage der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Yves Fournier und Flavien Rouiller (Suppl.), betreffend Tunnel des Mont-Chemin

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Lors de toute intervention dans les tunnels routiers, destinée à garantir la sécurité des usagers tout au long de l'année, on fait toujours le maximum afin de réduire autant que possible les perturbations dues à la fermeture de ces ouvrages. Dans ce contexte, l'entretien et le lavage annuels des tunnels du canton sont planifiés déjà l'année précédente, en principe au début de l'automne et nécessitent une coordination tant au niveau des moyens que des spécialistes engagés. Il faut signaler qu'une information sur les travaux prévus au tunnel de Mont-Chemin avait été donnée préalablement à la commune de Martigny qui, elle également, engageait simultanément d'importants travaux sur son réseau routier urbain.

Dans le cas du Mont-Chemin, on a profité de la fermeture complète programmée sur 4 jours pour entreprendre, le 23 avril, d'autres travaux, des travaux urgents de réparation du revêtement sur la jonction à la H21 Martigny – Grand-St-Bernard

à la hauteur des Neuvilles, ce qui a nécessité la fermeture de cette dernière. De fait, le giratoire situé sur la Rue du Levant s'est ponctuellement trouvé surchargé, ce qui y a entraîné dans la journée de mardi la formation de bouchons.

Alors, compte tenu des manifestations accompagnant le prologue du Tour de Romandie et le Salon Prim'Vert, on a augmenté fortement l'équipe d'intervention en charge des travaux dans le tunnel. C'est ce qui a permis de sauver un jour et de terminer un jour plus tôt que prévu ces travaux, soit le mercredi à 16 h 15, heure à laquelle le tunnel a été rouvert complètement ainsi que la H21 à la hauteur de Martigny. La réalisation simultanée des travaux de revêtement a permis une autre intervention ultérieure.

Tout en déplorant les problèmes rencontrés dans le cadre de ces deux manifestations, qui auraient peut-être dû être mieux prises en compte lors de la planification, on a évité d'autres fermetures durant la saison prochaine.

DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

DEPARTEMENT FÜR GESUNDHEIT, SOZIALES UND KULTUR

Question du groupe UDC, par le député Charles Clerc, concernant: primes maladie, combien pour le Valais?

Frage der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc, betreffend Krankenkassenprämien: Wie hoch fällt die Rechnung für die Walliser Versicherten aus?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

Suite à la polémique lors de la fixation des primes d'assurance-maladie 2011, le Conseil fédéral a soumis un projet de révision de la LAMal, selon lequel les primes payées en trop ou en insuffisance par le passé doivent être partiellement compensées.

Le projet initial avait, toutefois, rencontré une majorité d'oppositions, notamment par 14 cantons dont le Valais, et n'avait pas passé la rampe de l'entrée en matière par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats. Celle-ci avait décidé, à l'unanimité, de suspendre l'examen du projet afin de pouvoir mener d'autres discussions avec les cantons.

Suite aux refus par la commission du projet initial, puis d'une première proposition de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS), une deuxième proposition de compromis a été soumise par la CDS. La somme globale des primes à redistribuer serait fixée à 800 millions de francs correspondant à une limitation des années à prendre en compte pour la compensation à 12 ans (2002-2013). Cette proposition reste, toutefois, inacceptable pour le canton du Valais qui s'y est fortement opposé.

Le canton du Valais figure parmi les cantons qui n'auraient pas payé assez de primes et les assurés valaisans se verraient prélever un montant sur leur facture. Dans le projet initial du Conseil fédéral, cela représentait pour le Valais un montant d'environ 78 millions de francs à compenser sur les 5 prochaines années et ce pour autant que nous devrions payer le 100%. Avec la nouvelle proposition de la CDS, le Valais verrait sa contribution doubler à 141 millions de francs.

Le canton du Valais et le canton de Fribourg ont écrit à tous les parlementaires membres de la commission pour leur faire part de leur désaccord. Toutefois, la commission est entrée en matière le 3 mai 2013 sur la nouvelle proposition de la CDS.

Elle prendra ensuite position sur le fond après la session d'été du Parlement. Dans ce sens, nous poursuivrons notre communication envers les parlementaires sur les biais de ce projet arbitraire qui prêterait les assurés de certains cantons.

Les primes antérieures de l'assurance obligatoire des soins ont été approuvées par le Conseil fédéral, respectivement par l'OFSP, et étaient, de ce fait, conformes à la base légale existante. Une nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance-maladie est en projet et devrait adapter la base légale pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE

DEPARTEMENT FÜR BILDUNG UND SICHERHEIT

Question du groupe PDCB, par le député Joachim Rausis, concernant CFPS – pour quoi tant de hâte?

Frage der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joachim Rausis, betreffend Berufsbildungszentrum Sitten (CFPS) – warum so zögerlich?

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

La réorganisation du centre de formation professionnelle de Sion (CFPS), qui avec 4'000 apprentis est l'une des plus grandes écoles de Suisse romande, a fait l'objet d'une analyse détaillée et de comparaisons intercantionales menées par un groupe de travail interne au Service de la formation professionnelle.

La proposition de scinder le CFPS en deux écoles distinctes est apparue comme la solution la meilleure et la plus efficace pour garantir une direction de proximité au service des apprentis. Elle a été présentée puis approuvée par le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (donc le DECS qui était le département qui m'a précédé) en novembre 2012.

Parallèlement, le poste supplémentaire nécessaire à la création de deux entités distinctes a été introduit dans le processus budgétaire 2013, et le budget 2013 adopté par le Conseil d'Etat puis soumis à la commission thématique du DECS et enfin approuvé par le Grand Conseil. Il comprend ce poste supplémentaire en toute transparence et respectant toutes les règles de procédure.

Pour des questions purement administratives, il a fallu attendre la mi-mars pour obtenir l'autorisation de mise au concours de ces deux postes et, dans le plus strict respect des procédures et critères établis par le Service des ressources humaines, le Service de la formation professionnelle a opté pour une seule publication, dans le souci légitime de garantir une équipe de direction complète à la prochaine rentrée scolaire d'août 2013, dans le cas où un ou deux chefs de section devraient être retenus, étant entendu que dans ce cas leurs postes devraient à leur tour consécutivement faire l'objet d'une nouvelle mise au concours.

Il est à relever, d'une part, qu'aucune candidature n'est parvenue hors délai et que, d'autre part, le nombre de candidatures (au total de 28 pour les deux postes) est largement supérieur au nombre de candidatures obtenues lors des autres mises au concours de postes de direction du secondaire II en Valais au cours des dix dernières années.

Pour conclure, avec 2'300 apprentis pour la future école professionnelle commerciale et artisanale de Sion (c'est un des sites) et 1'700 pour l'école professionnelle technique de Sion (c'est l'autre site), ces deux nouvelles entités restent les deux plus grandes écoles du secondaire II du canton.

Question du député (suppl.) Sandro Fux, SVPO, concernant la mise en congé de chefs de service

Frage von Grossrat (Suppl.) Sandro Fux, SVPO, betreffend Beurlaubung von Chefbeamten

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Gemäss Verordnung über die Besoldung der Angestellten des Staats Wallis vom 10. Juli 1997 Artikel 41, kann der Dienstchef, der Departementsvorsteher oder der Staatsrat einem Mitarbeitenden auf Gesuch hin einen unbezahlten Urlaub gewähren.

Bei der Beurteilung zur Gewährung eines unbezahlten Urlaubs ist gemäss dem oben genannten Verordnungsartikel insbesondere darauf zu achten, dass durch die allfällige Gewährung eines unbezahlten Urlaubs die Tätigkeit der Dienststelle nicht merklich beeinträchtigt wird.

In der Tat ist es so, dass das Bedürfnis nach unbezahltem Urlaub aus verschiedensten Gründen in der heutigen Gesellschaft immer grösser geworden ist. Diesem Bedürfnis sehen sich heute alle Arbeitgeber vermehrt ausgesetzt und die Möglichkeit der Gewährung eines solchen Urlaubs trägt wesentlich zur Attraktivität eines modernen Arbeitgebers bei.

Bei der Gewährung eines unbezahlten Urlaubs ist hingegen somit darauf zu achten, dass der Betrieb der Dienststelle nicht beeinträchtigt wird und somit alle organisatorischen Massnahmen getroffen werden, damit dieser reibungslos weiterhin sichergestellt werden kann.

Was die Gewährung von unbezahltem Urlaub an Chefbeamte betrifft, so gilt es insbesondere darauf zu achten, dass die Führung der Dienststelle sichergestellt werden kann. Insbesondere sind die Kompetenzen, welche dem Stellvertreter des Dienstchefs während eines unbezahlten Urlaubs anvertraut werden sollen, klar zu regeln. Dies wird durch einen Entscheid des Staatsrats in jenen wenigen Fällen, in denen ein unbezahlter Urlaub eines Chefbeamten beantragt wird, entsprechend vollzogen.

Was die Ausübung bzw. der Wunsch nach Ausübung eines politischen Amtes von Chefbeamten betrifft, regelt das Gesetz über die Unvereinbarkeiten vom 11. Februar 1998 explizit, welche öffentlichen Ämter mit der Funktion eines Dienstchefs inkompatibel sind.

Ich hoffe, dass war klar genug.

Question des députées Marylène Volpi Fournier, Les Verts, et Fabienne Mabillard (suppl.), Les Verts, concernant la définition de la liberté académique
Frage der Grossrätinnen Marylène Volpi Fournier, Les Verts, und Fabienne Mabillard, Les Verts, betreffend Definition der akademischen Freiheit

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

La liberté académique ne s'applique qu'aux recherches de nature scientifique.

Dans le cas particulier de la théorie de l'acquisition sociale de l'orientation sexuelle, ceux qui la soutiennent reconnaissent eux-mêmes que celle-ci n'est pas scientifique.

Je cite M. Philip Jaffé dans le Nouvelliste du jeudi 2 mai dernier qui dit: «La théorie du genre n'est pas une théorie scientifique.»

Le Conseil d'Etat est d'avis que lorsqu'on organise un colloque sur une question sociale sensible, on doit veiller à ce qu'un regard critique mette à l'épreuve les hypothèses envisagées car seule la confrontation de positions divergentes fait progresser la réflexion et la science.

Question du groupe AdG/LA, par le député German Eyer, concernant: le milliard de Freysinger pour le tourisme est-il déjà là?

Frage der AdG/LA-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend: Ist Freysingers Milliarde für den Tourismus schon eingetroffen?

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Le Conseil d'Etat fera tout pour diminuer ou compenser les effets néfastes de la loi sur l'aménagement du territoire et de la Lex Weber.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur les propos tenus par les candidats lors de la campagne électorale.

21. **Entrée en matière et approbation**

Modification de l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements

Eintretensdebatte und Genehmigung

Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Ordonnance

Verordnung

Rapport de la commission de gestion

Bericht der Geschäftsprüfungskommission

Lettre du Conseil d'Etat

Commission de gestion

Geschäftsprüfungskommission

Discussion sur l'entrée en matière:

Perruchoud Edmond, député, UDC:

Je sais l'attention que vous me portez mais lorsque je suis en concurrence avec l'apéro qui nous attend, je baisse les armes, je sais que la partie est perdue.

Etat des lieux: un nouveau conseiller d'Etat se voit attribuer un département, à l'époque, c'était le Département de l'éducation. On lui supprime le sport qui, par essence, appartient à la formation et à l'éducation. On lui supprime la culture. Je cite le Nouvelliste, sans citer son nom pour ne pas blesser sa modestie: O. aurait dynamisé la culture valaisanne. On lui supprime les EPF alors que lorsque l'on annonçait crânement l'arrivée des EPF, dans le Walliser Bote notamment et dans toute la presse, M. l'excellent et regretté conseiller d'Etat de l'époque Claude Roch était aux avant-postes.

Nombre de services: le tandem M. Maurice Tornay et M. Jacques Melly: 7 services; le tandem contre-nature M^{me} Esther Waeber Kalbermatten et M. Jean-Michel Cina: 8 services; le nouveau conseiller d'Etat: 11 services. Si on voulait le mettre à l'épreuve du feu et le mettre dans l'embarras, on n'aurait pas fait mieux. Il serait intéressant de savoir combien de personnes sont gérées par ces différents services, par ces différents départements car la conduite du personnel est sans doute la tâche la plus délicate et la plus lourde.

On ne peut pas s'empêcher de penser que l'on a conduit des négociations dignes du café du commerce.

Lorsque l'on parle pour M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten de conflits d'intérêts, bien entendu, elle ne pourra pas contester cela, sauf à violer son devoir de réserve et son secret de fonction. Lorsqu'on lui donne maintenant la santé, si on était honnête, on dirait: on lui passe «l'homme noir».

«Le *requiem* pour un DECS défunt» de Philippe Bender, qui n'est pas tout à fait UDC si je crois bien, est la démonstration que l'on a faite du cannibalisme.

Et puis, j'aimerais aussi que M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina se souvienne, en 2005, de celui qui régnait sur le pays et que l'on appelait le gouverneur..., mais M. Cina n'est pas attentif et ce n'est pas grave (*rires dans la salle*), c'était un conseiller d'Etat qui régnait de manière souveraine, il était près, sinon de la canonisation, en tout cas de son couronnement. On avait fait des méchancetés à M. Cina, on lui avait laissé un département qui était relativement squelettique. Il s'en est plaint, mais il n'a pas pu se plaindre très fort parce que le gouverneur était le gouverneur. Mais le gouverneur a été sanctionné par le refus d'un conseil d'administration d'une banque cantonale, la même sanction qui a été réservée à l'UDC il y a deux jours à la salle des fêtes de Conthey.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, faire du droit en demandant à M. Bumann – on va finir par ne plus avoir de papier du tout, on va faire l'oralité exclusive –, il serait bien que l'on ait quand même dans nos pupitres la Constitution, la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et le règlement du Grand Conseil.

Tout cela pour prendre l'article 53 de la Constitution cantonale qui dit – si je résume l'alinéa 4 –: Il répartit les affaires entre les départements (la répartition est de la compétence du Conseil d'Etat), dont (ce «dont» s'adresse au Grand Conseil) il fixe par ordonnance le nombre et les attributions. Cette compétence est principalement celle du Grand Conseil.

Tout cela pour éviter ces marchandages dignes du café du commerce et pour vous annoncer que le groupe UDC va demander, par la voie parlementaire idoine, que l'on mette en place, après une étude sérieuse, une répartition et une constitution des départements, de telle manière que l'on n'ait pas ce marchandage encore une fois indigne des institutions.

Vous avez vu, Mesdames et Messieurs, le Reader's digest vient de faire une petite enquête. La crédibilité que l'on donne aux pompiers est merveilleuse, je crois pas loin de 90%, et la crédibilité que l'on donne aux politiciens de... 25%.

Honte à nous, il faut relever le défi, il faut remettre en place et qu'on arrête ces marchandages. Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le député.

Puis-je vous demander d'être concis pour que nous ne prenions pas trop de retard?

Z'grappen Sonia, députée, AdG/LA:

Comme lors de la législature précédente, la répartition de la présidence et des départements résulte d'une analyse approfondie des nombreuses variantes discutées par les cinq élus du Conseil d'Etat.

Les changements actuels réalisés tiennent compte de la charge de travail et des effectifs des différents services et de la cohérence recherchée de manière à équilibrer au mieux chaque département concerné.

Se pose, toutefois, la question de la pertinence des changements dans le processus de répartition des départements et aussi de l'importance de la flexibilité à respecter dans un tel contexte. En l'occurrence, aucune remarque fondamentale n'est à relever.

La réorganisation des départements n'étant pas un fait nouveau, le groupe AdG/LA accepte le projet d'ordonnance tel que présenté.

Merci de votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR:

Le groupe PLR déplore la refonte des départements effectuée pour cette nouvelle législature.

Le Département de l'éducation, de la culture et du sport, qui a été construit pierre par pierre et qui faisait preuve de cohérence entre l'école primaire, l'école secondaire, la

formation tertiaire, le tout lié aux dimensions sportives et culturelles permettant l'éclosion d'êtres humains à l'esprit sain dans un corps sain, le démantèlement du DECS en lui ôtant sa part culturelle est désolant.

En outre, nous considérons que formation et sécurité sont des piliers de l'Etat et doivent constituer des départements clairement séparés. Ces deux domaines ne constituent en aucun cas une unité de matière et leur regroupement constitue une hérésie pour laquelle aucun autre canton, du moins en Suisse romande, n'a emboîté le pas.

Nous nous posons la question sur les coûts de ces changements pour les quatre ans, ne serait-ce qu'au niveau de la papèterie, des plaques d'adresse de bureau, etc., et de l'impact psychologique sur les collaborateurs de services qui font le ping-pong entre les différents départements.

Nous ne soutenons pas forcément le fait que la composition des départements soit ancrée dans la loi ou dans la Constitution mais, faisant chœur au rapport de la commission de gestion, nous invitons la commission des institutions et de la famille à inclure dans ses futures réflexions en lien avec les réformes R21 la question de l'unité de matière dans la composition des départements.

C'est justement cette absence d'unité de matière que nous dénonçons aujourd'hui. Sortir la culture et l'EPFL de la formation, d'un côté, et maintenir chasse et pêche avec les transports, de l'autre, ne semblent pas relever de l'intérêt du citoyen.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le groupe PLR refuse l'ordonnance soumise à l'approbation du Grand Conseil et vous remercie pour votre attention.

Buttet Jérôme, député, PDCB:

Le groupe PDCB prend acte de la nouvelle répartition des départements, et salue et partage pleinement la conclusion de la commission de gestion indiquant que les thématiques de la répartition des départements et de la liberté laissée au Conseil d'Etat en la matière doivent être impérativement intégrées dans la réflexion R21 et dans les travaux de la commission IF.

Des adaptations de la répartition au début de chaque législature ont certainement quelques avantages mais amènent inévitablement des incertitudes dans les services, des questions dans le public et, dans une moindre mesure, malgré la réponse du Conseil d'Etat, des coûts de matériel, signalétique, papier, etc., comme cela vient d'être dit par le représentant du groupe PLR.

Sans préjuger des résultats des réflexions à mener et ouvert à évaluer toutes leurs conclusions, le groupe PDCB attend et soutiendra le postulat annoncé par la commission de gestion.

Il vous remercie pour votre attention.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Die CVPO-Fraktion hat die Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente zur Kenntnis genommen, ist für Eintreten und Genehmigung dieser Verordnung.

Eine Regierung soll sich so organisieren, wie sie es wünscht und dem Gesetz entspricht. Die Vorlage erfüllt diese zwei Bedingungen.

Wichtiger als die Departementsverteilung ist die Qualität der Arbeit und nur an der Qualität der Arbeit wird diese Regierung in vier Jahren gemessen werden.

Die GPK hat aus unserer Sicht sämtliche kritischen Fragen erwähnt, und wir erwarten hierzu die entsprechenden klaren Stellungnahmen der Regierung.

Unvereinbarkeiten und Interessenkollisionen sind strikte zu vermeiden.

An die Adresse von Maître Perruchoud (er hört sogar zu): Die UDC muss wissen, dass sie jetzt in der Regierungsverantwortung steht und ein Mitglied in der Regierung

abstellt. Wir gehen davon aus, dass jedes Regierungsmitglied mündig ist und selbst seine Interessen im Rahmen eines Kollegiums vertreten kann und wir erwarten, dass Ihr Regierungsvertreter in der Lage, ist das Departement, das er übernommen hat, zu führen. Alles andere ist Hafenkäse und gehört nicht ins Parlament.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten und Genehmigung dieser Verordnung.

Savoy Jean-Claude, député, PDCC:

L'arrivée de M. Oskar Freysinger à la tête du Département de la formation et de la sécurité correspond sans doute à une logique, à laquelle on pouvait s'attendre.

Et, au fond, c'est plutôt intéressant qu'un enseignant puisse assumer cette charge de conseiller d'Etat.

Nul doute aussi que M. Freysinger soit passionné par sa fonction d'enseignant et qu'il pourra, dans sa nouvelle position, influencer notablement le développement de l'école valaisanne.

Pour que ma position soit claire, je voudrais la relire, mais je crois qu'elle a été bien comprise.

Après ces louanges et cette reconnaissance liminaires, et tout en rappelant qu'il ne viendrait à personne justement l'idée de contester la légitimité de M. Freysinger, je me permets, en mon nom personnel, d'émettre les réserves suivantes:

M. Freysinger a été un opposant farouche à toutes les réformes récentes dans le domaine scolaire, qu'il s'agisse du projet HarmoS au plan national ou du concordat romand. Au titre de conseiller d'Etat en charge de la formation, M. Freysinger devra pourtant siéger à la CIIP (la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse romande) et à la CDIP (la Conférence des directeurs de l'instruction publique de l'ensemble de la Suisse). Or, force est de constater que les oppositions des deux organismes que j'ai eu l'occasion de côtoyer sont très très éloignées des positions de notre nouveau conseiller d'Etat. M. Freysinger est aussi un opposant résolu à la formation des enseignants mise en place dans les HEP.

Dans le même sens que les interventions d'hier dans le domaine de la LAT et de la Lex Weber, j'ose espérer que le Valais continuera à participer à la construction de l'espace de formation suisse, dans lequel notre canton doit s'inscrire, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, en sauvegardant la spécificité de son école. L'école valaisanne est de qualité et cette qualité est reconnue au plan national. Elle est de qualité, tout en étant helvético et romando-compatible. Attention donc à l'Alleingang qui ne va en tout cas pas servir l'école valaisanne.

A part cette réflexion personnelle, le groupe PDCC naturellement accepte l'ordonnance telle que décidée par le Conseil d'Etat.

Merci de votre attention – excusez ma voix qui est un petit peu prise à cause des changements de température.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Die CSPO-Fraktion stellt sich schon die Frage: Muss die Departementszuteilung in einem Gesetz zukünftig geregelt werden oder sollte sie nicht eher einem sachpolitischen Kollegialitätsprinzip unterstellt sein? Gut, was ist schon Sachpolitik.

Letztendlich haben wir wichtigere Departemente, die verteilt werden müssen, die behandelt werden müssen mit der nötigen Sachkompetenz und sicher auch durch eine politische Brille. Das ist klar und das ist sicher nicht verboten. Die Fakten sind aber dahingehend, wenn man vielleicht keine Grundpfeiler hat in Zukunft und alles immer wieder hinterfragt (zumindest für die letzte und diese Legislatur), verursachen wir sicher Kosten – das haben wir vorher auch schon erwähnt. Auch dort könnte man sicher etwas einsparen.

Kommt eine gewisse Unsicherheit bei der Verwaltung dazu (Wo bin ich jetzt genau zugeteilt?) und letztendlich auch bei den Kommissionsmitgliedern bei ihrer Arbeit.

Wichtig schein doch hier, dass die Effizienz und auch eine gewisse Nachhaltigkeit in Zukunft aufrechterhalten werden sollte. Das ist sicher auch ein Thema, das in der R21 behandelt werden könnte.

In diesem Sinne sind wir klar für Eintreten und genehmigen diese Verordnung.

Danke.

La présidente:

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous avez la parole pour 30 secondes au maximum!

Perruchoud Edmond, député, UDC:

J'ai presque terminé pour vous dire qu'on ne doit pas faire de cette ordonnance une Lex Freysinger.

Pour répondre à mon collègue Beat Rieder, je ne suis pas l'avocat de M. Freysinger et M. Freysinger n'a pas besoin d'avocat.

Et puis pour répondre aussi, nous n'avons pas parlé avec M. le conseiller d'Etat Freysinger de ce problème, il est grand, il est majeur, vacciné, et la séparation des pouvoirs, pour nous, est sacrée.

Et nous faisons chorus à la position du groupe PLR, sauf que, par pragmatisme, nous nous abstenons, nous ne pouvons pas nous opposer à un système qui est en route.

Est-ce que les 30 secondes sont écoulées, Madame la présidente?

La présidente:

Merci Monsieur le député.

La discussion est close.

Crettenand Narcisse, député, PLR, président de la commission de gestion:

Le Conseil d'Etat a fixé les attributions de ses membres, selon l'article 53 de la Constitution et l'article 79 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, dans l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements du 1^{er} mai 2013 qui nous est soumise ici. Cette ordonnance remplace celle du 1^{er} mai 2009 du même nom.

Cette ordonnance – comme on l'a dit largement dans ce Parlement – est soumise au Parlement pour approbation, qui ne peut cependant pas la modifier.

La commission de gestion, qui a traité cette ordonnance, interpelle le Conseil d'Etat sur les points suivants – on a posé 5 questions auxquelles on a reçu 5 réponses:

1. Il y a 4 ans, le conflit d'intérêt et l'incompatibilité avaient été évoqués pour justifier le fait que M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten n'ait pas la charge du département de la santé. Comment se fait-il aujourd'hui que cela ne cause plus de problèmes?

Réponse: Il y a 4 ans, si M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten était devenue, par exemple, cheffe du département en charge de la santé, le Conseil d'Etat craignait qu'elle ne doive fréquemment se récuser en raison de ses liens de parenté avec quelques cadres de l'Hôpital du Valais. Entre-temps, l'expérience a montré qu'aucun des dossiers traités n'aurait nécessité de sa part qu'elle se récuse et il n'y aurait jamais eu de conflit d'intérêts ou de cas d'incompatibilité.

2. M. Oskar Freysinger et M. Christian Varone ont été adversaires durant la campagne électorale. Aujourd'hui, M. Varone se retrouve sous les ordres de M. Freysinger, cela ne cause-t-il pas de problèmes?

Réponse: M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger a déclaré publiquement que le fait de travailler avec un ancien candidat au Conseil d'Etat, M. Christian Varone, ne pose aucun problème ni à l'un ni à l'autre. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion de discuter de cette question récemment. Pour le surplus, en fidèles serviteurs de l'Etat, chacun exercera ses tâches dans l'intérêt du canton.

3. Le fait de changer chaque 4 ans assez fondamentalement la composition des départements en fonction des intérêts et des affinités des personnes autour de la table du Conseil d'Etat n'est-il pas préjudiciable au bon fonctionnement et à la bonne gestion de l'Etat?

Réponse: C'est une question qui revient régulièrement à chaque réorganisation de l'Administration cantonale, non seulement dans notre canton mais également dans d'autres cantons. Il existe diverses solutions, chacune ayant des avantages et des inconvénients. Dans certains cantons, l'organisation des départements est fixée dans une loi, parfois même dans la Constitution cantonale. Dans le canton du Valais, historiquement, nous avons toujours voulu laisser au Conseil d'Etat une certaine indépendance dans la répartition des départements, en tenant compte de la personnalité et des compétences des personnes élues. Cette manière de faire plus souple laisse plus de possibilités à une discussion constructive et surtout permet, comme c'était le cas le 1^{er} mai dernier, de trouver une solution qui satisfait tout le monde, ce qui ne serait pas le cas avec une répartition légale. Au fond, institutionnellement, la première décision d'une législature est prise collégalement et donne déjà le ton à l'esprit d'équipe qui va prévaloir au Gouvernement cantonal. Et c'est bien ainsi. C'est bien sûr la réponse du Conseil d'Etat.

4. Comment va s'organiser le chef du Département de la formation et de la sécurité vu la localisation actuelle des locaux des différents services?

Réponse: Tous les départements ont des services décentralisés. La situation n'est pas nouvelle. Pour ce qui concerne spécifiquement la sécurité, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber- Kalbermatten et M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger se sont entendus, il n'y aura pas de changement de locaux.

5. Quels seront les coûts engendrés par cette nouvelle répartition compte tenu de l'organisation matérielle des locaux?

Réponse: Aucun.

La commission de gestion constate que l'ordonnance qui est proposée se conforme aux dispositions légales actuelles. Elle est acceptée à l'unanimité par les membres de la commission de gestion.

Néanmoins, la thématique de la répartition des départements doit impérativement être intégrée dans la réflexion R21 et les travaux de la commission thématique des institutions et de la famille. Des questions se posent sur la liberté laissée ou non chaque 4 ans au Conseil d'Etat de se répartir les départements et les services. Ces changements ne sont-ils pas préjudiciables au bon fonctionnement et à la bonne gestion de l'Etat?

Un postulat a été déposé dans ce sens par la commission de gestion. Je suis heureux d'entendre que la majorité des groupes va soutenir ce postulat.

Merci de votre attention.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et vice-président du Gouvernement:

J'ai le privilège de parler en tant que vice-président du Gouvernement et en même temps comme doyen de fonction de ce Gouvernement.

Je vais me concentrer sur plusieurs explications ou plusieurs choses qui ont été dites.

Je commence évidemment avec mon très cher ami Edmond Perruchoud. Une chose que vous devez accepter aujourd'hui, et je vous le dis clairement et en face: si vous faites un lien entre la répartition des départements en 2005 et la nomination d'un président à la tête de la BCVs, c'est juste inapproprié. C'est inapproprié, c'est faux, c'est étonnant et c'est presque blessant, je dois vous le dire. Alors, après, à l'apéro, on trouve un moment de discussions et d'entente sur ce point parce que je ne peux pas accepter de tels propos. Je pense que vous acceptez que je vous le dise comme ça et en direct et en face. Première remarque.

Deuxième remarque: Nous n'avons rien enlevé, nous n'avons rien donné. On n'est pas sur le marché à Casablanca quand on répartit des départements. La seule chose que l'on a faite, c'est que l'on a réparti ces départements..., on dit: ce n'est pas le souk, on a réparti des départements et on a surtout réparti des tâches, et on l'a fait dans une collégialité absolue, dans une cohérence, mais aussi dans un esprit d'ouverture, dans un esprit vraiment collégial. Et nous avons trouvé la meilleure solution.

Je vous rappelle que c'est de la prérogative du Gouvernement de répartir les départements et les tâches.

Après, comme doyen de fonction, je peux dire que, après quatre ans, tout le monde va se dire: la répartition qui a été faite, on s'y est tellement habitué qu'elle commence à faire du sens – pour vous répondre, Monsieur le député Christophe Claivaz, quand vous dites l'enseignement avec la sécurité, il n'y a pas de lien. Je peux vous dire que le lien entre le social et l'énergie, qu'on a vécu notamment entre 2005 et 2009, voilà il n'y avait pas..., quand on n'est que cinq, on aura toujours un ou deux blocs où on pourra dire que ça ne va pas ensemble. Mais, finalement, je l'ai dit, on ne répartit pas des départements, on répartit des tâches.

Maintenant, pour le texte, nous considérons qu'on ne peut pas parler d'un démantèlement du DECS. Là aussi, nous pensons avoir trouvé une bonne solution. L'ancien DECS, dans le 90%, est resté comme il était avant. Alors, parler d'un démantèlement, c'est faux.

Pour les coûts, on a donné la réponse. On a évolué, on n'imprime plus tout, c'est-à-dire qu'on peut aussi avec les imprimantes en couleur, vous pouvez changer la dénomination des départements et imprimer à travers un système informatique que tout le monde a chez lui à la maison, et cela est facile. Alors, il n'y a pas de grands coûts, tel que répondu par écrit au président de la commission de gestion et à vous-mêmes.

Pour la chasse et la pêche..., juste avant concernant le sport. Le sport est toujours dans le département du conseiller d'Etat Oskar Freysinger; il n'a pas bougé, il n'a pas été transféré.

Finalement, je crois avoir répondu à plusieurs des questions..., peut-être juste encore au député Jean-Claude Savoy. Quand un conseiller d'Etat en fonction représente le canton dans des conférences intercantionales, il défend les intérêts du Valais, il défend aussi la position du Gouvernement. Nous préparons ensemble nos prises de position, que le Valais va prendre dans les conférences intercantionales. Ici, je peux déjà confirmer que les discussions et les premières séances se déroulent vraiment de manière très constructive, très collégiale, et je ne doute pas que, aussi pour les réformes dans le domaine de l'enseignement et de l'école, M. Freysinger défendra aussi les positions du Gouvernement. Mais c'est évident qu'à l'intérieur du Gouvernement, il y a des discussions et des échanges; cela fait partie de la richesse d'avoir aussi... pas des conflits, mais on dit toujours qu'il faut faire un combat d'idées, mais dès qu'on a des idées on défend ensemble la décision qui a été prise. Alors, je n'ai pas de doute sur cette question. Je ne peux peut-être pas partager vos soucis.

Voilà, je remercie tous les groupes qui sont entrés en matière et qui soutiennent cette ordonnance. Je suis persuadé que dans l'esprit qui régnait sur la question de la répartition des départements et des tâches, on continuera ensemble comme Gouvernement soudé à œuvrer chaque jour pour le bien de la population valaisanne et des Valaisans. Je

suis très très confiant que nous arriverons vraiment à faire un bon travail pour le bien de ce canton. Merci.

La présidente:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Comme le groupe PLR refuse d'entrer en matière sur cette ordonnance, nous passons au vote.

L'ordonnance du 1^{er} mai 2013 sur les attributions de la présidence et des départements est approuvée in globo par 70 voix contre 23 et 22 abstentions.

Vote nominal

Namensabstimmung

La présidente:

Comme décidément le Parlement est extrêmement bavard en ce début de nouvelle législature et que nous avons déjà beaucoup de retard, je vous propose de reporter le rapport d'activité 2012/2013 de la Présidence et du Service parlementaire au mois de juin.

Je demande à M. Jean-Baptiste Roserens, président du comité d'organisation, de venir nous expliquer le programme de cet après-midi.

En attendant, je vous présente l'OSEO, qui a préparé l'apéritif et dont les dames qui suivent les cours de français seront là pour vous servir tout à l'heure.

L'OSEO (Œuvre d'entraide ouvrière) naît en 1936 et s'est bien développée depuis. Elle est présente dans 10 cantons et à Sion depuis 1993 sous l'appellation OSEO Valais. Depuis 2005, c'est une association complètement autonome et indépendante. Elle est devenue un des plus grands prestataires de mesures d'insertion et un acteur incontournable du réseau socio-professionnel valaisan.

Quelles sont ses finalités?

Formation: dispense de cours de français, informatique, sensibilisation à la culture helvétique, techniques de recherche d'emploi et développement personnel.

Insertion professionnelle: permettre aux jeunes par des semestres de motivation et aux adultes qui n'ont provisoirement pas de solution professionnelle de développer leurs compétences et d'augmenter ainsi leurs chances de retour dans le marché premier par des programmes adaptés en fonction des besoins.

Places de travail variées: 120 places de travail dans différents ateliers.

Il y a une collaboration avec les différents régimes d'assurances (assurance-chômage, assurance-invalidité) et les services sociaux.

Quelques chiffres:

Au terme de la mesure SEMO, 75% des jeunes retrouvent une solution professionnelle, 700 personnes bénéficient de nos infrastructures chaque année, 3'000 jouets redistribués gratuitement sur l'ensemble du Valais en partenariat avec les CMS et autres institutions à but non lucratif.

L'OSEO est très heureuse de pouvoir mettre aujourd'hui en valeur ses compétences, les compétences des personnes qui ne trouvent pas de travail. Vous le constaterez par vous-mêmes lors de l'apéritif, ce n'est pas parce que l'on n'a pas d'emploi reconnu que l'on n'a pas de compétence. Le marché du travail est aussi une histoire de chaises musicales.

Je voudrais saluer à la tribune M. le directeur Gérard Moulin, qui dirige l'OSEO Valais, M^{me} Véronique Barras-Martinet et toute son équipe de dames qui nous serviront l'apéro tout à l'heure.

C'est vrai que l'intégration des étrangers est une tâche pluridisciplinaire touchant tous les domaines de la société et elle est assumée par les pouvoirs publics à leurs trois niveaux: Confédération, canton et communes.

Le projet cours d'intégration pour femmes étrangères de l'OSEO Valais bénéficie donc du soutien de ces trois entités.

Pour terminer en beauté cette journée, M^{me} Gemma Gillioz, originaire des Philippines, va interpréter une chanson qu'elle a écrite dans sa langue maternelle, le tagalog. Elle y parle de sa vie aux Philippines, de son enfance, de sa famille. Elle est accompagnée par Emilie Vuissoz, musicothérapeute et musicienne. Ensemble, elles en ont composé la musique.

Cette chanson fait partie du spectacle Lignes de vie, créé par le groupe d'intégration de l'OSEO Valais, spectacle présenté en janvier dernier à la Ferme-Asile à Sion, présenté ensuite à Sierre et à Sion dans le cadre de la Semaine contre le racisme. Une dernière représentation aura lieu le dimanche 2 juin 2013 à la Belle-Usine à Fully.

Je passe la parole à Jean-Baptiste.

Roserens Jean-Baptiste, président du comité d'organisation:

Güetu Tag zämu! Bonjour tout le monde!

Je sais que le temps perdu ne se rattrape jamais, je vais donc essayer d'être bref et de vous donner les indications nécessaires pour cette journée.

Jamais je n'aurais pensé ni même imaginé que, un jour, je serais ici devant vous, Mesdames et Messieurs les parlementaires. La faute à Marcelle...

Marcelle a su gravir doucement mais sûrement tous les échelons pour arriver au perchoir. Je la félicite vivement et je lui souhaite beaucoup de réussite, de satisfactions et de bonheur dans l'accomplissement de son nouveau mandat au service de notre canton.

J'aimerais également vous féliciter tous pour votre élection et vous aussi les nouveaux élus, M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, M. le député Grégoire Dussex, premier vice-président, M. le député Nicolas Voide, deuxième vice-président, Messieurs les nouveaux chefs de groupe et vous, Mesdames et Messieurs les députés et les députés-suppléants.

Je désire également adresser un message de reconnaissance à celui qui vient de rejoindre le cercle prestigieux des anciens baillifs, M. Felix Ruppen.

Voilà, en ma qualité de président du comité d'organisation, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à la partie festive de la journée.

Je tiens, tout d'abord, à remercier la ville de Sion pour l'apéritif qui vous sera offert ainsi que pour l'agape préparée par l'OSEO offerte par la commune de Riddes.

Merci à la municipalité riddane avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler ainsi qu'à tous les membres du comité d'organisation.

Voici quelques détails pratiques pour la suite de la journée:

La réception aura lieu à Riddes. On nous a garanti le soleil entre 13 et 15 heures sur la place du collège où un programme est établi ou pourra peut-être être modifié.

Vers les 14 h 40, nous nous rendrons en cortège à travers le village de Riddes jusqu'à la place de foire pour le repas de fête.

Nous comptons sur votre diligence et votre discipline pour tenir notre programme relativement serré.

Dans un premier temps, à la sortie du Parlement, l'apéritif vous sera servi.

Vers 13 heures, on va se rendre à La Planta où les cars nous attendent et nous partirons à 13 h 15 précises.

Pour les personnes qui se rendent avec un véhicule privé, le rendez-vous est fixé à Riddes à 13 h 15..., mais bon voilà on aura une petite demi-heure de retard, à la place du collège. Des panneaux de signalisation vous indiqueront où parquer vos véhicules.

Merci de votre attention et bonne journée.

(Applaudissements)

La présidente:

Maintenant, je vous demande de vraiment faire silence pour écouter Gemma et sa pianiste.

(...)

(Applaudissements)

Merci à Madame Gillioz.

Merci à l'OSEO qui a préparé l'apéritif et à toutes les dames qui vont nous servir tout à l'heure.

Je vous souhaite une excellente fête.

Merci.

La session ordinaire de mai 2013 est officiellement close à 12 h 15.

LOI CONTONALE
sur la protection des eaux (LcEaux) (deuxième lecture)

KANTONALES
Gewässerschutzgesetz (kGSchG) (zweite Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: Philipp Matthias Bregy
Rapporteur de la commission: Jérémie Pralong

<p>1. Article 7 alinéa 3</p> <p><u>Proposition de la députée Anne-Marie Sauthier, PLR</u></p> <p>Pour les projets nécessitant une autorisation ou dérogation cantonale au sens de la loi fédérale sur la protection des eaux, pour les projets soumis à une étude d'impact sur l'environnement, les plans d'affectations, les aménagements de cours d'eau, les projets liés à l'industrie et à l'artisanat, ainsi que les ouvrages de stockage de substances pouvant polluer les eaux et d'engrais de ferme, l'autorité de la procédure décisive consulte le service avant de rendre sa décision.</p> <p>retirée</p>	<p>Artikel 7 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag von Grossrätin Anne-Marie Sauthier, PLR</u></p> <p>Bei Projekten, die einer kantonalen Bewilligung oder Ausnahmegenehmigung im Sinne des Bundesgesetzes über den Gewässerschutz bedürfen, bei Projekten, die der Umweltverträglichkeitsprüfung unterstehen, bei Nutzungsplänen, bei Wasserbauprojekten, bei Projekten für Industrie- und Gewerbeanlagen sowie bei Lageranlagen für wassergefährdende Stoffe und Hofdünger, hört die Behörde im massgeblichen Verfahren vor ihrem Entscheid die Dienststelle an.</p> <p>zurückgezogen</p>
<p>2. Article 18</p> <p><u>Proposition de la députée Marylène Volpi Fournier, Les Verts</u></p> <p>f) par une subvention de au moins 40 20 pour cent des coûts d'investissement pour le traitement des micropolluants.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 18</p> <p><u>Vorschlag von Grossrätin Marylène Volpi Fournier, Les Verts</u></p> <p>f) durch einen Beitrag von mindestens 40 20 Prozent an die Investitionskosten für die Behandlung von Mikroverunreinigungen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>3. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 5 al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député François Pellouchoud</i></p> <p>k) prise en considération des exigences de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la nature, du paysage, ainsi que de la pêche, de l'agriculture, en particulier le maintien des surfaces d'assolement et de la sylviculture;</p> <p>retirée</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 5 Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud</i></p> <p>k) Berücksichtigung der Anforderungen der Raumplanung, des Umwelt-, Natur- und Landschaftsschutzes, der Fischerei sowie der Landwirtschaft, insbesondere die Erhaltung der Fruchtfolgeflächen, und Forstwirtschaft;</p> <p>zurückgezogen</p>
<p>4. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 12 al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député François Pellouchoud</i></p> <p>a) les cours d'eau et les rives qui doivent être maintenus, si possible, dans un état naturel, aménagés ou rétablis dans un état proche de la nature ainsi que l'espace qui leur est réservé;</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission :</p> <p>a) les cours d'eau et les rives qui doivent être maintenus, autant que possible, dans un état naturel, aménagés ou rétablis dans un état proche de la nature ainsi que l'espace qui leur est réservé;</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 12 Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud</i></p> <p>a) die Gewässer und die Ufer, die wenn möglich in einem natürlichen Zustand erhalten werden müssen, die in einem naturnahen Zustand gestaltet oder wiederhergestellt werden müssen, sowie der ihnen vorbehaltene Raum;</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission:</p> <p>a) die Gewässer und die Ufer, die möglichst in einem natürlichen Zustand erhalten werden müssen, die in einem naturnahen Zustand gestaltet oder wiederhergestellt werden müssen, sowie der ihnen vorbehaltene Raum;</p>

<p>5. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député François Pellouchoud</i></p> <p>Les critères de définition de L'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans l'ordonnance. est fixé selon les critères suivants :</p> <p>a) le maintien d'un débit suffisant b) la compensation intégrale des pertes de surfaces d'assolement liées à la définition de l'espace réservé c) le maintien de la capacité de charriage d) le maintien d'une activité agricole e) l'intégration des mesures de protection et de renaturation liées aux éclusées dans l'espace réservé aux grands cours d'eau f) la garantie de l'extraction des matériaux.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-dessous</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud</i></p> <p>Die Definitionskriterien für den Der Gewässerraum eines grossen Fließgewässers sind in der Verordnung festgelegt. wird gemäss folgenden Kriterien festgelegt:</p> <p>a) Erhaltung einer ausreichenden Wassermenge; b) vollumfänglicher Ausgleich der Fruchtfolgeflächenverluste im Zusammenhang mit der Definition des Gewässerraums; c) Erhaltung der Geschiebetransportkapazität; d) Erhaltung der landwirtschaftlichen Tätigkeit; e) Integration der Schutz- und Renaturierungsmassnahmen im Zusammenhang mit dem Schwall-Sunk in den Gewässerraum der grossen Fließgewässer; f) Gewährleistung der Materialentnahme.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p>
<p>6. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p>Les critères de définition de L'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans l'ordonnance. est fixé selon les critères suivants :</p> <p>a) le maintien d'un débit suffisant</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p>Die Definitionskriterien für den Der Gewässerraum eines grossen Fließgewässers sind in der Verordnung festgelegt. wird gemäss folgenden Kriterien festgelegt:</p> <p>a) Erhaltung einer ausreichenden Wassermenge;</p>

<p>b) la compensation intégrale des pertes de surfaces d'assolement liées à la définition de l'espace réservé c) le maintien de la capacité de charriage d) le maintien d'une activité agricole e) l'intégration des mesures de protection et de renaturation liées aux éclusées dans l'espace réservé aux grands cours d'eau et f) la garantie de l'extraction des matériaux.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition ci-dessous</p>	<p>b) vollumfänglicher Ausgleich der Fruchtfolgeflächenverluste im Zusammenhang mit der Definition des Gewässerraums; c) Erhaltung der Geschiebetransportkapazität; d) Erhaltung der landwirtschaftlichen Tätigkeit; e) Integration der Schutz- und Renaturierungsmassnahmen im Zusammenhang mit dem Schwall-Sunk in den Gewässerraum der grossen Fließgewässer; f) Gewährleistung der Materialentnahme.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p>
<p>7. Article 51 a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Willy Giroud</i></p> <p>Les critères de définition de L'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans l'ordonnance. est fixé selon les critères suivants :</p> <p>a) le maintien d'un débit minimum b) la compensation intégrale des pertes de surfaces d'assolement liées à la définition de l'espace réservé c) le maintien de la capacité de charriage d) le maintien d'une activité agricole e) l'intégration des mesures de protection et de renaturation liées aux éclusées dans l'espace réservé aux grands cours d'eau f) la garantie de l'extraction des matériaux.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-dessous</p>	<p>Artikel 51 a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Willy Giroud</i></p> <p>Die Definitionskriterien für den Der Gewässerraum eines grossen Fließgewässers sind in der Verordnung festgelegt. wird gemäss folgenden Kriterien festgelegt:</p> <p>a) Erhaltung einer minimalen Wassermenge; b) vollumfänglicher Ausgleich der Fruchtfolgeflächenverluste im Zusammenhang mit der Definition des Gewässerraums; c) Erhaltung der Geschiebetransportkapazität; d) Erhaltung der landwirtschaftlichen Tätigkeit; e) Integration der Schutz- und Renaturierungsmassnahmen im Zusammenhang mit dem Schwall-Sunk in den Gewässerraum der grossen Fließgewässer; f) Gewährleistung der Materialentnahme.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p>

<p>8. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p>Les critères de définition de l'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans l'ordonnance qui est soumise à l'approbation du Grand Conseil.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-dessous</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p>Die Definitionskriterien für den Gewässerraum eines grossen Fliessgewässers sind in der Verordnung festgelegt, die der Genehmigung durch den Grossen Rat unterliegt.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p>
<p>9. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par les députés Jérôme Buttet et Pierre Gualino</i></p> <p>Les critères de définition de l'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans l'ordonnance une loi spéciale.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-dessous</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme Buttet und Pierre Gualino</i></p> <p>Die Definitionskriterien für den Gewässerraum eines grossen Fliessgewässers sind in der Verordnung einem Spezialgesetz festgelegt.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p>

<p>10. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député François Pellouchoud</i></p> <p>Le Conseil d'Etat fixe le détail dans une ordonnance dont la mise en œuvre est subordonnée à l'approbation du Grand Conseil.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-dessous</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat François Pellouchoud</i></p> <p>Der Staatsrat legt die Details in einer Verordnung fest, welche der Genehmigung durch den Grossen Rat unterliegt.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p>
<p>11. Article 51</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Willy Giroud</i></p> <p>Le Conseil d'Etat fixe le détail dans une ordonnance dont la mise en œuvre est subordonnée à l'approbation du Grand Conseil.</p> <p>retirée au profit de la nouvelle proposition de la commission ci-dessous :</p> <p>a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007</p> <p>Art. 13 (nouveau) al. 2</p> <p>Les critères de définition de l'espace réservé des grands cours d'eau sont fixés dans une une ordonnance spécifique qui est soumise à l'approbation du Grand Conseil.</p>	<p>Artikel 51</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Willy Giroud</i></p> <p>Der Staatsrat legt die Details in einer Verordnung fest, welche der Genehmigung durch den Grossen Rat unterliegt.</p> <p>zurückgezogen zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission unten</p> <p>a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007</p> <p>Art. 13 (neu) Abs. 2</p> <p>Die Definitionskriterien für den Gewässerraum eines grossen Fließgewässers sind in der einer spezifischen Verordnung festgelegt, die der Genehmigung durch den Grossen Rat unterliegt.</p>

<p>12. Article 51 a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 Art. 56 al. 1</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p>Pour des motifs de sécurité et d'entretien, le Conseil d'Etat, ou le conseil municipal dans les limites fixées dans la loi sur les communes, peut délivrer une concession ou une autorisation d'extraction de matériaux, pour autant que le bilan alluvionnaire naturel ne s'en trouve pas durablement perturbé et que les dispositions sur la protection des eaux ou la protection de la nature sont respectées. Il n'existe pas de droit à l'extraction de matériaux. Les concessions communales doivent être approuvées par le Conseil d'Etat. Demeure réservé l'octroi d'une autorisation spéciale selon la législation sur la protection des eaux.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 51 a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007 Art. 56 Abs. 1</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p>Der Staatsrat oder der Gemeinderat kann aus Gründen der Sicherheit und des Unterhalts im Rahmen des Gemeindegesetzes eine Konzession oder eine Bewilligung für die Materialentnahme erteilen, sofern die natürliche Geschiebebilanz dadurch nicht dauerhaft gestört wird und die Bestimmungen über den Gewässer- oder Naturschutz eingehalten werden. Es besteht kein Rechtsanspruch auf Materialentnahme. Die kommunalen Konzessionen müssen vom Staatsrat genehmigt werden. Vorbehalten bleibt die Erteilung einer Spezialbewilligung nach Gewässerschutzgesetzgebung.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>13. Article 51 a) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 Art. 56 al. 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz</i></p> <p>Les situations où le risque est permanent doivent bénéficier du droit d'extraction.</p> <p>retirée</p>	<p>Artikel 51 a) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007 Art. 56 Abs. 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Claivaz</i></p> <p>Bei Situationen mit einem ständigen Risiko muss der Rechtsanspruch auf Materialentnahme gewährleistet sein.</p> <p>zurückgezogen</p>